JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

VOL. LXIII

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION DE 1929

DU 8 JANVIER AU 4 AVRIL 1929

Dans la dix-neuvième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE V

DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE DE QUÉBEC

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

ANNO DOMINI 1929

Vol. LXIII

PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec
Québec
[L. S.]

N. PÉRODEAU.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A nos très aimés fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec.—SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le HUIT JANVIER prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à QUÉBEC, ce QUATRIÈME jour d'OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent vingt-huit, et de Notre règne le dix-neuvième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne
en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

---

19 GEORGE V, 1929

MARDI 8 JANVIER 1929

La législature ayant été, par proclamation (ci-annexée), convoquée pour ce jour pour l'expédition des affaires,
Et les députés de la Chambre étant réunis en séance;

Prière.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

"M. L'ORATEUR,

"Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif".

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec les députés à la barre du Conseil législatif,
Et, à leur retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'à la réception des notifications suivantes, il a adressé au greffier de la couronne en chancellerie des mandats lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs portant convocation des collèges électoraux des Iles-de-la-Madeleine et de Québec-Est:

Québec, le 15 juin 1928.

A Monsieur l'Orateur

de l'Assemblée législative de Québec.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que, par suite de la nomination de l'honorable M. Joseph-Edouard Caron au Conseil législatif de Québec, le collège électoral des Iles-de-la-Madeleine est sans représentant à l'Assemblée législative de Québec.

L.-A. TASCHEREAU,
député de Montmorency,

ÉLISÉE THÉRIAULT,
député de l'Islet.

Québec, le 18 septembre 1928.

A Monsieur l'Orateur

de l'Assemblée législative de Québec.

Nous avons l'honneur de vous informer que, par suite de l'acceptation par M. Louis Létourneau de la charge de membre du Conseil législatif de Québec, le district électoral de Québec-Est est sans représentant à l'Assemblée législative de Québec.

L.-A. TASCHEREAU,
député de Montmorency,

ANTONIN GALIPEAULT,
député de Bellechasse.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats d'élection suivants:

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Québec, le 8 janvier 1929.

A Monsieur l'Orateur
de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le dix-neuf juin mil neuf cent vingt-huit et adressé à M. Antonio-J. Painchaud, régistrateur et officier-rapporteur résidant à Havre-Aubert, M. J.-Amédée Caron, avocat, à Rimouski, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral des Iles-de-la-Madeleine à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de l'honorable M. Joseph-Edouard Caron, qui a été nommé membre du Conseil législatif de Québec.

Le greffier de la Couronne en chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Québec, le 8 janvier 1929.

A Monsieur l'Orateur
de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le dix-neuf septembre mil neuf cent vingt-huit et adressé à M. Arthur-E. Simard, notaire et officier-rapporteur résidant à Québec, M. Joseph-Alfred-Oscar Drouin, avocat à Québec, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Québec-Est à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Louis Létourneau, qui a été nommé membre du Conseil législatif de Québec.

Le greffier de la couronne en chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Québec, le 8 janvier 1929.

A Monsieur l'Orateur
de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le dix-neuf septembre mil neuf cent vingt-huit et adressé à M. Adjutor Perron,

instituteur et officier-rapporteur résidant à Montréal, M. Camillien Houde, agent d'assurance à Montréal, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Montréal-Sainte-Marie à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Joseph Gauthier, dont l'élection a été annulée.

Le greffier de la Couronne en chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 1) relatif à la prestation des serments d'office.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur s'exprime comme suit:

J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre:

Et M. l'Orateur donne lecture dudit discours comme suit:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Si, à mes souhaits de bienvenue, il m'est agréable de joindre mes meilleurs vœux pour vous et vos familles à l'occasion du nouvel an, je ne puis songer sans un vif regret à mon prochain départ. Mon terme d'office expirera sous peu; mais je garderai toujours le souvenir des relations pleines de cordialité et de sympathie qui nous ont unis.

Celui qui doit bientôt me remplacer a joué un rôle important dans notre province. Son souvenir est encore très vivant parmi vous, et je sais que le plus chaleureux accueil lui est réservé. Je m'y associe de tout cœur, et je me fais l'interprète de tous en disant à sir Lomer et à lady Gouin le bonheur que nous éprouvons à les revoir parmi nous.

Je suis sûr de rendre les sentiments de toute notre population en exprimant la joie que nous cause le retour à la santé de notre Gracieux Souverain. Il ne s'est formulé, nulle part dans l'Empire, des prières plus ardentes que les nôtres pour obtenir son rétablissement. Les membres de la Famille Royale voudront bien croire combien, après avoir partagé leur angoisse, nous nous réjouissons de la convalescence de Sa Majesté.

Peu d'années ont été plus prospères que celle que nous venons de terminer. Une bonne récolte a couronné le travail de nos agriculteurs, qui ont en outre bénéficié d'un marché rémunérateur. Notre province a remarquablement maintenu son effort industriel et commercial. Nous inaugurons l'an nouveau sous d'heureux auspices.

La Commission des accidents du travail a commencé de siéger en septembre dernier. Des milliers de cas lui ont été soumis. Je suis heureux de vous dire qu'ils se règlent rapidement et sans frais pour l'ouvrier. Cette loi réalise pleinement les espérances du gouvernement.

Nos travaux de voirie ne se sont pas ralentis. La plus grande activité n'a cessé de régner dans nos régions minières. Grâce à un excellent service de protection, nous avons été pratiquement exempts des feux de forêt. Les statistiques vous montreront les progrès accomplis dans le domaine de la colonisation, aussi bien que dans celui de l'hygiène publique.

Le développement de la province exige chaque année de nouvelles lois, que mon gouvernement s'applique à préparer avec soin afin que Québec tienne son rang parmi les provinces sœurs et ne le cède, dans sa législation, à aucun peuple. Plusieurs projets de loi vous seront donc soumis.

L'opinion publique réclame une loi de presse qui, tout en protégeant les journaux contre des poursuites parfois vexatoires, les empêche cependant d'abuser de la plus grande mesure de liberté qui pourrait leur être accordée. Il vous sera présenté un projet visant à atteindre ce double but.

Le radio est devenu un des grands instruments d'information et d'enseignement. Mon gouvernement a l'intention d'établir un poste d'émission d'où seront irradiés vers nos foyers des programmes agréables et instructifs, s'inspirant de sujets québecois et canadiens.

Le ministère de la Voirie, tente, cet hiver, de tenir quelques-unes de nos grandes routes ouvertes à la circulation des automobiles. Si cet essai est fructueux, on l'étendra à un plus grand nombre de voies publiques. Un important projet vous sera soumis dans le but de compléter en quelques années le réseau de nos routes provinciales avec des matériaux qui en assureront la permanence.

Mon gouvernement ne peut ignorer le nombre et la gravité des accidents survenus aux passages à niveau. Il désire coopérer avec le gouvernement fédéral pour amener graduellement la disparition de ces passages à niveau sur les grandes routes et aux endroits dangereux. Il vous soumettra également un projet de loi pourvoyant à la construction immédiate de plusieurs grands ponts indispensables à la circulation rapide.

L'expérience démontre que les cours abrégés d'agriculture qui se donnent l'hiver produisent d'excellents résultats, de même que le travail des agronomes et les fermes de démonstration. Vous aurez à étudier un projet qui tend à développer ce mode d'enseignement agricole.

Mon gouvernement vous demandera de rendre plus efficaces les lois qui régissent actuellement la vente des actions et obligations par les compagnies faisant affaires dans notre province, certaines de ces compagnies ayant sérieusement compromis l'épargne du peuple.

Tout en s'efforçant de favoriser l'instruction élémentaire et secondaire, mon gouvernement croit que le temps est venu d'aider l'Université de Montréal à se relever de ses ruines et à se loger convenablement, de manière à pouvoir remplir la grande mission qui est sienne.

Vous serez invités à créer un bureau de géologie destiné à faciliter l'exploitation de notre richesse minérale, dont l'importance grandit chaque jour. Vous aurez à considérer les moyens de mieux protéger le poisson de nos lacs et de nos rivières, et de conserver les arbres qui longent nos grandes routes et en font le charme. Mon gouvernement veut, en outre, faire droit aux représentations des ouvriers relativement à la fixation d'un taux raisonnable des salaires.

Messieurs de l'Assemblée législative,

L'étude des comptes publics vous démontrera l'état florissant de nos finances. L'excédent budgétaire du dernier exercice, dont partie a été appliquée au rachat de notre dette provinciale, est un des plus considérables que nous ayons encore enregistrés. Nos revenus ont atteint un chiffre sans précédent depuis la Confédération. Obtenus sans surcroît d'impôts, ils sont un indice manifeste des progrès que notre province a réalisés.

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires à l'administration pour le prochain exercice.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur diverses questions d'intérêt général. Je prie Dieu de vous éclairer, et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'ouvrir au nom de Sa Majesté le Roi.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que la prise en considération du discours du Trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que les comités permanents suivants soient institués, savoir:

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la bibliothèque de la législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin;

Résolu qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés, qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation;

Ordonné que les honorables MM. Taschereau, Mercier et Nicol, MM. Blain, Bullock, Daniel, Fortier, Pilon, Sauvé, Smart et Thériault forment ledit comité spécial.

M. Amédée Caron, député pour le collège électoral des Iles-de-la-Madeleine, M. Oscar Drouin, député pour le collège électoral de Québec-Est, M. Camilien Houde, député pour le collège électoral de Montréal-Sainte-Marie, sont l'un après l'autre présentés à la Chambre et prennent leurs sièges.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du ministre des affaires municipales de la province de Québec, 1927-28. (*Document de la session No* 30).

L'honorable M. Moreau dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du ministre de l'agriculture de la province de Québec, 1927–28. (*Document de la session No* 3).

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport général du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1928. (*Document de la session No* 7).

Rapport du ministre de la voirie pour l'année 1928. (*Document de la session No* 21).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Sauvé, il est—

Résolu que l'Assemblée législative de Québec, dès le premier jour de sa session annuelle, désire exprimer le bonheur qu'elle ressent, avec toute la population de la province, de ce que Dieu ait bien voulu épargner la vie de Notre Gracieux Souverain, Georges V, et s'empresse de transmettre un message à Sa Majesté la Reine, à Son Altesse Royale le Prince de Galles et à la Famille Royale pour leur dire la sympathie que nous avons éprouvée en leurs heures d'angoisse et notre joie d'apprendre la pleine convalescence de Sa Majesté.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 9 JANVIER 1929

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. Taschereau, du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés, qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi, comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre, les membres dont les noms suivent:

Comité des règlements:

Les honorables MM. Dillon, Lapierre, Leduc; MM. Authier, Bédard, Bullock, Cantin, Delisle, Duplessis, Pilon, Rochette, Roy, Samson, Sauvé.

Comité des bills privés en général:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Leduc, Mercier, Moreau, Nicol, Perrault; MM. Authier, Bastien, Bédard, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Bissonnet, Blain, Bouchard, Bouthillier, Bullock, Cantin, Caron, Casgrain, Charbonneau, Cohen, Côté, Crépeau, Daniel, Dansereau, Delisle, Desmarais, Drouin, Dufour, Dugas, Duplessis, Farand, Fortier, Francœur, Gault, Grant, Guertin, Houde, Lafleur, Lafrenière, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie, Marchand, McDonald, Moreault (Rimouski), Oliver, Ouellet, Papineau, Paquet, Phaneuf, Philps, Pilon, Plante, Poulin, Power, Reed, Renaud, Rochette, Samson, Saurette, Sauvé, Savoie, Smart, Thériault, Thurber, Tremblay, Vautrin.

Comité des chemins de fer et autres moyens de communication:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Leduc, Mercier, Moreau, Nicol; MM. Authier, Baillargeon, Bercovitch, Bergeron, Bissonnet, Bullock, Caron, Charbonneau, Crépeau, Delisle, Desmarais, Dufour, Farand, Francœur, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Gault, Gauthier, Houde, Lafleur, Lahaie, Laperrière, Lamoureux, Lemieux (Gaspé), Lafrenière, Lortie, Marchand, Oliver, Paquet, Phaneuf, Philps, Piché, Pilon, Reed, Renaud, Roy, Sauvé, Savoie, Smart, Thériault, Tremblay.

Comité des comptes publics:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Mercier, Moreau, Nicol, Perrault; MM. Authier, Bastien, Bercovitch, Blain, Bouchard, Bullock, Casgrain, Crépeau, Daniel, Drouin, Dugas, Duplessis, Fortier, Grant, Guertin, Houde, Lafleur, Lafrenière, Marchand, McDonald, Ouellet, Papineau, Philps, Renaud, Sauvé, Savoie, Smart, Thériault, Thurber, Tremblay, Vautrin.

Comité des bills publics en général:
Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Mercier, Nicol, Perrault; MM. Authier, Bédard, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Blain, Bouchard, Bullock, Cantin, Caron, Casgrain, Cohen, Côté, Daniel, Drouin, Dugas, Duplessis, Fortier, Francœur, Gault, Gauthier, Lafrenière, Lemieux (Wolfe), Moreault (Rimouski), Papineau, Plante, Poulin, Rochette, Smart, Thériault, Vautrin.

Comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation:
Les honorables MM. Moreau, Perrault; MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bergeron, Bernard, Bouthillier, Bullock, Charbonneau, Daniel, Dansereau, Delisle, Desmarais, Dufour, Duplessis, Fortier, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Gauthier, Grant, Guertin, Lahaie, Lamoureux, Laperrière, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie, Messier, Oliver, Ouellet, Phaneuf, Piché, Pilon, Renaud, Samson, Saurette, Sauvé, Savoie, Thériault.

Comité des industries et du commerce:
Les honorables MM. Lapierre, Leduc, Moreau; MM. Baillargeon, Bastien, Bissonnet, Bullock, Crépeau, Dansereau, Delisle, Desmarais, Drouin, Duplessis, Frigon, Gagnon (Maskinongé), Gault, Grant, Guertin, Houde, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, Lortie, Marchand, McDonald, Messier, Ouellet, Paquet, Piché, Philps, Power, Reed, Roy, Samson, Sauvé, Saurette, Savoie, Smart.

Comité des privilèges et élections:
Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Mercier, Nicol, Perrault; MM. Bercovitch, Blain, Casgrain, Dugas, Duplessis, Fortier, Sauvé, Thériault, Tremblay.

Comité du code municipal:
Les honorables MM. Taschereau, David, Moreau, Nicol, Perrault; MM. Bédard, Bergeron, Blain, Bouchard, Bullock, Caron, Casgrain, Côté, Daniel, Delisle, Dugas, Duplessis, Farand, Fortier, Frigon, Gauthier, Lafrenière, Lamoureux, Oliver, Ouellet, Papineau, Renaud, Rochette, Samson, Sauvé, Thurber.
Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre: Le dix-neuvième rapport de la Commission des Services Publics de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1928.
(*Document de la session No* 26).

L'honorable M. David dépose sur le bureau de la Chambre:
Annuaire statistique de Québec, 1928.
(*Document de la session No* 19).

Rapport du Secrétaire et Régistraire de la province de Québec-1927–1928. (*Document de la session No* 6).

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1927–28. (*Document de la session No* 8).

État financier du Surintendant de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928. (*Document de la session No* 11).

État financier des corporations scolaires, pour l'année finissant le 30 juin 1927. (*Document de la session No* 9).

Statistiques municipales pour l'année civile 1927. (*Document de la session No* 34).

Statistiques des Établissements pénitentiaires pour l'année 1927. (*Document de la session No* 24).

Statistiques Judiciaires pour l'année 1927. (*Document de la session No* 25).

Rapport du directeur de l'Assistance Publique pour l'année finissant le 30 juin 1928. (*Document de la session No* 10).

Statistiques de l'Enseignement, pour l'année scolaire 1927–28. (*Document de la session No* 33).

Statistiques des Institutions d'Assistance pour l'année 1927. (*Document de la session No* 32).

Liste des Corporations municipales 1928–1929. (*Document de la session No* 31).

L'honorable M. Nicol dépose sur le bureau de la Chambre:

État des cautionnements fournis par des employés publics du gouvernement de la province de Québec, du 10 janvier 1928 au 8 janvier 1929. (*Document de la session No* 15).

M. Caron propose, secondé par M. Cohen, que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur
le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La motion est mise en délibération et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné que le débat soit ajourné.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, transmet à M. l'Orateur un message du lieutenant-gouverneur, lequel message est lu par M. l'Orateur, comme suit:

N. PÉRODEAU.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 9 janvier 1929. (*Document de la session No* 12).

L'honorable M. David, secrétaire de la province, transmet à M. l'Orateur un message du lieutenant-gouverneur, lequel message est lu par M. l'Orateur, comme suit:

N. PÉRODEAU.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 8 janvier 1929. (*Document de la session No* 20).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 10 JANVIER 1929

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De David-Léon Cabana, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'être admis membre du barreau.—M. Bercovitch.

De la "Crown Trust Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Bercovitch.

De Samuel Jacob Aronsberg, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Samuel-John Dunning.—M. Bercovitch.

D'Alfred-John Gilbert et de Clare Beaudry, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à adopter Marie-Marthe-Thérèse Sénécal. M. Bercovitch.

De "The United Theological College", Montréal, demandant l'adoption d'une loi validant la loi étant le chapitre 83 des Statuts du Canada de 1928.—M. Bullock.

Du Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques Romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant les lois le concernant.—M. Cantin.

De la "Sherbrooke Trust Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Crépeau.

De Madame Hélène-Eudoxie Taillefer, épouse de L.-P. Caron, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de vente à elle consenti par Joseph Lapierre, passé le 20 mai 1920.—M. Daniel.

De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Lafleur.

Des RR. PP. Xavier Pellerin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Ordre de la Très-Sainte-Trinité".—M. Lafleur.

De Joseph-Arthur Lapierre, demandant l'adoption d'une loi validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, le 14 janvier 1920.—M. Plante.

De l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation.—M. Plante.

De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Plante.

De la Corporation de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Plante.

Des RR. PP. François-Xavier Bellavance et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Corporation du Collège Jean de Brebeuf.—M. Rochette.

Des RR. PP. Samuel Bellavance et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Villa La Broquerie".—M. Rochette.

De la "Manoir Richelieu Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du Conseil municipal dudit village.—M. Rochette.

De Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Philias Ferland.—M. Thériault.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Mercier, du comité des privilèges et élections, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Mercier pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Lemieux (Gaspé) pour son président et recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Roy, du comité des règlements, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Roy pour son président et il recommande de réduire le quorum à quatre."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport:

M. Thériault, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Thériault pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq".

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Daniel, du comité du Code municipal, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Daniel pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Ouellet, du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'ils suit:

"Votre comité a choisi M. Ouellet pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Bullock, du comité des industries et du commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Bullock pour son président et il recommande de réduire le quorum à six."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 9 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance

de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Tremblay, secondé par M. Guertin, il est—*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du conseil et de l'art. 10, chap. 21, des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du parlement, préparé par l'Auditeur de la province.

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
1.—TERRES ET FORÊTS:—			
Dépenses générales (O. C. No 796, 4 mai 1928).	21,852.63	21,852.63	
2.—DIVERS SERVICES:—			
Charges sur le revenu:—			
Salaires et dépenses contingentes des régistrateurs	12,000.00	12,000.00	
Perception des licences	5,000.00	5,000.00	
Gazette officielle de Québec	5,000.00	5,000.00	
Colonisation, Mines et Pêcheries:—			
Chemins de colonisation et aide à la colonisation	40,000.00	40,000.00	
Chasse et pêche	20,000.00	20,000.00	
Inspection des lots pour colonisation	10,000.00	10,000.00	
Terres et Forêts:			
Protection des forêts	55,000.00	55,000.00	
Service d'hydroplans	35,000.00	35,000.00	
Arpentages	30,000.00	30,000.00	
Service forestier	30,000.00	30,000.00	
Travaux Publics et Travail:			
Entretien, etc., des édifices publics en général	16,000.00	16,000.00	
Inspection, explorations, etc.	3,500.00	3,500.00	
Ponts-routes	80,000.00	80,000.00	
Entretien des bureaux du gouvernement, Montréal	3,000.00	3,000.00	
(*Travail*)			
Édifices publics et "Loi des établissements industriels"	11,000.00	11,000.00	
Administration de la Justice	300,000.00	299,988.81	11.19
Assemblée législative:			
Impression et reliure pour les deux chambres de la législature	30,000.00	30,000.00	
Gouvernement civil.—Dépenses contingentes:			
Dépt. du secrétaire provincial	5,000.00	5,000.00	
Instruction publique	5,500.00	5,500.00	

ÉTAT des mandats spéciaux, etc.—*Suite.*

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
Dépt. du Secrétaire-Provincial:—			
(Instruction publique)			
Écoles des sourds-muets et des aveugles	8,500.00	8,500.00	
Académies pour garçons	10,000.00	10,000.00	
Pour encourager l'enseignement du français	3,000.00	3,000.00	
Inspection des écoles	8,000.00	8,000.00	
Encouragement à la littérature et aux beaux-arts:—			
Livres de récompense	4,500.00	4,500.00	
Fonds des écoles élémentaires. (Montant additionnel pour chap. 133, art. 474):—			
Écoles pauvres 5,000.00			
Mon Premier Livre 5,000.00			
	10,000.00	10,000.00	
Archives de la province de Québec	3,500.00	3,496.80	3.20
Hygiène publique de Québec	7,000.00	7,000.00	
Agriculture:—			
Encouragement à l'agriculture en général	150,000.00	150,000.00	
Sociétés d'agriculture, (montant additionnel pour chap. 54, art. 62)	33,000.00	33,000.00	
Cercles agricoles	4,000.00	4,000.00	
Médecine vétérinaire	7,000.00	7,000.00	
Journal d'agriculture	3,000.00	3,000.00	
Expositions	2,000.00	2,000.00	
Industrie laitière	15,000.00	15,000.00	
Écoles de laiterie	7,000.00	7,000.00	
Écoles d'agriculture	20,000.00	20,000.00	
Économie domestique	15,000.00	15,000.00	
Horticulture	21,000.00	21,000.00	
Aviculture	12,000.00	12,000.00	
Apiculture	11,000.00	11,000.00	
Voirie:—			
Amélioration et entretien des chemins (O.C. No 1030, 9 juin 1928).	160,200.00	160,200.00	
3.—RESTAURATION ET AMÉLIORATION DE LA VIEILLE PARTIE DU PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC (O. C. No 1756, 14 septembre 1928)	550,000.00	360,707.72	189,292.28
4.—COLONISATION, MINES ET PÊCHERIES:—			
Comptes en suspens (O.C. No 2085, 26 octobre 1928).	5,000.00	5,000.00	
	1,787,552.63	1,598,245.96	189,306.67

Département du Trésor, JOS. MORIN

Bureau de l'Auditeur. Auditeur de la province.

Québec, 10 janvier 1929. (*Document de la session No* 35).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 15 JANVIER 1929

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Madame Marie-Angéline Leblanc, veuve de Victor Beaudry et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Victor Beaudry.—M. Marchand.

De la Société des Comptables agréés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Thériault.

De l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Bouchard.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé "Loi modifiant la Loi des jurés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant l'article 53*a* du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certorari*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant l'article 1017 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 11) intitulé: "Loi concernant l'abrègement des peines".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de *mandamus* contre la couronne, ses ministres ou ses officiers".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 9 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

"*A Son Honneur*

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres".

Et le débat se continue.

L'honorable M. Galipeault soulève le point d'ordre que M. Tremblay, qui a la parole, enfreint l'article 245 du règlement en lisant son discours.

M. l'Orateur-suppléant, qui préside la séance, décide que ce que lit M. Tremblay est son discours et maintient le point d'ordre.

Appel étant fait de la décision de l'Orateur-suppléant, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),

Bercovitch,
Bernard,
Bullock,
Cantin,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Côté,
Daniel,
Dansereau,
Drouin,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gagnon (Maskinongé),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Laperrière,
Marchand,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Pilon,
Plante,
Poulin,
Power,
Reed,
Rochette,
Roy,
Savoie.
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—51

CONTRE:

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Lafleur,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—9.

L'appel est ainsi rejeté.

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Nicol, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Galipeault dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Rapport général du ministre des Travaux Publics et du Travail de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1928.

(*Document de la session No* 4).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 16 JANVIER 1929

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

D'Arsène Charlebois, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire.—M. Bastien.

De la corporation "Les Sœurs de la Charité de Québec", demandant l'adoption d'une loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel Archange et précisant les limites.—M. Bédard.

Du Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.—M. Crépeau.

De la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Delisle.

De "La Maison Sainte-Claire, Limitée", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et changeant son nom en celui de "La Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise du Diocèse des Trois-Rivières".—M. Duplessis.

De la Révérende Sœur Raphael de la Providence, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Moniales Carmélites".—M. Duplessis.

De Marie-Zélia Mercier, dite Sœur Saint-Albert, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford-Mines-Sud".—M. Fortier.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Marchand.

De "The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Marchand.

De Marie-Joséphine-Jeanne Comte, épouse de Maxime Raymond, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte.—M. Papineau.

De "St. George Hospital, Inc", demandant l'adoption d'une loi lui donnant des pouvoirs additionnels.—M. Plante.

L'honorable M. Nicol, du comité des comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Nicol pour son président et il recommande de réduire le quorum à dix."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Roy, du comité des règlements, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas suivants:

De David-Léon Cahana, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'être admis membre du barreau.

De la "Crown Trust Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Samuel-Jacob Aronsberg, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Samuel-John Dunning.

De Alfred John Gillett et de Claire Beaudry, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à adopter Marie-Marthe-Thérèse Sénécal.

De "The United Theological College, Montreal", demandant l'adoption d'une loi validant la loi étant le chapitre 83 des Statuts du Canada de 1928.

Du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques Romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant les lois le concernant.

De la "Sherbrooke Trust Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Madame Hélène-Eudoxie Taillefer, épouse de L.-P. Caron, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de vente à elle consenti par Joseph Lapierre, passé le 20 mai 1920.

Des RR. PP. Xavier Pellerin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Ordre de la Très Sainte-Trinité".

De l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation.

De la Corporation de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Des RR. PP. François-Xavier Bellavance et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de 'La Corporation du Collège Jean de Brebeuf".

De "La Manoir Richelieu Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du Conseil municipal dudit village.

De Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Philias Ferland.

De Madame Marie-Angéline Leblanc, veuve de Victor Beaudry et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Victor Beaudry.

De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 97) intitulé: "Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 87) intitulé: "Loi concernant le lot No 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 91) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 94) intitulé: "Loi constituant en corporation le collège Jean-de-Brébeuf".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 90) intitulé: "Loi permettant à David Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 128) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du Conseil municipal dudit village concernant la Manoir Richelieu Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Crown Trust Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 92) intitulé: "Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Crépeau ait la permission de présenter un bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Sherbrooke Trust Company".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Daniel ait la permission de présenter un bill (No 85) intitulé: "Loi validant un acte passé par dame Louis-Philias Caron sans le concours de son mari".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la succession Victor Beaudry".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cantin ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bullock ait la permission de présenter un bill (No 76) intitulé: "Loi concernant "The United Theological College, Montreal".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 9 janvier courant:
Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.
Et le débat se continue.
Sur la motion de M. Grant, secondé par M. Oliver, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 17 JANVIER 1929

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

D'Albert-Pancrasse L'Espérance et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.—M. Bercovitch.

De Jacob Friedman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Congrégation Beth Joseph". M. Bercovitch.

De "The Royal Trust Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Bercovitch.

De Walter James Anderson et autres, demandant l'adoption d'une loi, concernant le lot No 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.—M. Cohen.

D'Euclide Mathieu, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre à la pratique de la médecine après examens.—M. Cohen.

De Samuel Hiram Rasminsky, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.—M. Cohen.

De "The Roberval & Saguenay Railway, Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Delisle.

De la compagnie générale du port de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Delisle.

De la ville de Terrebonne, demandant l'adoption d'une loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.—M. Dugas.

De "The Soulanges Power Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Farand.

De la Cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Poulin.

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Samson.

De la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi lui accordant des pouvoirs additionnels.—M. Vautrin.

De L'Université de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Vautrin.

De l'Association des Chimistes professionnels de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Thériault.

M. Roy, du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Du Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.

De "La Maison Sainte-Claire, Limitée", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et changeant son nom en celui de "La Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François-d'Assise du Diocèse des Trois-Rivières".

De la Révérende Sœur Raphaël de la Providence, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Moniales Carmélites."

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Joseph-Arthur Lapierre, demandant l'adoption d'une loi validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, le 14 janvier 1920.

Des RR. PP. Samuel Bellavance et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Villa de la Broquerie".

Ordonné que M. Crépeau ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi refondant la charte du Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 123)intitulé: "Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie".

En conséquence il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lafleur ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lafleur ait la permission de présenter un bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre de la Très Sainte-Trinité".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 107) intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve dudit Ferdinand Poirier".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Carmélites".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire, Limitée".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

CONSEIL LÉGISLATIF

9 janvier 1929.

Résolu qu'un comité composé des honorables MM. Caron, Chapais, Choquette, Girouard, Gosselin, Kelly, Perron, Power et Simard soit nommé pour assister l'Orateur dans la direction de la bibliothèque de la législature en autant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et aussi pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bilbiothèque.

Ordonné que ladite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que les honorables MM. Taschereau, Mercier, Galipeault, Nicol et Dillon; MM. Bernard, Blain, Bouchard, Bullock, Côté, Crépeau, Gault, Oliver, Ouellet, Roy, Sauvé, Thurber et Vautrin soient nommés membres du comité de la biliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux chambres qui est chargé d'as-

sister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la législature.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impression législatives durant la session en cours et l'informant que les honorables MM. Taschereau, David, Nicol et Dillon, MM. Bergeron, Cohen, Duplessis, Saurette, Sauvé, Savoie et Smart représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 9 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres".

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Blain, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Galipeault dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Rapports des compagnies de chemins de fer pour l'année expirée le 31 décembre 1927, conformément aux dispositions de l'article 4 du chapitre 31, S.R.Q., 1925. (*Document de la session No* 13).

Etats, rapports et statistiques des chemins de fer, jusqu'au 31 décembre 1927, conformément aux dispositions de l'article 187, c. 230, S. R. Q., 1925. (*Document de la session No.* 14.)

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 18 JANVIER 1929

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de M. Roy, secondé par M. Thurber, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

La dite pétition est, en conséquence, présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Grant, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'adoption d'une loi relativement au paiement de certaines obligations hypothécaires à la cité des Trois-Rivières.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Lucien Trempe, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Chambre des notaires à l'admettre à la pratique du notariat, après examens.—M. Lafrenière.

De "St. Lawrence Paper Mills, Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant le titre de cette compagnie à certaine propriété et certains droits.—M. Rochette.

De George T. Davie & Sons, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution du Conseil Municipal de la ville de Lauzon pour une évaluation fixe aux fins de taxes.—M. Roy.

De Antoine-Philias Côté, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.—M. Vautrin.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi concernant l'abrègement des peines".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 97) intitulé: "Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland".

Bill (No 91) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des convalescentes".

Bill (No 94) intitulé: "Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brebeuf".

Bill (No 90) intitulé: "Loi permettant à David Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec".

Bill (No 92) intitulé: "Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning".

Bill (No 87) intitulé: "Loi concernant le lot No 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville".

Bill (No 76) intitulé: "Loi concernant "The United Theological Collège, Montreal".

Bill (No 104) intitulé: "Loi refondant la charte du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke".

Bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre de la Très-Sainte-Trinité".

Bill (No 109) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine"

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill 128.—Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village concernant la "Manoir Richelieu Company, Limited".

Bill 79.—Loi modifiant la charte de "Crown Trust Company".

Bill 120.—Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry.

Bill 85.—Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron.

Bill 78.—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
Bill 93.—Loi concernant la succession Victor Beaudry.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. David, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 22 JANVIER 1929

Prière.

Sur la motion de M. Bouthillier, secondé par M. Bissonnet, il est—
Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Paul-Émile Laflamme, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, lorsqu'il aura subi avec succès les examens de quatrième et cinquième année, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.
Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Lahaie, secondé par M. Baillargeon, il est—
Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation du canton de Denholm, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.
La dite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Lahaie, secondé par M. Baillargeon, il est—
Ordonné que l'article 510 du réglement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation du canton de Low, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.
La dite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :
Des Commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport, demandant l'adoption d'une loi concernant l'école Saint-Edouard à Beauport et les commissaires d'école de la paroisse de Beauport.—M. Bédard.

De Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'adoption d'une loi relativement au paiement de certaines obligations hypothécaires à la cité des Trois-Rivières.—M. Duplessis.

De l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Roy.

De la "Chiesa Christiana Pentecostale", demandant l'adoption d'une loi la reconnaissant comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.—M. Cohen.

De la compagnie Howard Smith Paper Mills, Limited, demandant l'adoption d'une loi autorisant la corporation de la paroisse de Sacré-Cœur de Crabtree Mills, la corporation de la paroisse de Saint-Paul et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sacré-Cœur de Crabtree Mills à aider à adopter certains règlements.—M. Dugas.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 153) intitulé: "Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill ,qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant l'article 140 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 151) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques".

En conséquence, il présente ce bill ,qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

État des comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1928. (*Document de la session No 2*).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 9 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres".

Et le débat se continue.

Sept heures et demie.

Conformément à l'article 111 du règlement la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill 123.—Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie.

Bill 121.—Loi constituant en corporation les Moniales Carmélites.

Bill 122.—Loi modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire, Limitée.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill 82.—Loi modifiant la charte de la "Sherbrooke Trust Company".

Bill 107.—Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier.

La Chambre continue le débat sur la motion, qui était en discussion à six heures du soir, ce jour,

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Blain, secondé par M. Renaud, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 23 JANVIER 1929

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 92.—Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning.

Bill 97.—Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland.

Bill 90.—Loi permettant à David-Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 3.—Loi modifiant la Loi des jurés.

Bill 11.—Loi concernant l'abrègement des peines.

Bill 85.—Loi validant un acte de vente consenti à Dame Louis-Philias Caron.

Et avec amendements:

Bill 78.—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

M. Roy, du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis, dans chacun des cas ci-après:

De la corporation "Les Sœurs de la Charité de Québec", demandant l'adoption d'une loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites.

De Marie-Zélia Mercier, dite Sœur Saint-Albert, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford-Mines-Sud".

De Marie-Joséphine-Jeanne Comte, épouse de Maxime Raymond, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte.

D'Albert-Pancrasse L'Espérance et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

De "The Royal Trust Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De "The Roberval & Saguenay Railway Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Compagnie Générale du Port de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la ville de Terrebonne, demandant l'adoption d'une loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du Conseil de la ville de Terrebonne.

De "The Soulanges Power Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De "St. George Hospital, Inc"., demandant l'adoption d'une loi lui donnant des pouvoirs additionnels.

De Lucien Trempe, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Chambre des notaires à l'admettre à la pratique du notariat, après examens.

De "St. Lawrence Paper Mills Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant le titre de cette compagnie à certaine propriété et certain droit.

De George T. Davie & Sons, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution du Conseil Municipal de la ville de Lauzon pour une évaluation fixe aux fins de taxes.

De Antoine-Philias Côté, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De "The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De l'Université de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De l'Association des Chimistes professionnels de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De Paul-Emile Laflamme, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, lorsqu'il aura subi avec succès les examens de quatrième et cinquième année.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que M. Messier fasse partie du comité des bills privés en général.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 89) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital de St-Joseph de Thetford-Mines-Sud".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouthillier ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Emile Laflamme au nombre de ses membres après examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 129) intitulé: "Loi ratifiant le titre de "St. Lawrence Paper Mills Company, Limited", à certaine propriété et à certain droit".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 88) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 111) intitulé: "Loi concernant l'Hôpital St-George".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 113) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Royal Trust Company".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Roy ait la permission de présenter un bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Roy ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon accordant une évaluation fixe pour fins municipales, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Papineau ait la permission de présenter un bill (No 133) intitulé: "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte.".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du Port de Chicoutimi".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Farand ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Soulanges Power Company".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 125) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lafrenière ait la permission de présenter un bill (No 80) intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires, à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des Chimistes professionnels de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 96) intitulé: "Loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, pour les douze mois expirés le 30 juin 1928.

(*Document de la session No* 5).

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Compagnies de Fidéicommissaires, pour l'année finissant le 31 décembre 1927. (*Document de la session No* 36).

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général.

Bill 150.—Loi modifiant la Loi des architectes.

Bill 152.—Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.

Bill 153.—Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile.

Bill 154.—Loi modifiant l'article 140 du Code de procédure civile.

Bill 151.—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 9 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qui lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Renaud:

Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

"Néanmoins, tout en constatant que le gouvernement paraît adopter partiellement la politique de l'opposition au sujet de la diminution de la dette, d'une meilleure loi du libelle et en annonçant, bien que tardivement, son intention de rendre plus efficaces les lois qui régissent actuellement la vente des actions et obligations par les compagnies faisant affaires dans notre province, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que, sans tenir compte des pluies abondantes, le discours du Trône attribue entièrement au gouvernement le fait que nous avons été exempts des feux de forêt; qu'il chante les bienfaits d'une prospérité partielle et instable et qu'il ignore les déficits de l'agriculture et les revendications de nos cultivateurs alarmés de leur situation; qu'il n'annonce pas l'intention du gouvernement:

a. D'accepter les amendements soumis par l'opposition à la dernière session en vue de rendre la loi des Accidents du Travail plus efficace;

b. D'accorder une plus juste représentation des ouvriers dans le gouvernement et dans la Commission des Accidents du Travail;

c. D'amender la loi électorale de manière à réprimer les abus et les injustices causés par le bulletin de vote sans talon, par les faux électeurs, appelés "télégraphes", etc.;

d. D'adopter une politique assurant une exploitation plus rationnelle de nos richesses naturelles et plus à l'avantage de notre population;

e. De créer une commission technique indépendante du gouvernement, ayant le pouvoir de faire l'inventaire de nos richesses nationales et de faire en conséquence des rapports au gouvernement et à la province;

f. D'assurer une administration de la justice moins coûteuse, plus équitable, plus effective, plus impartialement au service de la société, sans intervention politique;

g. De faire une audition plus complète des comptes du gouvernement par des autorités impartiales;

h. De réorganiser le ministère des Terres et Forêts de façon à assurer la conservation de notre patrimoine forestier et à donner aux compétences la liberté d'action nécessaire."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—8.

CONTRE

Messieurs :

Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Bercovitch,
Bernard,
Bouchard,
Cantin,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Daniel,
Dansereau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gagnon (Maskinongé),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
Marchand,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Pilon,
Plante,
Power,
Rochette,
Roy,
Saurette,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—60.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et le débat se continue sur la motion principale.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Lemieux (Gaspé), il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 24 JANVIER 1929

Prière.

Sur la motion de M. Samson, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que les articles 507, 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Cantin, il est—

Ordonné que les articles 507, 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la St. Anne Paper Company, Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats entre le Conseil Municipal de la municipalité de Beaupré et les Commissaires d'Écoles de la même municipalité et la Ste. Anne Paper Company, Limited, et que la dite pétition soit maintenant lue et reçue.

En conséquence, la dite pétition est présentée, lue et reçue.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 76.—Loi concernant "The United Theological College, Montreal".

Votre comité recommande de prolonger au 16 février prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 1er mars prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe I de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Roy, du comité des règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De Euclide Mathieu, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens à l'admettre à la pratique de la médecine après examens.

De Arsène Charlebois, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire.

De la "Chiesa Christiana Pentecostale", demandant l'adoption d'une loi la reconnaissant comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.

Votre comité recommande de prolonger au 16 février prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentataion des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 1er mars prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 151.—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.

Bill 152.—Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.

Et avec des amendements, les bills suivants:

Bill 79.—Loi modifiant la charte de "Crown Trust Company".

Bill 120.—Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse Clare Beaudry.

Les bills suivants sont rejetés:

Bill 153.—Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile.

Bill 154.—Loi modifiant l'article 140 du Code de procédure civile.

M. Ouellet, du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Ouellet, et après avoir discuté différentes questions, a émis les vœux suivants:

1. Il recommande que la date des élections des sociétés d'agriculture soit changée afin qu'elle ne coïncide pas avec celle des élections municipales;

2. Il suggère que les règlements du Conseil d'agriculture relatifs aux nouveaux étalons soient amendés sans toutefois que soient changées les règles de permis de monte déjà établis;

3. Il recommande également que le gouvernement s'enquiert des qualifications comme médecin vétérinaire de M. Nest, l'inspecteur fédéral pour la province de Québec, des chevaux reproducteurs.

4. Il est proposé par M. Charbonneau, secondé par M. Saurette, et résolu à l'unanimité, que la Législature augmente dès la présente session les crédits généralement accordés à l'Agriculture afin d'encourager d'avantage, si possible, les activités de la classe agricole.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présente un bill (No 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bédard ait la permission de présenter un bill (No 117) intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la paroisse Saint-Michel-Archange et en précisant les limites.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bastien ait la permission de présenter un bill (No 86) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de chirurgie dentaire."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 126) intitulé: "Loi reconnaissant la "Chiesa Christiana Pentecostale" comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 23) intitulé: "Loi de la presse."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 24) intitulé : "Loi pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 25) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec."

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.,

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault, ait la permission de présenter un bill (No 26) intitulé: "Loi concernant la construction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 24) intitulé: "Loi pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 25) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 26) intitulé: "Loi concernant la construction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 9 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le Lieutenaut-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill 89.—Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford-Mines-Sud.

Bill 77.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres après examens.

Bill 115.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examen.

Bill 88.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal.

Bill 95.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.

Bill 106.—Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.

Bill 114.—Loi modifiant la charte de "The Soulanges Power Company".

Bill 80.—Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill 108.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.

Bill 129.—Loi ratifiant le titre de "Saint Lawrence Paper Mills, Company, Limited", à certaine propriété et certain droit.

Bill 111.—Loi concernant "St. George Hospital, Inc."

Bill 113.—Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

Bill 116.—Loi modifiant la charte de "The Royal Trust Company".

Bill 101.—Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.

Bill 133.—Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte.

Bill 125.—Loi modifiant la charte de "The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada".

Bill 98.—Loi modifiant la charte de l'association des Chimistes professionnels de Québec.

Bill 96.—Loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présenter un bill (No 127) intitulé: "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examens".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat sur la motion, dont elle était saisie à six heures du soir, ce jour.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M Perrault, il est—

Résolu qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté

Résolu qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 25 JANVIER 1929

Onze heures du matin.

Prière.

M. Roy, du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi lui accordant des pouvoirs additionnels.

Votre comité est d'opinion que la pétition de la cité de Québec demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider cetains règle-

ments, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et confome à la pétition, que cette pétition n'a pas été annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Samson ait la permission de présenter un bill (No 138) intitulé: "Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122 de la cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 151) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé 'Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 4) intitulé "Loi modifiant la Loi des vues animées".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 12) intitulé "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 85) intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 78) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 92) intitulé: "Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 97) intitulé: "Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 90) intitulé: "Loi permettant à David-Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Crown Trust Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 76) intitulé: "Loi concernant "The United Theological College, Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 103) intitulé "Loi modifiant la charte de l'Association des barbiers coiffeurs licenciés de la province de Québec".

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 117) intitulé "Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites".

M. Bédard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 86) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire".

M. Bastien propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 126) intitulé: "Loi reconnaissant la "Chiesa Christiana Pentecostale" comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec".

Bill (No 127) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen."

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 29 JANVIER 1929

Prière.

Sur la motion de M. Roy, secondé par M. Bercovitch, il est—
Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.
En conséquence, la dite pétition est présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Farand, secondé par M. Bernard, il est—
Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Cedars Rapid Manufacturing and Power Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement du conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Souanges ainsi qu'une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Laurent-des-Cèdres, etc., et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.
En conséquence, la dite pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 22) intitulé: "Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur, le lieutenant-gouverneur de la province:

LOMER GOUIN.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1930, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

(*Document de la Session No 1*).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, le 29 janvier 1929.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est—
Ordonné que ledit message, avec le budget qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

Question par M. Sauvé.—1. Combien de Canadiens des États-Unis sont revenus pour s'établir dans la province de Québec, en 1928?

2. Quels sont leurs noms et combien de familles?

3. Dans quelle partie de la province de Québec se sont-ils établis: *a.* dans l'agriculture; *b.* dans l'industrie; *c.* comme ouvriers?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 2. et 3.:—

Famille	Nom	Venu de	Établi dans le comté de	
1.	—Dupuis, Ernest,	Jackman City, Maine,	Abitibi,	10 personnes.
2.	—Lacroix, Alphonse,	Brownsville, Jct., Maine,	"	1 "
3.	—Francœur, Rosario,	" " "	"	5 "
4.	—Lambert, Léomé,	Chicopee Falls, Mass,	"	5 "
5.	—" Ephrem,	" " "	"	6 "
6.	—" Elzéar,	" " "	"	5 "
7.	—Dorval, Adélard,	" " "	"	3 "
8.	—Beaumier, Arthur,	Uxbridge, Mass.	"	2 "
9.	—Dumas, Joseph,	Gardner, Mass,	"	1 "
10.	—Richard, Léon,	Jewitt City, Conn.,	"	3 "
11.	—Gaudreault, H.,	" " "	"	6 "
12.	—Beaulieu, Amédée,	Woonsocket, R. I.,	"	7 "
13.	—Thériault, Jos.,	Roxbury, Mass.,	"	10 "
14.	—" Lévite,	" "	"	5 "
15.	—Racicot, Omer,	Holyoke, Mass.,	"	10 "
16.	—Ouellet, Josephat,	Roxbury, Mass.,	"	2 "
17.	—Grenier, Ferdinand,	Biddeford, Maine,	"	9 "
18.	—Desbois, Emile,	Waterbury, Conn.,	"	6 "
19.	—Camiré, Amédée,	Lowell, Mass.,	"	6 "
20.	—Bouchard, Samuel,	Buffalo, N.Y.,	"	1 "
21.	—Thériault, Joseph,	Southbridge, Mass.,	"	4 "
22.	—Plante, Henri,	Fall-River, Mass.,	"	7 "
23.	—Tessier, Narcisse,	Lowell, Mass.,	"	8 "
24.	—Lefebvre, Alexandre,	Woonsocket, R.I.,	"	9 "
25.	—Canuel, Edmond,	Fall-River, Mass.,	"	3 "
26.	—Faucher, Wilfrid,	Stanford, Conn.,	"	2 "
27.	—Levasseur, Joseph, Sr.,	Fall-River, Mass.,	"	3 "
28.	—Drouin, Arthur,	Willimantic, Conn.,	"	12 "
29.	—Poulin, Hilaire,	Nashua, N.H.,	"	4 "
30.	—Kirouac, André,	" "	"	6 "
31.	—Philippon, H.,	Holyoke, Mass.,	"	3 "
32.	—Adam, Joseph,	Lowell, Mass.,	"	5 "
33.	—Vadeboncœur, W.,	Fall-River, Mass.,	"	7 "
34.	—Pellerin, Origène,	Leomister, Mass.,	"	3 "
35.	—McInniss, Allan,	Lowell, Mass.,	"	11 "
36.	—Lebel, François,	" "	"	8 "
37.	—Moreau, William,	Chicopee Falls, Mass.,	"	7 "
38.	—Longval, Mde S.,	Leomister, Mass.,	"	8 "
39.	—Gilbert, Joseph,	Lowell, Mass.,	"	7 "
40.	—Pepin, Henri-E.,	Leominster, Mass.,	"	7 "
41.	—Denoncourt, Alpha,	Suncook, N.H.,	"	7 "
42.	—Rondeau, Norbert,	Lowell, Mass.,	"	3 "
43.	—Lavoie, Joseph,	Manchester, N.H.,	"	1 "
44.	—Beaunier, Alphonse,	Uxbridge, Mass.,	"	7 "
45.	—Cayer, Goerges,	Lowell, Mass.,	"	7 "
46.	—Carbonneau, Mde J.,	" "	"	4 "
47.	—Laliberté, Wilfrid,	Springvale, Maine,	"	13 "
48.	—Levasseur, Jos., Jr.,	Fall River, Mass.,	"	9 "
49.	—Allard, Omer,	Lowell, Mass.,	"	9 "
50.	—Gagnon, Alfred,	" "	"	13 "
51.	—Thériault, Ernest,	Roxbury, Mass.,	"	10 "
52.	—Després, Arthur,	Springvale, Maine,	"	2 "

Famille *Nom*	*Venu de*	*Établi dans le comté de*	
53.—Thériault, Jos.,	Lowell, Mass.,	"	8 personnes.
54.—Joyal, Doriat,	" "	"	8 "
55.—Gosselin, Philias,	East Hampton, Mass.	"	4 "
56.—Leblanc, Alexandre,	Lowell, Mass..	"	6 "
57.—Gagné, Georges,	Fitchburg, Mass.,	"	10 "
58.—Morin, Emile,	Suncook, N.H.,	"	1 "
59.—Francœur, Joseph,	Manchester, N.H.,	"	2 "
60.—Grenier, Armogène,	Lawrence, Mass.,	"	7 "
61.—Grenier, Alfred,	" "	"	5 "
62.—Michaud, Alexandre,	Fall-River, Mass.,	"	2 "
63.—Demers, Anselme,	Springvale, Maine,	"	6 "
64.—Dubé, Alexandre,	Fall-River, Mass.,	"	2 "
65.—Larochelle, Jos.,	Rumford, Maine,	"	4 "
66.—Plante, Lionel	Springvale, Maine,	"	4 "
67.—Pelletier, Télesphore,	Amesbury, Mass.,	"	4 "
68.—Chabot, Gédéon,	Leominster, Mass.,	"	1 "
69.—Lacerte, Ferdinand,	Amesbury, Mass.,	"	1 "
70.—Grenier, Joseph,	Lawrence, Mass.,	"	3 "
71.—Lapierre, Arthur,	Victory Mill, N.Y.,	"	3 "
72.—Landry, Georges,	Uxbridge, Mass.,	"	11 "
73.—Marcoux, Joseph,	Leominster, Mass.,	"	7 "
74.—Laflamme, Nérée,	Manchester, N.H.,	"	5 "
75.—Provençal, Louis,	Springvale, Maine,	"	10 "
76.—Charette, Théodore,	Sanford, Maine,	"	10 "
77.—Plante, Aimé,	Springvale, Maine,	"	9 "
78.—Coderre, Albert,	Aldenville, Mass.,	"	2 "
79.—Parisé, Richard,	Lowell, Mass.,	"	9 "
80.—Gagnon, Albert,	Bristol, Conn.,	"	5 "
81.—Ducharme, Joseph,	Lowell, Mass.,	"	6 "
82.—Tremblay, Hormisdas,	Beverley, Mass.,	"	5 "
83.—Duchaine, Joseph,	Beverley, Mass.,	"	7 "
84.—Renaud, Napoléon,	Millbury, Mass.,	"	9 "
85.—Guérin, Arthur,	Detroit, Mich.,	"	9 "
86.—Friolet, Henri,	Lowell, Mass.,	"	1 "
87.—Morin, Sylvio,	Lewiston, Maine,	Arthabaska,	3 "
88.—Marchand, Hormisdas,	Lawrence, Mass.,	Bellechasse,	2 "
89.—Ouellet, Joseph,	Lewiston, Maine,	Chicoutimi,	3 "
90.—Duval, Paul,	Nashua, N. H.,	Kamouraska,	2 "
91.—Beaupré, Ovila,	Rumford, Maine,	Lac-St-Jean,	6 "
92.—Gagnon, François,	Patterson, N.J.,	"	5 "
93.—Marcoux, Philémon,	Lawrence, Mass.,	"	4 "
94.—Vachon, Alfred,	Holyoke, Mass.,	Lotbinière,	5 "
95.—Plouffe, Norbert,	Lowell, Mass.,	Maskinongé,	3 "
96.—Paquet, Ferdinand,	Reedville, Mass.,	Matapédia,	4 "
97.—St-Laurent, Jean,	Lewiston, Maine,	"	7 "
98.—Sénécal, Alfred,	Lowell, Mass.,	"	4 "
99.—D'Auteuil, Ernest,	Fall River, Mass.,	"	11 "
100.—Morin, Romuald,	Suncook, N. H.,	Témiscamingue	4 "
101.—Morin, Pierre,	Chelsea, Mass.,	"	3 "
102.—Morin, Henri,	Fall-River, Mass.,	"	3 "
103.—Nadeau, Omer,	" "	"	7 "
104.—Nadeau, Etienne,	" "	"	7 "
105.—Létourneau, Joseph,	" "	"	1 "
106.—Fortier, Alfred,	" "	"	2 "
107.—Goulet, Alphonse,	" "	"	6 "
108.—Lemelin, Pierre,	" "	"	4 "
109.—Morin, Willie,	" "	"	6 "
110.—Geoffroy, Joseph,	" "	"	9 "
111.—Malenfant, O.,	Fall-River, Mass.,	Témiscouata,	9 "
112.—Chrétien, Roméo,	Woonsocket, R.I.,	Verchères,	3 "

Famille	*Nom*	*Venu de*	*Établi dans le comté de*	
113.	—Fiola, Napoléon,	Fall-River, Mass.,	Wolfe,	9 personnes.
114.	—Guillemette, Calix,	Suncook, N.H.,	"	2 "
115.	—Poirier, Louis,	Worcester, Mass.,	Yamaska,	4 "
				"
115 familles.				628

Ces familles ont été rapatriées par les soins du Département de la Colonisation et ont toutes été placées sur la terre.

Le Département ignore le nombre et les noms des rapatriés qui sont revenus d'eux-mêmes ou sous d'autres auspices et qui se seraient établis soit dans l'agriculture, dans l'industrie ou comme ouvriers.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il contribué à établir des coopératives pour la fabrication du cidre de pommes dans la province?

2. Si oui, *a.* comment; *b.* pour quelle somme; *c.* dans quels comtés?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. et 2. Non.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état indiquant: 1. Quelle somme a été affectée pour la distribution gratuite de graines de semences aux colons en 1928; 2. Les noms et adresses des curés ou missionnaires colonisateurs qui ont fait le partage des graines; 3. les noms et adresses de chacun des colons qui en ont reçu et quelle quantité pour chacun.

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un Ordre de cette Chambre, en date de ce jour, 29 janvier, pour:

Un état indiquant: 1. Quelle somme a été affectée pour la distribution gratuite de graines de semences aux colons en 1928; 2. les noms et adresses des curés ou missionnaires colonisateurs qui ont fait le partage des graines; 3. les noms et adresses de chacun des colons qui en ont reçu et quelle quantité pour chacun.

(*Document de la Session, No.* 37).

Question par M. Sauvé.—1. Quelle somme totale a été dépensée par le gouvernement depuis le 30 juin 1928 pour l'immigration?

2. A qui chacun des montants a-t-il été payé?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $5.999.20, pour l'Immigration et $40,916.15 pour le Rapatriement.

2. *Pour l'Immigration:*—Dionne, G.-A., $861.84; Lebel, Georges, $486.38; Eastern Townships Immigration Society, $2,250.00; Hillhouse, Wm., $899.98; Robert, J.-E., $96.00; Belleau, Auger & Turgeon, Limitée, $5.00; Burne, John, $700.00; Lemay, Emile, $700.00.

Pour le Rapatriement:—Bergeron, l'abbé Jean, $2,248.87; Minette, l'abbé Charles, $1,939,49; Deschênes, l'abbé A. S., $1,711.39; Gauvin, l'abbé J., $444.20; Sirois, l'abbé, J.-E., $143.33; Trudel, Pierre, $300.00; Bilodeau, l'abbé Georges, $17.10; Beauregard, l'abbé C., $785.76; Bergeron, P.-E., $64.30; Chouinard, Gustave, $60.89; Bégin, J.-A., $21.00; Royal Typewriter Co., $15.00; Minette, l'abbé Charles, pour payer factures en rapport avec la construction d'une maison commune à Amos pour recevoir les colons rapatriés, $349.75; Adam, Joseph, $206.27; Allard, Omer, $367.56; Beaumier, Alphonse, $191.45; Beaupré, Avila, $304.46; Beaumier, Arthur, $59.26; Beaulieu, Amédée, $163.25; Camiré, Amédée, $223.00; Canuel, Edmond, $179.25; Cayer, Georges, $358.08; Carbonneau, Veuve Jos., $208.91; Chabot, Gédéon, $200.00; Charette, Théodore, $665.91; Coderre, Albert, $400.00; Chrétien, R., $200.00; Drouin, Arthur, $330.93; Desbois, Emile, $170.05; Dupuis, Ernest, $173.25; Denoncourt, Alphas, $336.86; Després, Arthur, $250.00; Demers, Anselme, $606.97; Dubé, Alexandre, $400.00; Dumas, Joseph, $47.00; D'Auteuil, Ernest, $750.00; Ducharme, Joseph, $436.26; Duchesne, Joseph, $210.04; Francœur, Joseph, $400.00; Fiola, Napoléon, $389.10; Francœur, Rosario, $5.00; Friolet, Henri, $390.00; Gilbert, Joseph, $417.17; Gagnon, Alfred, $559.91; Gosselin, Philias, $500.00; Gagné, Georges, $775.00; Grenier, Ferdinand, $218.00; Grenier, Joseph, $400.00; Grenier, Armogène, $415.82; Grenier, Alfred, $335.36; Geoffroy, Joseph, $275.13; Gagnon, Albert, $515.23; Goulet, Alphonse, $211.40; Gaudreau, Hormisdas, $57.59; Guérin, Arthur, $600.00; Joyal, Doriat, $563.00; Kirouac, André, $128.95; Lefebvre, Alexandre, $404.78; Levasseur, Joseph, Sr., $171.12; Levasseur, Joseph, Jr., $504.11; Lemelin, Pierre, $308.99; Lebel, François, $183.21; Lavoie, Joseph, $12.50; Laliberté, Wilfrid, $458.02; Larochelle, Joseph, $467.12; Longval, Madame Veuve S., $200.00; Lambert, Ephrem, $123.72; Lacerte, Ferdinand, $200.00; Landry, Georges, $888.00; Lambert, Elzéar, $150.00; Laflamme, Nérée, $500.00; Lambert, Léomé, $222.32; Lacroix, Alphonse, $30.00; Malenfant, O., $500.00; Moreau, William, $93.59; Marcoux, Joseph, $500.00; Morin, Henri, $500.00; Morin, Emile, $122.60; Michaud, Alexandre, $2.50; Morin, Pierre, $500.00; Morin, Romuald, $500.00; Morin, Willie, $75.30; Morin, Sylvio, $50.00; McInniss, Allan, $324.20; Nadeau, Omer, $660.00; Nadeau, Etienne, $300.00; Ouellette, Joseph, $475.00; Ouellette, Josephat, $141.50; Provençal, Louis, $600.00; Plante, Henri, $220.97; Plouffe, Norbert, $356.50; Philippon, Hector, $175.00; Pellerin, Origène, $195.00; Plante, Lionel, $450.00; Pepin, Henri, $380.00; Pelletier, Télesphore, $400.60; Paquet, Ferdinand, $400.00; Poulin, Hilaire, $10.00; Parisé, Richard, $692.04; Plante, Aimé, $700.00; Rondeau, Norbert, $133.52; Racicot, Omer, $35.00; Renaud,

Napoléon, $406.89; Richard, Léon, $6.50; St-Laurent, Jean, $500.00; Sénécal, Alfred, $450.00; Thériault, Ernest, $300.00; Thériault, Lévite, $41.90; Thériault, Joseph, $205.22; Tessier, Narcisse, $569.31; Thériault, Joseph, $220.34; Therrien, Joseph, $21.11; Tremblay, Hormisdas, $510.00; Vadeboncœur, William, $270.77; Vachon, Alfred, $400.00.

Question par M. Sauvé.—1. Combien de règlements, autres que les règlements d'emprunt ont été soumis par des municipalités à la considération du lieutenant-gouverneur en conseil depuis 1927, en vertu de l'article 423 de la loi des cités et villes, 1925?

2. Combien ont été désavoués?

3. Quelle somme totale a été payée au gouvernement pour ces règlements?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 262 règlements.
2. Aucun.
3. $2,620.00.

Question par M. Sauvé.—Le gouvernement a-t-il correspondu avec le gouvernement d'Ottawa au sujet d'une loi appelée Anti-Dumping Act et concernant un tarif saisonnier protégeant nos produits maraîchers contre ceux de l'étranger?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

Non.

Question par M. Sauvé.—Quelle est la somme de la taxe ou droit que la municipalité de la cité de Saint-Hyacinthe a payée au gouvernement pour les $250,000., quelle a empruntées pour divers travaux durant les années 1927 et 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

$322.50.

Question par M. Sauvé.—Quelle est la somme de la taxe ou droit que la municipalité de Shawinigan-Falls a payée au gouvernement pour les $109,000.00 qu'elle a été autorisée par lui à emprunter durant l'année fiscale terminée le 30 juin 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

$177.00.

Question par M. Guertin.—1. Quel montant le gouvernement a-t-il avancé pour aider aux colons à se bâtir maisons ou granges durant l'année 1927 et 1928?

2. Quels sont les noms et adresses de chacun des colons qui ont reçu de telles avances?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $7,075.00, dont $2,275.00 pour l'année financière 1926–1927 et $4,800.00 pour celle de 1927–1928.

2. Louis Mailloux, St-Ambroise, comté de Chicoutimi.
Edouard Bertin, canton Bégin, " "
Edmour Néron, St-Léon, " "
Basile Simard, St-Léon, " "
Joseph Tremblay, St-Léon, " "
Victor Simard, St-Léon, " "
Armand Tremblay, St-Léon, " "
Uldéric Fradette, canton Bégin, " "
Edouard Bertrand, canton Bégin, " "
Girard Fortin, St-Chs-Borromée, " "
Henri Lajoie, St-Chs-Borromée, " "
Joseph Rioux, Otis, " "
Adélard Meunier, St-Ths-Didyme, Lac St-Jean.

Question par M. Sauvé.—Quelle a été la valeur totale des quarante industries principales dans la province: *a.* en 1927; *b.* en 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le gouvernement essaiera de répondre à cette question quand on lui aura dit quelles sont les quarante principales industries de la province.

Question par M. Sauvé.—1. Quelle a été la valeur de la production minière dans notre province en 1928?

2. Quelle place occupait notre province dans la production minière du Canada en 1928?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Les statistiques minières de la province de Québec et celles des autres provinces du Canada n'ont pas encore été compilées pour l'année 1928, et ne pourront être connues avant les premiers jours de mars.

Question par M. Sauvé.—1. Quelle a été la valeur de la production des pêcheries de notre province: *a.* en 1926; *b.* en 1927; *c.* 1928?

2. Quelle place occupe notre province pour la production de la pêche au Canada?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. En 1926, $3,110,964; en 1927, $2,736,450. et, pour 1928, la compilation n'est pas encore terminée et ne le sera probablement pas avant la fin de mars.

2. La cinquième.

Question par M. Tremblay.—1. La Commission d'arbitrage nommée par le gouvernement pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean fonctionne-t-elle encore?

2. Monseigneur Allard en fait-il encore partie?

3. Sinon, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Non.

2. Non.

3. Monseigneur Allard a résigné comme commissaire le 20 juillet 1927.

Question par M. Tremblay.—1. Quel est le nombre: *a.* de personnes *b.* de familles (avec le nombre d'enfants dans chaque cas) qui ont quitté le Lac St-Jean: *a.* en 1924; *b.* en 1925; *c.* en 1926; *d.* en 1927; *e.* en 1928?

2. Pour quelle destination dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. En 1924: 15 familles sont parties dont 7 familles pour les Etats-Unis, 3 pour l'Abitibi et 5 pour le Nouvel Ontario; en 1925: 13 familles sont parties pour une destination inconnue; en 1926: 7 familles sont parties dont 4 pour les Etats-Unis et 3 pour le Nouvel-Ontario; en 1927: 14 familles sont parties dont 5 pour l'Abitibi, 4 pour le Nouvel Ontario et 4 pour certaines autres parties de la province; en 1928: 11 familles sont parties dont 4 pour le Témiscamingue, 6 pour l'Abitibi et une pour la Matapédia.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 20) intitulé: "Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin dans le district de Québec".

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Sauvé, seçondé par M. Gault, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est —

Ordonné qu'il soit déposé le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre M. Gilbert Caron, etc., et le gouvernement au sujet d'expropriation pour la route de Gaspé, à Grande-Vallée, depuis 1925.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou municipalité au sujet de la route Lachute-Saint-Jovite, depuis 1923.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement de Québec et celui d'Ottawa au sujet du Labrador, depuis 1919.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne au sujet de travaux de creusage dans la rivière Saint-Pierre, à Saint-Hermas et à Saint-André-d'Argenteuil, depuis 1923.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne relativement à la société d'agriculture des Deux-Montagnes, depuis 1920.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses ministres et M. l'abbé Bilodeau, missionnaire agricole, et les agents de rapatriement aux États-Unis, depuis 1927.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre les missionnaires, MM. les abbés Jean Bergeron, Charles Minette, J. Gauvin, Émile Sirois et le gouvernement, au sujet de l'établissement de colons dans notre province ou du rapatriement, depuis 1927.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 102) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".
Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 138) intitulé: "Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122 de la cité de Québec".
M. Samson propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 11) intitulé: "Loi concernant l'abrègement des peines".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général.

Bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant l'article 53*a* du Code civil".

Bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment".

Question par M. Guertin.—1. Les plans d'agrandissement ou de modifications, qui doivent être faits à la prison de Hull, sont-ils complétés?

2. Dans la négative, quand le seront-ils?

3. Dans l'affirmative, quand le gouvernement a-t-il l'intention de commencer les travaux?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1 et 2. Non.

3. A l'étude.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 30 JANVIER 1929

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 129.—Loi ratifiant le titre de "Saint Lawrence Paper Mills, Company, Limited", à certaine propriété et certains droits.

Avec amendements:

Bill 111.—Loi concernant "St. George Hospital, Inc.".

Bill 128.—Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal du dit village, concernant la "Manoir Richelieu Company, Limited".

Bill 133.—Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix Joseph Comte.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 115.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examen.

Bill 77.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Emile Laflamme au nombre de ses membres, après examens.

Bill 80.—Loi autorisant la Chambre des Notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du Notariat après examens.

M. Roy, du comité des règlements, présente, au nom de ce comité, le septième rapport suivant:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Jacob Friedman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Congregation Beth Joseph".

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Walter James Anderson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant le lot No 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.

De la Compagnie de chemin de fer Quebec & Chibougamau, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Société des Comptables agréés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'adoption d'une loi relativement au paiement de certaines obligations hypothécaires à la cité des Trois-Rivières.

De la "St. Anne Paper Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats entre le conseil municipal de la municipalité de Beaupré et les Commissaires d'écoles de la même municipalité et la "St. Anne Paper Company, Limited".

De "Cedars Rapid Manufacturing and Power Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement du conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Soulanges ainsi qu'une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Laurent-des-Cèdres, etc.

Des Commissaires d'Écoles de la paroisse de Beauport, demandant l'adoption d'une loi concernant l'école Saint-Edouard à Beauport et les commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.

De la corporation du canton de Denholm, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton.

De la corporation du canton de Low, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 118) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés, en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec et Chibougamau".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présente un bill (No 137) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la "St. Anne Paper Company, Limited".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Farand ait la permission de présenter un bill (No 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent-des-Cèdres adoptée le 28 juin, 1928, et autorisant la passation de contrats leur donnant effet".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présenter un bill (No 134) intitulé: "Loi concernant le lot numéro deux cent trente-cinq (lot 235) du quartier Saint-Laurent, Montréal".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lahaie ait la permission de présenter un bill (No 130) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 12 de la municipalité du canton de Denholm".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lahaie ait la permission de présenter un bill (No 131) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 24 de la municipalité du canton de Low".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Poulin ait la permission de présenter un bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Beth Joseph".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

CONSEIL LÉGISLATIF

30 janvier 1929.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé, et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil durant la présente session est composé des honorables MM. Amyot, Bryson, Caron, Garneau, Grothé, Létourneau, Martin, Miles, Perron, Roberge et Turgeon soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans le dit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Question par M. Sauvé.—1. Quels sont les noms, adresses, salaires et comptes de dépenses de tous les agents d'immigration, qui ont été à l'emploi du gouvernement de la province, durant les deux dernières années: *a.* aux Etats-Unis; *b.* sur le continent européen?

2. Quels sont les noms des compagnies, corporations, associations ou sociétés, qui ont agi comme agents d'immigration pour le gouvernement durant les deux dernières années?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a.* Au cours des années financières 1927-28 et 1928-29, MM. les abbés Jean Bergeron, Clovis Beauregard et A.-S. Deschênes ont travaillé aux Etats-Unis pour le rapatriement des Franco-Canadiens: Abbé Jean Bergeron, $1,350.00 de salaire et $2,128.78 de dépenses.—Abbé Clovis Beauregard, $250.00 de salaire et $1,503.00 de dépenses.—Abbé A.-S. Deschênes, $625.00 de salaire et $1,086.39 de dépenses; *b.* Alex. Lonay, Soignies, Belgique, $1,000.00 de salaire par an et $72.34 de dépenses en 1926-27.

2. Aucune.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement est-il le propriétaire de l'École Industrielle d'Huberdeau?

2. Dans l'affirmative, à qui en a-t-il confié la direction?

3. Dans la négative, en connaît-il les propriétaires ?
4. Combien le gouvernement a-t-il souscrit pour la fondation de cette institution ?
5. Combien a-t-il versé en subventions ou autrement, depuis sa fondation jusqu'à ce jour ?
6. Le gouvernement se réserve-t-il le droit exclusif du placement des enfants dans ladite institution ?
7. Sinon, avec qui partage-t-il ce privilège ?
8. Quelle procédure doit être suivie pour obtenir l'entrée d'un sujet à cette institution et quelles sont les conditions par la suite ?

Réponse par l'honorable M. David:
1. et 2. Non.
3. Les Missionnaires de la compagnie de Marie.
4. Rien.
5. Rien.
6. Non.
7. Les propriétaires.
8. Chapitre 160, S.R.Q., 1925.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 22) intitulé: "Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux proriétaires d'hôpitaux."

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 31 JANVIER 1929

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, les bills suivants:

Bill 91.—Loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes.

Bill 87.—Loi concernant le lot No 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville.

Bill 121.—Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites".

Bill 119.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.

Bill 94.—Loi constituant en corporation le Collège Jean de Brébeuf.

Bill 95.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.

Et sans amendements, les bills suivants :

Bill 117.—Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites.

Bill 122.—Loi modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire, Limitée.

Bill 86.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie-dentaire.

Bill 106.—Loi modifiant la charte de la Compagnie Générale du port de Chicoutimi.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 2.—Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*.

Avec amendements:—

Bill 103.—Loi modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.

Et sans amendements:—

Bill 4.—Loi modifiant la Loi des vues animées.

Bill 96.—Loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.

Ordonné que M. Bédard ait la permission de présenter un bill (No 124) intitulé: "Loi mettant l'école Saint-Edouard à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Septième rapport Annuel de la Commission des Liqueurs de Québec. (*Document de la session No* 38).

Question par M. Guertin.—1. Un citoyen du nom de Jos. Lafleur, de Hull, a-t-il fait des représentations au procureur-général dans le but de se faire rembourser par la province une certaine somme d'argent supposée lui avoir été dérobée par un individu, qui n'a pas encore été appréhendé?

2. A quelle date cette demande a-t-elle été faite?
3. Le gouvernement a-t-il promis de s'occuper de cette affaire?
4. Dans l'affirmative, quelle décision a-t-il prise?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. 3. et 4. Cette affaire remonte à près de sept années et nous ne trouvons pas la demande de M. Lafleur dans le sens indiqué. Par l'entremise du shérif du district de Hull, M. Lafleur s'est plaint qu'il avait été volé par un nommé Barrette et a demandé de le faire arrêter aux dépens du gouvernement. Des instructions ont été données au substitut du Procureur-général de faire les procédures nécessaires pour opérer l'arrestation du nommé Barrette. Après des recherches poussées avec activité, il a été constaté que Barrette s'était enfui à l'étranger où il n'a pu être localisé aux fins de le faire extrader.

Question par M. Guertin.—1. Combien de calendriers le Département des Terres et Forêts a-t-il fait imprimer pour l'année courante?

2. Combien ces calendriers ont-ils coûté?

3. Le département a-t-il l'intention d'en commander davantage?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. 131,425.

2. $23,327.94.

3. Non.

Question par M. Guertin.—1. A qui le contrat de la construction de la route Hull-Maniwaki dans la municipalité de Wakefield (canton) a-t-il été accordé?

2. Quelles conditions le gouvernement a-t-il imposées à la municipalité pour la construction de cette route?

3. Y a-t-il eu des plaintes: *a.* au sujet du coût probable par la municipalité; *b.* au sujet de l'emploi d'étrangers pour les travaux, de préférence aux contribuables de cette municipalité?

4. Quels moyens le gouvernement a-t-il pris pour donner satisfaction aux plaignants?

5. A quelles conditions la balance de cette route a-t-elle été construite dans chacune des autres municipalités sur son parcours?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. La Société Générale de Ponts et Chaussées, Limitée.

2. Les conditions prévues par la loi.

3. *a.* Oui; *b.* Oui.

4. *a.* Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire; *b.* Le gouvernement a recommandé à l'entrepreneur d'employer autant que possible la main-d'œuvre locale.

5. Partie sud du canton de Hull, 25%; Partie ouest du canton de Hull, 25%; Village de Wakefield, 25% et 50%; Canton de Low, $2,500.00 par mille; Canton d'Aylwin, $2,500.00 par mille; Canton de Wright, $2,500.00 par mille et 50% pour le pont Sullivan; Village de Gracefield, emprunt à 2%; Canton de Bouchette, $2,500.00 par mille; Messine, 50%; Réserve indienne de Maniwaki, 50%; Canton de Maniwaki, 50% et emprunt à 2%.

Question par M. Guertin.—1. Quelle somme totale le gouvernement de Québec a-t-il reçue pour la voirie; *a.* du gouvernement conservateur d'Ottawa de 1912 à 1917; *b.* du gouvernement unioniste de 1917 à 1921?

2. Quelle somme le gouvernement de Québec a-t-il reçue du gouvernement libéral de 1921 jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a.* $1,238.90; *b.* $305,571.19.
2. $4,542,179.68.

Question par M. Guertin.—1. Combien a rapporté en recettes brutes l'administration de la justice dans le district judiciaire de Hull chaque année depuis 1908?

2. Combien a coûté l'administration de la justice dans le même district depuis 1908?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Année	(1)	(2)
1908	$ 4,892.13	$ 17,163.85
1909	6,621.51	18,830.03
1910	5,789.03	25,692.79
1911	6,671.29	19,635.87
1912	5,764.02	30,025.83
1913	5,982.89	24,612.70
1914	4,955.45	28,787.97
1915	4,634.98	28,193.44
1916	8,131.62	26,651.70
1917	7,652.37	33,856.15
1918	8,233.55	26,702.70
1919	10,976.84	31,181.72
1920	15,239.67	33,726.57
1921	12,389.76	55,771.85
1922	14,546.75	64,294.32
1923	19,347.10	69,367.20
1924	27,435.77	78,837.58
1925	25,772.67	67,403.47
1926	25,684.22	70,241.44
1927	28,938.93	73,690.31
1928	32,804.81	74,681.23

En outre des déboursés faits pour les différents services, il y a un montant assez considérable de déboursés faits et chargés à la police provinciale, pour des causes, et qui ne se trouvent pas compris dans les montants mentionnés ci-haut.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il soumis aux autorités fédérales son projet d'établir un poste de radio?

2. Si oui, le gouvernement d'Ottawa a-t-il approuvé ce projet?
3. Sinon, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Pas encore.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité

plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 29 janvier courant: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Tremblay, secondé par M. Guertin, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi ratifiant le titre de "Saint Lawrence Paper Mills Cmpany, Limited", à certaine propriété et certains droits."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion: "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi concernant "St. George Hospital, Inc."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siége ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion: "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal du dit village, concernant la "Manoir Richelieu Company, Limited."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 133) intitulé: "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix Joseph Comte."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 115) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres après examen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres après examens."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 80) intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général.

Bill 83.—Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec.

Bill 118.—Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau".

M. Delisle propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 137) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil municipal et des commissaires d'Écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la "St. Anne Paper Company, Limited".

M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet".

M. Farand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 134) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 130) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm".

M. Lahaie propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 131) intitulé "Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low".

M. Lahaie propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 100) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

M. Poulin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 132) intitulé "Loi constituant en corporation "Congregation Beth Joseph".

M. Poulin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Question par M. Duplessis.—Quels sont les revenus bruts provenant du pont de la province à Saint-François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain: *a.* Depuis l'ouverture du dit pont à la circulation, jusqu'au 1er janvier 1928 exclusivement; *b.* Depuis le 1er janvier 1928 inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

a. $176,743.73; *b.* $59,608.85.

Question par M. Duplessis.—Quels sont les revenus nets provenant du pont de la province à Saint-François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain: *a.* Depuis l'ouverture du dit pont à la circulation, jusqu'au 1er janvier 1928 exclusivement: *b.* Depuis le 1er janvier 1928 inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

a. $148,757.41; *b.* $55,359.47.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 19 mars 1928:

Copie de toutes correspondances, résolutions adressées au Ministère de l'Agriculture de la province de Québec par les Sociétés d'Agriculture, cercles agricoles, cercle de L'U. C. A. et autres personnes du comté de Lotbinière, concernant la division du dit comté au point de vue agronomique et la nomination d'un second agronome.

(*Document de la session No* 39).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 22 mars 1928:

Copie de tous rapports, documents et correspondances reçus par le ministre de la Colonisation au sujet du congrès de colonisation tenu à Amos en l'année 1927. (*Document de la session No* 40).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 1er FÉVRIER 1929

Prière.

Onze heures du matin.

M. Roy, du comité des règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de Samuel Hiram Rasminsky, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas encore été suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présenter un bill (No 75) intitulé: "Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Samson ait la permission de présenter un bill (No 99) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Roy ait la permission de présenter un bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés relativement aux détenus aliénés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder, durant le cours de l'année, à des travaux d'améliorations sur certains chemins dans les municipalités de Hull-Sud et de Hull-Ouest, dans le comté de Hull?

2. Si oui, quels chemins seront améliorés et quelles sommes seront affectées pour chacun?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Sous considération.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de *mandamus* contre la couronne, ses ministres ou ses officiers".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 96) intitulé: "Loi concernant le rôle de perception de 1926

et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 91) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Hôpital Saint-Joseph des convalescentes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 87) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 94) intitulé: "Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brebeuf".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 117) intitulé: "Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint Michel-Archange et en précisant les limites".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire, Limitée".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 86) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps: puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 4 FÉVRIER 1929

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 155) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des travaux publics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Tremblay.—1. Un nommé Pierre Valois est-il encore à l'emploi du gouvernement de cette province?

2. Dans l'affirmative, de quel ministère ou département relève-t-il?

3. Quels sont ses attributions?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Oui.
2. Du département du Procureur général.
3. Constable au bureau du grand connétable, à Montréal.

Question par M. Lafleur.—1. Combien ont coûté à date les travaux de l'annexe du Palais de justice de Montréal?
2. Depuis le 28 avril 1923, le gouvernement a-t-il donné d'autres contrats d'entreprises concernant la construction ou pour des réparations?
3. Dans l'affirmative: *a.* à quelle date; *b.* à qui; *c.* quel est le montant de chaque contrat?
4. Combien a coûté à date l'ameublement dudit annexe?
5. Depuis la réponse du 31 janvier 1928, d'autres meubles ont-ils été achetés?
6. Dans l'affirmative: *a.* de qui; *b.* pour quelle somme dans chaque cas?
Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. $4,892,850.50, dont $659,397.46 pour acquisition de terrain.
2. et 3. Brunet la Cie., $1,888.44; Collet Frères, Ltée, $30,926.24; Lavigueur, J.-R., $3,858.62; McDonald & Wilson, $510.00; Rochon, W. $4,363.82.
4. $33,217.85.
5. et 6. Meubles achetés depuis le 31 janvier 1928, mais compris dans la réponse à l'item précédent. Beauchemin La Librairie, $132.00; Valiquette, Ltée., N.-G., $2,441.05.

Question par M. Lafleur.—Combien a rapporté pour 1928 chacun des ponts de péage, qui sont la propriété du gouvernement?
Réponse par l'honorable M. Galipeault:
Revenus nets:

Pont Galipeault: $77,787.85;
Pont Taschereau: $69,789.13;
Pont de Batiscan: $55,359.47.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill 124.—Loi mettant l'école Saint-Edouard à Beauport sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.
Bill 75.—Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.
Bill 99.—Loi refondant la charte de la cité de Québec.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis".
Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 17) intitulé "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 5 FÉVRIER 1929

Prière.

Sur la motion de M. Frigon, secondé par M. Gauthier, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de la cité des Trois-Rivières permettant à cette dernière d'amender sa charte et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

La dite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 127.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine après examen.

Bill 123.—Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 10.—Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.

Bill 13.—Loi modifiant la loi des employés publics.

Bill 107.—Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier.

Bill 108.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.

Avec amendement:

Bill 81.—Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet.

M. Roy, du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition de la compagnie "Howard Smith Paper Mills, Limited", demandant l'adoption d'une loi autorisant la corporation de la paroisse de Sacré-Cœur de Crabtree Mills, la corporation de la paroisse de St-Paul et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sacré-Cœur de Crabtree Mills à adopter certains règlements, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 136) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes municipales à la "Howard Smith Paper Mills, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur prononce ainsi que suit sur la question de procédure soulevée par le député des Trois-Rivières à la séance du 24 janvier dernier.

Le 24 janvier dernier, le comité des bills publics en général a fait à la Chambre un rapport où il est dit: "Les bills suivants sont rejetés: Bill 153.—Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile; Bill 154.—Loi modifiant l'article 140 du Code de procédure civile". Ce rapport a été lu à la même séance et s'est trouvé par là-même reçu, personne n'y ayant fait objection. (cf. note 1 sous l'art. 384 du règlement); mais il n'a pas été adopté. Il n'y avait, d'ailleurs, pas lieu de l'adopter, puisqu'il ne contenait aucune recommandation. (cf. l'art. 385 du règlement).

Les bills 153 et 154 n'ayant pas été inscrits sur le feuilleton des séances suivantes, l'honorable député des Trois-Rivières s'en est plaint au cours de la séance du 29 janvier, alléguant qu'un comité élu n'a pas le pouvoir de rejeter un bill dont la chambre a voté la deuxième lecture et

que tout bill rapporté par un comité élu, que le rapport de ce comité ait été favorable à ce bill ou non, doit être inscrit au feuilleton de la séance suivante.

Les prétentions émises par l'honorable député des Trois-Rivières sont conformes à la théorie parlementaire ou aux dispositions de notre règlement. En effet, Bourinot, 3e éd. p. 660) enseigne que le comité élu auquel un bill public a été renvoyé ne peut le rejeter, que la chambre seule possède ce pouvoir: "Every Committee on a public bill, dit-il, is bound to report thereon, as the House alone has power to prevent its passage or order its withdrawal." Cette doctrine est également soutenue par Cushing (Nos 1932 et 1936). Et, d'autre part, l'article 116 de notre règlement contient la prescription qui suit: "Les bills rapportés par les comités élus sont inscrits au feuilleton de la séance suivante." Cette prescription est d'ailleurs, en substance, la reproduction des dispositions de l'article 22 du règlement qui a été en vigueur de 1885 à 1914, article qui se lisait comme suit: "Les bills publics sur lesquels un comité permanent ou spécial fait rapport, après deuxième lecture, sont inscrits à la feuille de l'ordre du jour pour la séance qui suit la réception du rapport." Il est donc incontestable que depuis 1885 au moins, le règlement de l'Assemblée législative n'a jamais conféré expressément aux comités élus le pouvoir de rejeter un bill public qui lui avait été renvoyé après deuxième lecture et qu'il a, d'autre part, prescrit formellement l'insertion, au feuilleton de la séance suivante, de tout bill public rapporté par un comité élu.

Mais si telles ont été la doctrine parlementaire et la règle écrite, la coutume s'est établie et il a été de pratique constante et habituelle depuis quarante ans de rejeter à l'occasion, dans les comités élus, les bills publics qui leur avaient été renvoyés et de ne pas inscrire au feuilleton, après leur rapport, les bills publics qui avaient été ainsi rejetés. Depuis 1890, l'article 22 de l'ancien règlement et l'article 116 du règlement actuel ont été lettres mortes, comme l'ont été, par exemple, les dispositions de ces règlements faisant à tout député un devoir d'assister aux séances de la Chambre, à moins d'avoir obtenu de celle-ci un congé.

En présence d'un texte formel du règlement et d'un usage contraire aussi bien établi, il ne reste à l'Orateur qu'à suivre le conseil que Bourinot (3e éd. p. 486), May (IIe éd. pp. 349–350) et Cushing (No 1757) donnent pour les cas douteux: demander des instructions à la Chambre. Je suggère donc, si l'on croit la chose opportune, de soumettre une motion à la Chambre de façon que celle-ci puisse trancher la question de savoir si l'on continuera de suivre l'usage établi, ou si l'on devra se conformer désormais aux prescriptions de l'article 116 du règlement.

La décision à laquelle j'en arrive est non seulement conforme à ce qu'enseignent les auteurs de droit parlementaire plus haut cités, mais aussi à la jurisprudence établie par les orateurs qui m'ont précédé au fauteuil. En effet, si je refère aux Journaux de l'Assemblée législative de 1894–95, volume 29, page 164, je constate que l'Honorable P.-E. LeBlanc a jugé qu'il fallait dans le cas d'un bill concernant les dentistes, laisser la Chambre décider elle-même si elle considérait ce bill comme bill hybride ou comme bill public.

Question par M. Lafleur.—1. Quels ont été les droits perçus en 1927-28: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, pour les licences des lieux d'amusements, conformément à la loi des licences de Québec?

2. Quels ont été les droits perçus en 1927–28: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la loi des licences de Québec?

3. Quel a été le revenu en 1927–28: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la Loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. *a.* $47,544.69; *b.* $14,404.29.

2. *a.* pour les licences, $4,240.00; pour les entrées, $4,758.08; *b.* pour les licences, $32,286.20; pour les entrées: $32,274.39.

3. *a.* pour les appareils, $200.00; pour les paris ou gageures, $52,-176.26; *b.* pour les appareils, $880.00; pour les paris ou gageures, $331.084.14.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 29 janvier dernier:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Blain, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 6 FÉVRIER 1929

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, le bill suivant:

Bill 138.—Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122 de la cité de Québec.

Et sans amendement:

Bill 134.—Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendements, les bills suivants:

Bill 93.—Loi concernant la succession Victor Beaudry.

Bill 101.—Loi ratifiant une résolution du conseil de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.

M. Roy, du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De la cité des Trois-Rivières permettant à cette dernière d'amender sa charte.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 29 janvier 1929, pour: Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou municipalité au sujet de la route Lachute-Saint-Jovite, depuis 1923. (*Document de la session No 41*).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 29 janvier 1929, pour: Copie de toute correspondance entre les missionnaires, MM. les abbés Jean Bergeron, Charles Minette, J. Gauvin, Émile Sirois et le gouvernement, au sujet de l'établissement de colons dans notre province ou du rapatriement, depuis 1927. (*Document de la session No 42*).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 29 janvier 1929, pour: Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses ministres et M. l'abbé Bilodeau, missionnaire agricole, et les agents de rapatriement aux États-Unis, depuis 1927.
(*Document de la session No* 43).

Question par M. Guertin.—1. Combien le gouvernement a-t-il de fermes de démonstration dans le comté de Hull?

2. Où sont situées ces fermes et qui en sont les propriétaires?
Réponse par l'honorable M. Moreau:
1. et 2. Aucune.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement distribue-t-il des cartes enseignant qu'une pinte de "crème à la glace" contient 10% de gras et une substance nutritive égale à 11 œufs; $3\frac{1}{4}$ livres de morue; $3\frac{3}{5}$ livres de poulet; $1\frac{1}{5}$ livre de bifteck ou 1 livre de jambon?
2. Est-ce sur avis d'autorités médicales qu'il fait cette campagne d'éducation?
3. Si oui, quels sont les noms des médecins qu'il a consultés?
Réponse par l'honorable M. Moreau:
1. 2. et 3. Le gouvernement ne distribue pas ces cartes.

Question par M. Tremblay.—1. Combien la Commission des liqueurs de Québec a-t-elle dépensé pour le compte du gouvernement depuis qu'elle existe?
2. Pour quels travaux, constructions, etc., ces sommes ont-elles été dépensées et combien dans chaque cas?
Réponse par l'honorable M. Nicol.
1. $2,053,808.80.
2. Entrepôt de Montréal: $1,269,683.40;
Entrepôt de Québec: $784,125.40.

Question par M. Tremblay.—1. Quel est le montant total provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec: *a.* du 1er mai 1927 au 1er mai 1928; *b.* du 1er mai 1928 au 1er janvier 1929?
2. Quel montant la Commission des liqueurs a-t-elle perçu des brasseries pour licences, permis, etc.: *a.* du 1er mai 1927 au 1er mai 1928; *b.* du 1er mai 1928 au 1er janvier 1929?
3. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc.: *a.* du 1er mai 1927 au 1er mai 1928; *b.* du 1er mai 1928 au 1er janvier 1929?
4. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs: *a.* du 1er mai 1927 au 1er mai 1928; *b.* du 1er mai 1928 au 1er janvier 1929?
5. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs: *a.* du 1er mai 1927 au 1er mai 1928; *b.* du 1er mai 1928 au 1er janvier 1929?
Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. *a.* $24,229,624.31;
b. $18,983,311.96.
2. *a.* $56,525.00;
b. $62,833.30.
3. *a.* $854,265.56;
b. $854,416.29.
4. *a.* $68,331.80;
b. $39,668.15.
5. *a.* $45,507.58;
b. $10,599.69.

Question par M. Tremblay.—1. Quelles ont été: *a.* les dépenses; *b.* les recettes du restaurant de la Commission des liqueurs au Pied-du-Courant, du 1er mai 1927 au 30 avril 1928?

2. Même question, du 30 avril 1928 à date?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. *a.* $2,405.64; *b.* Aucune.
2. *a.* $1,600.05; *b.* Aucune.

Question par M. Tremblay.—1. Combien de permis de tavernes la Commission des liqueurs a-t-elle donnés dans la cité de Montréal pour l'année 1928?

2. Combien dans la cité de Québec?

3. Combien dans le reste de la province?

4. Combien de transports de licences de tavernes ont-ils été accordés dans la même année: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans la cité de Québec; *c.* dans le reste de la province?

5. Combien y a-t-il de clubs licenciés à Montréal?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. 314.
2. 49.
3. 244.
4. *a.* 54; *b.* 2; *c.* 36.
5. 40.

Question par M. Lafleur.—Quel est le pourcentage des contributions scolaires payées par les contribuables et payées par le gouvernement: *a.* en 1926–27; *b.* en 1927–28?

Réponse par l'honorable M. David:

a. En 1926–27: par les contribuables, 81%; par le gouvernement 19%; *b.* En 1927–28: Statistiques des contribuables pas encore prêtes.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 29 janvier dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

M. Guertin propose par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

Que tous les mots après le mot: "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre regrette que le gouvernement ne fasse pas une répartition plus équitable des droits ou taxes sur les successions, de manière à baser les droits ou taxes sur chaque part d'héritage plutôt que sur le montant global, afin de rendre justice aux familles nombreuses;

Que le gouvernement refuse d'accorder aux municipalités une part légitime et raisonnable du revenu provenant des licences d'automobiles ou amendes, en vertu de la loi des véhicules-moteurs;

Que le gouvernement refuse d'accorder aux municipalités une part équitable du revenu provenant de la loi des Liqueurs dans les limites des dites municipalités;

Que le gouvernement refuse de modifier la loi des Liqueurs de manière à permettre la vente des vins par les marchands épiciers;

Que le gouvernement ne favorise pas d'une manière pratique et efficace l'établissement d'industries greffées sur l'agriculture, dont la fabrication du cidre et autres;

Qu'il n'accorde pas de crédits suffisants à l'agriculture, et refuse de payer aux cultivateurs, dont les animaux sont abattus pour cause de tuberculose en vertu de la loi, une prime juste, basée sur la valeur des dits animaux;

Que le gouvernement néglige d'adopter des mesures sociales de façon à répondre aux nouveaux besoins de notre population.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Lafleur
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—8.

CONTRE:

Messieurs

Authier,
Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Caron,
Casgrain,
Côté,
Daniel,
Dansereau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Oliver,
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Piché,
Pilon,

Dufour,	*Plante,*
Dugas,	*Poulin,*
Farand,	*Reed,*
Frigon,	*Saurette,*
Gagnon (Kamouraska),	*Savoie,*
Gagnon (Maskinongé),	*Smart,*
Galipeault,	*Taschereau,*
Gauthier,	*Thériault,*
Grant,	*Thurber,*
Lafrenière,	*Vautrin.*—56.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur de l'Assemblée législative, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 107) intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin, 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 127) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 123) intitulé: "Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 136) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur de Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la "Howard Smith Paper Mills, Limited".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 7 FÉVRIER 1929

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendements, le bill suivant:

Bill 12.—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.

Avec amendements:

Bill 17.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite.

Bill 18.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment.

Bill 118.—Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligation hypothécaires affectant ces immeubles.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, les bills suivants:

Bill 89.—Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford-Mines-Sud.

Bill 132.—Loi constituant en corporation "Congregation Beth Joseph".

Ordonné que M. Frigon ait la permission de présenter un bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Cité des Trois-Rivières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 41) intitulé: "Loi relative à la radiodiffusion dans la province".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonué que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 161) intitulé: "Loi abolissant les rentes seigneuriales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative, qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 76, intitulé: "Loi concernant "The United Theological College, Montreal".

Bill 78, intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec".

Bill 79, intitulé: "Loi modifiant la charte de "Crown Trust Company".

Bill 90, intitulé: "Loi permettant à David-Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec".

Bill 92, intitulé: "Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de John Dunning. "

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill 85, intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement possède-t-il maintenant des statistiques sur le nombre d'enfants qui vivent dans les chantiers de bois de la province.

2. Dans l'affirmative, quel était, l'hiver dernier, le nombre d'enfants âgés de moins de 16 ans dans les dits chantiers?

3. Combien étaient en âge de fréquenter l'école?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. 2. et 3. Nous ne pouvons tenir de statistique exacte du nombre d'enfants vivant dans les chantiers parce que leurs parents et eux-mêmes n'y demeurent que durant la période des coupes. Nous constatons que ce sont généralement les petits exploitants qui emmènent avec eux une partie ou toute leur famille, arrivant en forêt et en sortant à des dates très irrégulières, ce qui complique le contrôle de leurs mouvements. L'on trouvera à la page 27, du rapport du ministre des Terres et Forêts (1928) des renseignements à ce sujet.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement a-t-il fini d'étudier la question de reviser la table de mesurement des billots actuellement en usage dans la province?

2. Dans l'affirmative, à quelle conclusion en est-il venu, et quelle décision a-t-il prise?

3. Depuis quand, le gouvernement étudie-t-il cette question?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Non.

2. Un groupe d'experts du Service Forestier est chargé d'étudier les questions se rapportant au mesurage de bois ainsi que du tarif de cubage.

3. Cette commission a commencé ses travaux l'automne dernier.

Question par M. Renaud.—Combien ont coûté à date, le terrain, la construction, les réparations et l'aménagement de la prison de Bordeaux?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

$4,110,697.08.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 29) intitulé: "Loi autorisant un certain octroi pour l'Université de Montréal".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 10) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill No (13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 155) intitulé: "Loi modifiant l'article 162 du Code municipal".

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, et renvoyé au comité du Code municipal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 21) intitulé "Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la succession Victor Beaudry".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour apple la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 138) intitulé: "Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122, de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois avec un changement dans le titre, comme suit: "Loi autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de $3,924,700.00".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 101) intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Sauvé.—1. Quelle somme le gouvernement a-t-il accordé à l'Association des Jardiniers-Maraîchers de Québec?

2. Pour quelles fins cette somme a-t-elle été accordée?

3. Quelle est la quantité des produits classifiés à l'entrepôt de Saint-Martin: *a.* en 1927; *b.* en 1928?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. $400.00 en 1926-1927; $815.00 en 1927-1928.

2. Pour les fins générales de la société.

3. Cet entrepôt n'a servi que quelques fois pour la classification des produits, cette classification étant surtout faite aux entrepôts de la Coopérative fédérée, à Montréal. Il est utilisé actuellement pour remiser le matériel d'emballage.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 8 FÉVRIER 1929

Onze heures du matin.

Prière.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 160) intitulé: "Loi remplaçant l'article 243 du Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séanc .

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement

de la province avec les Dames religieuses du Bon-Pasteur de Montréal, relativement à la garde, aux soins, et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie."

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 40) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec "The Girls Cottage Industrial School", relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école de réforme".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill, est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci

n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 118) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 89) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford-Mines-Sud".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Beth Joseph".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

M. Frigon propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors la Chambre s'ajourne.

MARDI 12 FÉVRIER 1929

Prière.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Moreault (Rimouski), il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de Mesdemoiselles Marie-Corinne Angers et autres, demandant l'adoption d'une loi pour faire déclarer définitif un acte de partage fait devant Yves Montreuil, notaire, des biens de la succession de feu L.-J. Angers, et que ladite pétition soit lue et reçue à la présente séance.

La dite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Bullock, secondé par M. Reed, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la "Montreal Boys' Home", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

La dite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 5.—Loi modifiant l'article 53*a* du Code civil.

Avec amendements:

Bill 136.—Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la "Howard Smith Paper Mills, Ltd".

Bill 139.—Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 83.—Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, le bill suivant:

Bill 112.—Loi constituant en corporation l'Ordre de la Très Sainte-Trinité.

Ordonné que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Syndicats professionnels".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 36) intitulé: "Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

En conséquence, il présenté ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que M. Tremblay ait la permission de présenter un bil (No 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que M. Daniel ait la permission de présenté un bill (No 163) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

---

Question par M. Tremblay.—1. Quel est le nombre des employés de la prison de Bordeaux qui bénéficient maintenant de l'assurance-groupe ?

2. Quel est le nombre de ceux qui n'en bénéficient pas?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 5.
2. 117.

Question par M. Tremblay.—1. Quel est le nombre des employés du greffier de la paix à Montréal qui bénéficient maintenant de l'assurance groupe ?

2. Quel est le nombre de ceux qui n'en bénéficient pas ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 56.
2. 18.

Question par M. Duplessis.—Combien a-t-il été payé à la province par les conseils municipaux ou les corporations municipales à l'occasion de tout acte qui doit être fait ou de tout document qui doit être émis, certifié ou approuvé par le ministre des affaires municipales ou par un officier de ce département, de même que par le lieutenant-gouverneur en conseil ou par une personne quelconque, en rapport avec les affaires municipales: *a.* depuis l'organisation du département des affaires municipales, jusqu'au premier janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le premier janvier 1928 inclusivement jusqu'au premier janvier 1929 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
a. $137,419.12.
b. $20,723.98.

Question par M. Renaud.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes corporations scolaires autorisées à faire des emprunts en 1927-28 jusqu'à concurrence de $2,236,390.00, tel qu'il apparaît à la page 227 de l'Annuaire Statistique de Québec, 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Royal-Roussillon, $64.00; Lachute, $25.00; Acton-Vale, $35.00; St-Côme, $10.00; St-Philibert, $10.00; St-Pierre de Broughton, $10.00; St-Norbert, $10.00; St-Godefroi, $10.00; St-Laurent de Matapédia, $10.00; St-Lambert, $327.50; Cap-de-la-Madeleine, $172.50; Grand'-Mère, $68.00; Cap-à-l'Aigle, $10.00; Petite Rivière St-François, $10.00; Arvida (catholique), $110.00; Arvida (protestante), $70.00; Jonquière, $84.00; Bury, $20.00; East-Angus, $65.00; St-Prosper, $10.00; St-Gédéon de Marlow, $20.00; Cap-Chat, $10.00; Grande-Vallée, $10.00; Ste-Anne-des-Monts, $25.00; Hull, $63.50; Maniwaki, $20.00; Dundee, $35.00; Iberville, $37.00; Pointe-Claire, $100.00; Pointe-Claire et Beaconsfield, $62.50; Sacré-Cœur-de-Jésus, $45.02; La Macaza, $10.00; Notre-Dame-de-la-Dorée, $10.00; Roberval, $66.00; Ste-Jeanne-d'Arc, $10.00; St-Joseph-d'Alma, $35.00; St-Michel de Mistassini, $10.00; L'Abord-à-Plouffe, $62.50; St-Martin, $35.00; Pintendre, $10.00; St-Octave-de-Dosquet, $20.00; St-Octave, $10.00; Tessier, $20.00; Nemtayé, $10.00; Ste-Florence, $10.00; Plessisville, $25.00; St-Joseph de Coleraine, $10.00; Rawdon, $35.15; Montmagny, $115.00; Ste-Anne-de-Beaupré, $100.00; Verdun, $247.50; St-Michel-de-Napierville, $25.00; Clarendon, $35.10; Sorel, $205.00; Danville, $65.00; Richmond, $105.00; St-Hilaire, $70.00; Lacolle, $10.00; Notre-Dame-Auxiliatrice, $212.50; Shawinigan-Falls (catholique), $212.50; Shawinigan-Falls (protestante), $65.00; St-Étienne-des-Grès, $100.00; Portneuf, $10.00; Ely-Ouest, $10.-15; Ayer's Cliff, $10.00; Magog, $10.00; Magog (protestante), $67.50; Notre-Dame-de-Lorrainville, $10.00; Rouyn (catholique), $62,75; Rouyn (protestante), $62.50; St-Eusèbe, $10.00; Ste-Adèle, $60.00; Disraéli, $10.00.

Question par M. Renaud.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes municipalités autorisées à faire des emprunts

en 1927-28 jusqu'à concurrence de $28,824,781.98 tel qu'il apparaît à la page 217 de l'Annuaire Statistique de Québec, 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Cités:—Grand'Mère, $225.00; Hull, $110.00; Lachine, $350.00 Montréal, $1,362.50; Commission Métropolitaine, $920.00; Outremont, $260.00; Québec, $792.50; Rivière-du-Loup, $280.25; St-Hyacinthe, $322.50; Shawinigan-Falls, $177.00; Sorel, $157.50; Salaberry-de-Valleyfield, $120.00; Verdun, $212.50.

Villes:—Arvida, $172.50; Bagotville, $105.00; Beauharnois, $130.00 Bromptonville, $221.00; Chateau d'Eau, $30.00; Chicoutimi, $222.50 Coaticook, $227.50; Drummondville, $122.00; Greenfield-Park, $167.50 Hampstead, $160.00; Iberville, $60.00; Jonquière, $164.50; Kénogami, $304.00; Lasalle, $145.00; La Tuque, $73.00; Laval-des-Rapides, $25.00 Montmagny, $90.00; Montréal-Est, $157.50; Montréal-Nord, $125.00 Montréal-Ouest, $192.50; Nicolet, $122.50; Noranda, $436.50; Pointe-aux-Trembles, $50.00; Pointe-Claire, $190.00; Port-Alfred, $62.50 Ste-Anne-de-Bellevue, $125.00; St-Laurent, $197.50; St-Michel, $150.00 St-Pierre, $85.00.

Villages:—Baie St-Paul, $65.00; Boucherville, $20.00; Cabano, $62.50; Cap-à-l'Aigle, $35.00; Cap-Chat, $30.00; Chambly-Bassin, $10.00; Chambly-Canton, $10.00; Deschaillons, $10.00; Gaspé, $20.00; Laterrière, $35.00; Laurierville, $83.00; Lawrenceville, $20.00; Lorette-ville, $335.00; Neuville, $40.00; Pointe-Fortune, $10.00; Richelieu, $120.00; Rouyn, $392.50; Ste-Adèle, $47.12; Ste-Cécile, $75.00; St-Émilien, $76.50; St-Faustin, $10.00; St-Gabriel-de-Brandon, $35.00; St-Hilaire, $20.00; St-Siméon, $20.00; Ville-Marie, $45.00;

Paroisses:—Notre-Dame-de-la-Providence, $45.00; St-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, $35.00; St-Augustin-de-Woburn, $30.00; St-Basile-le-Grand, $45.00; Ste-Brigitte-de-Laval, $30.00; Ste-Catherine-de-Fossambault, $45.02; St-Célestin, $75.00; St-Charles-de-Charlesbourg, $75.00; St-Colomb-de-Sillery, $84.50; St-Dominique-de-Jonquière, $80.00; Ste-Dorothée, $55.00; St-Édouard-de-Fabre, $10.00; St-Félix-de-Cap-Rouge, $30.00; St-Fidèle-de-Mont-Murray, $35.00; Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin, $25.00; St-Herménégilde, $30.00; St-Jean-Baptiste-de-Nicolet, $73.50; St-Joachim-de-Chateauguay, $30.00; St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, $35.00; St-Laurent, $50.00; St-Martin, $10.00; St-Mathieu, $25.00; St-Pierre-de-la-Malbaie, $20.00; St-Raphaël-de-l'Ile-Bizard, $120.00; Ste-Rose-de-Watford, $10.00; St-Siméon, $20.00; Ste-Sophie, $25.00; Ste-Thérèse-de-Blainville, $80.00.

Cantons:—Aumond, $35.00; Guérin, $10.00; Ham-Nord, $20.00; Kensington, $45.00; La Sarre, $90.00; Maniwaki, $30.00; Roxton, $75.00; Tremblay, $110.00; Wolfe, $35.00.

Comtés:—Deux-Montagnes, $103.00.

Municipalités rurales:—Chambly, $10.00; Clarendon, $25.00; Issoudun, $10.00; Laprairie, $35.00; Escoumains, $20.00; Messine, $45.00; Pont-Viau, $55.00; St-Anicet, $55.00; St-Jérôme, Rivière-du-Nord, $45.00; St-Joseph-de-la-Baie-du-Febvre, $45.00.

Question par M. Renaud.—1. Combien de municipalités dans la province n'ont pas payé leurs intérêts dus en vertu de la Loi des bons chemins: *a.* en 1923; *b.* en 1924; *c.* en 1925; *d.* en 1926; *e.* en 1927 *f.* en 1928?

2. Quels sont les noms et les comtés de ces municipalités?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. En 1923 et 1924: Voir page 75 des procès-verbaux de l'Assemblée législative, 1ère session, 17ème législature 1928: en 1925: six; en 1926 six; en 1927: sept; en 1928: cent quatorze.

2. En 1923 et 1924: Voir page 75 des procès-verbaux de l'Assemblée législative, 1ère session, 17ème législature, 1928;

En 1925: Bellechasse: paroisse de St-Camille de Leslis; Frontenac canton de Whitton; Lac-Saint-Jean: corporation de St-Méthode; Montmagny: paroisse de St-Juste-de-Bretenière; partie sud-est du canton de Talon; Québec: paroisse Notre-Dame-des-Laurentides.

En 1926: Bellechasse: paroisse de St-Camille de Leslis; Frontenac canton de Whitton; Lac-Saint-Jean: corporation de St-Méthode; Montmagny: paroisse de St-Juste-de-Bretenière; partie sud-est du canton de Talon; Québec: paroisse Notre-Dame-des-Laurentides.

En 1927: Bellechasse: paroisse de St-Camille de Lellis; Frontenac canton de Whitton; Lac-Saint-Jean: corporation de St-Méthode; village de Val-Jalbert; Montmagny: paroisse de St-Juste-de-Bretenière; partie sud-est du canton de Talon; Québec: paroisse Notre-Dame-des-Laurentides.

En 1928: Abitibi: village d'Amos; canton de La Sarre; Argenteuil: village de Calumet; Arthabaska: paroisse de Ste-Victoire; Beauce: canton de Shenley; paroisse de l'Enfant-Jésus; Beauharnois: paroisse de St-Clément; village de Lac St-Louis; Bellechasse: paroisse de St-Camille de Leslis; Berthier; paroisse de St-Barthélemy; ville de Berthier: paroisse de Ste-Geneviève-de-Berthier; Brome: corporation de Bolton-Est; Chambly: ville de Greenfield-Park; Champlain: ville de St-Tite; village de Ste-Thècle; paroisse de St-Tite; Charlevoix-Saguenay: corporation Les Escoumains; Chateauguay: paroisse de Ste-Clothilde; Chicoutimi ville de Bagotville; paroisse de St-Honoré; canton de Bourget; paroisse de St-Fulgence; ville de Port-Alfred; Compton: corporation de Bury; Deux-Montagnes: paroisse de St-Augustin; paroisse de St-Benoit; Dorchester: paroisse de Ste-Justine; Drummond: paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil; canton de Durham; Frontenac: corporation de St-Évariste-de-Forsyth; corporation de Winslow-Sud; canton de Whitton; paroisse de St-Vital-de-Lambton; Hull: ville d'Aylmer; Huntingdon: paroisse de St-Anicet; canton de Havelock; canton d'Elgin; Joliette: paroisse de St-Thomas; paroisse de Ste-Émélie-de-l'Énergie; village de St-Paul; Kamouraska: paroisse de St-André; Lac-Saint-Jean: paroisse de St-Joseph d'Alma; paroisse de St-Gédéon; paroisse de St-Louis-de-Chambord; village de Val-Jalbert; village de St-Bruno; paroisse de St-François-de-Sales; corporation de St-Méthode; paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur; paroisse de St-Henri-de-Taillon; Laval: paroisse de St-Joseph-Rivière-des-Prairies; ville de St-Léonard-de-Port-Maurice; Lévis: paroisse de Charny; paroisse de St-Romuald; paroisse de St-Nico-

las; paroisse de St-Étienne-de-Lauzon; L'Islet: paroisse de Ste-Perpétue; paroisse de St-Pamphile; corporation de Tourville; Lotbinière: paroisse de St-Sylvestre-de-Beaurivage; paroisse de Ste-Émélie; village de Leclercville; Matapédia: village de St-Moïse; paroisse de St-Moïse; paroisse de Ste-Marie-de-Sayabec; paroisse de St-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal; partie nord de paroisse de Ste-Florence-de-Beaurivage; Mégantic: paroisse de St-Antoine-de-Pontbriand; canton de Thetford-Sud; village de Robertsonville; Missisquoi: paroisse de St-Pierre-Véronne-à-Pike-River; Montcalm: village de St-Jacques-l'Achigan; paroisse de St-Jacques-l'Achigan; paroisse de St-Alexis; Montmagny: paroisse de St-François-de-Montmagny; ville de Montmagny; paroisse de St-Juste-de-Bretenière; partie sud-est du canton de Talon; Montmorency: paroisse de St-Joachim; Napierville-Laprairie: paroisse de St-Michel-Archange; paroisse de St-Mathieu; Nicolet: ville de Nicolet; paroisse de St-Léonard; Papineau: paroisse de St-André-Avellin; paroisse de l'Ange-Gardien; Portneuf: paroisse de St-Basile; paroisse de St-Joseph-de-Deschambault; village de St-Casimir; Québec: paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides; paroisse de St-Félix-du-Cap-Rouge; village de Charlesbourg; ville de Courville; paroisse de St-Charles-de-Charlesbourg; Richmond: canton de Stoke; Rouville; paroisse de St-Césaire; village de St-Césaire; Shefford: paroisse de Ste-Pudentienne; canton de Granby; canton de Shefford; Sherbrooke: corporation de Rock-Forest; Stanstead: paroisse de Ste-Catherine-de-Hatley; Saint-Jean: paroisse de St-Blaise; paroisse de St-Luc; Saint-Maurice: paroisse de Trois-Rivières; Témiscamingue: village de Ville-Marie; Terrebonne: paroisse de St-Sauveur; corporation de Piedmont; Vaudreuil: paroisse de Ste-Madeleine-de-Rigaud; paroisse de Ste-Marthe; Verchères: paroisse de Varennes; paroisse de St-Mathieu-de-Belœil; paroisse de St-Antoine-de-Padoue; Yamaska: village de St-François-du-Lac.

Question par M. Guertin.—1. Quels ont été les droits perçus, en 1927-28, dans le comté de Hull, pour les licences de lieux d'amusements, conformément à la Loi des licences de Québec?

2. Quels ont été les droits perçus, en 1927–28, dans le comté de Hull, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la Loi des licences de Québec?

3. Quel a été le revenu, en 1927–28, dans le comté de Hull, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur les dits paris ou gageures, conformément à la Loi des licences de Québec?

4. Quels ont été les droits du pauvre perçus, en 1927–28, par le comté de Hull, en vertu des dispositions de la section VI, chapitre 189, du volume III des Statuts refondus, 1925, article 49?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $869.46.

2. Pour les licences, $7,110.00; pour les entrées, $6,690.86.

3. Pour les appareils, $210.00; pour les paris ou gageures, $77,-129.32.

4. Aucun par le comté de Hull:

Question par M. Guertin.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes municipalités du comté de Hull autorisées à faire des emprunts en 1927-28?

Réponse par l'honorable M. Taschereau.:

Cité de Hull, $110.00; canton Aumond, $35.00; canton Kensington, $45.00; canton Maniwaki, $30.00; Messine, $45.00.

Question par M. Guertin.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes corporations scolaires du comté de Hull autorisées à faire des emprunts en 1927-28?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Hull, $63.50; Maniwaki, $20.00.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des travaux publics".

L'honorable M. Galipeault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance relative à la nomination de Joseph-Arthur Jean comme arbitre pour un différend entre la municipalité du comté de Terrebonne et celle des Deux-Montagnes au sujet d'une nouvelle route.

Sur la motion de M. Bouchard, secondé par M. Bissonnet, il est—

Ordonné que vu le rejet du bill 103, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec", les droits que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 13 FÉVRIER 1929

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, les bills suivants:

Bill 104.—Loi refondant la charte du séminaire Saint-Charles Borromée de Sherbrooke.

Bill 109.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.

Et sans amendement:

Bill 75.—Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, le bill suivant:

Bill 150.—Loi modifiant la loi des architectes.

Question par M. Renaud.—1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour les fermes de démonstration pendant les six premiers mois de l'exercice en cours?

2. Combien pour champs de démonstration de toutes sortes?
3. Combien pour vergers de démonstration?
4. Combien pour l'industrie des conserves alimentaires?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. $14,036.22.
2. $16,098.80.
3. Aucun.
4. $800.00.

Question par M. Renaud.—1. Combien y a-t-il à date de fermes de démonstration dans la province et qu'ont-elles coûté au gouvernement?

2. Combien ont été établies par le gouvernement depuis la réponse du 1er février 1928?

3. Quels sont les noms des propriétaires, des paroisses et comtés où ces fermes sont situées?

4. Qu'a coûté au gouvernement chacune de ces fermes jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. 36—$166,545.14.

2. 4.

3. et 4. Cyrille Cantin, St-Raymond, comté de Portneuf, $271.10; J.-A. Godbout, Lambton, comté de Frontenac, $240.00; R. Bruce Ness, Howick, comté de Chateauguay, $425.25; Séminaire de Québec, St-Joachim, comté de Montmorency, $360.00.

Question par M. Renaud.—Quelle somme a été dépensée pour fins agricoles dans la province de Québec, dans les six premiers mois de l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

$1,162,852.76.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit."

M. Thériault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes."

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer."

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

M. Guertin propose, secondé par M. Blain:

Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre: Copie de toute correspondance entre le premier ministre, le gouvernement ou aucun des membres du gouvernement et l'honorable M. Heenan, ministre du Travail pour le Canada, relativement aux pensions de vieillesse, depuis 1927.

Et la motion étant mise en délibération,

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Pilon, secondé par M. Bissonnet, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Question par M. Renaud.—1. Qu'a coûté: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités: la construction des 10,531 milles de "chemins améliorés de façon permanente", tel qu'il appert à la page 10 du Rapport du ministère de la voirie, 1928?

2. Combien de milles des dits chemins améliorés de façon permanente ont dû être refaits?

3. Qu'a coûté la réfection: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités?

4. Qu'a coûté l'entretien et la réparation: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Pour les 9,148 milles améliorés antérieurement à 1928, voir les Journaux de l'Assemblée législative du 14 février 1928.

Pour les 1,383 milles améliorés en 1928: *a.* $2,475,623.79; *b.* $780,958.26.

2. Aucun chemin amélioré d'une façon permanente n'a été refait.

Pour les revêtements de surface faits antérieurement à 1928; voir les Journaux de l'Assemblée législative du 14 février 1928.

Pour 1928, des revêtements de surface ont été faits sur 64.23 milles.

3. Pour les revêtements de surface faits antérieurement à 1928, voir les Journaux de l'Assemblée législative du 14 février 1928.

Pour les revêtements de surface faits en 1928: *a.* $1,349,055.58; *b.* Rien.

4. Pour l'entretien et la réparation antérieurement à 1928, voir les Journaux de l'Assemblée législative du 14 février 1928.

Pour 1928: *a.* $3,986,908.42; *b.* Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Renaud.—1. A combien de municipalités le gouvernement a-t-il fait envoyer à date des lettres d'avocat au sujet de travaux de voirie?

2. Quelle somme globale représentent les réclamations du gouvernement à date, au sujet de travaux de voirie contre les municipalités auxquelles il a fait envoyer des lettres d'avocat?

3. A combien de municipalités le gouvernement a-t-il intenté des poursuites au sujet de travaux de voirie?

4. Quelle somme globale représentent toutes les poursuites intentées par le gouvernement à date à certaines municipalités au sujet de travaux de voirie?

5. Quelle somme globale représentent les poursuites qui sont maintenant réglées et quel montant total a retiré ou retirera le gouvernement?

6. Quelle somme globale ont coûté ces actions ou poursuites, en frais de cour ou autres: *a.* aux municipalités intéressées; *b.* au gouvernement?

7. Quels sont les noms et prénoms de ceux qui ont agi au dossier comme avocats du gouvernement dans chacune des poursuites intentées par le gouvernement à ces municipalités au sujet de travaux de voirie et à quelle étude ou raison sociale appartenait chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 219.
2. $1,389,301.88.
3. 303.
4. $891,960.16.
5. Montant des règlements, $507,203.44; montant total retiré sur ces règlements, $442,652.30; montant à retirer sur ces règlements, $64,551.14.
6. *a.* $6.264.10; *b.* $35,413.25.
7. Voir les Journaux de l'Assemblée législative du 14 février 1928, et ajouter le nom de Eugène Marquis, de Boulanger, Marquis & Lessard.

Question par M. Lafleur.—1. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des véhicules-automobiles: *a.* en 1927-28; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

2. Combien le ministère de la voirie avait-il d'employés chargés de veiller à l'observance de cette loi: *a.* en 1927–28; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

3. Combien d'automobilistes ont-ils été arrêtés dans leur course à la demande ou sur l'ordre des officiers du ministère de la voirie: *a.* en 1927–28; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

4. Combien de licences de conducteurs ont été enlevées par le ministère de la voirie: *a.* en 1927–28; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

5. Combien ont été ensuite remises?

6. Combien de certificats d'enregistrement de véhicules-automobiles ont été enlevés par le ministère de la voirie: *a.* en 1927–28; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

7. Combien ont été ensuite remis?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a.* $101,206.00; *b.* $108,321.00.
2. *a.* 102; *b.* 102.
3. Aucun automobiliste n'a été arrêté; ont été avertis: *a.* 33,378 automobilistes; *b.* 28,079 automobilistes.
4. *a.* 468; *b.* 985.
5. 543.
6. *a.* Un; *b.* Trois.
7. Un.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 14 FÉVRIER 1929

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 157.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit.

Bill 113.—Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

M. Roy, du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition de "Montreal Boys' Home", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par la pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition, que cette pétition n'a pas été annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Daniel, du comité du Code municipal, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 155.—Loi modifiant l'article 162 du Code municipal.

Ordonné que M. Bullock ait la permission de présenter un bill (No 140) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "The Boys' Home of Montreal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil exécutif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 80, intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens".

Bill 86, intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes

de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire".

Bill 96, intitulé: "Loi concernant le rôle de perception de 1926 et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne".

Bill 97, intitulé: "Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland".

Bill 115, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres après examen".

Bill 117, intitulé: "Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites".

Bill 119, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

Bill 133, intitulé: "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 87, intitulé: "Loi concernant le lot numéro 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville".

Bill 120, intitulé: "Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe Thérèse Senécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry".

Bill 129, intitulé: "Loi ratifiant le titre de "Saint Lawrence Paper Mills Company, Limited", à certaine propriété et certain droit".

Bill 138, intitulé: "Loi autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de $3,924,700.00.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 87) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 120) intitulé: "Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe Thérèse Senécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry", et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 129) intitulé: "Loi ratifiant le titre de "Saint Lawrence Paper Mills Company, Limited", à certaine propriété et certain droit", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 138) intitulé: "Loi autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de $3,924,700.00", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Renaud.—1. Combien de médecins vétérinaires ont-ils été employés par le gouvernement pour faire subir aux troupeaux, dans la province, l'épreuve de la tuberculine en 1928?

2. Quels sont leurs noms et adresses?

3. Dans quelles paroisses et comtés a été ainsi employé chacun d'eux?

4. A combien d'animaux chacun a-t-il fait subir l'épreuve de la tuberculine?

5. Combien d'animaux, chacun de ces médecins vétérinaires a-t-il condamnés?

6. Combien de médecins vétérinaires employés par le gouvernement pour faire subir aux troupeaux dans la province l'épreuve de la tuberculine, ne sont plus à l'emploi du gouvernement?

7. Quel sont leurs noms et adresse et dans quelles paroisses et comtés était employé chacun d'eux?

8. Chacun d'eux a-t-il été destitué ou a-t-il démissionné?

9. S'il s'agit de destitution, quelle en est la raison dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. 47.

2. 4. et 5.—

Nom du médecin vétérinaire	*Adresse*	*Sujets éprouvés.*	*Tuberculeux.*
Bélanger, J.-A.,	15 rue Manseau, Joliette.	1,173	27
Bigras, J.-T.,	Notre-Dame-de-Ham, Wolfe.	1,234	3
Canuel, J.-L.,	Mont-Joli, Matane.	618	20
Champagne, Eug.,	St-Georges-de-Windsor, Rich.	960	49
Champagne, F.,	Victoriaville, Qué.	2,806	29
Charlebois, J.-E.,	St-Télesphore, Soulanges.	33	
Cherrier, Alf.,	St-Jérôme, Terrebonne.	1,199	44
Décary, C.-A.,	873 du Couvent, St-Henri, Montréal.	20	
Dubois, J.-P.,	Plessisville, Mégantic.	575	8

Duchêne, T.-R.,	Chicoutimi, Qué.	855	166
Dupré, J.-A.,	Ste-Anne de la Pocatière, Qué.	1,222	47
Durocher, Ed.,	Ste-Scholastique, Deux-Montagnes.	4,972	37
Fortier, J.-A.,	St-Anselme, Dorchester.	1,896	57
Fortin, F.,	Danville, Richmond.	865	99
Gariépy, G.-E.,	Acton-Vale, Bagot.	1,139	13
Gariépy, V.,	Waterloo, Shefford.	1,279	32
Gingras, Ed.,	159 Commerciale, Lévis, Qué.	1,556	116
Grignon, L.-M.,	Mont-Laurier, Labelle.	634	2
Grothé, J.-D.-M.,	8321 St-Denis, Montréal.	2,787	45
Guévin, J.-M.,	Rimouski, Qué.,	872	2
Jacques, J.-M.,	Deschaillons, Lotbinière.	891	11
Jasmin, J.-S.,	5, rue Chevalier, Cartierville, Qué.	3,864	458
Jasmin, L.-P.,	Ste-Thérèse, Terrebonne.	2,346	83
Labelle, E.-C.,	Riv.-du-Loup-Centre, Témiscouata.	649	1
Labelle, Gust.,	St-Eustache, Deux-Montagnes.	1,391	52
Lafièche, O.-R.,	Louiseville, Maskinongé.	350	6
Lajoie, L.-G.,	166 Bonaventure, Trois-Rivières.	1,276	
Leblanc, H.-A.,	Magog, Stanstead.	47	
Major, J.-O.-A.,	Amos, Abitibi.	884	36
Massé, J.-A.,	St-Ferdinand, Mégantic.	4,264	32
O'Neill, J. J.,	Roberval, Lac-St-Jean.	3,292	214
Ouellet, G.-A.,	St-Casimir, Portneuf.	1,390	13
Rainville, J.-H.,	27 Mondor, St-Hyacinthe, Qué.	569	32
Rajotte, G.-H.,	L'Assomption, Qué.	2,455	77
Rajotte, J.-A.,	Drummondville, Qué.	1,717	35
Rajotte, H.-A.,	Sorel, Qué.	2,155	16
Rivard, R.,	Gentilly, Nicolet.	1,448	14
Robert, A.,	St-Gabriel-de-Brandon, Berthier.	651	51
Roy, C.,	Thetford-Mines, Mégantic.	829	13
Shannon, J. T.,	Bedford, Missisquoi.	271	3
Tétreault, H.-R.,	St-Césaire, Rouville.	626	21
St-Amand, H.,	915, St-Valier, Québec.	405	28
Touchette, J.-O.,	Lachute, Argenteuil.	2,629	
Turgeon, Elie,	Montmagny, Qué.	2,358	88
Veilleux, J.-M.,	St-Georges-Est, Beauce.	1,563	45
Veilleux, P.,	Lac-Mégantic, Frontenac.	1,217	36
Viau, J.-A.,	St-Jean, Qué.	1,616	38

3. Bélanger, J.-A.: les comtés de Joliette et Montcalm; Bigras, J.-T.: les paroisse et municipalités de Notre-Dame de Ham, Ham-Nord, St-Fortunat, Sanborne, St-Jacques, St-Adrien de Ham, Ham-Sud, Wotton, St-Camille; Canuel, J.-L.: les comtés de Matane, Matapédia, Gaspé et Bonaventure; Champagne, Eug.: les paroisses et municipalités de St-Georges de Windsor, Windsor-Mills, le canton Stoke, Ascot, Greenlay, St-Hippolyte de Wolfe et la partie est de Bromptonville; Félix Champagne: le comté d'Arthabaska; Charlebois, J.-E.: le comté de Soulanges; Cherrier, A.; le comté de Terrebonne moins les paroisses de

Ste-Thérèse, St-Janvier, Ste-Anne-des-Plaines et Terrebonne; Décary, C.-A.: le comté de Jacques-Cartier; Dubois, J.-P.: les paroisses de Notre-Dame-de-Lourdes, Ste-Julie, Laurierville, Lyster, Ste-Anastasie, Inverness et Plessisville, Nelson et Somerset; Duchène, T.-R.: le comté de Chicoutimi; Dupré, J.-A.: les comtés de l'Islet et Kamouraska; Durocher, E.: les paroisses de Ste-Scholastique, St-Hermas, Ste-Monique, St-Placide, St-Benoît, St-Canut, St-Colomban et St-Joachim; Fortier, J.-A.: les paroisses et municipalités de Ste-Marie, St-Elzéar, Naud, St-Sévérin, Sts-Anges, St-Maxime, Beauce, St-Anselme, Ste-Claire, St-Malachie, Bourbonnet, St-Edouard, Frampton-Ouest, St-Nazaire, St-Léon de Standon, St-Luc, Ste-Hénédine, St-Isidore, Ste-Marguerite, Scott Jct., St-Bernard, Abénakis (Dorchester), et Honfleur dans Bellechasse; Fortin, F.: Danville, Shipton, Cleveland, Richmond, St-Claude, St-Cyr, Asbestos, Denison-Mills, Trenholm; Gariépy, G.-E.: le comté de Bagot; Gariépy, Victor: le comté de Shefford; Gingras, Ed.: le comté de Lévis et les paroisses de St-Charles, St-Michel, St-Valier, La Durantaye dans le comté de Bellechasse; Grignon, L.-M.; le comté de Labelle; Grothé, J.-D.-M., les comtés de Hull, Papineau, Témiscamingue et Pontiac; Guévin, J.-M.: le comté de Rimouski; Jacques, J.-M., le comté de Lotbinière; Jasmin, J.-S.: ville de Montréal et le comté de Laval; Jasmin, L.-P.: les paroisses de Ste-Thérèse, St-Janvier, Ste-Anne des Plaines et Terrebonne; Labelle, E.-C.: le comté de Témicouata; Labelle, G.: les paroisses de St-Eustache, Oka, St-Augustin et St-Joseph du Lac; Laflèche, O.R.; le comté de Maskinongé; Lajoie, L.-G.: les comtés de Trois-Rivières et St-Maurice et Labisonnière, St-Maurice, Grande-Pile et Champlain dans le comté de Champlain; Leblanc, H.-A.: le comté de Compton moins cantons de Lingwick et Gould et Ste-Catherine de Hatley dans Stanstead; Major, J.-O.-A.: le comté d'Abitibi; Massé, J.-A.: les paroisses et municipalités de St-Ferdinand, St-Adrien, Maple Grove, St-Pierre-Baptiste, Ste-Sophie, Chandonnet, Irlande-Sud, Irlande-Nord, Richardville, St-Damase, Cranberry, Bennett, Kimberly, Lower Island, Hillcrest, St-Julien de Wolfstown; O'Neill, J. J.: le comté de Lac-St-Jean; Ouellet, G.-A.: le comté de Portneuf et les paroisses et municipalités de la Pérade, Batiscan, St-Prosper, Ste-Thècle, St-Narcisse, Lac-à-la-Tortue, Garneau Jct., Proulxville dans Champlain; Rainville, J.-H.: le comté de St-Hyacinthe; Rajotte, G.-H.: le comté de l'Assomption; Rajotte, J.-A.: le comté de Drummond et les paroisses et municipalités de La Baie du Febvre, St-Joseph, St-Zéphirin, St-Elphège et Notre-Dame de Pierreville dans Yamaska; Rajotte, H.-A.: le comté de Richelieu et les paroisses et municipalités d'Abénakis Springs, St-François du Lac, St-Gérard, Yamaska, St-Pie de Guire, St-David, St-Bonaventure, Soucy, St-Guillaume et St-Michel dans Yamaska; Rivard, R.: le comté de Nicolet; Robert, A.: le comté de Berthier; Roy, C.: les paroisses et municipalités de Thetford-Mines, Robertson, St-Cœur-de-Marie, St-Antoine, West-Broughton, East-Broughton, Leeds, Kenner's Mills, Black Lake, Coleraine, St-Méthode, St-Joseph, Lemesurier, Salaberry, Maplle-Hill, Wilson, d'Israeli, Stratford Centre, St-Gérard, Weedon, St-Raymond, Garthby, Marbleton, Plamondon's Mills, cantons Dudswell, cantons

Astock et Price dans Frontenac, cantons Lingwick et Gould dans Compton; Shannon, J.-T.: le comté de Missisquoi; St-Amand, H.: les comtés de Québec, Montmorency et Charlevoix; Tétreault, R.-H.: le comté de Rouville; Touchette, J.-O.; le comté d'Argenteuil; Turgeon, Elie: les comtés de Bellechasse et Montmagny moins les paroisses et municipalités de Beaumont, St-Charles, St-Michel, La Durantaye, St-Valier, St-Magloire, Ste-Sabine, St-Camille, Honfleur, St-Fabien, Ste-Lucie et Daaquam; Veilleux, J.-M.: les paroisses et municipalités de Beauce Jct., St-Frédéric, Tring Jct., St-Victor, St-Ephrem, St-Honoré, Shenley-Est, St-Benoit, St-Georges, St-Joseph, St-François, Jersey Mills, St-Théophile, Armstrong, St-Come, St-Zacharie, Ste-Aurélie dans le comté de Beauce, St-Evariste, St-Hilaire, Dorset, St-Gédéon dans Frontenac, St-Prosper, Guindon, Ste-Rose, St-Louis, St-Cyprien, St-Benjamin, Morisset, St-Odilon, Cranbourne, Ste-Justine, Ste-Germaine dans Dorchester, St-Fabien de Panet, Ste-Lucie et Daaquam dans Montmagny, St-Magloire, Ste-Sabine et St-Camille dans Bellechasse; Veilleux, P.; le comté de Frontenac moins St-Evariste, St-Hilaire, St-Gédéon et les cantons Astock et Price; Viau, J.-A.: les comtés de St-Jean et Iberville.

6. 12.

7. Charlebois, J.-E., St-Télesphore, Soulanges; Décary, C.-A., 873, du Couvent, St-Henri, Montréal; Durocher, E., Ste-Scholastique, Deux-Montagnes; Gariépy, G.-E., Acton Vale, Bagot; Gariépy, V., Waterloo, Shefford; Jasmin, J.-S., 5, Chevalier, Cartierville, Jacques-Cartier; Leblanc, H.-A., Magog, Qué.; Rainville, J.-H., 27 Mondor, St-Hyacinthe, Qué.; Rajotte, H.-A., Sorel, Qué.; Shannon, J. T., Bedford, Missisquoi; Tétreault, H.R., St-Césaire, Rouville.

8. et 9. Deux ont démissionné; quant aux autres nous avons cessé de leur donner du travail parce que leur territoire était inclus dans la zône réservée projetée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 161) intitulé: "Loi abolissant les rentes seigneuriales".

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise en délibération,

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Lafrenière, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 160) intitulé: "Loi remplaçant l'article 243 du Code municipal".

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 136) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la "Howard Smith Paper Mills, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre de la Très Sainte-Trinité".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 128) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal du dit village, concernant la "Manoir Richelieu Company, Limited".

M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pépinière de Berthier: entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 15 FÉVRIER 1929

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 104) intitulé: "Loi refondant la charte du séminaire Saint-Charles Borromée de Sherbrooke".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 109) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 75) intitulé: "Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 113) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 140) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "The Boys' Home of Montreal".

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de livers, (*Bibliothèque de la Législature*), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour greffier de la couronne en chancellerie et un commis, traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'orateur (Conseil Législatif), S. R., 1925,

ch. 3, art. 13, amendé par 18 Geo. V, ch. 12, s. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Alexandra Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de Nazareth, pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile St-Joseph du Bon-Pasteur, 1730 rue Fullum (antérieurement Hospice St-Joseph du Bon-Pasteur), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de St-Vincent-de-Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Catholic Sailors' Club", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Church Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph, Sœurs Grises, rue Cathédrale, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit souvert à Sa Majesté pour Malades indigents, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Dispensary", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Sailors' Institute", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Old Brewery Mission", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orphelinat St-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Petites Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Prisoners' Aid Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "St. Patrick's Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Sheltering Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Union Nationale Française, L'— Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association des dames charitables de l'Orphelinat catholique de Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Club des marins catholiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital Général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour maternité, sous les soins des Srs du B.-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Œuvre du Patronage, L'— Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour ouvroir des Sœurs de la Charité, L'— Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Patronage Laval, 40 Ave Bigaouette, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Quebec Seamen's Institute", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Salvation Army", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Young Women's Christian, Assoc.", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital de Beauceville, Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orphelinat St-Joseph, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hosp. de la Provid. de Valleyfield, Co. Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôtel-Dieu-de-Valleyfield, Co. Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence de Lanoraie, Co. Berthier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Antoine, pour les orphelins, les infirmes et les malades, (Longueuil), Co. Chambly, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots, Co. Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Youville de St-Benoit, Co. des D. Montagnes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Drummondville Hospital", Co. Drumonnd, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital du Sacré-Cœur de Hull, Co. Hull, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Joseph de Lachine, Co. Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Eusèbe, Joliette, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Jardin de l'Enfance St-Joseph, Joliette, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orph. de la Providence Ste-Elizabeth, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hosp. des Srs de la Char. St-André, Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Anne de la Pocatière, Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-André-Avellin, Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de Laprairie, Co. Laprairie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence, L'Assomption, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence, St-Henri-de-Mascouche, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Antoine, St-Lin, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Maison de la Providence, St-Vinc.-de-Paul, Co. Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Guay, Lauzon, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph-de la Délivrance, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph de la Délivrance, (Section Orphelinat), Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôtel-Dieu, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Édouard, Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Sœurs de la Charité, St-Jean-Deschaillons, Co Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Ursule, Co. Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Joseph, Thetford-Mines, Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Srs de la Charité, (antérieurement "Children's Hospital"), St-Louis, Black-Lake, Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Élizabeth-de-Farnham, Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Célestin, Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôtel-Dieu, Nicolet, Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Casimir, Co. Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

71. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Sœurs de la Charité, (Rimouski), Co. Rimouski, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

72. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital Magog, Co. Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

73. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Brehmer Rest", St. Ag.-des-Mts, Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

74. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hosp. Drapeau, Ste-Thér.-de-Blainv., Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

75. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hosp. des Dominic. du Rosaire, Co. Tr.-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

76. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Victor, Belœil, Co. Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

77. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Lachine General Hospital", Co. Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

78. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour annuité à Mlle Marie Régina Drolet, par résolution de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

79. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour barreau de la province de Québec; aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

80. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Officier spécial, côte nord du St-Laurent; traitement et dépenses de voyage (arrêté ministériel No 51 du 31 janvier 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

81. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

82. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Société d'archéologie et de numismatique de Montréal pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

83. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Royal Military College of Canada Rifle Assoc", pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

84. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dr S. P. Robins, principal retraité de l'école normale McGill, allocation annuelle en vertu de l'arrêté ministériel No 800, du 21 décembre 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

85. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Société de géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

86. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour directeurs de bourses pour aider les élèves gradués, à suivre des cours additionnels en Europe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

87. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Archives de la province de Québec, impression, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

88. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour contribution au fonds *re:* monument de Sir Louis-Hippolyte Lafontaine, érigé à Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 18 FÉVRIER 1929

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 43) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse. "

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 46) intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 47)intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des unités sanitaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Moreau ait la permission de présenter un bill (No 50) intitulé: "Loi concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Moreau ait la permission de présenter un bill (No 51) intitulé: "Loi modifiant l'article 404 du Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 164), intitulé: "Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état démontrant: 1. Quel montant a été dépensé en 1928 pour primes de défrichement; 2. Quels sont les noms et adresses de chacun des colons qui ont reçu cette prime; 3. Combien d'acres de nouveaux abatis; 4. Combien d'acres mises en premier labour?

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour, concernant un état démontrant: 1. Quel montant a été dépensé en 1928 pour primes de défrichement; 2. Quels sont les noms et adresses de chacun des colons qui ont reçu cette prime; 3. Combien d'acres de nouveaux abatis; 4. Combien d'acres mises en premier labour?

(*Document de la session No* 44).

Question par M. Guertin.—1. Combien y a-t-il d'acres de terre destinées à la colonisation dans le comté de Hull et qui ne sont pas encore divisée en lots de ferme?

2. Combien d'acres de terre divisées en lots de ferme sont encore disponibles dans le comté de Hull?

3. Combien de lots de ferme ont été vendus depuis 1913 inclusivement à date par l'intermédiaire des agents des Terres de la Couronne dans les limites actuelles du comté de Hull?

4. Quelle était en acres l'étendue totale de ces lots?

5. Combien d'acres ont été défrichées sur ces lots?

6. Combien de lettres patentes ont été accordées?

7. Combien a été payé: *a.* en primes de défrichement; *b.* en primes de labour; *c.* en primes de résidence, dans les limites actuelles du comté de Hull, depuis 1913 inclusivement?

8. Combien de colons ont abandonné leur lot depuis 1913 inclusivement à date dans les limites actuelles du comté de Hull?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le département l'ignore.
2. 28,400.
3. 253.
4. 22,146½.
5. 1,362.
6. 241.
7. *a.* $1,278.00; *b.* $455.00; *c.* $195.00.
8. Aucun.

Question par M. Tremblay.—1. Quelle est la part payée par la province pour la réfection de la partie détruite du pont de Taché?

2. Par qui doit être payé le reste?

3. Quel est le coût total de ces travaux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Le gouvernement a payé le coût entier des réparations du pont Taché; la corporation du comté de Chicoutimi doit lui rembourser la somme de $500.00 et la corporation du comté du Lac-Saint-Jean doit aussi lui rembourser la somme de $500.00.

3. $15,372.52.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont les revenus bruts provenant du pont Taschereau: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation, jusqu'au 1er janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1er janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

2. Quels sont les revenus nets provenant du pont Taschereau: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation, jusqu'au 1er janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1er janvier 1928 inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. *a.* $166,485.04; *b.* $76,622.45.

2. *a.* $143,673.27; *b.* $69,789.13.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont les revenus bruts provenant du pont Galipeault: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation, jusqu'au 1er janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1er janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

2. Quels sont les revenus nets provenant du pont Galipeault: *a.* depuis l'ouverture du dit pont à la circulation, jusqu'au 1er janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1er janvier 1928 inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. *a.* $159,247.24; *b.* $84,768.55.

2. *a.* $128,383.03; *b.* $77,787.85.

Question par M. Lafleur.—Combien a rapporté en 1927-28 chacune des différentes sources de revenus qui forment les recettes pour "Terres de la Couronne" apparaissant à la page 6 des Comptes Publics 1927-28?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

Voir le rapport annuel du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à la page 340.

Question par M. Guertin.—1. Combien de milles de chemins MM. Soucy et Carette ont-ils construits à date?

2. Pour quels départements, dans chaque cas?

3. Dans quelles municipalités et comtés, dans chaque cas?

4. Les contrats pour ces chemins ont-ils été accordés à MM. Soucy et Carette par soumission ou au pourcentage?

5. Si ces contrats ont été accordés par soumission, MM. Soucy et Carette étaient-ils les plus bas soumissionnaires dans chaque cas?

6. Dans la négative, pourquoi les contrats leur ont-ils été accordés?

7. Si ces chemins ont été faits au pourcentage, quel a été le pourcentage octroyé à MM. Soucy et Carette?

8. Qu'ont coûté ces chemins au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 69 milles.

2. Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

3. Dans la seigneurie de Deschaillons, comté de Lotbinière, 54 milles; dans le comté de Témiscamingue, 15 milles.

4. Pour le comté de Lotbinière, au pourcentage pour l'année 1920 et pendant les autres années, les contrats ont été accordés sans soumission. Pour le comté de Témiscamingue, le contrat a été accordé par soumissions.

5. et 6. Oui, pour le comté de Témiscamingue. Pour le comté de Lotbinière, sans soumission parce que les prix étaient fort raisonnables et que les entrepreneurs qui avaient de l'expérience dans la construction de ces chemins offraient toutes les garanties nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

7. 5% en 1920 dans Lotbinière.

8. Le département a payé à date pour le comté de Lotbinière $225,057.70 et $64,831.17 pour le Témiscamingue.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement a-t-il déj faità des estimés du coût des réparations et de gravelage qui s'imposent aux routes Maniwaki-Montcerf et Maniwaki-Bois-Franc?

2. Quel était le montant total de ces estimés?

3. Le département de la voirie a-t-il déjà promis de faire les travaux et à quelles conditions?

4. Le gouvernement a-t-il communiqué avec la compagnie "International Paper" ou la compagnie "Gatineau Power" pour les inviter à contribuer à l'entretien de ces chemins?

5. Qu'a répondu cette compagnie?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui, pour gravelage.

2. Route Maniwaki-Montcerf via Bois-Franc, $52,704.21; route Maniwaki-Montcerf, $53,113.43.

3. Non.

4. Non.

5. Répondu au No 4.

Question par M. Renaud.—1. Est-il vrai que "Le Soleil" détiendrait de la Commission des accidents du travail, le privilège exclusif d'imprimer et de vendre un certain nombre de formules qui seraient utilisées devant cette Commission?

2. Quels sont les directeurs de la Compagnie qui publie et imprime "Le Soleil".

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Non.
2. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Blain.—1. Quel montant a été versé en 1928 par le ministère de la Voirie pour l'entretien ou l'amélioration de la route qui relie Moisie et Sept-Isles?

2. Qui était le contremaître pour ces travaux?
3. Quel était son salaire?
4. Quelle somme totale a-t-il retirée?
5. Quel était le salaire des journaliers?
6. Combien étaient: *a.* de Moisie; *b.* des Sept-Isles?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Aucun.
2. 3. 4. 5. et 6. Répondu au No 1.

Question par M. Blain.—1. Quel montant a été dépensé en 1928 par le gouvernement pour aider à la reconstruction d'une salle publique à Sept-Isles?

2. Qui était le contremaître des travaux?
3. Quel était son salaire?
4. Quelle somme totale a-t-il retirée?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. $1,350.
2. 3. et 4. Le gouvernement l'ignore car c'est un octroi qu'il a donné à la municipalité du canton Letellier (Sept-Isles) pour construire une salle publique qui servira en même temps de salle d'audience pour l'administration de la justice.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*".

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 163) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins".

M. Daniel propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi concernant l'abrègement des peines".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre,

M. Duplessis propose par voie d'amendement, secondé par M. Guertin:

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Le bill soit renvoyé de nouveau en comité plénier avec instruction de le modifier:

1° En remplaçant dans la 12ème ligne du paragraphe 2 de l'article 1 les mots "d'au plus deux jours et demi" par les mots: "5 jours";

2° En ajoutant après le paragraphe 3 de l'article 1, le paragraphe suivant:

"4° Le droit à l'abrègement de peine ci-dessus fixé est déterminé par le plus ancien juge des Sessions ou par le plus ancien magistrat de district, ayant juridiction dans le district ou le prisonnier est incarcéré. L'abrègement de peine est décidé sommairement et le prisonnier a, dans tous les cas, le droit d'être entendu".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Duplessis,
Guertin,
Houde,
Sauvé,
Tremblay.—5.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bédard,
Cantin,
Côté,
Delisle,
Gauthier,
Grant,
Ouellet,
Perrault,
Pilon,

Drouin,
Gagnon (Kamouraska),
Gagnon (Maskinongé),
Galipeault,
Roy,
Samson,
Taschereau,
Thériault.—18.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise au voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des travaux publics".

L'honorable M. Galipeault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre,

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Tremblay, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 26, intitulé: "Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 19 FÉVRIER 1929

Prière.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Rochette, il est—
Ordonné que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de "Montreal Trust Company", demandant de ratifier un titre pour certaine propriété et que la dite pétition soit lue et reçue à la présente séance.
Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, les bills suivants:
Bill 156.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*.
Bill 158.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.
Bill 159.—Loi modifiant la Loi de l'aide municipal à la protection du public aux traverses de chemin de fer.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, le bill suivant:
Bill 124.—Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.

M. Roy, du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité est d'opinion que la pétition de Mesdemoiselles Marie-Corinne Angers et autres, demandant l'adoption d'une loi pour faire déclarer définitif un acte de partage fait devant Yves Montreuil, notaire, des biens de la succession de feu E.-J. Angers, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été, toutefois, suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers.
En conséquence votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.
Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Thériault, il est—
Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 141, intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers".

M. Fortier, en conséquence, présente le bill (No 141) intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport sur les Sociétés de secours mutuels, 1928 (opérations de 1927). Service des Assurances. Département du trésor, Québec.

(*Document de la session No* 16).

Question par M. Duplessis.—Quels sont les revenus bruts de la province provenant de la Loi 16, George V, chapitre 55: *a.* Depuis l'entrée en vigueur de la dite loi, jusqu'au 1er janvier 1928, exclusivement; *b.* Depuis le 1er janvier 1928 inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. *a.* $432,236.07; *b.* $301,202.84.
2. *a.* $432,236.07; *b.* $297,659.97.

Question par M. Renaud.—Combien y avait-il d'agriculteurs dans la province de Québec: *a.* en 1927; *b.* en 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

a. 146,363; *b.* Compilation à se faire.

Question par M. Renaud.—Combien d'acres de terre ont été ensemencées dans la province de Québec, en 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

6,893,000 acres.

Question par M. Renaud.—Quelle a été la valeur moyenne par acre des terres en exploitation de la province de Québec, en 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Compilation à se faire.

Question par M. Duplessis.—1. Un contrat est-il intervenu entre le gouvernement et la "Quebec Development" ou toute autre compagnie ou corporation, relativement à la construction des écluses à la Grande et à la Petite Décharge du Lac Saint-Jean et pour achats de pouvoirs d'eau à ces endroits?

2. Dans l'affirmative: *a.* à quelle date a été signé ce contrat; *b.* qui l'a signé pour la dite compagnie ou corporation?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui, concernant la construction des écluses de l'Ile Maligne et de la Pétite Décharge entre le gouvernement et la "Quebec Development" et entre le gouvernement et la Compagnie Oyamel, relatif à la vente des forces hydrauliques depuis le Lac Saint-Jean jusqu'au pied de l'Ile Maligne.

2. Le premier contrat a été signé par Monsieur Louis-T. Haggins, le 22 juin 1900 et confirmé par lettres patentes du 5 août 1903, en faveur de la Compagnie Oyamel. Le deuxième contrat, le 12 décembre 1922 par H. Lewis Brown.

Question par M. Duplessis.—Combien a été payé à date à la province par la compagnie "Quebec Development" et par la compagnie "Duke Price", relativement à l'exploitation des pouvoirs d'eau de la Grande Décharge et de la Petite Décharge du Lac-Saint-Jean?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

Par la compagnie Duke-Price, ayant-droit de la "Quebec Development Company": $91,658.39. Rien n'a été payé pour la Petite Décharge spécialement parce que le tout constituait une seule entreprise.

Question par M. Duplessis.—1. Le gouvernement, ses représentants ou officiers ont-ils donné ordre au printemps 1928, de fermer les portes des écluses de la Petite Décharge du Lac Saint-Jean?

2. Dans l'affirmative, pourquoi?

3. Est-il vrai que la fermeture des dites écluses a été cause que le pont de la Grande Décharge au Lac Saint-Jean a été partiellement emporté?

4. Le dit pont a-t-il été reconstruit par la province?

5. Dans l'affirmative: *a.* combien a coûté à la province cette reconstruction; *b.* des soumissions ont-elles été demandées relativement à cette reconstruction; *c.* par qui et à quelles conditions ont été fait ces travaux de reconstruction?

Réponse par l'honorable M. Mercier.

1. Oui.

2. Pour sauver la ville de Saint-Joseph-d'Alma d'un désastre qui menaçait non seulement la propriété mais encore la vie de ses habitants. Il ne faut pas oublier que les portes des écluses ont été fermées graduellement et que lorsque fermées complètement, il passait au-delà de soixante mille pieds cubes d'eau au barrage de la Petite Décharge.

3. Non.

4. Oui.

5. *a.* $15,372.52; *b.* Non; *c.* Par M. T. Delisle, un des constructeurs réguliers de ponts du département de la Colonisation qui engagea les hommes à la journée et dirigea les travaux.

Question par M. Tremblay.—1. A quelle date et de combien de pouces l'échelle hydrométrique du quai de Roberval a-t-elle été déplacée?

2. Le gouvernement exerce-t-il une surveillance sur l'échelle du niveau du lac Saint-Jean?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Le niveau du zéro de l'échelle hydrométrique du quai de Roberval utilisée par la Commission des Eaux Courantes et la compagnie pour constater le niveau des eaux du Lac Saint-Jean n'a pas été changé et il est le même qu'il était en 1915.

2. Oui. De temps à autres cette échelle est vérifiée à l'aide d'un point fixe constitué par une tige de métal scellée dans le roc et qui a servi de base à tous les arpentages, nivellements et relevés du Lac Saint-Jean effectués tant par la Commission des Eaux Courantes que par les Compagnies Duke-Price et Quebec Development. En outre, le Service Géodésique du gouvernement fédéral a placé à environ vingt pieds du premier un autre point fixe constitué par une tige de métal scellée dans le même rocher et portant le numéro 941-B du dit service. Ces deux points fixes servent et à la Commission des Eaux Courantes et à la compagnie pour contrôler l'exactitude de l'échelle hydrométrique utilisée par elles.

Question par M. Crépeau.—1. Combien y a-t-il d'unités sanitaires dans la province?

2. Depuis la réponse du 21 février 1928, combien d'unités sanitaires ont-elles été établies?

3. Quand chacune d'elles a-t-elle été établie?

4. De combien de membres se compose chacune de ces unités sanitaires et quel est le traitement de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Neuf.

2. Quatre.

3. Nicolet, le 1er juillet 1928; Joliette, le 1er juillet 1928; Terrebonne, le 1er janvier 1929; L'Assomption-Montcalm, le 15 février 1929.

4. Le personnel de chaque unité sanitaire se compose: 1° D'un officier médical au traitement annuel initial de $3,000.00; 2° De deux ou trois infirmières, au traitement de $1,200.00; 3° D'un inspecteur sanitaire, au traitement de $1,500.00; 4° D'une secrétaire dont le traitement varie de $420.00 à $600.00 par année, selon les années de service.

Question par M. Guertin.—1. MM. Desjardins & Gauthier à qui, d'après le rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928, pages 298 et 299, il aurait été payé $52,517.27 pour le chemin Angliers-Rouyn pour la partie comprise entre la rivière de l'Orignal jusqu'à la ligne centrale du canton de Boischatel et la tête du lac Opasatica, agissaient-ils comme conducteurs, entrepreneurs ou autrement?

2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrat?

3. Dans l'affirmative, à qui?

4. Les contrats ont-ils été accordés par soumission, au percentage ou autrement?

5. Si ces contrats ont été accordés par soumission, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Comme entrepreneurs.
2. Oui.
3. MM. Desjardins et Gauthier.
4. Par soumission.
5. Oui.
6. Répondu à la question 5.

Question par M. Delisle.—1. Quel est le nom du maire actuel de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi?

2. De quelle nationalité est-il?

3. Quels sont les noms des échevins actuels de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi?

4. De quelle nationalité sont-ils?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. A. E. Riddell, M.D.
2. Sujet britannique, né en Ontario.
3. Paul Tellier et J. A. Whitaker.
4. Sujets britanniques, Paul Tellier, né à St-Hyacinthe et J. A. Whitaker à Ungava, Québec.

Question par M. Delisle.—1. Quel est le nom du maire actuel de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi?

2. De quelle nationalité est-il?

3. Quels sont les noms des échevins actuels de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi?

4. De quelle nationalité sont-ils?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. J. Reidy-Smith.
2. Sujet britannique, né à Lennoxville, Qué.
3. B. K. Boulton et J.-A. Pouliot.
4. Sujets britanniques, B. K. Boulton né à Ottawa et J.-A. Pouliot, né à Sherbrooke, Qué.

Question par M. Renaud.—1. Un nommé Georges-A. Martin a-t-il été remercié de ses services comme gérant de la Coopérative Fédérée, succursale de Waterloo?

2. Si oui, quelles sont les raisons de son renvoi?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. et 2. Le gouvernement l'ignore.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 41) intitulé: "Loi relative à la radiodiffusion dans la province"

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 46) intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi des musées de la province".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 155) intitulé: "Loi modifiant l'article 162 du Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 20 FÉVRIER 1929

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement le bill suivant

Bill 163.—Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm, et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins.

Avec amendements:

Bill 98.—Loi modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1927-1928.
(*Document de la session No* 17)

Sixième rapport annuel du service provincial d'hygiène pour l'année 1927-28 et de la Démographie pour l'année 1927.
(*Document de la session No* 18)

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état démontrant:

1. M. Joseph Dumont à qui, d'après le Rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928, pages 2 et 3, il aurait été payé $200,000.00 pour travaux faits sur les chemins de colonisation de l'Abitibi pendant l'année financière 1927-1928, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Quel a été le constructeur ou l'entrepreneur des chemins et ponts pour chacun des item qui apparaissent aux pages 2 et 3 du Rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928?

3. Les contrats pour chemins et ponts ont-ils été accordés par soumission ou au pourcentage ou autrement dans chaque cas?

4. Si ces contrats ont été accordés par soumission, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

5. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour pour la production d'un état indiquant:

1. M. Joseph Dumont à qui, d'après le Rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928, pages 2 et 3, il aurait été payé $200,000.00 pour travaux faits sur les chemins de colonisation de l'Abitibi pendant l'année financière 1927-1928, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Quel a été le constructeur ou l'entrepreneur des chemins et ponts pour chacun des item qui apparaissent aux pages 2 et 3 du Rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928?

3. Les contrats pour chemins et ponts ont-ils été accordés par soumission ou au pourcentage ou autrement dans chaque cas?

4. Si ces contrats ont été accordés par soumission, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

5. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

(*Document de la session No* 45).

Question par M. Crépeau.—1. Quelle a été la moyenne des salaires payés aux institutrices des écoles élémentaires pour toute la province: *a.* pour l'année scolaire 1926-27; *b.* pour l'année scolaire 1927-28?

2. Quelle a été la moyenne dans chacun des comtés de la province: *a.* pour l'année scolaire 1926-27; *b.* pour l'année scolaire 1927-28?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Pour toute la province: *a.* $453; *b.* Compilation pas terminée.

2. Pour chacun des comtés de la province: *a.* en 1926-27:—

Abitibi	$352	Matane	$274
Argenteuil	440	Matapédia	265
Arthabaska	250	Mégantic	290
Bagot	276	Missisquoi	354
Beauce	271	Montcalm	304
Beauharnois	408	Montmagny	264
Bellechasse	259	Montmorency	306
Berthier	273	Montréal, cité	1189
Bonaventure	296	Napierville	317
Brome	426	Nicolet	219
Chambly	482	Papineau	380
Champlain	274	Pontiac	511
Charlevoix	282	Portneuf	284
Châteauguay	376	Québec, cité	764
Chicoutimi	345	Québec, comté	321
Compton	370	Richelieu	261
Deux-Montagnes	321	Richmond	361
Dorchester	258	Rimouski	264
Drummond	276	Rouville	327
Frontenac	279	Saguenay	338
Gaspé	304	Shefford	319
Hull	493	Sherbrooke	725
Huntingdon	470	Soulanges	370
Iberville	311	Stanstead	414
Iles-de-la-Madeleine	253	St-Hyacinthe	296
Jacques-Cartier	812	St-Jean	359
Joliette	278	St-Maurice	278
Kamouraska	223	Témiscamingue	369
Labelle	339	Témiscouata	279

Lac-St-Jean	330	Terrebonne	350
Laprairie	336	Trois-Rivières, cité	533
L'Assomption	286	Vaudreuil	358
Laval	503	Verchères	293
Lévis	305	Westmount	1312
L'Islet	238	Wolfe	299
Lotbinière	268	Yamaska	202
Maskinongé	268		

b. Compilation pas terminée.

Question par M. Guertin.—1. M. Joachim Fortin, à qui, d'après le Rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928, pages 298 et 299, il aurait été payé $20,130.89 pour le chemin Angliers-Rouyn, depuis la ville de Rouyn jusqu'à la ligne centrale du canton de Boischatel et $57,606.98 pour posage de gravier dans le chemin depuis la ville de Rouyn inclusivement jusqu'à la rivière Destor, dans le canton de Destor, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrat?

3. Dans l'affirmative, à qui?

4. Les contrats ont-ils été accordés par soumission, au percentage ou autrement?

5. Si ces contrats ont été accordés par soumission, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Comme entrepreneur.

2. Oui.

3. Monsieur Joachim Fortin.

4. Par soumission.

5. Oui, pour le montant de $20,130.89.

6. La soumission de M. Fortin pour le montant de $57,606.98 a été acceptée, vu que M. Fortin était installé sur les lieux, y avait ses campements, qu'il était organisé pour faire les travaux, ayant fait auparavant le défrichement du chemin, et qu'il était en état de faire le gravelage à meilleur prix et dans un plus court délai.

Question par M. Guertin.—1. M. Pierre Bélanger à qui, d'après le Rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928, pages 300 et 301, il aurait été payé $38,588.10 pour l'ouverture du chemin entre la fourche de la Branche Nord du ruisseau Berry et le ruisseau "Indian", dans le canton de Lemieux, comté de Gaspé, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrat?

3. Dans l'affirmative, à qui?

4. Les contrats ont-ils été accordés par soumission, au percentage ou autrement?

5. Si ces contrats ont été accordés par soumission, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Comme entrepreneur.
2. Oui.
3. Pierre Bélanger.
4. Par soumission.
5. Non.
6. Parce que le prix soumis était raisonnable et conforme à l'estimation faite par les ingénieurs du département et que l'entrepreneur, ayant une grande expérience dans la construction des chemins, offrait toutes les garanties nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Question par M. Guertin.—1. M. Jos. Dumont à qui, d'après le Rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928, pages 298 et 299, il aurait été payé $23,252.81 pour l'entretien du chemin Rouyn-Macamic durant l'été 1927, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?
2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrat?
3. Dans l'affirmative, à qui?
4. Les contrats ont-ils été accordés par soumission, au percentage ou autrement?
5. Si ces contrats ont été accordés par soumission, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?
6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?
Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Le montant de $23,252.81 a été transmis à M. Dumont, employé du département de la Colonisation, des mines et pêcheries et ingénieur chargé de la surveillance de tous les travaux de chemins et ponts dans l'Abitibi, afin qu'il remette à chacun des intéressés, les chèques représentant ce montant étant faits à l'ordre de chacun des intéressés.
2. Partie par contrat et partie à la journée.
3. et 4. Pour les travaux faits à forfait, le département a payé $2,920.38 à M. Joachim Fortin pour l'entretien du chemin de la rivière Destor jusqu'à Rouyn et $800.00 à MM. Desjardins et Gauthier, pour l'entretien du chemin depuis la Montagne de Boischatel jusqu'à la rivière Ennuyante, sans soumission; la balance, soit $19,532.43 a payé les travaux faits à la journée de même que les matériaux et leur transport.
5. et 6. Il n'y avait pas lieu de demander des soumissions pour ces travaux.

Question par M. Guertin.—1. M. Jos. Dumont à qui, d'après le Rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, 1928 pages 300 et 301, il aurait été payé $4,804.03 pour ouverture de la route entre les lots 47 et 48 des rangs 7, 8 et 9 du canton de Desmeloizes, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?
2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrat?
3. Dans l'affirmative, à qui?
4. Les contrats ont-ils été accordés par soumission, au percentage ou autrement?
5. Si ces contrats ont été accordés par soumission, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le montant de $4,804.03 a été transmis à monsieur Jos. Dumont. Ce monsieur n'agissait pour le département de la colonisation, des mines et des pêcheries, qu'en sa qualité d'ingénieur en charge des travaux exécutés.

2. Oui.

3. A MM. Joseph Beauchamp, A. Jolin et Victor Durand.

4. 5. et 6. Cette route est un travail de colonisation ordinaire. Le tracé de la route et l'estimation du coût des travaux ont été faits par M. Jos. Dumont, et c'est sur cette estimation que les travaux ont été accordés à MM. Joseph Beauchamp, A. Jolin et Victor Durand, qui sont trois colons intéressés à ces travaux et demeurant sur les lieux.

L'ordre du jour appelle la question suivante de M. Guertin:

Quels ont été les amendes et les frais perçus dans le district de Hull, pour infractions à chacune des différentes lois pénales de la province chaque année depuis 1918 inclusivement?

L'honorable M. Taschereau déclare que le gouvernement refuse de répondre à cette question, la somme des renseignements demandés étant trop considérable.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 13 février courant:

Qu'il soit ordonné de déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance entre le premier ministre, le gouvernement ou aucun des membres du gouvernement et l'honorable M. Heenan, ministre du Travail pour le Canada, relativement aux pensions de vieillesse, depuis 1927.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Daniel, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 141) intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour arpentages (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier et inspection des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil, et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bills suivants:

Bill 3, intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés".

Bill 4, intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées".

Bill 10, intitulé: "Loi concernant le Bureau des écoles protestantes de Montréal".

Bill 12, intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

Bill 13, intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés civils".

Bill 17, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill 18, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Guertin.—Quelle quantité de liqueurs a été vendue, chaque mois, en 1928, dans les magasins de la Commission des liqueurs, à: *a.* Valleyfield; *b.* Hull; *c.* Sherbrooke; *d.* Saint-Jean; *e.* Joliette; *f.* Trois-Rivières?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

—	(*a*) *Valleyfield*	(*b*) *Hull*	(*c*) *Sherbrooke*	(*d*) *St-Jean*	(*e*) *Joliette*	(*f*) *Tr.-Rivières*
Janvier:	3563.4 gals.	5458.4 gals.	2998.5 gals.	1331.7 gals.	1280.9 gals.	4499.8 gals.
Février:	3459.3 "	5731.6 "	3164.5 "	1538.7 "	1285. "	4834. "
Mars:	3565.3 "	5977.1 "	3051. "	1043.3 "	1067.4 "	4170.2 "
Avril:	4704.7 "	5878.2 "	2962. "	1119. "	1205.4 "	4659.1 "
Mai:	5201.6 "	5716.1 "	3353.7 "	1113.6 "	1187.9 "	4481.5 "
Juin:	6392.6 "	6099.6 "	3982.6 "	1346. "	1314.6 "	4909.4 "
Juillet:	5987.1 "	5473.6 "	3941.8 "	1235. "	1260.1 "	4618.1 "
Août:	7353.5 "	6566. "	5123.6 "	1341.4 "	1280. "	5523.3 "
Septembre:	7042.9 "	6426.2 "	4964.3 "	1536.3 "	1492.2 "	5739.2 "
Octobre:	6842.6 "	6957.9 "	5025.7 "	1264.8 "	1422. "	6378. "
Novembre:	6365.6 "	7259.9 "	5052.4 "	1272.6 "	1348.1 "	5944.2 "
Décembre:	8370. "	14419.6 "	9886.1 "	2981.6 "	3724.7 "	12476.1 "

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 21 FÉVRIER 1929

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, les bills suivants:

Bill 82.—Loi modifiant la charte de "Sherbrooke Trust Company".

Bill 102.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Bill 116.—Loi modifiant la charte de "The Royal Trust Company".

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 140.—Loi modifiant la loi constituant en corporation "The Boys' Home of Montreal".

Bill 126.—Loi reconnaissant la "Chiesa Christiana Pentecostale" comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.

M. Daniel, du comité du Code municipal, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 160.—Loi modifiant l'article 243 du Code municipal.

Avec amendement:

Bill 37.—Loi modifiant le Code municipal.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bil' (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 85 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 166) intitulé: "Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile"

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—Quels sont les revenus nets de la province provenant de la Loi 16 Geo. V, chapitre 55: *a.* Depuis l'entrée en vigueur de la dite loi, jusqu'au 1er janvier 1928 exclusivement; *b.* Depuis le 1er janvier 1928 inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. David:

2. *a.* $432,236.07; *b.* $297,659.97.

Question par M. Tremblay.—1. Combien a coûté: *a.* en 1927-28 la mise en vigueur de la Loi des liqueurs; *b.* du 1er mai 1928 au 1er janvier 1929?

2. Quel montant a été dépensé pour détectives et causes: *a.* en 1927–28; *b.* du 1er mai 1928 au 1er janvier 1929?

3. Quel montant a été payé aux avocats de la Commission des liqueurs: *a.* en 1927–28; *b.* du 1er mai 1928 au 1er janvier 1929?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. *a.* $502,722.93; *b.* $358,470.55.
2. *a.* $474,163.45; *b.* $320,359.13.
3. *a.* $28,559.48; *b.* $38,111.42.

Question par M. Lafleur.—Quels ont été les droits du pauvre perçus dans toute la province en 1927-28: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, en vertu des dispositions de la section VI, du chapitre 189, volume III des Statuts refondus, 1925, article 49?

Réponse par l'honorable M. David:

a. $315,966.76; *b.* $512,658.92.

Question par M. Lafleur.—1. Qu'ont coûté à date le terrain, la construction, les réparations et l'aménagement de l'École des Beaux-Arts de Montréal?

2. Depuis la réponse du 15 février 1927, d'autres réparations ont-elles été faites?

3. Dans l'affirmative: *a.* lesquelles; *b.* quand; *c.* par qui?

Réponse par l'honorable M. David:

1. $387,056.71.

2. Oui.

3. *a.* Ateliers additionnels, ascenseur et installation de chauffage à l'huile; *b.* Dans le cours de l'année 1928; *c.* Collet Frères, Ltée.

Question par M. Guertin.—1. Les plans du chemin de fer projeté Abitibi Southern devant relier Amos à Maniwaki et Mont-Laurier ont-ils été soumis au gouvernement?

2. Si oui, d'après le tracé soumis cette route traverse-t-elle des régions de colonisation?

3. Dans l'affirmative, combien d'acres de terre propres à la culture seront traversées?

4. Dans quels cantons se trouvent ces terres et combien d'acres pour chaque canton?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Cartes routières et cartes photographiques aériennes du tracé, en plusieurs sections, ont été déposées au Ministère des Travaux Publics et du Travail.

2. Oui.

3. 4 à 500,000 acres approximativement.

4. Figuery, 36,000 acres; La Motte, 48,000 acres; La Corne, 13,000 acres; Varsan, 60,000 acres; Dubuisson, 30,000 acres; Bourlamaque, 60,000 acres; Robertson, 32,000 acres; Pope, 17,000 acres; Sicotte, 14,000 acres; Baskatong, 4,600 acres; Lytton, 9,200 acres; Egan, 55,000 acres; Kensington, 40,000 acres; Maniwaki (réserve de Sauvages, aucune donnée.)—Total: 418,800 acres.

Question par M. Sauvé.—Jusqu'à concurrence de quelle somme le gouvernement a-t-il garanti les obligations de la Coopérative Fédérée de Québec?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

Le gouvernement n'a garanti aucune émission d'obligations de la Coopérative Fédérée de Québec.

Question par M. Duplessis.—Combien la compagnie "The Saint Maurice Lumber Company" a-t-elle payé à la province, comme droits en 1925, à l'occasion de la présentation et de l'adoption du bill No 140 ayant pour objet d'amender sa charte?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$800.00.

Question par M. Blain.—1. Le ministre de la Voirie a-t-il acheté du gravier d'un nommé D. P. McLoed, de Gould, en 1926, 1927, 1928?

2. Si oui, combien de verges cubes?
3. A quel prix?
4. Le ministre doit-il encore de l'argent à ce nommé D. P. McLeod?
5. Si oui, combien?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui, en 1927 et 1928.
2. et 3. En 1927, 735.5 verges cubes de gravier à $0.10 la verge cube. En 1928, un banc de gravier au prix de $300.00.
4. Non.
5. Répondu au No 4.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le lundi 18 février courant:

Que le bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des travaux publics", soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise, et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Bernard,
Bullock,
Daniel,
Dansereau,
Delisle,
Dillon,
Drouin,
Dugas,
Farand,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Oliver,
Papineau,
Perrault,
Phaneuf,

Fortier,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gagnon (Maskinongé),
Galipeault,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Pilon,
Plante,
Rochette,
Roy,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—45.

CONTRE

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Lafleur,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—9.

Et la motion est ainsi adoptée.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant l'article 53*a* du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 36) intitulé: "Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 124) intitulé: "Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Syndicats professionnels".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour primes de défrichement, de labour et de résidence, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bills suivants:

Bill 11, intitulé: "Loi concernant l'abrègement des peines".

Bill 93, intitulé: "Loi concernant la succession Victor Beaudry".

Bill 107, intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier".

Bill 127, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 94, intitulé: "Loi constituant en corporation le Collège Jean de Brébeuf".

Bill 121, intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Carmélites".

Bill 123, intitulé: "Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 94) intitulé: "Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brébeuf" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 123) intitulé: "Loi constituant en corpo-

ration la Villa la Broquerie" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Tremblay.—1. Le gouvernement a-t-il fait un estimé quelconque des pertes dues au maintien du lac Saint-Jean au point 17.5?

2. A quelle date fut fait cet estimé et quels en furent les résultats?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2. Non.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 22 FÉVRIER 1929

Onze heures du matin.

Prière.

Un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province est apporté par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, requérant la présence des députés de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

3 Loi modifiant la Loi des jurés.
4 Loi modifiant la Loi des vues animées.
10 Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
11 Loi concernant l'abrègement des peines.

12 Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
13 Loi modifiant la Loi des employés publics.
17 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite.
18 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment.
76 Loi concernant "The United Theological College, Montreal".
78 Loi modifiant les lois concernant le Bureau des comissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
79 Loi modifiant la charte de "Crown Trust Company".
80 Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens.
85 Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron.
86 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire.
87 Loi concernant le lot numéro 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville.
90 Loi permettant à David Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec.
92 Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning.
93 Loi concernant la succession Victor Beaudry.
94 Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brébeuf.
96 Loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.
97 Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland.
107 Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier.
115 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examen.
117 Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites.
119 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
120 Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry.
121 Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites".
123 Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie.
127 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen.
129 Loi ratifiant le titre de "Saint Lawrence Paper Mills Company Limited", à certaine propriété et certain droit.
133 Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte.
138 Loi autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de $3,924,700.00.

Et, à leur retour,

Ordonné que l'honorable M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 54) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état démontrant: 1. Y a-t-il encore des municipalités qui ont des chemins améliorés non encore entretenus par le gouvernement; 2. Dans l'affirmative: *a.* quelles sont ces municipalités; *b.* quelle est la longueur de ces chemins dans chacune d'elles.

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour, pour la production d'un état démontrant: 1. Y a-t-il encore des municipalités qui ont des chemins améliorés non encore entretenus par le gouvernement; 2. Dans l'affirmative: *a.* quelles sont ces municipalités; *b.* quelle est la longueur de ces chemins dans chacune d'elles

(*Document de la session No* 46).

Question par M. Guertin.—1. Quel est le montant total provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec, dans le comté de Hull, chaque année depuis sa création?

2. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., dans le comté de Hull, chaque année depuis que la Commission est formée?

3. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs, dans le comté de Hull, chaque année depuis sa mise en vigueur?

4. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs dans le comté de Hull, depuis sa mise en vigueur?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Impossible de répondre à cette question, les statistiques de la Commission des liqueurs de Québec étant tenus par district et non par comté.

Question par M. Thériault.—Quelles ont été les dépenses du département des affaires municipales depuis l'organisation du département jusqu'au 31 décembre 1928 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

$250,929.11.

Question par M. Blain.—1. Les inspecteurs d'écoles de la province de Québec, sont-ils inscrits au fonds de pension accordée aux employés civils?

2. Si oui, depuis quand?

Réponse par l'honorable M. David:

Les inspecteurs d'écoles font partie du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Question par M. Duplessis.—1. A la suite et comme conséquence des inondations du Lac Saint-Jean en 1928, depuis le 1er janvier 1928 inclusivement et jusqu'à ce jour, le gouvernement a-t-il payé quelque argent ou fait parvenir des chèques de la province, à titre de remboursement pour dommages, à certains propriétaires de meubles ou d'immeubles au Lac Saint-Jean?

2. Dans l'affirmative: *a.* quel est le total de ces paiements et de ces chèques; *b.* à qui ont été faits ces paiements ou à l'ordre de qui ont été faits ces chèques; *c.* quel montant a été payé à chaque personne ou corporation; *d.* toutes et chacune des personnes ou corporations qui ont reçu ces paiements ou chèques avaient-elles produit une réclamation?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. *a.* $23,377.50; *b.* et *c.* *Roberval*:—Omer Goulet, $200.; Hector Guay, $25.; Mme Amédée Mathieu, $25.; André Donaldson, $200.; Thos-Ls. Tremblay, $25.; Armand Leclerc, $100.; J.-Ed. Boily, $200.; Arm. Lacombe, $100.; Simon Cimon, $100.; Arthur Lizotte, $50.; J.-L. Talbot, $100.; Mme J.-A. Claveau, $100.; J.-B. Dumont, $100.; Joseph Bolduc, $25.; David Néron, $200.; J.-E. Chabot, $50.; Henri Trottier, $150.; Mme J. Galarneau, $100.; Edouard Couture, $100.; J.-A. Thibeault, $25.; Chs Bilodeau, $250.; Mme Achille Tremblay, $50.; Michel Brassard, $400.; Alf. Grenier, $50.; P.-H. Laliberté, $500.; Ernest Gauthier, $1.000.; Hector Fortin, $100.; Joseph Tanguay, $100.; Alf. Blackburn, $50.; Hector Harvey, $100.; Hubert Villeneuve, $50.; Herménégilde Harvey, $100.; Mlle M.-A. Trottier, $100.; Mme Hubert Villeneuve, $100.; Galarneau & Morin, $400.; Ozias Gagnon, $100.; Mme J.-A.-E. Hébert, $50.; A.-E. Vachon, $50.; A.-Th. Girard Donaldson, $500.; Mme Joseph Girard, $100.; J.-A. Binet, $300.; J.-H. Lalancette, $100.; J. J. O-Neil M.V., $50.; Johnny Blackburn, $75.; Alf.-E. Brassard, $700.; Moïse Laroche, $200.; Mme Elz. Côté, $25.; Moïse Bordeleau, $25. La Ville par Ths-Ls Bergeron, $500.; L'Hôpital St-Michel, $1,500.; Eugène Lavoie, $75.; Victor Boutet, $25.; Napoléon Boivin, $25.; Alfred Boivin, $500.; J.-Eug. Boivin, $100.; Ferd. Bédard, $100.; *St-Joseph-d'Alma*:—Johnny Girard, $200.; Ferdinand Boudréault, $200.; Philippe Lavoie, $200.; Jos. Boudreault, $200.; Amédée Girard $200.; Jos. Harvey, $200.; Jos-Ls. Tremblay, $500.; Edgar Thivierge, $200.; Simon Fradette, $200.; François Tremblay, $200.; Augustin Bou-Freault, $200.; Joseph Tremblay, $500.; Ernest Tremblay, $500.; Joseph dradette, $150.; Albert Tremblay, $200.; Joseph Girard, $200.; Joseph Demeules, $150.; Eugène Boivin, $250.; *St-Gédéon*:—J.-A. Lessard,

$500.; Onésime Gaudreault, $200.; Joseph Gaudreault, $200.; Algérie Girard, $200.; Edmond Lessard, $200.; Henri Tremblay, $250.; Gédéon Boivin, $100.; Elie Murray, $75.; François Gauthier, $250.; J.-B. Lapointe, $100.; J.-B. Lavoie, $75.; Simon Gaudrault, $50.; Pascal Bergeron, $150.; Algérie Girard, $100.; Gilbert Girard, $50.; Uclide Girard, $50.; Dieudonné Girard, $50.; Jos. Girard, $50.; Ad. Lessar,d $50.; Jos.-A. Claveau, $200.; J.-B. Boily, $150.; Gonzague Bolduc, $100.; Henri Gagnon, $100.; Elie Murray, $100.; *St-Prime*:—Napoléon Guay, $200.; Anthime Rivard, $150.; Antonio Allard, $75.; *Chambord*:—Hilaire Bérubé, $200.; Arthur Charten, $200.; *Ste-Monique*:—J.-Chs Lindsay, $200.; *St-Méthode*:—Le Curé, $1,002.50; Xavier Villeneuve, $100.; Franklin Baril, $100.; Philippe Hébert, $100.; Joseph Doucet, $100.; Irénée Duguay, $100.; Mme Vve Joseph Aubé, $100.; Mme Vve Geo. Gagnon, $100.; Simon Bolduc, $100.; Emile Savard, $75.; Emery Jobin, $150.; Ernest Savard, $75.; Mendoza Bédard, $75.; Albert Savard, $100.; Ephrème Genest, $150.; Delphis Julien, $150.; Francis Darveau, $100.; J.-A. Gagnon, $100.; Raoul Hébert, $150.; Mme Vve A. Perrault, $100.; Adrien Gosselin, $100.; Mme Vve Geo. Fortin, $100.;Lorenzo Bradette, $100.; Joseph Simard, $100.; Ernest Trembaly, $50.; Achille Roberge, $100.; *Hébertville-Station*:—(Propriétés dans St-Gédéon).—T.-Ls. Lamarre, $250.; Jos. Richard, $100.; *St-Henri de Taillon*:—David Tremblay, $200.; *d.* Oui.

N.-B.—De ce montant la Cie Quebec Lake St. John & Chibougamou Railway a souscrit $5,000 et la Cie Duke Price Power Co., Ltd, $10.000. La balance a été souscrite par le gouvernement.

Question par M. Duplessis.—Combien a été payé à date par la province au sujet de l'exploitation des pouvoirs d'eau de la Grande Décharge et de la Petite Décharge du Lac Saint-Jean: *a.* en indemnités pour dommages; *b.* en frais de voyages des ingénieurs; *c.* en salaires des commissaires nommés pour évaluer les dommages; *d.* pour toutes autres causes se rapportant à cette affaire?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

a. Rien; *b.* Rien; *c.* $34,321.58; *d.* Rien.

Question par M. Tremblay.—1. Quelles sommes ont été payées par le gouvernement aux victimes de l'inondation de mai et juin 1928 au Lac Saint-Jean?

2. A qui ont été payés des dédommagements et quel en a été le montant dans chaque cas?

3. Quelle somme totale a été versée par le gouvernement en rapport avec les dédommagements à être payés aux victimes de l'inondation de mai et juin 1928 au Lac Saint-Jean?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. 3. Voir la réponse faite à la question du 7 février 1929 par M. Duplessis.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Sherbrooke Trust Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Royal Trust Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 102) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à sa prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 140) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "The Boys' Home of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 126) intitulé: "Loi reconnaissant la "Chiesa Christiana Pentecostale", comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit".

M. Thériault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 163) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois " est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique".

M. Thurber propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le secrétaire de la province, sur telle preuve qu'il jugera suffisante de l'état d'indigence et de la nécessité d'hospitalisation d'une personne incarcérée dans une prison ou dans tout autre lieu de détention, pourra autoriser une institution d'assistance publique qu'il

désignera, à recevoir cette personne, après sa sortie du lieu où elle est détenue et, de temps à autre s'il le juge nécessaire, changer le lieu de son hospitalisation.

Résolu, 2.—Que la dépense de l'entretien, du séjour et du traitement de cette personne dans toute institution d'assistance publique, sera payée un tiers par le gouvernement, un tiers par la municipalité locale où a eu lieu l'arrestation de cette personne, et un tiers par l'institution d'assistance.

Résolu, 3.—Que si, cependant, la municipalité locale qui sera appelée à payer un tiers de la dépense encourue en vertu des présentes résolutions, indique d'une manière certaine au service de l'assistance publique le dernier endroit où cette personne a eu de bonne foi son domicile durant six mois consécutifs, le gouvernement fera payer directement la municipalité locale où cette personne avait ce domicile.

Résolu, 4.—Que les frais de transfert de cet indigent de la prison à l'institution d'assistance seront payables par la municipalité locale tenue au paiement partiel de l'entretien, du séjour ou du traitement de l'indigent dans l'institution d'assistance publique, et qu'ils pourront lui être réclamés aussitôt après qu'ils seront encourus.

Résolu, 5.—Que toutes les dispositions de la Loi de l'assistance publique (Statuts refondus, 1925, chapitre 189,) non incompatibles avec celles de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, s'y appliqueront.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Université Laval, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Université de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "McGill University", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Université de "Bishop's College", Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles de sourds-muets et des aveugles: Inst. cath. pour garçons, Montréal, $25,000.00; Inst. cath. pour filles, Montréal, $25,000.00; Institut Nazareth, Montréal, $25,000.00; Institut McKay, Montréal, $4,600.00; "Montreal Ass'n for the Blind, $8,000.00; "Quebec Ass'n for the Blind", $2,500.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association des instituteurs protestants, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Musée scolaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Monument National Montréal, sous le contrôle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal": (sujet à un arrêté ministériel et aux conditions de l'arrêté ministériel No 187, du 29 mai 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Achat de vaccin pour Québec et Montréal, y compris $500, pour inspection, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc, (Législation) pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S.R., 1925, ch. 3, art. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 25 FÉVRIER 1929

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi concernant l'emploi de réflecteurs sur les véhicules à traction animale".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Fortier.—Quand le gouvernement se propose-t-il de mettre à exécution, dans la province, la loi autorisant des prêts aux cultivateurs?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le gouvernement de la province a fait adopter par la Législature l'année dernière, la loi relative au Prêt Agricole qui donne effet à la loi fédérale du Crédit rural. Ottawa est maintenant en pourparlers avec les provinces pour mettre sa loi en vigueur et, dès que l'organisation centrale sera complétée, les cultivateurs de la province pourront prendre avantage de cette législation.

L'honorable M. MacLean, président de la Commission du Prêt Agricole Canadien, est en ce moment dans l'ouest et, à son retour, il doit se rendre à Québec pour arrêter les dispositions finales.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 102) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1926 au sujet de la culture du chanvre dans la province de Québec.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duplessis, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le premier ministre ou tout autre membre du gouvernement et le gouvernement d'Ottawa, depuis 1921, au sujet de l'abolition de la taxe sur le revenu.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 52) intitulé: "Loi permettant l'emploi annuellement d'une somme d'un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques pour aider au maintien des institutions d'assistance publique".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Administration, vente et inspection des terres publiques pour fins d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 26 FÉVRIER 1929

Prière.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que les articles 510 et 512 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de Édouard-K. Laflamme demandant l'adoption d'une loi lui permettant de pratiquer la pharmacie après examens, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 36.—Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales.

Bill 164.—Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique.

Bill 137.—Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la "Ste Anne Paper Company, Limited".

Avec Amendements:

Bill 38.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose les documents suivants sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 12 février 1929 pour: Copie de toute correspondance relative à la nomination de Joseph-Arthur Jean comme arbitre pour un différend entre la municipalité du comté de Terrebonne et celle des Deux-Montagnes au sujet d'une nouvelle route. (*Document de la session No* 47).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 29 janvier 1929 pour: Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne relativement à la société d'agriculture des Deux-Montagnes, depuis 1920 (*Document de la session No* 48).

Question par M. Duplessis.—Quelle étendue du domaine de la Couronne la Compagnie "The Saint Maurice Lumber Co", possédait-elle dans cette province le 1er mars 1925: *a.* à titre de concessionnaire de coupes de bois? *b.* à titre de premier acquéreur? *c.* à tout autre titre?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

a. 3205 milles carrés. *b.* En vertu d'affermages directs de la Couronne, 727 milles carrés. *c.* En vertu de transferts de permis d'exploitation dûment acquittés 2478 milles carrés.

Question par M. Blain.—1. Quel était le nom du maire de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi, lors de son incorporation?

2. De quelle nationalité était-il?

3. Quels étaient les noms des échevins de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi, à la même époque?

4. De quelle nationalité étaient-ils?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Franck E. Dickie.
2. Canadien.
3. John P. Walsh; J. Achille Vallerand.
4. Canadiens.

Question par M. Blain.—1. Quand le maire actuel de la ville d'Arvida dans le comté de Chicoutimi a-t-il été élu?

2. Quand est-il entré en fonctions?

3. Quand les échevins actuels de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi, ont-ils été élus?

4. Quand sont-ils entrés en fonctions?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 6 août 1928.
2. 6 août 1928.
3. James A. Whitaker, 31 juillet 1928; Paul Tellier, 14 septembre 1928.
4. 31 juillet 1928; 14 novembre 1928.

Question par M. Blain.—1. Quel était le nom du maire de la ville de Racine dans le comté de Chicoutimi lors de son incorporation?

2. De quelle nationalité était-il?

3. Quels étaient les noms des échevins de la même époque?

4. De quelle nationalité étaient-ils?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. J. Reidy-Smith.
2. Canadien.
3. B. K. Boulton, J.-A. Pouliot.
4. Canadiens.

Question par M. Blain.—1. Quand le maire actuel de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi, a-t-il été élu?

2. Quand est-il entré en fonctions?
3. Quand les échevins actuels de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi, ont-ils été élus?
4. Quand sont-ils entrés en fonctions?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. 17 avril 1928.
2. 17 avril 1928.
3. 22 mars 1928.
4. 17 avril 1928.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 26, intitulé: "Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à faire reconstruire le pont communément appelé "pont Scott" décrit dans le préambule des présentes résolutions, et de faire exécuter tous autres travaux d'approches, suivant les plan et devis préparés sous les contrôle et direction dudit ministre des travaux publics et du travail.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil sera autorisé à acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tous immeubles, droits immobiliers, charges, baux à loyer, baux emphytéotiques, rentes constituées ou droits quelconques, pour les travaux d'approches et la reconstruction dudit pont; et que toute expropriation nécessitée pour parvenir aux fins visées par les présentes résolutions, sera soumise aux dispositions de la Loi des chemins de fer de Québec (Statuts refondus 1925, chapitre 230).

Résolu, 3.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil sera autorisé à dépenser, pour défrayer le coût de la reconstruction dudit pont ainsi que le coût des autres travaux, acquisitions et expropriations pour les fins mentionnées dans la résolution 1, un montant n'excédant pas soixante et cinq mille dollars, payable à même le fonds consolidé du revenu de la province, dont quarante pour cent devra être remboursé audit fonds par la cité de Québec et la ville de Québec-Ouest dans la proportion et de la manière ci-après indiqués.

Résolu, 4.—Que le trésorier de la province sera autorisé à avancer, de temps à autre, à même ledit fonds, sur certificats du ministre des travaux publics et du travail, jusqu'à concurrence de ladite somme de soi-

xante et cinq mille dollars, les montants nécessaires pour atteindre les fins visées par les présentes résolutions.

Résolu, 5.—Que, après le parachèvement des travaux de reconstruction dudit pont par le gouvernement, la corporation de la cité de Québec et la municipalité de la ville de Québec-Ouest pourront et devront rembourser à celui-ci quarante pour cent du montant dépensé, dans la proportion de trois cinquièmes à la charge de la cité de Québec et de deux cinquièmes à celle de la ville de Québec-Ouest, sur demande écrite du ministre des travaux publics et du travail.

Résolu, 6.—Que les frais de reconstruction dudit pont ne comprendront pas la dépense à encourir par la cité de Québec pour la déviation des égouts, qui peut être nécessitée par cette reconstruction, non plus que celle du remplissage des approches aux deux extrémités dudit pont, travaux que la cité de Québec et la ville de Québec-Ouest s'engagent à faire à leurs propres frais.

Résolu, 7.—Que le chemin qui conduit de la rue Saint-Vallier, dans la cité de Québec, à la rivière Saint-Charles, qui longe le cimetière Saint-Charles, et qui fait actuellement partie de la municipalité de La Petite Rivière, sera compris, à compter de la date de l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, dans le territoire de la cité de Québec, cette dernière devant se charger de l'entretien du pont, à partir de la ligne centrale du pilier vers le sud, de même que de l'entretien de l'approche sud et du chemin qui conduit à la rue Saint-Vallier; et que la ville de Québec-Ouest aura dans ses limites l'autre partie du pont, de même que l'approche nord et la partie du chemin qui s'étend du pont à la route dite des commissaires, la ville de Québec-Ouest devant se charger de l'entretien de cette partie du pont, de même que de l'approche nord et de cette partie du chemin en dernier lieu décrit.

Résolu, 8.—Que la résolution adoptée par le conseil de la cité de Québec à sa séance du 12 octobre 1928, et la résolution adoptée par le conseil de la ville de Québec-Ouest, à sa séance du 10 octobre 1928, reproduites comme cédules A et B de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, seront ratifiées.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 26) intitulé: "Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 26) intitulé "Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 55) intitulé "Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 39, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie, passé le 2 février 1929 devant Édouard Cholette, notaire, sous le numéro 27,178 de ses minutes et reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur la présente résolution, soit ratifiée.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des unités sanitaires".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés relativement aux détenus aliénés".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bil est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Tremblay.—1. De combien la gorge de la Grande-Décharge a-t-elle été agrandie, et de quelle manière?

2. Pour le point 17.5 quelle était la vitesse du courant à la gorge de la Grande Décharge avant la construction des barrages de l'Ile Maligne et de la Petite Décharge?

3. Quelle est maintenant la vitesse du courant au même endroit pour le même niveau?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. 300,000 verges cubes environ, en creusant un canal de 3,500 pieds carrés de section transversale en moyenne, sur une longueur d'environ 2000 pieds représentant environ 200,000 verges cubes. En outre de ce canal, deux autres coupes furent faites dont une au nord et l'autre au sud, représentant une excavation d'environ 100,000 verges cubes.

2. et 3. Il n'est pas possible de répondre à ces questions telles que posées. Cependant, nous pouvons dire qu'à la cote 17.5 de l'échelle d'étiage de Roberval, quai Scott, le débit avant la construction des barrages dans la Grande-Décharge, était de 159,000 pieds cubes seconde et qu'après les excavations faites tel que dit ci-dessus ce débit est devenu 174,000 pieds cubes seconde.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill 106, intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie générale du port de Chicoutimi".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Sociétés de colonisation en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 27 FÉVRIER 1929

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 99.—Loi refondant la charte de la cité de Québec.

Votre comité recommande de prolonger au 14 mars prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport:

M. Roy, du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De "Montreal Trust Company", demandant de ratifier un titre pour certaine propriété.

Votre comité recommande de prolonger au 14 mars prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement des promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Drouin, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 142, intitulé: "Loi ratifiant le titre de la "Montreal Trust Company" à une certaine propriété.

M. Cohen, en conséquence, présente un bill (No 142) intitulé: "Loi ratifiant le titre de la "Montreal Trust Company" à une certaine propriété", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à la cassation des règlements, résolutions et autres procédures municipales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur signale à la Chambre que la question suivante de M. Sauvé:

"1. Combien d'arrêtés le Conseil Exécutif a-t-il adoptés en 1928?

2. Ces arrêtés ont-ils tous été approuvés par le lieutenant-gouverneur aux dates qu'ils portent respectivement? Sinon, combien ont été antidatés?

3. Ces arrêtés, avant d'être soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur, ont-ils tous été soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet? Sinon, combien d'arrêtés approuvés par le lieutenant-gouverneur n'avaient pas été préalablement soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet?"

Lui paraît irrégulière et invite les députés à discuter la question d'ordre, s'ils le désirent.

Et un débat s'élève.

M. l'Orateur ajourne sa décision.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité".

M. Tremblay propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre,

M. Authier propose par voie d'amendement, secondé par M. Delisle:

Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot: "maintenant" et en y ajoutant les mots "dans six mois".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bédard,
Bergeron,
Bernard,
Blain,
Bouthillier,
Cantin,
Casgrain,
Charbonneau,
Daniel,
Dansereau,
Delisle,
Desmarais,
Dufour,
Dugas,
Duplessis,
Farand,
Fortier,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gagnon (Maskinongé),
Galipeault,
Grant,
Guertin,
Houde,
Lafrenière,
Lamoureux,
Laperrière,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
McDonald,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Pilon,
Plante,
Renaud,
Rochette,
Roy,
Samson,
Sauvé,
Savoie,
Taschereau.—50.

CONTRE

Messieurs:

Bercovitch,
Bullock,
Cohen,
Dillon,
Drouin,
Gault,
Lafleur,
Lahaie,
Mercier,
Oliver,
Papineau,
Poulin,
Smart,
Thériault,
Tremblay,
Vautrin.—16.

L'amendement est ainsi adopté.
Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, il est—
Ordonné que le bill soit lu dans six mois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport qu'un point d'ordre a été soulevé à l'effet que le député de Hull désirait présenter une résolution pour condamner la manière dont devait être votée la résolution No 110 du Budget et qu'il a donné raison au député de Lotbinière, qui soulevait le point d'ordre, et qu'un appel de sa décision a été fait.

Et l'Orateur pose alors la question:

"La décision du président du comité sera-t-elle la décision de cette Chambre;" celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Bergeron,
Bouthillier,
Charbonneau,
Daniel,
Dansereau,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gagnon (Maskinongé),
Galipeault,
Grant,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Wolfe)
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean).
Nicol,
Papineau,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Pilon,
Plante,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—45.

CONTRE

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Smart,
Tremblay.—8.

Ainsi, la décision du président est maintenue.

Le comité des subsides continue sa séance, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 28 FEVRIER 1929

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement le bill suivant:

Bill 55.—Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs.

Avec amendements:

Bill 22.—Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux.

Bill 130.—Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm.

Bill 131.—Loi ratifiant le règlement No 24, de la municipalité du canton de Low.

Le bill suivant a été retiré:

Bill 125.—Loi modifiant la charte de "The Title Guarantee & Trust Corporation of Canada".

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 5, intitulé: "Loi modifiant l'article 53*a* du Code civil".

Bill 30, intitulé: "Loi modifiant la Loi des travaux publics".

Bill 35, intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec".

Bill 42, intitulé: "Loi modifiant la loi des syndics professionels".

Bill 75, intitulé: "Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.

Bill 77, intitulé: "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Emile Laflamme au nombre de ses membres après examens".

Bill 89, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford-Mines".

Bill 95, intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis".

Bill 108, intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal".

Bill 136, intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus-de-Crabtree-Mills, à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la "Howard Smith Paper Mills Limited".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 109, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

Bill 118, intitulé: "Loi autorisant la cité de Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 109) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 118) intitulé: "Loi autorisant la cité de Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur rend la décision suivante relativement à la question posée par M. Sauvé, inscrite sur le feuilleton:

"1. Combien d'arrêtés le Conseil Exécutif a-t-il adoptés en 1928?

2. Ces arrêtés ont-ils tous été approuvés par le lieutenant-gouver-

neur aux dates qu'ils portent respectivement? Sinon, combien ont été antidatés?

3. Ces arrêtés, avant d'être soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur, ont-ils tous été soumis à l'approbation des ministres réunis en séances du cabinet? Sinon, combien d'arrêtés approuvés par le lieutenant-gouverneur n'avaient pas été préalablement soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet?"

"J'ai étudié avec soin les points qui ont été discutés hier relativement à la question inscrite au feuilleton comme article No 5 et j'en suis venu à la conclusion que cette question est irrégulière.

En premier lieu, elle contrevient, dans le paragraphe 2, à la règle de droit parlementaire énoncée ainsi qu'il suit dans *May's Parliamentary Practice*, IIe éd., p. 248: "No question can be put which brings the name of the sovereign or the influence of the Crown directly before Parliament, or which casts reflections upon the sovereign." Sont donc interdites non seulement les questions qui jettent du blâme sur le souverain, mais aussi celles qui mettent directement en cause ou en jeu le nom du souverain ou l'autorité de la couronne. Or, est-il besoin de l'ajouter, le lieutenant-gouverneur tient lieu du souverain dans les rouages du gouvernement qui nous régit.

De plus, on demande, dans le paragraphe 3 de la question, si certains arrêtés de l'exécutif ont été "soumis à l'approbation des ministres réunis en séances du cabinet". A mon sens, c'est là chercher à obtenir des renseignements sur les délibérations mêmes du cabinet, lesquelles sont "strictement confidentielles et secrètes", selon l'expression de Todd en son *Parliamentary Government in England*, vol. II, p. 240. Or, l'article 579 du règlement ne permet de demander par motion que des renseignements non confidentiels, et, au témoignage de Todd (même ouvrage, vol. II, p. 424), le sujet des questions est limité à ce qui peut faire l'objet d'une motion. Il faut donc en conclure qu'il est irrégulier de poser une question en vue d'obtenir des renseignements qui sont confidentiels.

Enfin, aux termes de l'article 572 du règlement, l'article 144 s'applique aux questions comme aux motions, et les irrégularités des paragraphes 2 et 3 vicient la question dans son entier.

En conséquence, je déclare la question irrégulière et j'ordonne qu'elle soit rayée du feuilleton."

L'ordre du jour appelle la question suivante:

M. Tremblay.—1. Combien de séances du cabinet y a-t-il eues entre la clôture de la dernière session et l'ouverture de la présente?

2. Combien d'arrêtés ont été passés?

3. Quel nombre d'arrêtés chacun des ministres a-t-il proposés?

M. l'Orateur fait la déclaration qui suit:

Dans le paragraphe 3 de cette question, on demande: "Quel nombre d'arrêtés chacun des ministres a-t-il proposés"? C'est chercher à péné-

trer dans le secret des délibérations du cabinet, et pour les raisons mentionnées dans la décision que j'ai rendue tantôt, je déclare la question irrégulière et j'ordonne qu'elle soit rayée du feuilleton.

Question par M. Sauvé.—1. Le département du procureur-général a-t-il dépensé les $54,444.04 qu'il a reçues au cours de l'exercice 1925-26, ainsi qu'il appert à la page 159 des comptes publics de 1925-26 et qui, en vertu d'une entente avec le département du Trésor, devaient être appliquées au paiement des dépenses de l'administration de la justice durant l'exercice suivant:

2. Si oui, à quelles fins particulières de l'administration de la justice ont été employées ces $54,444.04?

3. Le département du procureur-général a-t-il rendu compte de cette dépense au trésorier de la province? Si oui, à quelle date? et quel est le nom de l'employé qui a fait la vérification de la dépense?

4. A quelles pages des comptes publics de l'exercice 1926–27 se trouve le détail de cette dépense?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. et 4. Un montant de $37,768. a été payé à même la somme de $54,444.04, pour rencontrer les comptes de shérifs et autres dépenses incidentes de l'administration de la justice. Les détails de la somme de $30,048.27 sont aux pages 131, 132, 133 (2 item), 134 (2 item), 135 (2 item), 136, 137 (2 item), 138, 139 (2 item), 140, 146 (2 item), 150, 151, 152, 154, 155, 156, 116, 117 (2 items), 120, 122, 124, 127 et 128 des Comptes Publics de 1926–27, et les détails du montant de $4,719.73 seront dans les Comptes Publics de 1928–29.

3. Oui, la vérification a été faite au bureau de l'Auditeur le 29 juillet 1927, le 1er août 1927, le 16 février 1928 et le 1er février 1929. La balance non dépensée avec intérêts se monte à $22,166.77 et est déposée au nom du département du Procureur-général au bureau principal de la Caisse d'Économie de Québec.

Question par M. Sauvé.—1. Y a-t-il eu depuis le 11 février 1927, règlement de compte entre le gouvernement et M. Charles Lanctôt, assistant-procureur-général, au sujet d'un voyage d'environ quatre semaines que ce dernier a fait à Londres pendant l'automne de 1926?

2. A-t-il été remboursé quelques sommes au gouvernement sur les $3,000.00 qui, d'après les Comptes Publics de 1926–27, pages 159 et 160, paraissent avoir été avancées à M. Lanctôt pour les dépenses de voyage en Europe, en sus des $575.00 payées à la Canadian Pacific Railway Co. pour transport de M. Lanctôt en Angleterre et des $780.25 payées à la Cunard Steamships Co. pour transport de M. Lanctôt de Londres à Québec?

3. Si oui, quelles sommes?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. et 2. Non, car ces sommes ne sont que partie des honoraires et déboursés dus à M. Lanctôt, qui a représenté la Province devant le Conseil Privé.

Question par M. Guertin.—1. Quel est le montant total provenant des ventes faites par les magasins de la Commission des liqueurs, dans la ville de Hull, chaque année depuis la création de la Commission des liqueurs?

2. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., dans le comté de Hull, chaque année depuis que la Commission est formée?

3. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs, dans le district de Hull, chaque année depuis sa mise en vigueur?

4. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs, dans le district de Hull, chaque année depuis sa mise en vigueur?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1.	1921–22	$ 678,143.75
	1922–23	1,158,220.31
	1923–24	1,326,331.94
	1924–25	1,404,317.30
	1925–26	1,587,541.06
	1926–27	1,925,468.85
	1927–28	1,181,419.35
2.	1921–22	12,655.60
	1922–23	16,440.20
	1923–24	16,915.90
	1924–25	12,527.00
	1925–26	14,807.95
	1926–27	15,608.30
	1927–28	16,013.05
3.	1921–22	6,800.00
	1922–23	7,645.00
	1923–24	7,085.00
	1924–25	4,235.00
	1925–26	4,385.00
	1926–27	4,295.00
	1927–28	3,160.00

4. $3,740.52.

Question par M. Guertin.—1. Combien d'experts du Service Forestier font-ils partie de la commission chargée d'étudier la question se rapportant au mesurage de bois ainsi que du tarif de cubage?

2. Quels sont leurs noms et prénoms?

3. Qui est le président de cette commission?

4. Qui en est le secrétaire?

5. A quelle date cette commission a-t-elle été nommée?

6. Par qui a-t-elle été nommée?

7. A quelle date a-t-elle commencé ses travaux?

8. Quand estime-t-elle les terminer?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Sept.

2. Messieurs G.-C. Piché, Avila Bédard, Omer Lussier, Henri Roy, Lauréat Garneau, Aimé Gagnon et B.-J. Gérin.

3. Monsieur G.-C. Piché, chef du Service Forestier.

4. Monsieur L. Garneau, inspecteur général des exploitations forestières.
5. Le 6 septembre 1928, pour continuer et compiler les expertises déjà commencées à ce sujet tant en forêt qu'aux scieries.
6. Par le ministre des Terres et Forêts.
7. Le 12 septembre 1928.
8. L'automne prochain.

Question par M. Blain.—1. Quand la Compagnie "Le Crédit Municipal, Limitée" a-t-elle été incorporée?
2. Quels étaient les noms des directeurs provisoires?
3. La compagnie "Le Crédit Municipal, Limitée" a-t-elle fait rapport suivant la Loi des compagnies de Québec pour 1927 et 1928?
4. Quels étaient les noms des directeurs lors de son dernier rapport?
Réponse par l'honorable M. David:
1. 1er octobre 1927.
2. J.-Évariste Laflamme, J.-Eugène Samson, J.-Henri Plamondon.
3. Non.

Question par M. Blain.—1. Quand la compagnie "Les Appartements Lafontaine, Limitée", a t-elle été incorporée?
2. Quels étaient les noms des directeurs provisoires?
3. La compagnie "Les Appartements Lafontaine, Limitée" a-t-elle fait rapport suivant la Loi des compagnies de Québec pour 1928?
4. Quels étaient les noms des directeurs lors de son dernier rapport?
Réponse par l'honorable M. David:
1. 15 mai 1928.
2. Rodolphe E. Mackay, J.-Ernest Drolet, Ancina Tardif.
3. Non.

Question par M. Gault.—1. Est-ce l'intention du gouvernement d'élargir la route Édouard VII, entre Laprairie et Saint-Lambert?
2. Quelques-uns des propriétaires d'immeubles situés le long de cette route ont-ils offert du terrain, afin que cette route puisse être élargie?
3. Dans l'affirmative, combien de propriétaires?
Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Non.
2. Non.
3. Répondu au No 2.

Question par M. Gault.—1. Est-ce l'intention du gouvernement d'ouvrir une nouvelle route entre Laprairie et le nouveau pont au-dessus du Saint-Laurent jusqu'à Montréal?
2. Dans l'affirmative, quel en est le coût prévu?
3. Tous les propriétaires ou quelques-uns des propriétaires d'immeubles situés le long de la route projetée accorderont-ils un droit de passage gratuit?
Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. L'estimation est en préparation.
3. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—1. A quelle date "Le Soleil, Ltée", a-t-il déposé pour la dernière fois un sommaire conformément à l'article 187 de la loi des compagnies de Québec?

2. Quels étaient alors les noms et adresses de ses directeurs?

3. "Le Soleil, Ltée", ou quelqu'un de ses directeurs, administrateurs ou employés, a-t-il jamais été autorisé par qui que ce soit à se représenter comme ayant exclusivement le droit ou la faculté d'imprimer ou de vendre quelque formule devant servir auprès de la Commission des Accidents du Travail, et plus particulièrement une formule de demande de permis conformément aux articles 24 et 25 de la loi des Accidents du Travail?

Réponse par l'honorable M. David:

1. 22 août 1928.

2. Georges Parent, Henri Gagnon, Léon-Mercier Gouin, Charles Parent, C.-E. Taschereau.

3. Voir réponse aux procès-verbaux du 18 février 1929.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1926, au sujet de la maladie appelée pyrale du maïs.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 137) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la "St. Anne Paper Company, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 99) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 142) intitulé: "Loi ratifiant le titre de la "Montreal Trust Company" à une certaine propriété".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Et la Chambre continue de siéger jusqu'après minuit, le vendredi matin, 1er mars 1929.

Vendredi, 1er mars 1929.

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Publication de cartes et brochures, (Colonisation), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Comptes en suspens, (Colonisation) pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service d'enregistrement (cadastre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Amélioration et entretien des parcs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Commission sur perception de royauté et de licences de pêche et de chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la Chambre, ayant siégé jusqu'à trois heures et quart du matin, vendredi, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI 1er MARS 1929

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—D'après les vérifications et les constatations faites jusqu'à ce jour, quel est le montant des deniers publics qui ont été employés au bureau de la police provinciale à Montréal avant le 1er juillet 1928 et dont il n'a pas été rendu compte avec production de pièces justificatives suivant les prescriptions de l'article 35 du chapitre 20 des Statuts refondus de 1925?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

L'article 35 du chapitre 20 des Statuts refondus ne s'applique pas aux deniers requis pour la police.

Question par M. Lafleur.—1. La refonte des Statuts est-elle terminée?

2. Les dépenses qu'elle a occasionnées ont-elles toutes été payées? sinon, quelle est la somme des réclamations pendantes?

3. Quelle somme totale a été payée pour des travaux d'impression et de reliure occasionnés par cette refonte?

4. Quelle somme totale a été payée au personnel employé à cette refonte?

5. Quelle somme totale a été payée pour tout autre objet?

6. Combien d'exemplaires de chaque version des Statuts refondus ont été imprimés et reliés?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.

2. Non, il y a des réclamations pendantes pour un montant indéterminé de la part des imprimeurs.

3. Jusqu'au 4 mars 1927, voir Journaux de l'Assemblée législative; depuis cette date, $100,360.22.

4. Jusqu'au 8 mars 1927, voir Journaux de l'Assemblée législative; depuis cette date, $2,906.85.

5. $6,90.

6. 9,000 français; 6,000 anglais. En outre, chacun des quatre volumes des Statuts refondus a donné lieu à l'impression de 800 rapports français et 500 rapports anglais.

Question par M. Sauvé.—1. Depuis la mort du docteur J. M. McKay de Québec, le département du procureur-général a-t-il continué à faire donner des traitements aux alcooliques.

2. Si oui, par qui?

3. Si non, pour quelles raisons?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui, jusqu'au 30 septembre dernier.

2. Par les autorités de la prison.

3. Le Dr MacKay ayant lui-même la direction du traitement des alcooliques, le gouvernement a cru devoir le discontinuer après sa mort.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 243 du Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 39) intitulé "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de

Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre de divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion dont la Chambre a été saisie le jeudi 14 février dernier: "que le bill (No 161) intitulé: "Loi abolissant les rentes seigneuriales", soit maintenant lu la deuxième fois.

Sur la motion de M. Bouchard, avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné que l'ordre soit revoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lus une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 99) intitulé: " Loi refondant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre.

M. Cantin propose par voie amendement, secondé par M. Bédard:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants: le bill soit renvoyé de nouveau à un comité plénier avec instructions de l'amender comme suit:

a. Que l'article 6 du bill soit remplacé par le suivant:

6. La cité se divise en sept quartiers, savoir: les quartiers Champlain, Saint-Jean-Baptiste, Montcalm, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Saint-Valier et Limoilou; ces quartiers ont les limites suivantes:

Le quartier Champlain comprend toute cette partie de la haute ville située en dedans des murs et toute cette partie de la basse ville située

à l'ouest d'une ligne tirée dans le milieu de la rue Saint-Roch, depuis le pied du cap jusqu'à la rivière Saint-Charles, et ce, jusqu'aux limites de la cité du côté de la paroisse de Saint-Colomban de Sillery.

Le quartier Saint-Jean-Baptiste comprend tout l'espace qui est borné par le quartier Jacques-Cartier, au nord; les murs de la ville, à l'est; la cime du cap du fleuve Saint-Laurent, au sud; et une ligne tirée au centre de la rue De Salaberry à l'ouest.

Le quartier Montcalm comprend le territoire qui s'étend à l'ouest de la rue De Salaberry jusqu'aux limites de la cité et compris entre la cime du coteau Sainte-Geneviève du côté nord, et la cime du cap du fleuve Saint-Laurent et la paroisse de Sillery, du côté sud.

Le quartier Saint-Roch comprend la partie de la cité bornée à l'est par une ligne tirée au milieu de la rue Saint-Roch; au nord, par le lit de la rivière Saint-Charles; à l'ouest, par une ligne tirée au milieu du Boulevard Langelier, et au nord, par la cime du cap.

Le quartier Saint-Sauveur est borné: à l'est par le quartier Saint-Roch; au sud, par la cime du coteau Sainte-Geneviève; à l'ouest, par une ligne tirée vers le nord, de la cime du coteau Sainte-Geneviève au milieu de la rue Bayard jusqu'à l'avenue des Oblats, de là, vers l'ouest, par une ligne tirée au milieu de l'avenue des Oblats jusqu'à la rue Saint-Luc, et de là, vers le nord, par une ligne au milieu de la rue Saint-Luc, jusqu'au lit de la rivière Saint-Charles; et au nord, par le lit de la rivière Saint-Charles.

Le quartier Saint-Valier est borné à l'est par le quartier Saint-Sauveur; au sud, par la cime du coteau Sainte-Geneviève; à l'ouest, par la route "Bell", et au nord, par le lit de la rivière Saint-Charles.

Le quartier Limoilou comprend toute cette partie de la cité située au nord de la rivière Saint-Charles.

Le quartier Limoilou pourra, par un règlement du conseil, être divisé en deux quartiers, mais chacun de ces quartiers ne sera représenté que par un échevin dans le conseil.

b. Que l'article 14, soit modifié:

1° En y remplaçant dans le premier paragraphe, le mot: "treize" par le mot "quatorze";

2° En en retranchant le deuxième paragraphe.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Cantin
Duplessis,
Guertin.
Houde,
Tremblay—5

CONTRE:

Authier,
Casgrain,
Moreau (Lac St-Jean)
Nicol.

Dansereau,
Dugas,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Lahaie,
Lemieux (Wolfe),
Mercier,
Piché,
Rochette,
Roy,
Samson,
Taschereau,
Thériault,
Vautrin.—18.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 36) intitulé: "Loi léglisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 111, intitulé: "Loi concernant l'Hôpital Saint-Georges (St. Georges Hospital Inc.)

Bill 112, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre de la Très Sainte-Trinité".

Bill 122, intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire Limitée".

Bill 139, intitulé: "Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 111) intitulé: "Loi concernant l'Hôpital

Saint-Georges (St. Georges Hospital Inc.)", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre de la Très Sainte-Trinité", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire, Limitée", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 51) intitulé: "Loi modifiant l'article 404 du Code municipal".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Question par M. Sauvé.—1. Quelle somme a coûté le service des publications du ministère de l'agriculture depuis 1923 inclusivement jusqu'au 1er janvier 1929 exclusivement?

2. A la page 223 du Rapport du ministère de l'agriculture 1927-28, il paraît que le gouvernement a distribué 589 pancartes, intitulées: "Mangez plus de crème à la glace". Cette information est-elle exacte?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. $132,285.74.

2. Ces pancartes sont achetées et distribuées par la Société d'Industrie Laitière, qui a demandé au Service de Publication d'en faire l'envoi.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il reçu depuis le 1er janvier 1926 des requêtes demandant l'adoption d'une loi indemnisant les cultivateurs dont les troupeaux sont abattus suivant la loi, à la suite d'épreuves à la tuberculine?

2. Si oui, dans quels comtés et quels sont les noms et adresse des personnes, sociétés ou associations qui ont adressé ces demandes?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. Oui.

2. Cercle agricole de Saint-François-Xavier de Verchères. Groupe de cultivateurs des comtés de Missisquoi et d'Iberville (St-Alexandre, Iberville).

Question par M. Renaud.—1. La Coopérative Fédérée de Québec paie-t-elle quelque taxe provinciale au gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quelles taxes lui a-t-elle payées chaque année depuis qu'elle est en opération et pour quel montant dans chacun des cas?

3. Dans la négative, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. 2. et 3. Les biens de la Coopérative Fédérée de Québec, de même

que ceux de toutes les autres sociétés coopératives agricoles, sont exempts de toutes taxes du gouvernement, conformément à l'article 31, chapitre 57, S.R.Q., 1925.

Question par M. Tremblay.—1. La Coopérative Fédérée de Québec paie-t-elle quelque taxe à la Cité de Montréal?

2. Dans l'affirmative, quelles taxes lui a-t-elle payées chaque année depuis qu'elle est en opération et pour quel montant dans chacun des cas?

3. Dans la négative, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. 2. et 3. Le gouvernement l'ignore.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M.l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois " est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 54) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme".

L'honorable M. Dillon propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Technical Institute", pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Enseignement du dessin dans les écoles primaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Rapport du département, annuel, financier et statistique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille sept cent deux dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Taxe d'eau sur les édifices parlementaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Bureau de poste: traitements, dépenses contingentes etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Embellissement des édifices et des terrains du parlement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des différends ouvriers de Québec, S.R., 1925, ch. 97; traitement du régistraire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 4 MARS 1929

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 56) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 61) intitulé: "Loi relative aux passages à niveau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales ou scolaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lafleur.—1. Qu'ont coûté à date le terrain, la construction, les réparations et l'aménagement de l'École des Hautes Études de Montréal?

2. Depuis la réponse du 15 février 1928, d'autres réparations ont-elles été faites?

3. Dans l'affirmative: *a.* lesquelles; *b.* quand; *c.* par qui?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Voir procès verbaux du 15 février 1928, page 94.

2. Oui.

3. *a.* Installation de bureaux, divers travaux d'entretien et de réparation, installation de la nouvelle bibliothèque: $7,478.83; *b.* Du 1er février 1928 au 31 janvier 1929; *c.* H. Chagnon, J.-N.-R. Cousineau, Limitée; Alfred Wilson; Hobbs Mfg. Co.; F. Paquette & Cie; Lamontagne Electrique; T. Tremblay; J.-P. Dupuis, Limitée; J.-P. O'Shea & Co.

Question par M. Duplessis.—1. Des bourses ont-elles été octroyées, par la province: *a.* à des élèves; *b.* à des professeurs, pour suivre des cours ou compléter leurs études en dehors de la province, ailleurs qu'à Paris?

2. Dans l'affirmative, en vertu de quelle loi?

3. Quel montant global de dépenses a été occasionné à date à la province par le fait de l'octroi de ces dites bourses?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Oui.

2. 13 Geo. V, chapitre 4.

3. $45,000.00.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont: *a.* les élèves à qui il a été octroyé des bourses pour aller suivre les cours additionnels, à Paris, en vertu de 10 Geo. V, chapitre 9, depuis la réponse du 8 février 1928, jusqu'à date; *b.* quels sont les professeurs?

2. Quand chacun de ces élèves et professeurs a-t-il obtenu cette bourse?

3. Quel genre d'études poursuit chacun de ces étudiants?

Réponse par l'honorable M. David:

1. et 3.—*a.* Benoit Brouillette, Géographie commerciale.
Léo Edel, Journalisme.
R. Gilles Mousseau, Droit International.
Pierre-Paul Vinet, Génie civil.
S. Grange Woolley, Littérature française.
Dr Roméo Grondin, Chirurgie.
Dr Armand Rioux, Médecine.

b. Dr Roméo Blanchet, Médecine.
Louis Cloutier, Chimie.
Dr André Simard, Chirurgie.
Dr Pierre Smith, Chirurgie.
Dr Raymond d'Auteuil, Chirurgie.
Dr Saint-Jean Desrosiers, Médecine.
Dr René Dionne, Médecine.
Dr J.-P. Roger, Chirurgie.

Dr Charlemagne Baribeau, Médecine.
M. l'abbé Édouard Jetté, Sociologie et Histoire.

2. Les 6 juillet 1928 et 17 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Une enquête sur le corps de la police provinciale ou l'un quelconque de ses membres a-t-elle été faite depuis 1927 inclusivement par le gouvernement, ou l'un de ses départements ou officiers?

2. Dans l'affirmative, de quelle date à quelle date?

3. Un rapport a-t-il été fait par celui ou ceux qui ont conduit cette enquête?

4. Le gouvernement communiquera-t-il ce rapport à la Chambre au cours de la présente session?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Non.

2. 3. et 4. .....

Question par M. Houde.—M. D.-D. Lorrain a-t-il donné sa démission comme chef du corps de la police provinciale à Montréal?

2. Dans l'affirmative, à quelle date?

3. Cette démission a-t-elle été volontaire?

4. Si elle n'a pas été volontaire, à la demande de qui a-t-elle été faite?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.

2. Le 23 mai 1928.

3. Oui.

4. .....

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Pilon, il est—

Ordonné que le bill No 83, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec" soit inscrit sur le feuilleton pour étude en comité plénier.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 60) intitulé: "Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens".

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 61) intitulé: "Loi relative aux passages à niveau".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Blain, il est—

Ordonné que l'ordre soit revoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 22) intitulé: "Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pêche, chasse et pisciculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Question par M. Duplessis.—1. Depuis le 1er janvier, 1920, inclusivement, jusqu'à ce jour, à combien: *a.* d'élèves; b. de professeurs, la province a-t-elle octroyé des bourses pour suivre des cours et compléter leurs études à Paris, en France, en vertu de la loi provinciale, 10 George V, chapitre 9?

2. Combien: *a.* d'élèves; *b.* de professeurs ont maintenant terminé ces cours et complété ces études?

3. Combien: *a.* d'élèves; *b.* de professeurs sont encore à les suivre ou à les compléter?

4. Des dits étudiants, combien ont embrassé une carrière ou profession en rapport avec le genre d'études qu'ils avaient ainsi poursuivies ou complétées à Paris?

5. Combien: *a.* de ces élèves; *b.* de ces professeurs, résident : *a.* dans notre province; *b.* dans les autres provinces; *c.* à l'étranger?

6. Quel montant global de dépenses a été occasionné à date à la province par le fait de l'octroi de ces dites bourses?

Réponse par l'honorable M. David:

1. *a.* 60 élèves; *b.* 73 professeurs.
2. 89.
3. 44.
4. Tous.
5. *a.* 85; *b.* 1; *c.* 3.
6. $343,550.00.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 5 MARS 1929

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 43.—Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse.

Avec amendement:

Bill 141.—Loi concernant la succession E.-J. Angers.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 60), intitulé: "Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 85 du Code civil".

Bill (No 166) intitulé: "Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal".

M. Thurber propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales ou scolaires".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 13 février dernier:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :

Copie de toute correspondance entre le premier ministre, le gouvernement ou aucun des membres du gouvernement et l'honorable M. Heenan, ministre du Travail pour le Canada, relativement aux pensions de vieillesse, depuis 1927.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Question par M. Tremblay.—1. A quelle date la Commission *re* salaires minimums des femmes a-t-elle été nommée?

2. Qui en a fait partie depuis sa création à date?

3. Qui en est le président?

4. Qu'a retiré le président à date: *a.* en salaire; *b.* en dépenses de voyages ou autrement?

5. Qu'a coûté à date la dite commission?

6. De quelles industries a-t-elle déterminé les salaires minimums et dans quelles cités et villes pour chaque cas?

7. Quel salaire minimum a été fixé dans chaque cas pour chaque cité ou ville?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Le 22 juillet 1925.

2. Gustave Francq, Eugène Richard, Omer Brunet, Charles Griffin, commissaires, Alfred Crowe, secrétaire.

3. Gustave Francq.

4. *a.* $11,750.00; *b.* $2,539.40.
5. $24,763.44.
6. et 7. —

ORDONNANCE No 1*a*.—concernant les jeunes filles et femmes employées dans les buanderies, teintureries et établissements de nettoyage à sec de la ville et l'Ile de Montréal et un rayon de 10 milles autour de l'Ile de Montréal.

Ouvrières expérimentées:	*Ouvrières inexpérimentées:*	
Ayant plus de 12 mois d'expérience dans le métier.	Ayant moins de 12 mois d'expérience dans le métier:	
	1ère période de 6 mois:	$9.00
$12.00	2ème période de 6 mois:	$10.50

ORDONNANCE No 2*a*.—concernant les jeunes filles et femmes employées dans les buanderies, teintureries et établissements de nettoyage à sec de la province de Québec à l'exception de la ville de Montréal et de l'Ile de Montréal et un rayon de 10 milles autour de celle-ci.

Ouvrières expérimentées:	*Ouvrières inexpérimentées:*	
Ayant plus de 12 mois d'expérience dans le métier:	Ayant moins de 12 mois d'expérience dans le métier:	
	1ère période de 6 mois:	$7.00
$9.00	2ème période de 6 mois:	$8.00

ORDONNANCE No 3.—concernant les jeunes filles et femmes employées dans les ateliers d'imprimerie, de reliure, de lithographie et les manufactures d'enveloppes de la Ville et l'Ile de Montréal et un rayon de 10 milles autour de l'Ile de Montréal:

Ouvrières expérimentées:	*Apprenties:*	
Ayant plus de 24 mois d'expérience dans le métier:	1ère période de 6 mois:	$ 7.00
	2ème période de 6 mois:	$ 8.00
	3ème période de 6 mois:	$ 9.50
$12.50	4ème période de 6 mois:	$11.00

ORDONNANCE No 4.—concernant les jeunes filles et femmes employées dans les ateliers d'imprimerie, de reliure, de lithographie et les manufactures d'enveloppes de la Province de Québec, à l'exception de la ville et de l'Ile de Montréal et un rayon de 10 milles autour de celle-ci:

Ouvrières expérimentées:	*Apprenties:*	
Ayant plus de 24 mois d'expérience dans le métier:	1ère période de 6 mois:	$ 6.00
	2ème période de 6 mois:	$ 6.50
	3ème période de 6 mois:	$ 7.00
$9.00	4ème période de 6 mois:	$ 8.00

ORDONNANCE No 5.—concernant les jeunes filles et femmes employées dans l'industrie textile, comprenant le tissage, le tricotage, le filage et procédés similaires de la ville et l'Ile de Montréal et un rayon de 10 milles autour de l'Ile de Montréal.

Ouvrière expérimentées:	*Apprenties:*	
Ayant plus de 24 mois d'expérience dans le métier:	1ère période de 6 mois:	$ 7.00
	2ème période de 6 mois:	$ 8.00
	3ème période de 6 mois:	$ 9.00
$12.00	4ème période de 6 mois:	$10.00

ORDONNANCE No 6.—concernant les jeunes filles et femmes employées dans l'industrie textile, comprenant le tissage, le tricotage, le filage et procédée similaires de la province de Québec, à l'exception de la ville de Montréal et de l'île de Montréal, et un rayon de 10 milles autour de celle-ci:

Ouvrières expérimentées:	*Apprenties:*	
Ayant plus de 24 mois d'expérience dans le métier:	1ère période de 6 mois:	$ 6.00
	2ème période de 6 mois:	$ 7.00
	3ème période de 6 mois:	$ 8.00
$10.00	4ème période de 6 mois:	$ 9.00

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du Règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 109) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine" et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux".

Bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à la cassation des règlements, résolutions et autres procédure municipales".

Bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

Question par M. Sauvé.—1. A quels chiffres se sont élevés la recette ordinaire et les paiements ordinaires et extraordinaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours?

2. A quels chiffres se sont élévés les recettes et les paiements de toutes sortes pour la même période?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les recettes ordinaires, six mois au 31 décembre 1928..... $21,298,468.11
   Paiements ordinaires et extraordinaires, six mois au 31 décembre 1928..... $18,848,008.98
2. Recettes totales, six mois au 31 décembre 1928:.. $23,690,357.45
   Total des paiements, six mois au 31 déc. 1928.... $27,270,723.37

Question par M. Sauvé.—Quels étaient le passif et l'actif disponible de la province, le 31 décembre 1928?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

PASSIF:—31 décembre 1928.

Dette consolidée due.....		$ 80,359,791.58	
MOINS:—			
Fonds d'amortissement.....	$ 6,489,180.94		
Montant additionnel mis de côté en vertu de l'arrêté ministériel No 1134*a* du 19 juin 1928.....	974,295.00		
Paiements différés *re* obligations émises à la Banque d'Hochelaga en vertu de la loi de la Législature de Québec, 14 Geo. V, chap. 3, payable par versements annuels de $124,172.40.....	14,332,501.57		
		21,795,977.51	
			58,563,814.07
Puissance du Canada—Balance de compte au 31 décembre 1902.....			1,473,609.63
Puissance du Canada—Prix de la propriété achetée pour le chemin de fer Q.M.O. & O. Ry.....			25,000.00
Prêts de la Puissance du Canada *re* Logements ouvriers.....			7,304,202.72
Dépôts en fidéicommis.....			2,836,394.02
Mandats non payés.....			1,431,732.41
Fonds de l'Assistance publique.....			816,408.72
Avances de la banque.....			2,718,378.55
			75,169,540.12

ACTIF:—31 Décembre, 1928.

Puissance du Canada: part de Québec au fond des écoles communes	1,185,559.36
Argent en banques	146,372.75
Diverses avances par la province de Québec	107,437.29
Emmagasinage des eaux de la rivière St-Maurice	2,574,852.27
Emmagasinage des eaux de la rivière St-François	794,722.98
Emmagasinage des eaux des rivières Ste-Anne et Savane	285,713.69
Emmagasinage des eaux du lac Kénogami	4,644,869.14
Emmagasinage des eaux de la rivière Métis	267,521.59
Emmagasinage des eaux de la rivière du Nord	26,747.71
Sanatorium à Ste-Agathe des Monts: agrandissement: avance autorisées par la loi 9 Geo. V, chap. 4	180,000.00
Construction d'une annexe au Palais de Justice de Montréal: avances autorisées par la Loi 10 Geo. V, chap. 4	4,977,741.64
Construction d'une annexe au Palais de Justice de Québec: avances autorisées par la Loi 12 Geo. V, ch. 3	1,100,497.87
Nouvelle prison, district de Montréal: avances autorisées par la Loi 7 Éd. VII, chap 36	4,035,647.07
Palais de Justice et prison, district de Montcalm: avances autorisées par la Loi 1 Geo. V, chap. 8	88,972.94
Palais de Justice et prison, district de Roberval: avances autorisées par la Loi 2 Geo. V, chap. 6	27,753.20
Construction d'un Palais de Justice et prison district d'Abitibi, à Amos: avances autorisées par la Loi 11 Geo. V, chap. 13	98,480.16
Palais de Justice et prison, district d'Abitibi à Rouyn, avances autorisées par la Loi 17 George V, chap. 8	2,748.45
Construction d'un Palais de Justice et prison à St-Jérôme: avances autorisées par la Loi 12 Geo. V, chap. 21	166,973.17
Construction d'un Palais de Justice et Prison à Campbell's Bay: avances autorisées par la Loi 13 Geo. V, chap. 16	165,147.24
Construction d'un Palais de Justice et prison à Ville-Marie: avances autorisées par la Loi 17 Geo. V, chap. 7	5,837.45
Construction d'un Musée d'Histoire naturelle à Québec: avances autorisées par la Loi13 Geo. V, chap. 3	511,137.97
Achat de propriété pour l'agrandissement de l'École des Hautes Études Commerciales, Montréal	45,000.00
Construction et ameublement de l'École des gardes-forestiers: avances autorisées par R.S. 1925, chap. 48	6,843.70
Installation et ameublement de l'École de la papeterie: avances autorisées par S. R. 1925, chap. 48	11,884.75
Achat de propriété cadastre 89*a*, quartier est, Montréal, pour servir de Morgue, autorisé par Arrêté Ministériel No 711, du 30 avril 1925	55,000.00

Propriété: 73 Grande-Allée, Québec pour servir de logement à la Commission des accidents du travail autorisé par arrêté ministériel No 868 du 16 mai 1928	55,757.81
Construction de ponts à l'Ile Perrot, avances autorisées par la loi 11 Geo. V, ch. 9	731,793.77
Pont sur la rivière Batiscan, à Batiscan, avances autorisées par la loi 10 Geo. V, ch. 5	446,768.88
Prêts aux municipalités: *re* logements ouvriers	7,304,202.72
	$ 30,051,985.57
Excédent du passif sur l'actif, au 31 décembre 1928	$ 45,117,554.55

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

La Chambre continue à siéger jusqu'après minuit, le mercredi matin.

Mercredi, 6 mars 1929.

Résolu qu'un crédit n'excédant pas un million de dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation et aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la Chambre, ayant continué à siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI 6 MARS 1929

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 169.—Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.

Bill 175.—Loi modifiant la Loi du barreau.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 168.—Loi amendant le Code municipal relativement à la cassation des règlements, résolutions et autres procédures municipales.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 26, intitulé: "Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles."

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 29 janvier 1929 pour: Copie de toute correspondance entre M. Gilbert Caron, etc., et le gouvernement au sujet d'expropriation pour la route de Gaspé, à Grande-Vallée, depuis 1925. (*Document de la session No* 49).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 29 janvier 1929, pour: Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne au sujet des travaux de creusage, dans la rivière Saint-Pierre, à Saint-Hermas et à Saint-André-d'Argenteuil, depuis 1923. (*Document de la session No* 50).

Question par M. Duplessis.—1. Parmi: *a.* les élèves; *b.* les professeurs, qui ont suivi des cours ou complété leurs études à Paris, en France, en vertu de la loi provinciale, 10 Geo. V, chapitre 9, combien ont des positions du gouvernement de cette province?

2. Quel est: *a.* le nom; *b.* l'adresse; *c.* le salaire; *d.* l'occupation, de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. David:

1. et 2. Georges Duquet, Québec, $1,300.00 par année, dessinateur au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Question par M. Houde.—Quel est le pourcentage des contributions des municipalités et des subventions du gouvernement accordées pour ponts construits dans la province et subventionnés par le gouvernement pour chacune des années comprises entre 1907-08 exclusivement et 1927-28 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

Voir état de la page 96 du rapport de 1928 du Ministre des Travaux Publics et du Travail.

Question par M. Houde.—1. Quels sont les ponts qui, d'après le Rapport du Ministre des Travaux Publics et du Travail, 1928, (page 96) ont été construits en 1926-27 et subventionnés par le gouvernement et dans quelle municipalité et comté est situé chacun d'eux?

2. Combien a coûté chacun de ces 49 ponts?

3. Quelles ont été: *a.* les subventions du gouvernement; *b.* la contribution des municipalités dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

(1) MUNICIPALITÉS	(1) Rivière	(2) Coût	(3*a*) Subventions du gouvernement.	(3*b*) Contribution des municipalités.
Lachute, (village)	Ouest	16,475.00	$8,237.50	$8,237.50
St-Théodore	(8ème rang)	12,486.00	7,491.60	4,994.40
Buckland	Eau Chaude	5,000.00	4,000.00	1,000.00
St-Magloire (grande route)	Blanche	2,593.90	2,075.12	518.78
St-Gervais (grande route)	de l'Église	8,800.00	6,600.00	2,200.00
St-Gervais (grande route)	P. Lemieux	12,000.00	9,000.00	3,000.00
St-Gervais	P. Turgeon	8,600.00	6,450.00	2,150.00
St-Gervais	P. Dion	10,600.00	7,950.00	2,650.00
St-Gervais	P. Roy	9,600.00	7,200.00	2,400.00
St-Gervais	P. Rouillard	6,800.00	5,100.00	1,700.00
Canton Sutton (grande route)	P. Courser	1,460.64	730.32	730.32
Canton Sutton (grande route)	P. Brock	2,530.34	1,265.17	1,265.17
Baie St-Paul	St-Ignace	13,300.00	7,980.00	5,320.00
Les Éboulements	Boudreault	3,788.00	2,272.80	1,515.20
Canton Newport	Eaton	9,483.50	4,741.75	4,741.75
Canton Newport	Eaton	9,573.00	4,786.50	4,786.50
Canton Wendover & Simpson	P. des Vingt	5,077.50	2,538.75	2,538.75
Godmanchester	Little Island Brook	3,552.00	1,776.00	1,776.00
Mont-Laurier (village)	Barrage	29,000.00	18,000.00	11,000.00
St-Prime & St-Félicien	R. à l'Ours	19,192.00	9,596.00	9,596.00
St-Cœur-de-Marie (grande route)	Mistook			
St-Cœur-de-Marie (grande-route)	aux Harts	119,950.00	47,803.66	72,146.34
St-Cœur-de-Marie (grande route)	Chicot			
Laval-des-Rapides	des Prairies	7,500.00	2,000.00	5,500.00
Rivière Boyer	P. Demers	2,592.00	1,296.00	1,296.00

(1) MUNICIPALITÉS	(1) Rivière	(2) Coût	(3a) Subventions du gouvernement.	(3b) Contribution des municipalités.
Maskinongé (grande route)	P. Village	30,864.19	18,516.35	12,347.84
Maskinongé	P. Cartier	15,831.38	15,831.38	.....
St-Léon (grande route)	P. Chevalier	10,552.75	6,331.65	4,221.10
Causapscal (grande route)	Causapscal	26,000.00	19,500.00	6,500.00
Sayabec (grande route)	St-Pierre	9,468.60	5,680.80	3,787.80
Plessisville (grande route)	Blanche	27,740.25	19,418.00	8,322.25
Irlande-Nord	Ward	8,440.00	5,066.40	3,373.60
Inverness	Bullard	8,610.00	5,166.00	3,444.00
Cowansville (grande route)	Yamaska	1,752.11	700.85	1,051.26
St-Édouard	La-Tortue	4,000.00	2,400.00	1,600.00
St-Pierre-les-Becquets (gde route)	P. de l'Église	53,150.49	53,150.49	.....
St-Thuribe	Nigaret	20,820.00	14,756.00	6,064.00
St-Alban (grande route)	Ste-Anne	27,620.00	21,215.00	6,405.00
St-Alban	Blanche	9,000.00	5,850.00	3,150.00
St-Casimir	Nigaret	4,900.00	2,940.00	1,960.00
St-Mathias (grande route)	des Hurons	19,034.00	12,372.10	6,661.90
St-Alphonse	Yamaska	11,675.00	7,005.00	4,670.00
Roxton-Falls	Castagne	3,950.00	1,975.00	1,975.00
St-Boniface	Lavergne	9,715.00	6,314.75	3,400.25
St-Janvier	Ste-Marie	6,775.00	4,065.00	2,710.00
N.-D.-de-Ham	Morasse	4,161.49	2,496.89	1,664.60
Wottonville (grande route)	Launière	1,000.74	500.37	500.37
St-Guillaume (grande route)	David	13,217.58	8,591.42	4,626.16
St-Zéphirin	St-Zéphirin	8,172.28	4,903.37	3,268.91

Ces ponts se trouvent dans la liste des ponts énumérés aux pages 99 et suivantes du rapport du département des Travaux Publics et du Travail pour 1928.

Question par M. Houde.—1. Quels sont les ponts qui, d'après le Rapport du Ministre des Travaux Publics et du Travail, 1928, (page96) ont été construits en 1927-28 et subventionnés par le gouvernement et dans quelle municipalité et comté est situé chacun d'eux?

2. Combien a couté chacun de ces 56 ponts?

3. Quelles ont été: *a.* les subventions du gouvernement; *b.* la contribution des municipalités dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

(1) MUNICIPALITÉS	(1) Rivière	(2) Coût	(3a) Subventions du gouvernement.	(3b) Contribution des municipalités.
St-Simon	P. Vandal	$ 5,815.56	$ 2,907.78	$ 2,907.78
Upton Village (grande route)	Noire	37,848.63	22,709.18	15,139.45
Aubert Gallion (grande route)	du Loup	46,197.00	30,028.00	16,169.00
Armagh (grande route)	Noire	46,947.00	42,947.00	4,000.00
Beaumont (grande route)	Mailloux	5,415.70	5,415.70	.....
Buckland	4 chemins	3,303.70	2,642.96	660.74
Buckland	P. Mercier	4,400.00	3,520.00	880.00
Honfleur	P. Talbot	6,782.00	5,086.50	1,695.50
Honfleur	P. Lacasse	8,035.00	6,026.64	2,008.36
St-Gervais	P. Turgeon	8,600.00	6,450.00	2,150.00
St-Gervais	P. Roy	4,340.00	3,255.00	1,085.00
St-Lazare	P. Labrie	6,447.00	4,835.25	1,611.75

(1) MUNICIPALITÉS	(1) Rivière	(2) Coût	(3a) Subventions du gouvernement	(3b) Contribution des municipalités
St-Nérée	Savanne	7,900.00	6,320.00	1,580.00
St-Nérée	Noire	5,000.00	3,750.00	1,250.00
St-Magloire	Noire	4,389.40	3,083.12	1,306.28
St-Magloire	aux Orignaux	9,385.00	7,868.00	1,967.00
St-Raphael	Marianne	2,855.57	2,284.45	571.12
St-Raphael	Monument	9,459.25	7,567.40	1,891.85
St-Raphael	Briseculotte	8,196.00	6,556.80	1,639.20
St-Vincent (grande route)	Yamaska	4,160.00	3,120.00	1,040.00
Canton Potton (North Troy)	Missisquoi	11,852.56	7,691.22	4,161.34
Chambly (grande route)	Montréal	24,157.55	18,118.16	6,039.39
Chicoutimi (ville)	Dubuc	61,995.28	37,197.17	24,798.11
St-Fulgence et Canton Tremblay (grande route)	Valin	50,628.60	27,846.23	22,782.37
Jonquière (ville)	aux sables	58,003.00	32,341.65	25,661.35
St-Canut & St-Colomban	du Nord	19,020.00	13,313.32	5,706.68
Mégantic	Chaudière	4,767.00	2,860.50	1,906.50
Cape Cove	Anse à Beaufils	9,428.00	5,656.80	3,771.20
Joliette (ville)	L'Assomption	8,591.46	5,154.87	3,436.59
Ste-Anne (grande route)	Moulin	3,376.00	2,363.20	1,012.80
St-Philippe	St-Jacques	7,966.10	4,779.66	3,186.44
Rivière Boyer	P. Grillade	2,977.00	2,286.20	690.80
Rivière Boyer	St-Félix	4,504.00	2,702.40	1,801.60
Ste-Julienne et St-Esprit	.....	4,975.00	3,482.50	1,492.50
N.-D.-du-Rosaire	P. Mercier	5,586.00	4,468.80	1,117.20
Cap-St-Ignace	St-Nicolas	16,657.95	11,660.56	4,997.39
St-François	Giasson	3,550.87	2,840.70	710.17
St-François	Morigeau	3,011.40	2,409.12	602.28
St-Féréol	Larose	3,930.00	2,633.33	1,296.67
Ste-Gertrude (grande route)	St-Louis	19,300.00	11,580.00	7,720.00
Gentilly	P. Lesieur	9,977.50	5,896.50	3,991.00
Ste-Jeanne et Pointe-aux-Trembles	.....	3,949.00	2,369.40	1,579.60
St-Thuribe	Nigaret	11,320.00	9,056.00	2,264.00
Ancienne-Lorette (grande route)	P. Dion	14,218.00	10,663.50	3,554.50
Upper Melbourne	Miller	1,051.35	525.68	525.67
Marieville (ville)	St-Louis	8,395.00	5,037.00	3,358.00
N.-D.-de-Granby (grande route)	Yamaska	12,000.00	6,000.00	6,000.00
St-Modeste	Verte	5,944.77	3,566.86	2,377.91
St-Paul et St-Clément	Mariakèche	19,877.20	11,926.32	7,950.88
Cantons Unis de Salaberry & Grandison	au Diable	13,000.00	9,100.00	3,900.00
Varennes	Gde Décharge	3,274.00	2,128.10	1,145.90
Ste-Julienne	Provencher	6,809.60	4,426.24	2,383.36
Visitation	P. Gaudet	5,344.44	3,206.66	2,137.78
Visitation	P. René	6,410.00	3,846.00	2,564.00
St-Bonaventure	aux Vaches	4,575.00	2,973.75	1,601.25
St-David	Jean Paul	6,600.00	4,290.00	2,310.00

Ces ponts se trouvent dans la liste des ponts énumérés aux pages 99 et suivantes du rapport du département des Travaux Publics et du Travail pour 1928.

Question par M. Houde.—1. Quels sont les 59 ponts qui, d'après le Rapport du Ministre des Travaux Publics et du Travail, 1928, (page 95) étaient en construction au 1er juillet 1928?

2. Quel est le coût de chacun d'eux?

3. Quelles sont: *a.* les subventions du gouvernement; *b.* la contribution des municipalités dans chaque cas?

4. Quels ponts sont actuellement terminés?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

(1) MUNICIPALITÉS	(1) Rivière	(2) Coût	(3a) Subventions du gouvernement.	(3b) Contribution des municipalités.	(4) X
St-Théodore-d'Acton	Noire	$10,920.00	$ 6,552.00	$ 4,368.00	X
St-Simon	P. Gowley	21,095.20	12,657.12	8,438.08	
St-Simon	P. Coderre	4,036.50	2,018.25	2,018.25	
St-Georges (Village)	Chaudière	71,740.00	53,805.00	17,935.00	
St-Charles (grande route)	Boyer	26,000.00	20,800.00	5,200.00	X
St-Magloire	aux Orignaux	4,777.00	3,821.66	955.34	X
St-Lazare	du Lac	4,978.00	3,733.50	1,244.50	X
Buckland	P. Therrien	4,530.00	3,397.50	1,132.50	X
St-Raphael	P. Picard	11,159.00	8,391.75	2,767.25	X
St-Raphael	P. Gauthier				X
St-Raphael	P. Raby				
St-Vallier (grande route)	Blanche	11,150.00	8,362.50	2,787.50	
St-Cuthbert (grande route)	Chicot	22,809.50	17,017.00	5,792.50	X
Baie-St-Paul, (Village)	P. Gariépy	10,747.00	6,448.20	4,298.80	
Newport	Statton	2,379.00	1,189.50	1,189.50	
St-Narcisse	Fourche	15,000.00	9,000.00	6,000.00	
Grand'Mère (Ville)	St-Maurice	*Voir* Statut	18 Geo. V,	ch. 9.	
St-Léon-de-Standon	des Fleurs	9,147.00	5,716.96	3,430.04	X
Ste-Claire	des Aulnaies	6,000.00	4,200.00	1,800.00	X
Canton Walford (grande route)	Famine	36,380.00	23,647.00	12,733.00	
St-Germain-de-G	P. St-Germain	11,245.00	5,622.50	5,622.50	X
St-Germain-de-G	P. Lafond				X
Canton Grantham (gde route)	Noire	9,785.00	5,871.00	3,914.00	
Hull-Ouest (grande route)	Gilmour	9,350.00	4,675.00	4,675.00	
Maniwaki	Bitoubi	12,900.00	6,450.00	6,450.00	
Iles des Meules et Havre aux Maisons		25,000.00	12,500.00	12,500.00	
Sacré-Cœur-de-G. (grande route)	Ouareau	16,975.00	11,033.75	5,921.25	X
Laprairie (grande route)	P. Racine	12,495.00	8,121.75	4,373.25	
St-Antoine	La Plaine	10,060.00	6,000.00	4,060.00	
St-Léon (grande route)	P. Laperrière	23,225.00	17,418.75	5,806.25	
Halifax-Sud	P. Vaillancourt	8,000.00	5,200.00	2,800.00	X
Leeds-Est (Village)	Wet Stone	3,332.00	2,499.00	833.00	X
Somerset-Nord	Noire	5,850.00	4,081.00	1,769.00	
St-Théodore-de-C	Ouareau	30,120.00	25,602.00	4,518.00	
St-Jacques	Vacher	5,000.00	3,000.00	2,000.00	X
St-Wenceslas	Blanche	7,059.00	4,235.47	2,823.53	X
St-Thuribe	P. Laquerre	11,000.00	5,500.00	5,500.00	
St-Casimir (grande route)	P. Rivard	6,700.00	3,685.00	3,015.00	
Château-d'Eau	St-Charles	11,987.00	7,192.20	4,794.80	X
Petite-Rivière	St-Charles	1,800.00	1,800.00	.....	X
Canton Shipton	P. Lockwood	3,475.00	1,737.50	1,737.50	
Canton Shipton	P. Leet	9,443.50	4,721.75	4,721.75	X
Canton Shipton (grande route)	P. Spruce Hill	10,836.00	5,418.00	5,418.00	
Stoke-Centre (grande route)	Stoke	3,400.00	1,700.00	1,700.00	
Richmond (ville)	Doughty	7,075.30	5,306.47	1,768.83	X
Melbourne	P. Fallona	5,500.00	2,750.00	2,750.00	
Melbourne	Noire	6,500.00	3,250.00	3,250.00	
Les-Escoumains (Village)	Escoumains	17,452.00	13,089.00	4,363.00	X
Canton Roxton	Noire	20,974.00	10,487.00	10,487.00	
Canton Ely (Village)	P. Racine	7,011.80	5,000.00	2,011.80	
St-Antonin	du Loup	8,252.00	5,363.80	2,888.20	X
St-Mathias (grande route)	Cabano	12,000.00	7,200.00	4,800.00	X
St-Janvier	Jourdain	4,965.00	2,979.00	1,986.00	X
St-Louis	Ste-Marie	5,197.00	2,598.50	2,598.50	
St-Jovite (village)	Noire	9,000.00	5,850.00	3,150.00	
Weedon-Centre (grande route)	Weedon	2,000.00	1,000.00	1,000.00	X
St-Guillaume	des Chênes	10,284.20	6,684.73	3,599.47	
St-Guillaume	David	13,217.00	8,591.42	4,625.58	X
St-Michel (grande route)	Ste-Catherine	10,000.00	6,500.00	3,500.00	

X—Pont terminé.

Question par M. Houde.—1. Un dépôt de $500,000. a-t-il été fait par la "Beauharnois Light, Heat & Power Co", au gouvernement de la province de Québec?

2. Dans l'affirmative, quand et sous quelle forme ce dépôt a-t-il été fait?

3. Le gouvernement de la province détient-il encore ce dépôt? Sinon, depuis quand?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. Le 26 juin 1928, par un chèque accepté de $500,000.00, lequel a été, le 29 juin 1928, échangé pour 500 obligations de la Puissance du Canada, de $1,000,00 chacune.

3. Oui.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, lettres, contrats, etc., depuis 1926, entre le ministère de la Colonisation et toute personne relativement à un chemin entre St-Paul du Buton et St-Fabien de Panet, ainsi qu'à une soumission des citoyens de Bellechasse.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute requête, correspondance, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne concernant la construction d'une école technique dans la ville de Verdun.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 60) intitulé: "Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries soit autorisé à concéder, aux fins de cet établissement, auxdits religieux Cisterciens, soit directement, soit à une autre personne en fidéicommis pour eux, en attendant qu'ils aient obtenu un acte les constituant en corporation, s'il y a lieu, une étendue de terre n'excédant pas deux mille acres, dans le comté de Gaspé.

Résolu, 2.—Que cette concession sera ainsi faite à telles conditions que le lieutenant-gouverneur en conseil trouvera les plus propres à

sauvegarder l'intérêt public et à faire atteindre l'objet d'un établissement de ce genre.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 60) intitulé: "Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Houde.—1. Quelle est la personne qui a ou quelles sont les personnes qui ont conduit les négociations avec le gouvernement de la province de Québec, au nom de la "Beauharnois Light, Heat & Power Co", pour obtenir des ordres en conseil, contrats ou baux?

2. Quels sont, d'après les derniers rapports faits au gouvernement, les noms des directeurs de la "Beauharnois Light, Heat & Power Co"?

3. Quels sont les noms des directeurs de la "Beauharnois Light, Heat & Power Co." mentionnés aux résolutions annexées aux contrats ou baux passés avec le gouvernement de la province de Québec?

4. A quelle date chacune de ces résolutions a-t-elle été adoptée?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. MM. R.-O. Sweezey, Hugh Griffith, Aimé Geoffrion et Frederick B. Brown.

2. MM. R.-O. Sweezey, F.-P. Jones, A.-L. Caron, R.-W. Steele et H.-B. Griffith, à la date du 29 août 1928.

3. MM. Robert O. Sweezey, Président, et Hugh B. Griffith, Secrétaire-Trésorier.

4. Mardi, le 5 juin 1928.

Question par M. Houde.—Y a-t-il eu correspondance échangée entre certains ministres du gouvernement de la province de Québec et certains ministres du gouvernement d'Ottawa, au sujet d'ordre en conseil, contrats ou baux, qui ont ou auraient pu être accordés à la "Beauharnois Light, Heat & Power Co."

Réponse par l'honorable M. Mercier:

Non.

Question par M. Houde.—1. Quelle était la personne ou les personnes autorisées à représenter la "Beauharnois Light, Heat & Power Co". aux différents actes, contrats ou baux passés avec le gouvernement de la province de Québec?

2. Des résolutions adoptées par la "Beauharnois Light, Heat & Power Co." ont-elles été annexées aux dits actes, contrats ou baux?

3. Dans l'affirmative, à quelle date ces résolutions paraissent-elles avoir été adoptées?

4. Quelle en était l'objet?

5. Avant de passer ces dits actes, contrats, ou baux avec la "Beauharnois Light, Heat & Power Co.", le gouvernement s'est-il assuré que les résolutions adoptées à cette fin par la "Beauharnois Light, Heat & Power Co", étaient légales?

6. Le gouvernement avant d'accorder certains privilèges à la "Beauharnois Light, Heat & Power Co.", par ordre en conseil, contrats ou baux, s'est-il assuré: *a.* si la dite compagnie était légalement et régulièrement constituée; *b.* si la compagnie s'était conformée aux exigences de la loi des compagnies et était en règle avec chacune d'elles?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Le président ou le vice-président ou le secrétaire-trésorier.
2. Oui.
3. Mardi, le 5 juin 1928.
4. Pour approuver le projet de bail emphytéotique et autoriser le président ou le vice-président ou le secrétaire à exécuter au nom de la compagnie le contrat soumis.
5. Oui.
6. *a.* Oui, constituée par Statuts 2, Édouard VII, ch. 72, modifié par 1 Geo. V, ch. 77 et de nouveau par 18 Geo. V, ch. 113, 1928; *b.* Oui conformément à l'article 103 de la loi des compagnies de Québec.

Question par M. Houde.—1. Un bail a-t-il été consenti à la compagnie dite "Beauharnois Light, Heat & Power Co", par le gouvernement de la province de Québec pour certaines des propriétés de cette dernière?

2. Dans l'affirmative: *a.* à quelle date; *b.* pour quelle durée; *c.* pour quel prix; *d.* pour quelles propriétés?

3. Toutes les conditions stipulées par le gouvernement, tant en vertu de ce bail qu'en vertu d'ordre en conseil, ont-elles été exécutées par la "Beauharnois Light, Heat & Power Co."?

Réponse par l'honorable M. Mercier?

1. Oui.

2. *a.* 23 juin 1928; *b.* 75 ans; *c.* moyennant loyer annuel de $20,000 pour les cinq premières années et de $50,000. pour chacune des années subséquentes, jusqu'à l'expiration du terme; en outre du susdit loyer, le preneur devra payer au bailleur une redevance annuelle supplémentaire de $1.00 par cheval-vapeur-an; *d.* Pour certains lots de grève et en

eau profonde et les droits du gouvernement aux forces hydrauliques affectées par l'entreprise.

3. Oui, à date.

Question par M. Houde—1. Un ordre en conseil a-t-il été passé accordant certains droits et privilèges à la compagnie "Beauharnois Light, Heat & Power Co."?

2. Dans l'affirmative, à quelle date?

3. Depuis cette date, cet ordre en conseil a-t-il été modifié?

4. Dans l'affirmative: *a.* à quelle date; *b.* à quelle fin?

5. Demande a-t-elle été faite de copies de cet ordre en conseil?

6. Dans l'affirmative, par qui?

7. Copies de cet ordre en conseil ont-elles été adressées à des ministres ou députés fédéraux ou à des ministères du gouvernement d'Ottawa?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.
2. 27 avril 1928.
3. Non.
4. Répondu par 3.
5. Oui.
6. Par la compagnie concessionnaire.
7. Non.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 29) intitulé: "Loi autorisant un certain octroi pour l'Université de Montréal".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à donner, aux conditions qu'il jugera à propos, à l'université de Montréal, pour aider à son établissement et à la reconstruction de ses édifices, une somme n'excédant pas un million de dollars, payable à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 29) intitulé: "Loi autorisant un certain octroi pour l'Université de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bill suivants:

Bill 8, intitulé: "Loi modifinat la Loi de l'Assistance publique de Québec".

Bill 16, intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'Aliénés, en ce qui concerne les détenus aliénés."

Bill 36, intitulé: "Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales".

Bill 38, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Bill 39, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de la Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie."

Bill 48, intitulé: "Loi modifiant la Loi des unités sanitaires".

Bill 51, intitulé: "Loi modifiant l'article 404 du Code municipal".

Bill 55, intitulé: "Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs".

Bill 116, intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Royal Trust Company".

Bill 124, intitulé: "Loi mettant l'école Saint-Édouard à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 56) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 46) intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La dite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Question par M. Houde.—1. A quelle date la Loi de la commission des accidents du travail est-elle entrée en vigueur?

2. Quels sont: *a.* le président; *b.* les commissaires; *c.* le secrétaire de la Commission des accidents du travail?

3. Quels sont les membres du personnel de la dite commission et quels sont les titres et attributions de chacun d'eux?

4. Quel est le salaire: *a.* du président; *b.* des commissaires; *c.* du secrétaire; *d.* de chacun des membres du personnel de la dite commission?

5. A quelle date chacun d'eux a-t-il été nommé?

6. Avant cette nomination, quelle était la profession ou l'occupation de chacun d'eux?

7. A quelle étude ou raison sociale appartenaient ceux qui exerçaient auparavant la profession d'avocats?

8. A quelle date, la Commission des accidents du travail a-t-elle commencé ses activités?

9. Combien de cas a-t-elle eu à étudier à date?

10. Combien de cas a-t-elle réglés à date?

11. Combien la Commission des accidents du travail a-t-elle de bureaux permanents?

12. Où sont-ils situés et à quelle date a été établi chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 9 juin 1928.

2. *a.* Robert Taschereau, C.R.; *b.* Simon Lapointe, C.R.; O.-E. Sharpe; *c.* O.-G. Molleur.

3. 4*d.* et 5.—

	par année	
Dr. J.-E. Bélanger, médecin en chef:	$5,500.00	11 juil. 1928.
Jules Vézina, Actuaire et statisticien:	3,500.00	11 juil. 1928.
Jos. Gauthier, Chef, bureau d'inform. Montr.	2,800.00	15 nov. 1928.
Maurice Parent, Bureau d'inform. Montréal,	2,500.00	15 nov. 1928.
Gaudiose Brousseau, Aviseur technique:	2,500.00	13 juin 1928.
Alphetus Mathieu, aviseur technique:	2,500.00	13 juin 1928.
T.-A. McArthur, aviseur technique:	2,500.00	13 juin 1928.
Thomas Poulin, aviseur technique:	2,500.00	13 juin 1928.
Jean-M. Garneau, ass't-secrétaire:	2,000.00	11 juil. 1928.
Joseph Maheux, commis en chef:	1,800.00	1er sept. 1928.
Raymond Gauvin, commis:	1,800.00	1er sept. 1928.
Mlle M.-A. Beauchemin, sténog. Montréal:	840.00	10 déc. 1928.
Mlle Cora Beauparlant, sténog. Québec:	900.00	18 fév. 1929.
M. Rodrigue Beaupré, gardien de nuit:	800.00	1er sept. 1928
Mlle Simonne Bélanger, Classificatrice:	720.00	14 janv. 1929.
Mlle Annette Bernard, commis aux dossiers:	720.00	21 janv. 1929.
Mlle Marcelle Bernard, commis aux index:	720.00	25 sept. 1928.
Mlle M.-A. Blouin, sténographe:	900.00	4 sept. 1928.
Mlle Gilberte Bolduc, commis aux index:	720.00	15 sept. 1928.
Mlle Jeanne Bolduc, commis aux dossiers:	780.00	6 sept. 1928.
Mlle Agnès Boulanger, Classificatrice:	720.00	28 sept. 1928.
Mlle Clara Brodrique, commis aux dossiers:	720.00	6 sept. 1928.
Mlle Christine Brodrique, classificatrice:	720.00	27 fév. 1929.
M. J.-E. Cantin, ass't-Actuaire:	2,400.00	4 févr. 1929.
Mlle Yvette Cantin, sténographe:	840.00	17 juil. 1928.
M. Georges Chamberland, messager:	800.00	18 juil. 1928.
Mlle Anida Couchy, classificatrice:	720.00	25 fév. 1929.
Mlle Adrienne Corriveau, commis, classif.	720.00	6 févr. 1929.
Mlle Kathleen Davis, sténographe:	840.00	23 juil. 1928.
Mlle Madeleine Dechesne, classificatrice:	720.00	28 sept. 1928
Mlle Cécile Demers, sténographe:	840.00	6 sept. 1928
Mlle Corinne Deslauriers, sténographe:	840.00	1 fév. 1929.
Mlle Lucienne Desroches, classificatrice:	720.00	14 janv. 1929

Mlle Cécile Duchaine, sténographe:	840.00	3 déc. 1928.
Mlle Marguerite Duhamel, classificatrice:	720.00	3 oct. 1928.
Mme R.-O. Dumont, classificatrice:	720.00	27 fév. 1929.
Mlle Corinne Felteau, sténographe:	960.00	16 août 1928.
Mlle M.-Lse Fredette, commis aux index:	840.00	29 nov. 1928.
Mlle Cécile Gagnon, classificatrice:	720.00	28 sept. 1928.
Mme F.-X. Germain, femme de ménage:	216.00	6 déc. 1928.
M. Paul Guillemette, voiturier des malles:	100.00	20 sept. 1928.
Mme Arthur Hamel, classificatrice:	720.00	21 janv. 1929.
Mlle Graziella Hardy, sténographe:	840.00	27 août 1928.
Mlle Jeanne Hébert, commis aux index:	720.00	14 déc. 1928.
Mme Uldéric Julien, femme de ménage:	216.00	1 sept. 1928.
Mlle Madeleine Lafrance, dactylographe:	780.00	6 sept. 1928.
M. J.-Adélard Lamarre, comptable:	1,200.00	1er fév. 1929.
Mme Jos. Lantagne, surveillante:	360.00	1 août 1928.
Mlle Lucia Lapointe, commis aux index:	720.00	6 sept. 1928
M. Roméo Laverdière, gardien et chauffeur:	960.00	10 sept. 1928
Mme J.-L. Légaré, femme de ménage:	216.00	24 sept. 1928
Mlle Bertha Létourneau, sténographe:	900.00	1 oct. 1928.
Mme Pierre Mercier femme de ménage:	216.00	1 sept. 1928
Mme L.-P. Michaud, commis princ. à la class.	900.00	27 août 1928.
Mlle Anna Michaud, dactylographe:	720.00	6 sept. 1928
M. J.-A. Moreau, messager:	800.00	26 fév. 1929.
M. J.-A. Morin, messager:	1,080.00	8 sept. 1928
Mlle Georgette Morissette, classificatrice:	720.00	14 déc. 1928.
Mlle Gabrielle Patry, commis aux dossiers:	780.00	6 sept. 1928
Mlle Rostande Patry, classificatrice:	720.00	7 nov. 1928.
Mme Roméo Pichette, commis aux dossiers:	840.00	28 sept. 1928
Mme Albert Rémillard, femme de ménage:	216.00	10 déc. 1928.
Mlle Berthe Richard, commis à l'index:	720.00	10 déc. 1928.
Mlle Colombe Rivard, commis aux dossiers:	720.00	16 oct. 1928.
Mlle Lucienne Roy, sec. du président:	1,080.00	13 août 1928.
Mlle W. Roy, femme de ménage.	216.00	12 sept. 1928.
M. Paul-Emile Ruel, messager:	800.00	8 janv. 1929
Mlle Berthe Samson, classificatrice:	720.00	25 févr. 1929.
Mlle Imelda Sasseville, commis principal:	960.00	15 juil. 1928.
Mlle Cécile Sirois, commis aux dossiers:	720.00	30 nov. 1928.
Mlle Suzanne Trépanier, commis aux index:	720.00	3 déc. 1928.
Mlle Hermine Trépanier, sténographe:	900.00	1 oct. 1928.
Mlle Laurence Vézina, commis aux dossiers:	720.00	29 nov. 1928.
Mlle Grace Worthington, sténographe:	840.00	14 janv. 1929

4. *a. b. c.* Salaires fixés par le Statut 18 Geo. V, ch. 80.
6. et 7. Ignore.
8. 13 juin 1928.
9. Jusqu'au premier mars, 1929, $12,535.00.
10. Jusqu'au premier mars, 1929, $8,154.00.
11. Deux.

12. Québec, 73, Grande-Allée, 13 juin 1928. Montréal, 89, rue Notre-Dame-Est, 16 novembre 1928.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à la règle 111, la Chambre passe à l'étude des bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi" et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 141) intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport qu'au cours du débat en comité plénier, le député de Montréal-Sainte-Marie a affirmé que le Premier Ministre interprète la loi comme il l'entend, et il a ajouté qu'il le répétera ailleurs. J'ai décidé que ces paroles sont antiparlementaires et je les ai notées, à la demande du Premier Ministre.

M. l'Orateur invite le député de Montréal-Sainte-Marie à s'expliquer, à se rétracter ou à s'excuser.

Le député de Montréal-Sainte-Marie retire ses paroles.

Le comité des subsides continue de siéger.

(EN COMITÉ)

La Chambre continue à siéger jusqu'après minuit, le jeudi 7 mars.

Jeudi, 7 mars 1929.

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts-routes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à trois heures du matin jeudi, s'ajourne à ce jour.

JEUDI 7 MARS 1929

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, le bill suivant:

Bill 88.—Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, les bills suivants:

Bill 54.—Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme.

Bill 166.—Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile.

Sans amendement:

Bill 142.—Loi ratifiant le titre de la "Montreal Trust Company" à une certaine propriété.

Le bill suivant a été retiré:

Bill 165.—Loi modifiant l'article 85 du Code civil.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Lafleur, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tout document se rapportant à l'observance du dimanche dans cette province et adressé, depuis 1924, au Premier-Ministre, au Gouvernement ou à aucun de ses membres et de toute correspondance échangée entre eux et toute personne ou corporation durant le même espace de temps et relativement à la même question.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Blain, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, documents, etc., entre le ministre de la colonisation ou tout officier ou employé de ce département et M. A.-A. Legault, de Maniwaki, du 1er juin 1928 au 1er octobre 1928, au sujet de subventions provinciales pour ponts, chemins de colonisation et travaux de colonisation dans le comté de Hull.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 57) intitulé "Loi modifiant la Loi des licences."

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 46) intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, nonobstant les dispositions de la loi 7 Édouard VII, chapitre 26, et de la cédule y annexée, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, chaque année, autoriser le trésorier de la province à payer à même le fonds consolidé du revenu, à l'Institution royale pour l'avancement des sciences, une somme d'au plus vingt-cinq mille dollars.

Résolu, 2.—Que, de ce montant, quinze mille dollars au plus devront être employés par ladite institution royale aux fins de l'école de formation des instituteurs, à Sainte-Anne-de-Bellevue, et dix mille dollars au plus devront être affectés à des cours de préparation d'aspirants au diplôme leur conférant le droit d'enseigner comme instituteurs de *high school*, ces cours devant être sous la direction d'un ou de plusieurs professeurs de pédagogie de l'Université McGill qui devront y consacrer tout leur temps.

Résolu, 3.—Que ces octrois annuels soient par les présentes autorisés pour l'année financière courante et pour l'année financière commencée le premier jour de juillet 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté trois résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 46) intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 46) intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 43) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

L'honorable M. Mercier dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport de la Commission des Eaux courantes de Québec, pour 1928. (*Documents de la Session*, No. 22)

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 130) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 131) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt un mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles primaires élémentaires et primaires complémentaires catholiques romaines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les institutions protestantes, en vertu des S. R., 1925, ch. 133, art. 464 et ch. 134, art. 5, tel que modifié par la loi 17 Geo. V, ch. 40, s. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille quatre cent soixante-dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "High Schools", Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ecole polytechnique, Montréal en vertu de 57 Vict., c. 23, s. 17, tel que modifié par la loi 17 Geo. V, ch. 45, s. 2, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour allocation pour le maintien des écoles techniques en dehors des cités de Québec et de Montréal et cours professionnels, S. R., 1925, ch. 136, art. 2, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour allocation spéciale à l'éducation protestante dans la province, pour être appliquée tel que recommandé par une résolution du comité protestant du conseil de l'Instruction publique, (Paiement sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt dix mille cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles des sourds-muets et des aveugles: Inst. catho. pour garçons, Montréal; $25,000.00; Inst. cath. pour filles, Montréal, $25,000.00; Institut Nazareth, Montréal, $25,000.00; Institut McKay, Montréal, $4,600.00; "Montreal Ass'n for the Blind", $8,000.00; "Quebec Ass'n for the Blind", $2,500.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour encourager l'enseignement du français, par des spécialistes français, dans les académies protestantes, conformément aux recommandations du comité protestant du conseil de l'instruction publique, tel qu'appouvé par un arrêté ministériel, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 8 MARS 1929

Prière.

Le Greffier informe la Chambre que M. l'Orateur et M. le Président des comités sont absents.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que vu l'absence et de M. l'Orateur et de M. le Président des comités, M. Joseph Cohen, député de Montréal-Saint-Laurent, soit élu orateur pour la journée.

M. Cohen, en conséquence, prend le fauteuil.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 56.—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.

Avec amendements:

Bill 172.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes.

Bill 173.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.

Bill 174.—Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant l'article 43 de la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 82, intitulé: "Loi modifiant la charte de "Sherbrooke Trust Company".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 101, intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.

Bill 126, intitulé: "Loi reconnaissant la "Chiesa Christiana Pentecostale" comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec".

Bill 132, intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Beth Joseph".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 81, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet.

Bill 91, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes.

Bill 104, intitulé: "Loi refondant la charte du Séminaire de Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.

Bill 113, intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

Bill 128, intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe au Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la "Manoir Richelieu Company, Limited".

Bill 134, intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal. "

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 101) intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 126) intitulé: "Loi reconnaissant la "Chiesa Christiana Pentecostale" comme corporation ecclésiastque dans la province de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congrégation Beth Joseph", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est soumise à la Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu que l'Assemblée législative agrée les amendements du Conseil législatif, mais avec l'amendement suivant: Remplacer le dernier mot de l'amendement 1, le mot: "reproduite", par le mot: "mentionnée".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 91) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 104) intitulé: "Loi refondant la charte du Séminaire de Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 113) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 128) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe au Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la "Manoir Richelieu Company, Limited", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 134) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose le document suivant sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 25 février 1929, pour: Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1926 au sujet de la culture du chanvre dans la province de Québec. (*Document de la session No* 51).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 166) intitulé: "Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 142) intitulé: "Loi ratifiant le titre de la "Montreal Trust Company" à une certaine propriété.

En conséquence, la Chamfre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 88) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 20) intitulé: "Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin dans le district de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à construire, dans la cité de Québec ou ses environs, un édifice destiné à servir comme prison pour les personnes du sexe féminin, sur le site qu'il choisira; et que cet

édifice sera construit suivant les plan et devis approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 2.—Que, dans le but de se procurer les terrains nécessaires pour la construction de cet édifice, le lieutenant-gouverneur en conseil sera autorisé à acquérir à l'amiable ou par expropriation les immeubles nécessaires ainsi que tous les droits immobiliers, charges, baux à loyer ou baux emphytéotiques, rentes constituées ou autres droits quelconques affectant ces immeubles; et que toute expropriation nécessitée aux fins de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions sera faite conformément à la Loi des chemins de fer de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 230), *mutatis mutandis*.

Résolu, 3.—Que le coût de la construction de cette prison, y compris l'acquisition des terrains nécessaires et de l'ameublement, ne devra pas excéder la somme de deux cent mille dollars.

Résolu, 4.—Que, pour assurer l'acquisition des terrains nécessaires et la construction de cet édifice et pour pourvoir à son ameublement, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à payer, de temps à autre, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour la mise à exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu, 5.—Que les sommes requises pour lesdites acquisitions et constructions, seront payées par le trésorier de la province, sur un certificat du ministre des travaux publics et du travail établissant qu'elles sont dues et qu'elles peuvent être payées.

Résolu, 6.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil:

a. De placer la réception, la garde, l'entretien et le traitement des personnes du sexe féminin dans cette prison sous le contrôle direct d'employés du gouvernement; ou

b. De faire et de renouveler avec une communauté religieuse, un contrat en vue de la réception, de la garde, de l'entretien et du traitement des personnes du sexe féminin dans cette prison; et que,

Dans l'un comme dans l'autre cas les dépenses encourues à ces fins seront payables à même le fonds consolidé du revenu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: "Loi concernant la constuction d'une prison pour les personnes du sexe féminin dans le district de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, enconséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 54) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour entretien de certains édifices publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour nettoyage des bureaux, édifices de la Législature et des départements, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice et prisons: assurance, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice et prison, Joliette: réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice et prison, Rivière-du-Loup, réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 11 MARS 1929

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau relativement à l'admission des femmes à l'étude et à la pratique du droit".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné par l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 67) intitulé: "Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les compagnies".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 68) intitulé: "Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 45) intitulé: "Loi prohibant les affiches servant à annoncer des liqueurs alcooliques dans les municipalités autres que les cités et villes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 70) intitulé: "Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile relativement aux sommes et pensions données à titre d'aliments".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Moreau ait la permission de présenter un bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Moreau ait la permission de présenter un bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cercles agricoles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Blain.—1. Par qui le maire de la ville d'Arvida et le maire de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi, ont-ils été élus en 1928?

2. Par qui les conseillers de la ville d'Arvida et les conseillers de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi, ont-ils été élus en 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Le maire de la ville d'Arvida a été nommé par une résolution du conseil, conformément aux dispositions de la loi 16 George V, chapitre 78, section 10*d*.

Le maire de la ville de Racine a été nommé par les échevins, à la première réunion du conseil, conformément aux dispositions de la loi 18 George V, chapitre 105, section 10*b*.

2. Les échevins pour la ville d'Arvida ont été nommés par le conseil, sur résolution, conformément aux dispositions de la loi 16 George V, chapitre 78, section 10*d*.

Les échevins pour la ville de Racine ont été nommés par la charte de la ville de Racine, 18 George V, chapitre 105, section 10*a*.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1925, inclusivement, au sujet des mauvaises herbes dans la province de Québec.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada" a été retiré, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leurs soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre de la Très Sainte-Trinité" a pour objet de favoriesr la propagation du culte religieux les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 56) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de main morte".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisème fois.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne au sujet de travaux d'électriciens dans l'annexe du palais de justice de Montréal, de M. William Rochon en charge de ces travaux, et de ses employés, depuis 1927 inclusivement.

Sept heures et demie du soir.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Cercles agricoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Conseil d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 12 MARS 1929

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, le bill suivant:

Bill 135.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.

M. l'Orateur exprime comme suit son opinion sur une question d'ordre soulevée il y a quelques jours par l'honorable député des Trois-Rivières.

L'ordre suivant lequel l'Assemblée, à ses séances ordinaires, doit procéder à ses travaux est réglé par les articles 110 et suivants du Règlement.

"Avant l'ouverture de toute séance, dit l'article 112, le greffier fait distribuer à l'orateur et aux députés un feuilleton indiquant, dans l'ordre qui leur appartient (c'est-à-dire dans l'ordre établi par les articles 111 et 113 à 121), les affaires que la Chambre sera appelée à expédier au cours de cette séance." Et l'article 122 ajoute: "Toutes les affaires inscrites au feuilleton du jour sont appelées dans l'ordre qui leur est assigné."

A moins qu'il ne se soit glissé quelque erreur de fond dans le texte du feuilleton (dans ce cas, l'orateur peut corriger l'erreur suivant l'article 123), les affaires du jour doivent être appelées dans l'ordre suivant lequel elles apparaissent au feuilleton. Telle est la règle générale, et, comme dit Bourinot (*Parliamentary Procedure*, 4e éd., p. 226), "*the rule which requires a strict adherence to the order p aper is absolutely necessary to prevent surprise.*"

Il y a trois exceptions à cette règle:

1° Lorsqu'une affaire a été fixée pour une heure particulière, cette affaire doit être appelée à l'heure dite, même si l'affaire en cours n'est pas terminé (art. 122 du Règlement, 2e §);

2° Lorsque la Chambre en vient à prendre en considération les affaires inscrites au nom du gouvernement, celui-ci peut les faire appeler dans l'ordre qui lui convient (art. 122 du Règlement, 2e §);

3° Sauf le lundi, la Chambre, à la reprise de sa séance après la suspension de six heures, doit consacrer une heure à délibérer sur les bills privés inscrits au feuilleton (art. 111 du Règlement, dernier §).

Évidemment, la Chambre est maîtresse de l'ordre de ses travaux, et elle peut décider de passer à une ou plusieurs affaires dont le tour n'est pas encore venu.

Comme toute règle qui n'est pas fondée sur un article de loi ou sur un principe de droit constitutionnel ou parlementaire, l'article 122 du Règlement peut être suspendu, soit expressément, soit même tacitement. La suspension est expresse lorsqu'elle est prononcée sur motion; elle est prononcée à la majorité des voix si la motion a été annoncée régulièrement; sinon, elle doit être prononcée unanimement. La suspension est tacite lorsqu'elle a lieu du consentement unanimes de la Chambre, sans qu'aucune motion n'ait été proposé (arts. 198 et 200 du règlement et notes sous ces articles). Il est à noter que toute motion proposant de suspendre une ou plusieurs règles doit indiquer l'objet en vue duquel elle est faite (cf. note 6 sous art. 198 du Règlement).

La Chambre peut aussi, sur motion à cet effet proposée par un député conformément à l'article 188 du Règlement, décider de passer à un ordre du jour déterminé. Cette motion n'a pas besoin d'être annoncée, puisque, aux termes de l'article 188, elle "peut *toujours* être faite"; et, comme les motions ordinaires, elle est votée à la majorité des voix.

Telle est la procédure à suivre pour passer à une affaire avant que le tour de celle-ci soit venu. Mais lorsque la Chambre a disposé de cette affaire, faut-il appeler les articles qui la suivent, ou doit-on revenir aux articles précédents qui n'ont pas encore été appelés?

La solution de cette question est assez facile. Si l'affaire a été prise en considération après l'adoption d'une motion pour passer à cette affaire, ou après l'adoption d'une motion suspendant l'article 122 en vue de procéder à la prise en considération de cette affaire, ou bien simplement du consentement unanime de la chambre sans qu'une motion ait été proposée, la priorité, de toute évidence, n'a été accordée qu'à cette affaire, et il faut revenir aux articles précédents qui n'ont pas encore été appelés et procéder à les appeler dans l'ordre qu'ils occupent au feuilleton, à moins que la Chambre n'en décide alors autrement. Si la suspension de l'article 122 du Règlement a été votée en vue de prendre immédiatement en considération plusieurs affaires du jour, il faudra disposer de toutes ces affaires avant de revenir aux articles précédents.

Question par M. Houde.—1. Dapuis la date de la mise en vigueur de la Loi des bons chemins, 1912, combien de contrats le gouvernement ou le ministère de la voirie a-t-il accordés à Quinlan, Robertson & Janin, Ltd?

2. Quel a été dans chaque cas: *a.* la date du contrat; *b.* le prix du contrat; *c.* le nom de la route; *d.* la nature des matériaux employés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Aucun contrat n'a été accordé par le ministère de la voirie.
2. Répondu au No 1.

Question par M. Houde.—1. Depuis la date de la mise en vigueur de la Loi des bons chemins, 1912, combien de contrats le gouvernement ou le ministère de la voirie a-t-il accordés à "McUrban Asphalt Co"?

2. Quel a été dans chaque cas: *a.* la date du contrat; *b.* le prix du contrat; *c.* le nom de la route; *d.* la nature des matériaux employés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Quatorze.
2.—

a.	*b.*	*c.*	*d.*
21 septembre 1927	$ 220,742.55	Route Montréal-Sherbrooke: sections St-Césaire, St-Michel-de Rougemont et Granby	McUrban.
27 juillet 1927	233,686.05	Route Montréal-Mont-Laurier: sections Ste-Thérèse, St-Janvier, St-Jérôme et Ste-Monique	"
18 octobre 1927	29,745.00	Route Montréal-Malone: section Très-St-Sacrement	"
1er février 1928	83,498.10	Route Montréal-Malone: sections St-Malachie-d'Ormstown et village d'Ormstown	"
1er février 1928	21,200.40	Route Montréal-Malone: section Très-St-Sacrement	"
1er février 1928	12,087.00	Route Montréal-Rouse's Point *via* St-Jean: section paroisse de Laprairie	"
9 août 1928	207,996.20	Route Montréal-Mont-Laurier: sections St-Jérôme, Shawbridge, St-Sauveur, Prévost et Piedmont	"
9 août 1928	125,136.00	Route Montréal-Sherbrooke: section de Sherbrooke à Petit-Lac-Magog	"
9 août 1928	120,912.00	Route Montréal-Sherbrooke: section de Petit-Lac-Magog à la ville de Magog	"
21 septembre 1928	168,224.00	Route Iberville-St-Albans: sections St-Athanase, Ste-Anne-de-Sabrevois et Pike-River.	
		Route Lacolle-Knowlton: section Pike River	"
27 septembre 1928	290,309.85	Route Montréal-Malone: section Ste-Martine	"
27 octobre 1928	25,433.40	Route Lévis-Rimouski: section St-Jean-Port-Joli	"
4 décembre 1928	849.30	" " " " " "	"
11 juin 1928	3,767.55	Route Montréal-Malone: section village Ormstown	"

Question par M. Houde.—1. Depuis la date de la mise en vigueur de la Loi des bons chemins, 1912, combien de contrats le gouvernement ou le ministère de la voirie a-t-il accordés à l'"Amiesite-Asphalt, Ltd"?

2. Quel a été dans chaque cas: *a.* la date du contrat; *b.* le prix du contrat; *c.* le nom de la route; *d.* la nature des matériaux employés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Vingt-trois.

2.—

a.	b.	c.	d.
19 septembre 1924	$59,073.00	Route Montréal-Québec: section ville de Laval-de-Montréal	Amiesite.
24 avril 1925	88,478.88	Route Edouard VII: sections ville et paroisse de Laprairie	"
9 juillet 1925	16,178.40	Route Québec-St-Siméon: section village de Giffard	"
9 juillet 1925	25,000.00	Route Montréal-Québec: section paroisse de St-Augustin	"
16 octobre 1925	10,030.84	Route Edouard VII: sections ville et paroisse de Laprairie	"
5 décembre 1925	2,156.60	Route Edouard VII: sections Lacolle et Notre-Dame-de-Mont-Carmel	"
16 septembre 1925	82,246.53	Route Edouard VII: section paroisse de Laprairie	"
15 juillet 1926	84,265.50	Route Montréal-Toronto: sections Dorval, Pointe-Claire et Beaconsfield	"
21 août 1926	121,063.97	Route Edouard VII: section St-Jacques-le-Mineur	"
21 août 1926	34,598.42	Route Edouard VII, sections Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Lacolle	"
3 février 1927	125,799.70	Route Montréal-Malone: sections St-Joachim et Ste-Philomène	"
18 octobre 1927	24,975.40	Route Montréal-Malone: section St-Joachim	"
1er février 1928	15,651.30	Route Montréal-Rouse's Point *via* St-Jean: section paroisse de St-Jean	"
1er février 1928	218,864.20	Route Montréal-Malone: section Huntingdon	"
25 juillet 1928	19,979.20	Route Montréal-Malone: section Howick	"
9 août 1928	31,223.50	Chemin du Tremblay à St-Antoine-de-Longueuil	"
9 août 1928	64,951.93	Route Montréal-Rouse's Point *via* St-Jean: section paroisse de Laprairie	"
29 août 1928	7,802.55	Route Montréal-Rouse's Point *via* St-Jean: sections St-Luc et Lacadie	"
29 août 1928	14,427.10	Route Montréal-Malone: section Ormstown	"
16 septembre 1928	72,533.05	Route Edouard VII: sections Lacolle et Notre-Dame-du-Mont-Carmel	"
16 septembre 1928	97,823.70	Route Edouard VII: section St-Philippe	"
21 septembre 1928	34,112.10	Routes Lacolle-Knowlton et Waterloo-Newport: section village de Knowlton	"
21 septembre 1928	14,430.40	Route Lévis-Sherbrooke: section ville de Richmond	"

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 62) intitulé: "Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant une lu troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelques temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau prs place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que les articles 498, 516, 531 et 543 du règlement soient suspendus relativement au bill (No 143) intitulé: "Loi autorisant l'association pharmaceutique de la province de Québec à admettre Edouard-K. Laflamme au nombre de ses membres, après examen" et dont ledit Edouard-K. Laflamme a, par sa pétition, demandé l'adoption.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, son amendement à l'amendement fait par le Conseil législatif au:

Bill No 81, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 9, intitulé: "Loi modifiant la loi de la voirie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'une somme de dix-sept millions de dollars du fonds consolidé du revenu sera spécialement affectée à l'exécution du programme de renouvellement, dans le cours d'une période de six ans, à compter du premier juillet 1929, des revêtements des chaussées des chemins que le ministre de la voirie entretient.

Résolu, 2.—Que les travaux faits dans le cours de cette période de six ans, pour mettre à exécution ce programme de renouvellement des revêtements, seront payés par le trésorier de la province à même cette somme de dix-sept millions de dollars, sur un certificat du ministre ou du sous-ministre de la voirie.

Résolu, 3.—Que le gouvernement de la province, par l'entremise du ministre de la voirie, pourra acheter ou louer des terrains ou autres immeubles pour y placer des matériaux et les travailler; remiser des voitures, machines, instruments et outils et les réparer; installer des balances; tenir des bureaux; et généralement pour toutes fins en rapport avec la mise à exécution de la Loi de la voirie (Statuts refondus, 1925, chapitre 91); et qu'il pourra louer ces terrains ou autres immeubles, les revendre ou autrement en disposer.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté trois résolutions.

Ordonné que la première lecture desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'Ordre de cette Chambre, en date de ce jour, qui fixait à la prochaine séance la troisième lecture du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de Montréal", soit révoqué et que la troisième lecture dudit bill soit maintenant prise en considération.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 13 MARS 1929

Prière.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Pilon, il est—

Ordonné que les articles 498, 503 à 508, 510 à 516, 531 et 543 du règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition des Ursulines de Québec demandant des modifications à leur charte, que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance, et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 144, intitulé: "Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec".

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Thériault, en conséquence, présente le bill (No 144) intitulé: "Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-unième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 14.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de mandamus contre la couronne, ses ministres ou ses officiers.

Bill 69.—Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil.

Le bill suivant a été retiré:

Bill 21.—Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques.

M. Roy, du comité des règlements, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De Edouard-K. Laflamme demandant l'adoption d'une loi lui permettant de pratiquer la pharmacie après examens.

M. Thériault, du comité des Chemins de fer et autres moyens de communication, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 84.—Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec et Chibougamau.

Avec amendements:

Bill 105.—Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

M. Thériault présente le bill (No 143) intitulé : "Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec à admettre Edouard-K. Laflamme au nombre de ses membres, après examen", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—Sur les $24,000. qui, d'après les Comptes publics de 1927-28, p. 145, paraissant avoir été payées à l'ex-chef D.-D. Lorrain, aux détectives et aux constables pour "dépenses de voyages, d'investigations, d'arrestation et de transports de prisonniers, etc", quelle somme totale a été réellement payée: *a.* pour dépenses de voyages; *b.* pour dépenses d'investigations; *c.* pour dépenses d'arrestations et de transports de prisonniers; *d.* pour autres dépenses?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Il est impossible de faire une distinction entre ces divers chefs de dépenses qui, dans bon nombre de cas, se confondent.

Question par M. Sauvé.—1. L'ancien chef de la sûreté à Montréal, M. D.-D. Lorrain, avait-il donné caution conformément à l'article 63 du chapitre 168 des Statuts refondus de 1925?

2. Dans l'affirmative, à quelle date?

3. Pour quelle somme?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.
2. 1er février 1925, et renouvelé tous les ans.
3. $3,000.

Sur la motion de M. Renaud, secondé par M. Blain, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, etc., depuis 1927, entre le gouvernement ou aucun de ses membres ou les médecins vétérinaires à son emploi, entr'autres le docteur J.-S. Jasmin de la cité de Montréal, relativement à la tuberculose chez les animaux et à l'épreuve de la tuberculine.

Sur la motion de M. Casgrain, secondé par M. Moreault (Rimouski), il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1925, au sujet du barrage du Témiscouata.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Farand, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de lettres, documents, contrats, etc., au sujet de l'établissement de coopératives, de pêcheurs, d'entrepôts frogorifiques, etc., sur la côte Nord, et en général tous documents concernant les Pêcheries maritimes et intérieures et la protection du gibier de cette province.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'ils soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne concernant le Docteur J.-A.-O. Bourret, la destitution et la renomination de M. Gustave Roy, comme juge de paix.

Et la Chambre continue de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin.

Jeudi, 14 mars, 1929.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Cantin, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de lettres, documents, correspondance, rapports entre le gouvernement et toute personne depuis 1926 concernant les dommages causés par les ours dans cette province et au sujet du rétablissement de la prime pour l'abatage des ours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No177) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile relativement aux sommes et pensions données à titre d'aliments".

M. Thériault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, jeudi matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI 14 MARS 1929

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill No 114, intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Soulanges Power Company", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

M. Daniel, du comité du Code municipal, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendement, le bill suivant:

Bill 171.—Loi modifiant l'article 413 du Code Municipal.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements, les bills suivants:

Bill 7.—Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile.

Bill 34.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporation.

Les bills suivants ont été rejetés:

Bill 177.—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile relativement aux sommes et pensions données à titre d'aliments.

Bill 83.—Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec.

Ordonné que l'honorable M. Moreau ait la permission de présenter un bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains de semence".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 20, intitulé: "Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec".

Bill 22, intitulé: "Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux".

Bill 29, intitulé: "Loi autorisant un certain octroi pour l'université de Montréal".

Bill 43, intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse".

Bill 46, intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs".

Bill 49, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents".

Bill 57, intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

Bill 60, intitulé: "Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens".

Bill 140, intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "The Boys' Home of Montreal".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 102, intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Bill 137, intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la "Ste. Anne Paper Company, Limited".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a rapportés au bill (No 102) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a rapportés au bill (No 137) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la "St.

Anne Paper Company, Limited", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Sauvé.—1. Pour quelle raisons le premier-ministre, lorsque je lui ai posé la question: "Quelle a été la valeur totale des quarante industries principales dans la province: *a.* en 1927; *b.* en 1928?" a-t-il répondu ainsi qu'il appert à la page 67, des procès-verbaux: "Le gouvernement essaiera de répondre à cette question quand on lui aura dit quelles sont les quarante principales industries de la province?"

2. Le gouvernement ignorait-il quelle sont les quarante principales industries de la province?

3. Si oui, comment a-t-il pu publier, à la page 341 de l'Annuaire statistique de 1928, ainsi qu'à la page 363 de l'Annuaire statistique de 1927, un tableau des statistiques concernant les quarante industries principales de la province de Québec?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. et 3. Si la question de l'honorable député référait aux quarante industries mentionnées à la page 363 de l'Annuaire Statistique de 1927, cette question était inutile, car la réponse y est donnée. Si l'honorable député a en vue d'autres industries, le gouvernement tâchera de répondre quand on lui aura fait connaître celles auxquelles on réfère.

M. Sauvé soulève le point d'ordre à l'effet que la réponse du Premier ministre n'est pas régulière.

M. l'Orateur prend la question en délibéré.

Question par M. Sauvé.—Quels sont les items des pages 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 146, 150, 151, 152, 154, 155, 116, 117, 120, 122, 124, 127 et 128 des Comptes publics de 1926-27 qui ont été payés à même les $54,444.04 que le département du Procureur-général a reçus au cours de l'exercice 1925-26, et qui, en vertu d'une entente avec le département du Trésor devaient être appliqués au paiement des dépenses de l'administration de la justice durant l'exercice suivant?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

PROTONOTAIRES, GREFFIERS DE LA COUR DE CIRCUIT, DE LA COURONNE ET DE LA PAIX, ETC.—*Dépenses contingentes.*

Masse & Biron,	Protonotaire	Bedford,	p. 116.	$ 173.73
Kearney & Beauparlant,	do	Hull,	p. 117	243.79
L'Ecuyer & Bélanger,	do	Iberville,	p. 117	58.38
Jules Allard,	do	Montréal,	p. 120	3,299.10
J.-A. Provencher,	do	Tr.-Rivières,	p. 122	60.29
E.-A.-B. Ladoucuer,	Greffier de la Couronne,	Montréal,	p. 125	15.50
Chs Gendron.	Greffier de la Paix,	Québec,	p. 127.	423.42
C. Laporte,	Greffier des Appels,	Montréal,	p. 128.	474.24

SHERIFS.—*Dépenses contingentes:*—

Jos. Dumont,	Abitibi,	p. 131.	1,496.54
J.-E. Girouard,	Arthabaska,	p. 132.	393.26
Gustave Garant,	Beauce,	p. 133.	687.87
Domina Crépin,	Beauharnois,	p. 133.	348.71
C.-B. Jameson,	Bedford,	p. 134.	859.58
Elzéar Boivin,	Chicoutimi,	p. 134.	984.02
J.-T. Tuzo,	Gaspé (Percé),	p. 135.	326.17
E.-W. Sheppard,	Gaspé (Bonaventure),	p. 135.	348.31
O. Briand,	Gaspé (Iles-de-la-Madeleine),	p. 136.	121.03
Isidore St-Pierre,	Hull,	p. 137.	4,637.80
Arthur Lasnier,	Iberville,	p. 137.	367.15
Geo. Desroches,	Joliette,	p. 138.	839.12
J.-O. Girard,	Kamouraska,	p. 139.	303.20
Lamarche & Boudrault,	Montclam,	p. 139.	13.35
J.-C. Lislois,	Montmagny,	p. 139.	1,053.56
H. Rousseau,	Nicolet,	p. 146.	35.55
B.-J. Sloan,	Pontiac,	p. 146.	307.41
Michel St-Germain,	Richelieu,	p. 150.	163.98
Charles D'Anjou,	Rimouski,	p. 151.	3,596.44
Elie Maltais,	Saguenay,	p. 152.	936.39
J.-W. Cyr,	Terrebonne,	p. 154.	1,708.17
P.-L. Lassonde,	Trois-Rivières,	p. 155.	945.98

CORONERS.—*Honoraires et déboursés:*—

Pierre Hébert,	Iberville,	p. 156.	11.28
J.-M. Lamarche,	Joliette,	p. 156.	159.80
L.-R. Vézina,	St-François,	p. 156.	30.85
C.-E.-L. Auger,	St-Hyacinthe,	p. 156.	151.30
H. E. Mitchell,	Bedford,	p. 156.	26.15
L. Labelle,	Terrebonne,	p. 156.	221.00
O. Lacroix,	Témiscouata,	p. 156.	120.62
T. Lachapelle,	Montcalm,	p. 156.	30.00
J.-B. Drouin,	Arthabaska,	p. 156.	56.15
A.-J. Boisvert,	"	p. 156.	76.45
L.-T. Caron,	Trois-Rivières,	p. 156.	33.20
Eugène Gauthier	Frontenac,	p. 156.	182.30
D. LaRue,	Arthabaska,	p. 156.	200.85
A. Richard,	Gaspé,	p. 156.	32.95
J.-A. Riberdy,	Trois-Rivières,	p. 156.	516.85
A. Besner,	Beauharnois,	p. 156.	6.90
H. Lapierre,	Richelieu,	p. 156.	43.50
Jules Constantin,	Roberval,	p. 156.	217.20
J.-N. Plante,	St-François,	p. 156.	47.40
L.-J. Piuze,	Beauce,	p. 156.	89.80
O.-E. Perron,	Montmagny,	p. 156.	141.25
J.-E. Vanasse,	Trois-Rivières,	p. 156.	166.15
V.-A. Vézina,	Kamouraska,	p. 156.	71.15
J. Cloutier,	Montmagny,	p. 156.	102.25
B.-N. Wales,	Terrebonne,	p. 156.	26.65
A. Chartier,	Richelieu,	p. 156.	157.15
A. Angers,	Saguenay,	p. 156.	265.55
A. Riverin,	Chicoutimi,	p. 156.	141.05
J. Isabelle,	Hull,	p. 156.	205.78
Omer Hélie,	Nicolet,	p. 156.	222.50
Ovila Labelle,	Gaspé,	p. 156.	139.60
Jos. Drolet,	Rimouski,	p. 156.	62.20
C.-B. Delâge,	Arthabaska,	p. 156.	106.05
L. Bouillé,	Pontiac,	p. 156.	219.55
A.-O. Camiré,	Richelieu,	p. 156.	26.10
R.-L. Auger,	Beauce,	p. 156.	516.70
			$30,046.27

N.-B.—La réponse faite à la question de M. Sauvé, inscrite aux procès-verbaux du 28 février 1929, item 1-2 et 4, on devrait lire les montants suivants: $34,766.00 au lieu de $37,768.00, et à la quatrième ligne $30,046.27, au lieu de $30,048.27.

Question par M. Duplessis.—1. Des contrats ont-ils été dénoncés au Ministre des terres et forêts de la province, en vertu du paragraphe (*a*) de l'article 5 du chapitre 26 des Statuts de la province, 16 George V?

2. Dans l'affirmative: *a.* quels sont les noms et adresses des personnes, sociétés ou corporations qui ont passé lesdits contrats ainsi dénoncés; *b.* au sujet de quels pouvoirs d'eau les dits contrats ont-ils été passés; *c.* quel est le total des forces hydrauliques ou d'énergie électrique dont l'exportation est permise aux États-Unis en vertu des dits contrats?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. *a.* "The Cedars Rapids Manufacturing & Power Company" c/o "Montreal Light, Heat & Power Consolidated, Montréal"; *b.* Rapides des Cèdres, fleuve Saint-Laurent; *c.* 75,000 H.P.

Question par M. Guertin.—1. Quand le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite aux demandes des ouvriers, relativement à la fixation de salaires minimum, tel qu'il est dit dans le discours du Trône?

2. Cette échelle de salaires est-elle arrêtée?

3. Sinon, quand le sera-t-elle?

4. Si oui, quelle est-elle pour chaque corps de métier, y compris les journaliers?

5. S'appliquera-t-elle à tous les patrons et à toutes les industries de la province?

6. Sinon où, pour qui et comment s'appliquera-t-elle?

7. En vertu de quelle loi le gouvernement l'appliquera-t-il: *a.* pour l'industrie; *b.* pour les contrats du gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 2. 3. 4. 5. 6. et 7. Cette question est à l'étude, le gouvernement devant la régler à brève échéance.

Question par M. Sauvé.—Au nom de qui étaient en dépôt à la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec: *a.* les $75,000. mentionnées en l'état No 2 des Comptes publics de 1925-26; *b.* les $75,000. mentionnées en l'état No 2 des Comptes publics de 1926-27; *c.* les $69,000 et les $6,925.54 mentionnées en l'état No 2 des Comptes publics de 1927-28?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Le Trésorier Provincial.

L'ordre du jour appelle la première lecture des résolutions relatives au bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie" rapportées du comité plénier, le mardi 12 mars courant.

L'honorable M. Perrault propose que les résolutions soient maintenant lues la première fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues la première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Nicol, il est—

Ordonné que l'Ordre soit révoqué.

Ordonné que les résolutions soient renvoyées de nouveau à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'une somme de dix-sept millions de dollars du fond consolidé du revenu sera spécialement affectée à l'exécution du programme de renouvellement, dans le cours d'une période de six ans, à compter du premier juillet 1929, des revêtements des chaussées des chemins que le ministre de la voirie entretient.

Résolu, 2.—Que les travaux faits dans le cours de cette période de six ans, pour mettre à exécution ce programme de renouvellement des revêtements, seront payés par le trésorier de la province à même cette somme de dix-sept millions de dollars, sur un certificat du ministre ou du sous-ministre de la voirie.

Résolu, 3.—Que le gouvernement de la province, par l'entremise du ministre de la voirie, pourra acheter ou louer des terrains ou autres immeubles pour y placer des matériaux et les travailler; remiser des voitures, machines, instruments et outils et les réparer; installer des balances; tenir des bureaux; et généralement pour toutes fins en rapport avec la mise à exécution de la Loi de la voirie (Statuts refondus, 1925, chapitre 91); et qu'il pourra louer ces terrains ou autres immeubles, les revendre ou autrement en disposer.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté trois résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est soumise à la Chambre.

Ces résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est soumise à la Chambre.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre, tout en se déclarant prête à voter l'argent nécessaire pour les besoins de la voirie, insiste sur le droit constitutionnel qu'elle possède de déterminer sur quels chemins et de quelle manière le gouvernement devra dépenser la somme qu'il demande à la Chambre de voter, maintient son droit de ne voter que les sommes qui devront être dépensées durant le prochain exercice financier, et, particulièrement, exige que la loi qui en autorisera la dépense, contienne le texte du programme pour l'exécution duquel l'argent est demandé.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Lafleur,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tremblay.—10.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bastien
Bédard,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bouthillier,
Bullock,
Cantin,
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Côté,
Daniel,
Dansereau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Fortier,
Grant,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-St-Jean),
Nicol,
Oliver,
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Piché,
Philips,
Pilon,
Plante,
Power,

Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gagnon (Maskinongé),
Galipeault,
Gauthier,
Saurette,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—58.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 64) intitulé "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des Chimistes professionnels de Québec" a été rejeté par

le Conseil législatif, après avoir été voté par l'Assemblée, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Roy, secondé par M. Lemieux (Wolfe), il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de charité et de bienfaisance publique, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Cantin, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 94) intitulé: "Loi constituant en Corporation le Collège Jean de Brébeuf", a pour effet de favoriser l'enseignement secondaire en cette province et de créer un nouveau Collège classique à cette fin, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous les frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Cantin, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 123) intitulé: "Loi constituant en corporation la Villa La Broquerie" a pour effet de favoriser la propagation du culte religieux et d'établir une maison de retraites fermées à cette fin, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 144) intitulé: "Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec."
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.
Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 143) intitulé: "Loi autorisant l'association pharmaceutique de la province de Québec à admettre Edouard-K. Laflamme au nombre de ses membres, après examen".
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.
Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill, est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe la Chambre qu'il a voté sans amendement, les bills suivants:

Bill 88, intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal."

Bill 152, intitulé: "Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile".

Bill 157, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit."

Bill 163, intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins."

Bill 175, intitulé: "Loi modifiant la Loi du Barreau".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 15 MARS 1929

Prière.

M. Charbonneau, du comité spécial permament de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit.:

Votre comité s'est réuni de nouveau ce matin sous la présidence de M. Charbonneau, et après avoir discuté différentes questions, a émis les vœux suivants:

1° Que la Législature prie le gouvernement du Canada d'augmenter l'indemnité généralement accordée aux cultivateurs qui éprouvent des pertes d'animaux (dans les zones établies) par l'épreuve à la tuberculine;

2° Que même cette indemnité, actuellement de soixante piastres, soit portée à cent piastres au maximum, suivant le cas;

3° Que les gouvernement du Canada et de Québec devraient s'entendre en vue d'accorder une indemnité raisonnable pour tout animal forcément abattu en dehors des zones déjà établies, à la suite d'une épreuve à la tuberculine, faite ou ordonnés par un officier de l'un ou l'autre gouvernement.

M. l'Orateur rend la décision suivante, se rapportant à une question posée par M. Sauvé le jeudi 14 mars courant, et répondue par l'honorable M. Taschereau, à laquelle question M. Sauvé s'est opposé comme n'étant pas régulière.

A la séance du 14, l'honorable chef de l'opposition posait les questions suivantes:

"1. Pour quelles raisons le premier ministre, lorsque je lui ai posé la question: "Quelle a été la valeur totale des quarante industries principales dans la province: *a.* en 1927; *b.* en 1928?" a-t-il répondu, ainsi qu'il appert à la page 67, des procès-verbaux: "Le gouvernement essaiera de répondre à cette question quand on lui aura dit quelles sont les quarante principales industries de la province?

"2. Le gouvernement ignorait-il quelles sont les quarante principales industries de la province?

"3. Si oui, comment a-t-il pu publier, à la page 341 de l'annuaire statistique de 1928, ainsi qu'à la page 363 de l'Annuaire statistique de 1927, un tableau des statistiques concernant les quarante industries principales de la province de Québec"?

A ces trois questions l'honorable premier ministre à répondu:

"Si la question de l'honorable député référait aux quarante industries mentionnées à la page 363 de l'Annuaire statistique de 1927, cette question était inutile, car la réponse y est donnée. Si l'honorable député a en vue d'autres industries, le gouvernement tâchera de répondre quand on lui aura fait connaître celles auxquelles on réfère."

L'honorable chef de l'opposition a alors objecté que cette réponse était irrégulière.

Les réponses, il va sans dire, sont sujettes aux règles qu'il y a lieu d'observer en parlant. De plus, elles sont soumises aux dispositions des articles 575 et 576 du règlement. L'article 575 autorise un ministre à refuser de répondre, à une question, et les auteurs de droit parlementaire vont jusqu'à dire que le ministre n'est même pas tenu de donner les raisons de son refus (cf. note 1 sous l'art. 575). L'article 576 exige que toute réponse donnée à une question se limite aux points touchés dans cette question et aux seules explications qui sont nécessaires pour rendre la réponse intelligible, qu'elle soit brève, claire, et ne contienne ni argument, ni expression d'opinion; mais, comme pour adoucir cette disposition, pour la rendre moins rigoureuse, l'article 576 ajoute aussitôt: "Toutefois, une certaine latitute est accordée aux ministres de la couronne."

L'honorable premier ministre a-t-il abusé de cette latitude que lui donne le règlement. Je ne le crois pas. De fait, l'honorable chef de l'opposition, si je l'ai bien compris, se plaint plutôt que l'honorable premier ministre, en réalité, ne réponde pas à ses questions. Or, le point a été maintes fois décidé en cette chambre même (cf. les renvois placés à la note 2, sous le premier paragraphe de l'article 576), il n'appartient pas à l'orateur de dicter la nature des réponses à donner, ni même de juger de la suffisance d'une réponse. En conséquence, je dois écarter l'objection soulevée.

Question par M. Guertin.—En quelle année monsieur Palma Joanisse, de Maniwaki, a-t-il été nommé juge de paix?

2. Sur les recommandations de qui a-t-il été nommé?

3. S'il ne l'est plus, en quelle année a-t-il été démis?

4. A la recommandation de qui a-t-il été démis?

5. Y avait-il plainte contre lui dans l'exécution de ses fonctions comme juge de paix?

6. Ces plaintes ont-elles été formulées par écrit?

7. Si oui, par qui ces plaintes ont-elles été formulées?

8. Quelle était la nature de ces plaintes?

9. A-t-il remis le produit des amendes perçues à la municipalité de Maniwaki ou au gouvernement?

10. Si ledit Palma Joanisse n'est plus juge de paix, a-t-il été remplacé comme tel?

11. Ou un autre juge de paix a-t-il été nommé après la démission dudit Palma Joanisse?

12. Quel est celui qui a été ainsi nommé juge de paix après la démission dudit Palma Joanisse?

13. A la recommandation de qui ledit nouveau juge de paix a-t-il été nommé?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 4 avril 1927.

2. Du Procureur-Général au Lieutenant-Gouverneur en conseil.

3. 29 décembre 1927.

4. Du Procureur-général au lieutenant-gouverneur en conseil.

5. Oui.

6. Oui.

7. et 8. Pas dans l'intérêt public de le dire.

9. A la municipalité de Maniwaki.

10. 11. 12. et 13. Un juge de paix n'est pas remplacé par un autre.

Question par M. Guertin.—M. A.-A. Legault, avocat de Maniwaki, a-t-il agi comme juge de paix en 1926 et 1927, alors qu'il était maire de Maniwaki?

2. Dans l'affirmative, a-t-il remis le produit des amendes qu'il a perçues, à la municipalité de Maniwaki ou au gouvernement?

3. Quel montant a-t-il ainsi remis du 1er janvier au 1er juin 1927?

4. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de la façon que le dit A.-A. Legault a rempli ses fonctions de juge de paix?

5. Dans l'affirmative, quelle était la nature de ces plaintes?

6. Le dit A.-A. Legault, avocat de Maniwaki, exerce-t-il le patronage du gouvernement dans le comté de Hull?

7. En quoi consiste ce patronage?

8. Est-ce à la demande et à la suggestion dudit A.-A. Legault qu'on démet les juges de paix dans le district de Hull et que l'on nomme des juges de paix dans le même district, ou au moins dans le comté de Hull?

9. Combien de personnes ledit A.-A. Legault a-t-il recommandées pour être nommées juges de paix, depuis le 1er janvier 1927?

10. Combien de ces personnes ont été nommées?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui, *ex-officio* en sa qualité de maire.

2. et 3. Le gouvernement ignore s'il en a remis à la municipalité mais le gouvernement n'en a pas reçu.

4. et 5. Non.

6. et 7. Non, mais le gouvernement consulte M. Legault comme bien d'autres personnes, dans l'intérêt du comté.

8. Non.

9. et 10. Les dossiers du département ne le font pas voir.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 130, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm."

Bill 131, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low."

Bill 141, intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers."

Bill 142, intitulé: "Loi ratifiant le titre de la "Montreal Trust Company" à une certaine propriété."

Bill 150, intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes".

Bill 151, intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile."

Bill 159, intitulé: "Loi modifiant la Loi de L'Aide municipal à la protection du public aux traverses de chemin de fer."

Bill 160, intitulé: "Loi modifiant l'article 243 du Code municipal."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 130) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm", et lesdits amendements sont lus une première et un seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 131) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 141) intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 142) intitulé: "Loi ratifiant le titre de la "Montreal Trust Company" à une certaine propriété", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 151) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi de L'Aide municipal à la protection du public aux traverses de chemin de fer", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 243 du Code municipal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duplessis, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1925, relativement à la culture et à l'industrie du lin.

M. Sauvé, propose, secondé par M. Duplessis, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1920 au sujet de l'incendie de la maison de M. Elzéar Côté, à Sainte-Hedwidge, et sur une explosion de dynamite qui eut lieu dans la même maison quelque temps auparavant.
Et la motion étant soumise à la Chambre,
Un débat s'élève.
Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—
Résolu que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Blain, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire, Limitée", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, que les droits payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction".

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Blain, il est—
Ordonné que, étant donné que le bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Carmélites", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, que les droits payés par les promotrices de ce bill leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction."

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congrégation Beth Joseph", a pour objet l'expansion d'un culte religieux, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction."

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Rochette, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 126) intitulé: "Loi reconnaissant la "Chiesa Christiana Pentecostale" comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Ordonné qu'à partir de mardi, le 19 mars courant, la Chambre tienne trois séances tous les jours, excepté le dimanche: la première, de onze heures du matin à une heure de l'après-midi; la deuxième, de trois à six heures de l'après-midi; et la troisième, de huit heures et demie à l'ajournement; et qu'à chaque séance l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions du règlement relatives aux séances du mardi.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion est soumise à la Chambre.

M. Guertin propose par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants:

Le bill soit renvoyé de nouveau en comité plénier avec instruction de l'amender en en remplaçant l'article 2 par le suivant:

"2. L'article 24 de la dite loi est modifié en en retranchant le troisième alinéa."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Houde,
Sauvé,
Tremblay.—6.

CONTRE

Messieurs:

Bédard,
Bergeron,
Cantin,
Charbonneau,
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Mercier,

Côté, *Moreau* (Lac-Saint-Jean),
Daniel, *Nicol*,
Delisle, *Rochette*,
Dugas, *Roy*,
Francœur, *Taschereau*,
Gagnon, (Kamouraska), *Thériault*—20.

Et l'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 53) intitulé: "Loi concernant l'emploi de réflecteurs sur les véhicules à traction animale".

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une dexième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

La motion "que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Quebec & Chibougamau".

M. Delisle propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité plénier, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bédard,
Bergeron,
Cantin,
Charbonneau,
Daniel,
Delisle,
Dugas,
Francœur,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lamoureux,
Mercier,
Moreau (Lac-St-Jean),
Nicol,
Rochette,
Roy,
Samson,
Taschereau.—20.

CONTRE

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Houde,
Sauvé,
Tremblay.—6.

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de Procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Sauvé.—1. Un contrat a-t-il été accordé pour la construction d'un musée à Québec?

2. Si oui: *a*, à qui? *b*. quand? *c*. pour quel montant? *d*. à quelle date la construction devait-elle se terminer?

3. Par quel département ce contrat-a-t-il été accordé?

4. Quelle somme totale a été payée jusqu'à ce jour pour cette construction?

5. A qui cette somme a-t-elle été payée? Et combien à chacun?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Oui.

2.—

a.	*b.*	*c.*
Fortunat Gingras,	3 août 1927.	$ 23,857.00
Emile Frenette,	4 août 1927.	17,500.00
Jobin & Paquet, Ltée,	4 août 1927.	7,353.00
Joseph Tardivel,	4 août 1927.	5,849.00
A. Deslauriers, Ltée,	5 août 1927.	489,445.00
Omer Barbeau,	5 août 1927.	6,850.00
Fortunat Gingras,	27 juillet 1928.	10,612.00
J.-Emile Brunet,	30 août 1928.	52,210.00
Goulet & Bélanger, Ltée	20 sept. 1928,	16,396.00

d. Les travaux mentionnés dans ces contrats doivent être terminés au 15 août 1929.

3. Le département des Travaux publics et du Travail.

4. $497,390.87.

5. Annonces, $133.50; A. Deslauriers, Ltée, $417,599.50; W. Lacroix, $23,000.00; Goulet & Bélanger, Ltée, $14,000.00; Fortunat Gingras, $10,330.37; Jobin & Paquet, Ltée, $2,677.00; J.-E. Brunet, $22,000.00; Emile Frenette, $7,650.00.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, à cette séance, elle soit ajournée à lundi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 18 MARS 1929

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 202) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 203) intitulé: "Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. La Compagnie "Vermont Mortgage Corporation, Ltd" a-t-elle fait rapport suivant la Loi des Compagnies de Québec 1920 et ses amendements, pour les années 1925, 1926 et 1927?

2. Si oui, quand?

3. Quels étaient les noms de ses directeurs pour chacune de ces années?

Réponse par l'honorable M. David:

1. 2. et 3. La "Vermont Mortgage Corporation, Ltd", n'a pas reçu de lettres patentes conformément à la loi des compagnies de Québec 1920.

Question par M. Guertin.—1. La Compagnie "Dominion Financial Corporation, Ltd" a-t-elle fait rapport suivant la Loi des Compagnies de Québec 1920 et ses amendements, pour les années 1925, 1926 et 1927?

2. Si oui, quand?

3. Quels étaient les noms de ses directeurs pour chacune de ces années?

Réponse par l'honorable M. David:

1. 2. et 3. La "Dominion Financial Corporation, Ltd", a reçu ses lettres patentes le 8 octobre 1926.

Elle n'a pas produit son rapport pour 1927.

Sur la motion de M. Lahaie, secondé par M. Rochette, il est—

Ordonné que le montant de $100. que les promoteurs du bill (No 130) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm", ont payé comme frais additionnels en vertu des règles 51[illegible] et 516 leur soit remis vu que cette pétition et ce bill furent adressés par erreur au bureau de l'honorable Secrétaire de la province.

Sur la motion de M. Lahaie, secondé par M. Rochette, il est—

Ordonné que le montant de $100 que les promoteurs du bill (No 131) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N[illegible] 24 de la municipalité du canton de Low", ont payé comme frais additionnels en vertu des règles 510 et 516 leur soit remis vu que cette pétition et ce bill furent adressés par erreur au bureau de l'honorable Secrétaire de la province.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Philps, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 89) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford-Mines-Sud" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de charité et de bienfaisance publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Plante, secondé par M. Rochette, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 91) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bédard, secondé par M. Rochette, il est—

Ordonné que, vu que les promoteurs du bill (No 117) intitulé: "Loi

annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites", s'occupent d'œuvres de bienfaisance, les droits qu'ils ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Philps, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 144) intitulé: "Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec", a pour objet de favoriser l'instruction publique en général, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 68) intitulé: "Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 202) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetières".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder une somme de deux cent soixante-cinq mille dollars par année aux collèges classiques, au lieu de la somme de deux cent quarante mille dollars fixée par la section 3 de la Loi des subventions aux collèges classiques (Statuts refondus, 1925, chapitre 134), telle que modifiée par la loi 17 George V, chapitre 40, section 1.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 25) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

[[ATTENDU que, par la loi 17 George V, chapitre 2, il a été pourvu à la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec, conjointement par le gouvernement de la province de Québec et par la cité de Québec;

Attendu que, à la suite de diverses négociations avec la cité de Québec, le gouvernement de la province en est venu à la conclusion qu'il serait mieux de construire seul ce chemin carrossable sur le pont de Québec;

Attendu qu'il y a lieu de l'autoriser à construire seul le chemin carrossable sur le pont de Québec et à en supporter le coût;

Attendu qu'à cet effet le gouvernement de la province a fait avec Sa Majesté, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux du Canada, le contrat reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions;

Attendu qu'il y a lieu de ratifier ledit contrat;

A ces causes, qu'il soit:

Résolu 1.—Qu'il sera loisible au gouvernement de cette province de faire construire un chemin carrossable sur le pont reliant les deux rives nord et sud du Saint-Laurent, près de Québec, communément appelé "Pont de Québec" et de faire exécuter tous autres travaux d'approches et de confection de chemins nécessaires pour relier le tablier établi sur ledit pont avec le chemin le plus rapproché à chacune de ses extrémités, suivant les plan et devis préparés en conformité du contrat mentionné dans la résolution 6 et approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu 2,—Que le gouvernement de la province sera autorisé à dépenser, pour défrayer le coût de la construction dudit chemin carrossable et des chemins lui donnant accès, ainsi que le coût des autres travaux, acquisitions et expropriations pour les fins mentionnées dans la résolution 1, un montant n'excédant pas quatre cent mille dollars ($400,000.00), payable à même le fonds consolidé du revenu, et que le trésorier de la province soit également autorisé à avancer, de temps à autres, sur certificat du ministre des travaux publics et du travail, jusqu'à concurrence de ladite somme, les montants nécessaires pour la mise à exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu 3,—Que le gouvernement soit autorisé à acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tous immeubles, droits immobiliers, charges, baux à loyer, baux emphytéotiques, rentes constituées ou droits quelconques, pour les approches, chemins, tunnels, passerelles au-dessus des voies de chemin de fer et tous autres travaux nécessaires; et que toute expropriation nécessitée pour parvenir aux fins visées par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions sera soumise aux dispositions de la Loi des chemins de fer de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 230).

Résolu 4,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra imposer et prélever des péages sur ledit chemin carrossable, et, à cette fin, faire, modifier et remplacer un tarif des taux à prélever, approuvé suivant les termes du contrat reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu 5,—Que la loi 17 George V, chapitre 2, sera abrogée.

Résolu 6,—Que le contrat entre Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre des chemins de fer et canaux du Canada, et Sa Majesté, représentée par le ministre des travaux publics et du travail de la province, et reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, sera ratifié.

Résolu 7,—Que le gouvernement de la province, tout ministre de ce gouvernement, de même que tout officier sous leur contrôle, auront chacun tous les pouvoirs nécessaires pour exécuter tous les actes, faire toutes

les choses et remplir tous les devoirs qui leur sont attribués respectivement par le contrat ci-dessus mentionné et pour les fins de son exécution.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la seconde lecture des résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 63) intitulé "Loi modifiant la Loi de la pêche".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 74) intitulé "Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que les droits exigibles par la Commission des liqueurs de Québec et qui lui seront payables sur l'octroi de permis pour vendre dans une taverne dans les cités de Québec et de Montréal, seront, au lieu des droits exigibles en vertu des dispositions du sous-paragraphe *a* du paragraphe 9 de l'article 37 de la Loi des liqueurs alcooliques (Statuts refondus, 1925, chapitre 37), un droit de cinq cents dollars si le montant de la valeur annuelle ou du loyer annuel du local pour lequel le permis est demandé est de cinq cents dollars ou moins;—de cinq cent cinquante dollars, si ce montant excède cinq cents dollars mais n'excède pas sept cents dollars;—de six cents dollars, si ce montant excède sept cents dollars mais n'excède pas neuf cents dollars;—de six cent cinquante dollars si ce montant excède neuf cents dollars mais n'excède pas onze cents dollars;—de sept cents dollars, si ce montant excède onze cents dollars mais n'excède pas quatorze cents dollars;—de sept cent cinquante dollars

si ce montant excède quatorze cents dollars mais n'excède pas dix-sept cents dollars;—de huit cents dollars, si ce montant excède dix-sept cents dollars mais n'excède pas deux mille dollars;—de neuf cents dollars, ci ce montant excède deux mille dollars mais n'excède pas cinq mille dollars;—de mille dollars, si ce montant excède cinq mille dollars mais n'excède pas dix mille dollars;—de onze cents dollars, si ce montant excède dix mille dollars mais n'excède pas quinze mille dollars;—de douze cents dollars, si ce montant excède quinze mille dollars mais n'excède pas vingt mille dollars;—de treize cents dollars, si ce montant excède vingt mille dollars mais n'excède pas vingt-cinq mille dollars;—de quinze cents dollars, si ce montant excède vingt-cinq mille dollars."

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte".

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de la résolution ait lieu à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 19 MARS 1929

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des résolutions relatives au bill (No 25) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec."

L'honorable M. Galipeault propose que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 25) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le Pont de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 25) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

L'honorable M. Galipeault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques" rapportée du comité, et lue la première et la seconde fois, le lundi 18 mars courant.

L'honorable M. Nicol propose "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Bergeron,
Bissonnet,
Bullock,
Cantin,
Caron,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux, (Gaspé),
Lemieux, (Wolfe),
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau, (Lac-Saint-Jean),
Moreault, (Rimouski),

Charbonneau,
Côté,
Daniel,
Desmarais,
Dugas,
Francœur,
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Laperrière,
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Philps,
Plante,
Poulin,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—40.

CONTRE:

Messieurs:

Bercovitch,
Blain,
Cohen,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Lafleur,
Power,
Samson,
Sauvé,
Tremblay.—11.

La motion est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporte le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill suivant pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative:

Bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers".

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que le bill (B) du Conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant la loi des ingénieurs forestiers" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Rapport du Bibliothécaire de la Législature de Québec, janvier à décembre 1928. (*Document de la session No 27*).

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Guertin:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

"Le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instruction de l'amender en en retranchant l'article 3".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Cantin,
Cohen,
Crépeau,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Lafleur,
Renaud,
Samson,
Sauvé.—12.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,

Bernard,
Bissonnet,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Ctôé,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dugas,
Fortier,
Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier
Grant,
Lahaie,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
McDonald,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Papineau,
Perrault,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Plante,
Roy,
Savoie,
Taschereau,
Thurber,
Vautrin.—45.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 40) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec "The Girls' Cottage Industrial School" relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école de réforme".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et *The Girls' Cottage Industrial School* le 12 mars 1929, devant Mtre Édouard Cholette, N. P., sous le numéro 27,263 de ses minutes, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants du sexe féminin à leur école de réforme et d'industrie, reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur la présente résolution, soit ratifié.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est en conséquence, adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 40) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec "The Girls' Cottage Industrial School", relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école de réforme".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième et fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 52) intitulé: "Loi permettant l'emploi annuellement, d'une somme d'un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques pour aider au maintien des institutions d'assistance publique".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le trésorier de la province soit autorisé à verser, annuellement, une somme de un million de dollars, provenant des revenus nets des opérations de la Commission des liqueurs de Québec, au "Fonds de l'assistance publique".

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 52) intitulé: "Loi permettant l'emploi annuellement d'une somme d'un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cercles agricoles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill (No 56) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains de semence".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Moreau, secondé par l'honorable M. Leduc, il est—

Ordonné que l'ordre de cette Chambre portant adoption en troisième lecture du bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Cercles Agricoles" et adoptée au cours de la présente séance soit rescindé".

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau a un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec cerrtains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Houde.—1. A quelle date précise ont été commencés les travaux de reconstruction ou de réparations du Palais de Justice de Québec?

2. Ces dits travaux qui, d'après une réponse du 16 février 1928, devaient être terminés en septembre 1928, sont-ils terminés?

3. Dans la négative, quand le seront-ils?

4. Quel est à date le coût desdits travaux?

5. Quel en sera le coût total?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

2. Non.

3. En septembre prochain.

4. $1,320,387.72.

5. $2,315,000.00.

Question par M. Sauvé.—Quand a été voté le mandat spécial de $84,808.81 mentionné à la page 115 des Comptes publics de 1925–26,

vis-à-vis l'item "Divers" dans la cédule No 24 relative à l'administration de la justice?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

L'item de $84,808.81 était compris dans un montant de $275,000.00 placé au crédit de "l'administration de la justice", en vertu d'un mandat spécial approuvé par le lieutenant-gouverneur, le 18 juin 1926, et dont il a été fait rapport à l'Assemblée législative, par l'auditeur de la province, le 13 janvier 1927, tel que requis par l'article 10, chapitre 21, des Statuts refondus.—Voir document de la session No 34.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société des Comptables Agréés de la province de Québec", a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 7 mars 1929, pour: Copie de toute correspondance, documents, etc., entre le ministre de la Colonisation ou tout officier ou employé de ce département et M. A. A. Legault, de Maniwaki, du 1er juin 1928 au 1er octobre 1928, au sujet de subventions provinciales pour ponts, chemins de colonisation et travaux de colonisation dans le comté de Hull.

(*Document de la Session No* 52.)

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 201) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Houde.—1. De quelle date à quelle date M. D.-D. Lorrain a-t-il été à l'emploi de la province?

2. Dans cet intervalle, quelles positions a-t-il successivement remplies et de quelle date à quelle date a-t-il occupé ces diverses positions?

3. Avant d'être à l'emploi de la province, quelle était son occupation ou profession?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Du 28 août 1913 au 23 mai 1928.

2. Détective du 28 août 1913 au 1er septembre 1917; chef temporaire du 1er septembre 1917 au 30 août 1922; chef du 30 août 1922 au 23 mai 1928.

3. Le gouvernement l'ignore.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 41) intitulé: "Loi relative à la radiodiffusion dans la province".

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire ériger une station d'émissions radiophoniques, en cette province, à l'endroit qu'il choisira et conformément aux plans et devis par lui approuvés.

Résolu, 2.—Qu'afin de se procurer le terrain voulu pour l'érection de cette station d'émissions radiophoniques, le lieutenant-gouverneur en conseil sera autorisé à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tous les immeubles nécessaires, avec tout droit immobilier, obligation, droit d'occupation ou bail emphythéotique, rente constituée ou autres droits concernant ces immeubles; et que toute expropriation nécessaire aux fins de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions devra s'effectuer confor-

mément aux dispositions de la Loi des chemins de fer de Québec, (Statuts refondus, 1925, chapitre 230), *mutatis mutandis*.

Résolu, 3.—Que le coût de l'érection de cette station d'émissions radiophoniques, y compris l'achat du terrain et de l'équipement nécessaires, ne devra pas excéder la somme de deux cent mille dollars.

Résolu, 4.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra conclure les contrats ou les arrangements qu'il jugera à propos, avec toute personne, société ou corporation possédant ou exploitant une station d'émissions radiophoniques, afin de faire émettre de cette station, toutes matières que le gouvernement désirera communiquer à la population de cette province.

Résolu, 5.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra retenir les services des artistes, conférenciers, orateurs, ou autres personnes qu'il jugera à propos, afin de faire émettre des paroles ou de la musique.

Résolu, 6.—Que le coût annuel des émissions radiophoniques, prévues par les résolutions 4 et 5, ne devra pas excéder la somme de quinze mille dollars.

Résolu, 7.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil nommera le personnel qu'il jugera nécessaire au fonctionnement de cette station d'émissions radiophoniques et fixera le salaire des membres de ce personnel, conformément aux dispositions de la Loi du service extérieur (Statuts refondus, 1925, chapitre 10A).

Résolu, 8.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à payer, de temps à autre, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes nécessaires à l'exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu, 9.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, modifier et abroger les règlements nécessaires à la mise à effet de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu, 10.—Que le ministre des terres et forêts sera chargé de l'exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné que la première lecture des résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion est soumise à la Chambre.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Duplessis

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les mots suivants: "Le bill soit renvoyé au comité plénier de la Chambre avec instructions de l'amender en en retranchant l'article 1.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Tremblay.—7.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Bouthillier,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Francœur,
Gagnon (Kamouraska),
Grant,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Wolfe),
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Papineau,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Power,
Taschereau,
Thériault,
Vautrin.—36.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans la votation précédente mais en sens inverse.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 202) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetières".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra en tout temps et à différentes reprises, établir, changer et régler les honoraires payables pour l'émission des lettres patentes qui seront émises en conformité des dispositions de la loi qui accompagne la présente résolution pour la constitution en corporation de compagnies de cimetière.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil, et le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Ordonné que la première lecture de la résolution ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Farand, secondé par M. Drouin, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Soulanges Power Company", a été retiré, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 20 MARS 1929

Onze heures du matin.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 6.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*.

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative

au bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice de Québec".

L'ordre du jour appelle la première lecture de la résolution relative au bill (No 202) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetières", rapportée du comité plénier le mardi 19 mars, courant.

La résolution est, en conséquence, lue la première fois.

Ordonné que la résolution soit maintenant lue la seconde fois.

La résolution est, en conséquence, lue la seconde fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 202) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetières".

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 45) intitulé: "Loi prohibant les affiches servant à annoncer des liqueurs alcooliques dans les municipalités autres que les cités et villes".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 141) intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers", a été présenté en retard et que ce retard est dû à des causes incontrôlables, les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés.

A une heure M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Lafleur.—1. Combien d'emprunts temporaires le gouvernement a-t-il contractés pendant l'exercice 1927–28?

2. A quelle date et pour quelle somme chacun de ces emprunts a-t-il été contracté?

3. Mêmes questions pour les premiers six mois de l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Un emprunt.
2. 30 juin 1928; pour $5,000,000.00.
3. Aucun emprunt.

Question par M. Houde.—1. A quelle date la Quinlan, Robertson & Janin, Ltd., a-t-elle déposé la dernière fois, un sommaire conformément à l'article 187 de la Loi des compagnies de Québec?

2. Quels étaient alors (*a*) les noms, (*b*) les adresses de ses directeurs?
3. Mêmes questions pour l'Amiesite-Asphalt, Ltd?
4. Mêmes questions pour la McUrban Asphalt Co.?

Réponse par l'honorable M. David:

1. La Quinlan, Robertson & Janin, Ltd. a reçu ses lettres patentes le 21 mars 1925. Le 12 août 1928, par lettres patentes supplémentaires, elle a changé son nom en celui de Robertson & Janin, Ltd.

2. A.-W. Robertson, 480 Roselyn Avenue, Westmount; Alban Janin, 140 Pagnuelo, Outremont; O.-J. Malone, 7039 Bloomfield Ave., Outremont.

3. 1. 13 juillet 1928; 2. Alban Janin, 140 Pagnuelo Ave, Outremont; A.-W. Robertson, 480 Roselyn Ave, Westmount; C.-J. Malone, 703*a* Bloomfield Ave, Outremont.

4. 1. 21 juillet 1928; 2. Armand Sicotte, 745 Davaar Ave, Outremont; J.-A. Lalonde, Dunlop Ave, Outremont; C.-J. Malone, 703*a* Bloomfield Ave, Outremont.

Question par M. Houde.—1. A quelle date la Montreal Crushed Stone Co. a-t-elle déposé la dernière fois, un sommaire conformément à l'article 187 de la Loi des compagnies de Québec?

2. Quels étaient alors (*a*) les noms, (*b*) les adresses de ses directeurs?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Le 20 août 1927.

2. J.-Émile Vanier, 2020 Avenue Union, Montréal; Georges Vanier, 2020 Avenue Union, Montréal; A. Trottier, 2020 Avenue Union, Montréal.

Question par M. Houde.—1. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $10,500 au service "Gouvernement civil", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics, 1928?

2. A quelle date chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montant votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir journaux de cette Chambre du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $30,000 au service "Législation", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics, 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir journaux de cette Chambre du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $80,000 au service "Colonisation, Mines et Pêcheries", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics, 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir journaux de cette Chambre du 12 janvier 1928, et ceux du 10 janvier 1929.

N.-B.—Le mandat spécial No 4 du 26 octobre 1928, pour $5,000, apparaissant aux journaux de cette Chambre du 10 janvier 1929, fait partie de l'année fiscale 1928–29.

Question par M. Houde.—1. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux on été émis pour la somme de $171,852 au service "Terre et Forêts", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics, 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre, étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir journaux de cette Chambre du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $160,200 au service "Voirie" ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics, 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir journaux de cette Chambre du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $300,000 au service "Agriculture", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics, 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir Journaux de cette Chambre, du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quels est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme

de $11,000 au service "Travail", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics, 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir Journaux de cette Chambre, du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quels est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $102,500 au service "Travaux Publics", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir Journaux de cette Chambre, du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quels est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $7,000 au service "Hygiène", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir Journaux de cette Chambre, du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $2,000 au service "Charges sur le revenu", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir Journaux de cette Chambre, du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quels est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquls des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $47,500 au service "Instruction publique, (Écoles du soir incluses)" ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir Journaux de cette Chambre, du 10 janvier 1929.

Question par M. Houde.—1. Quels est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour la somme de $300,000 au service "Administration de la Justice", ainsi qu'il appert aux pages 2 et 3 des Comptes Publics 1928?

2. A quelle date a été voté chacun de ces mandats spéciaux?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les montants votés par la Chambre étant épuisés, il a été nécessaire de les combler, pour le service public, par cette somme.

2. Voir Journaux de cette Chambre, du 10 janvier 1929.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Blain, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état démontrant: 1. Quels sont les noms et adresses des personnes, sociétés ou corporations qui ont payé à la province la prime de transfert de concessions forestières depuis le 1er janvier 1918 inclusivement jusqu'au 1er janvier 1922 exclusivement; 2. Combien a été payé à ce titre, à la province, par chacune des personnes, sociétés ou corporations durant le susdit espace de temps.

L'honorable M. Mercier dépose sur le bureau de la Chambre:

Un état démontrant: 1. Quels sont les noms et adresses des personnes, sociétés ou corporations qui ont payé à la province la prime de transfert de concessions forestières depuis le 1er janvier 1918 inclusivement jusqu'au 1er janvier 1922 exclusivement; 2. Combien a été payé à ce titre, à la province, par chacune des personnes, sociétés ou corporations durant le susdit espace de temps.

(*Document de la session No* 53).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 202) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetières".

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture des résolutions relatives au bill (No 41) intitulé: "Loi relative à la radiodiffusion dans la province", rapportées du comité plénier, le mercredi, 20 mars courant.

Ces résolutions sont, en conséquence, lues une première fois.

La motion "que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 41) intitulé: "Loi relative à la radiodiffusion dans la province."

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme en comité à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1925, au sujet du drainage des terres dans nos vieilles paroisses.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duplessis, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1926 inclusivement, concernant la fabrication du cidre de pomme.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 203) intitulé: "Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Blain, secondé par M. Guertin, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, depuis le 1er janvier 1928, concernant les engins destructeurs de poisson dans la Baie de Carillon.

Sur la motion de M. Blain, secondé par M. Guertin, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, depuis le 1er janvier 1928, concernant la chasse au renard, dans la province.

Sur la motion de M. Blain, secondé par M. Guertin, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, depuis le 1er janvier 1928, concernant l'admission d'un M. Bédard à l'Institut de Saint-Damien, dans le comté de Bellechasse, en vertu de la Loi de l'Assistance Publique.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Blain, il est—
Résolu que la Chambre s'ajourne maintenant par respect pour la mémoire de l'ancien généralisisme des armées alliées pendant la Grande Guerre, le Maréchal Ferdinand Foch, décédé aujourd'hui en France.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 178) intitulé: "Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 7, intitulé: "Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile."

Bill 47, intitulé: "Loi modifiant la loi de l'hygiène publique de Québec".

Bill 53, intitulé: "Loi concernant l'emploi de lanternes ou de réflecteurs sur les véhicules à traction animale."

Bill 64, intitulé: "Loi modifiant la loi de la chasse".

Bill 69, intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil."

Bill 144, intitulé: "Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier d'un projet de résolution relative au bill No 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi des musées de la province".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, pour payer le coût des acquisitions et des constructions mentionnées dans l'article 3 de la Loi des musées de la province (Statuts refondus, 1925, chapitre 143), pour l'établissement d'un musée dans la cité de Québec, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à payer, sur le fonds consolidé du revenu, une somme n'excédant pas un million deux cent mille dollars, au lieu de

la somme de six cent mille dollars autorisée par la loi 18 George V, chapitre 55, section 1.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Ordonné que la première lecture de la résolution ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles publiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles publiques rurales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent vingt-cinq piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent cinquante piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1920

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en

dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et nstitutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent soixante et quinze piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins trois cent vingt-cinq piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'écoles dans les municipalités pauvres, spécialement dans les centres de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour allocation aux municipalités scolaires de village et de la campagne qui emploient des instituteurs porteurs d'un diplôme d'école normale, pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1030.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majeté pour instituteurs à la retraite, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour fonds de pension des instituteurs, au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu des S. R., 1925, ch. 133, art. 542, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la littérature et aux beaux arts: Livres de récompenses, reliure, etc., 20,000.00; Littérature, $7,500.00; Beaux-Arts, $7,500.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour aide supplémentaire au comité protestant du conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'instruction publique, aux conditions et de la manière fixées par le secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour conférences pédagogiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour gratifications aux instituteurs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour allocation aux municipalités les plus méritantes sujet au rapport des inspecteurs, arrêté ministériel 759 du 2 déc. 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement (provenant autrefois du fonds des écoles élémentaires), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du Mérite scolaire, 18 Geo. V, chap. 46, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Académie de musique de Québec, S. R., 1925, ch. 139, art. 2.—Bourses aux étudiants pour compléter leurs études musicales en Europe. (Sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour archives de la province de Québec, pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles d'arts et métiers, 18 Geo. V, chap. 47, art. 39*m*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles de réforme et d'industrie, y compris dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hygiène publique de Québec, S. R., 1925, ch. 186, art. 155, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour unités sanitaires de comtés, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingts centins, soit ouvert à Sa Majesté pour aide à la protection du public contre les maladies vénériennes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Gazette officielle de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conservatoire Lasalle de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 21 MARS 1929

Onze heures du matin.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill No 99, intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Québec".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 99) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Qui a signé les chèques destinés à payer les $30,046.27 mentionnées dans la réponse du premier-ministre, qui est consignée aux journaux de cette chambre, du 14 mars 1929?

2. Sur quels dépôts ont été tirés ces chèques?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Le département du procureur-général par l'assistant-procureur-général.

2. Sur le dépôt fait au bureau principal de la Caisse d'Économie de Québec.

Question par M. Guertin.—1. Combien le département du procureur-général a-t-il payé pour traitement des alcooliques depuis le 1er juillet 1928?

2. Quels résultats a donnés le traitement des alcooliques, pour lequel le département du procureur-général a, d'après les Comptes publics, payé $126,140.00, du 1er juillet 1924 au 31 juin 1928?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. $1,500.

2. Des résultats satisfaisants. Le montant payé du 1er juillet 1924 au 30 juin 1928 est de $24,000 et non de $126,140.

Question par M. Blain.—1. Combien a-t-il été payé à "Le Soleil", Limitée, pour la version française des rapports de la Commission de refonte des Statuts et pour la version française des Statuts refondus et de leurs index et supplément, en sus des $37,780.20 qu'il a reçus avant le 16 mars 1926 et des $45,041.25 qu'il a reçus du 16 mars 1926 au 8 mars 1927?

2. Quelles sommes réclame-t-il en plus de ce qu'il a reçu?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. $62,723.18.

2. Voir Journaux de l'Assemblée législative du 1er mars 1929.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative."

L'ordre du jour appelle la première lecture de la résolution relative au bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi des musées de la province" rapportée du comité plénier, le mercredi 20 mars courant.

Cette résolution est, en conséquence, lue une première fois.

La motion "que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est soumise à la Chambre.

M. Duplessis propose par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre regrette l'imprévoyance et l'extravagance du Gouvernement relativement au coût de la construction d'un musée à Québec, et déclare ne pouvoir approuver la dépense d'une somme de $1,200,000 pour ces fins, alors que le Gouvernement n'accorde pas toutes les subventions que requièrent particulièrement les besoins de l'instruction publique et de l'Agriculture".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Renaud,
Samson,
Sauvé,
Tremblay.—8.

CONTRE

Messieurs:

Baillargeon,
Bédard,
Bercovitch,
Bergeron,
Bouthillier,
Bullock,
Cantin,
Casgrain,
Cohen,
Côté,
Daniel,
Delisle,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Farand,
Frigon,
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Ouellet,
Papineau,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Philps,
Pilon,
Poulin,
Power,
Savoie,
Taschereau,
Vautrin.—44.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente, mais en sens inverse.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi des musées de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 41) intitulé: "Loi relative à la radiodiffusion dans la province".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre.

M. Duplessis propose par voie d'amendement, secondé par M. Sauvé:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient remplacées par les suivants:

"Cette Chambre, vu la déclaration du gouvernement que la construction d'un poste de radiodiffusion ne sera pas commencée avant l'expiration d'une année, et, vu le refus du gouvernement de confier à une commission compétente et indépendante la direction du programme et de l'emploi des émissions radiophoniques projetées, déclare prématurée et inopportune la mesure du gouvernement dont la Chambre est actuellement saisie".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tremblay.—8.

CONTRE

Messieurs:

Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Bercovitch,
Bergeron,
Bouthillier,
Bullock,
Cantin,
Caron,
Casgrain,
Cohen,
Daniel,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Papineau,
Paquet,

Dufour,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Philps,
Pilon,
Plante,
Samson,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Vautrin.—52.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Guertin:

Que tous les mots, dans la motion en discussion, après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Le présent bill soit renvoyé de nouveau au Comité plénier de cette Chambre, avec instructions de l'amender en y ajoutant après l'article 10, l'article suivant:

11. Le poste de radio ne sera pas employé pour fins politiques fédérales, provinciales ou municipales".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tremblay.—8.

CONTRE

Messieurs:

Baillargeon,
Bastien,
Bédard,
Bercovitch,
Bergeron,
Bouthillier,
Bullock,
Cantin,
Caron,
Casgrain,
Cohen,
Daniel,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,

Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Lamoureux,
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Philps,
Pilon,
Plante,
Power,
Samson,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Vautrin.—53.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. Guertin, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état démontrant: 1. Depuis la date de la mise en vigueur de la Loi des bons chemins, 1912, combien de contrats le gouvernement ou le ministère de la voirie a-t-il donnés relativement à la construction, à l'amélioration et à l'entretien des routes de cette province; 2. Quel a été dans chaque cas: *a.* le nom de l'entrepreneur; *b.* la date du contrat; *c.* le prix du contrat; *d.* le nom de la route; *e.* la nature des matériaux employés.

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Un état démontrant: 1. Depuis la date de la mise en vigueur de la Loi des bons chemins, 1912, combien de contrats le gouvernement ou le ministère de la voirie a-t-il donnés relativement à la construction, à l'amélioration et à l'entretien des routes de cette province; 2. Quel a été dans chaque cas; *a.* le nom de l'entrepreneur; *b.* la date du contrat; *c.* le prix du contrat; *d.* le nom de la route; *e.* la nature des matériaux employés. (*Document de la session No* 54).

Question par M. Renaud.—1. Quelle somme a coûté à la province, chacun des congrès des cantonniers du ministère de la voirie?

2. A quelle date et où chacun des dits congrès a-t-il été tenu?

3. Combien de cantonniers étaient présents à chacun de ces congrès?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. $8,943.34.
2. Les 8, 9 et 10 mars 1927, à Québec.
3. 446 cantonniers.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau relativement à l'admission des femmes à l'étude et à la pratique du droit".

M. Thériault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill B du Conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 178) intitulé: "Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à sir Louis-Hippolyte La Fontaine".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Farand, secondé par M. Rochette, il est—
Ordonné que le montant de $150. que les promoteurs du bill (No 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin, 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet", ont payé comme frais additionnels en vertu des règles 510 et 516 leur soit remis vu que la pétition et le bill furent par erreur adressés et déposés quelques jours en retard seulement par suite d'un malentendu sans faute des promoteurs.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Résolu que, vu qu'il est nécessaire d'encourager par tous les moyens possibles l'agriculture et les industries qui s'y rattachent, particulièrement l'industrie laitière, et vu que la loi et les règlements obligent en certains cas les cultivateurs à abattre, en totalité ou en partie, leurs troupeaux, qui ont dû subir l'épreuve de la tuberculine, et leur font encourir en conséquence des pertes considérables, cette Chambre est d'avis:
a. Que les épreuves à la tuberculine devraient être réglementées et faites de façon qu'elles n'exposent pas à l'abatage inutile de troupeaux;
b. Que les gouvernements du Canada et de Québec devraient s'entendre en vue d'accorder une indemnité raisonnable pour tout troupeau forcément abattu à la suite d'une épreuve à la tuberculine faite ou ordonnée par un officier de l'un ou de l'autre gouvernement.

Sur la motion de M. Blain, secondé par M. Guertin, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, contrats, comptes, listes de paye avec noms des ouvriers et nombre d'heures de travail et salaires payés par les entrepreneurs depuis le commencement des travaux concernant la restauration et les améliorations à la bâtisse du Palais de Justice de Québec.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi des musées de la province".
L'honorable M. Galipeault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 70) intitulé: "Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci la examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

La motion "que les amendement soient lus maintenant une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier d'un projet de résolutions relatives au bill No 204, intitulé: "Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que tout officier public de cette province, qui est payé par honoraires ou partie par honoraires et partie par traitement fixe, devra transmettre au trésorier de la province, avec le rapport qu'il est tenu de faire en vertu de l'article 2 de la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics (Statuts refondus, 1925, chapitre 32), vingt pour cent sur l'excédent au-dessus de trois mille dollars au lieu de l'excédent au-dessus de mille dollars sur la recette nette des honoraires et du traitement reçus, tel que prévu par l'article 3 de ladite loi.

Résolu, 2.—Que chaque personne remplissant deux ou plusieurs offices devra payer le pourcentage mentionné dans la résolution No 1 sur la balance au-dessus de trois mille dollars au lieu de la balance au-dessus de mille dollars de la totalité du montant net des honoraires et émoluments de tous les offices ainsi remplis par elle.

Résolu, 3.—Que, quand deux ou plusieurs personnes remplissent conjointement un ou plusieurs offices, le pourcentage de vingt pour cent soit calculé sur la balance du montant net des honoraires et émoluments restant après déduction de la somme de trois mille dollars au lieu de celle de mille dollars allant à chacune de ces personnes.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil, et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté trois résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 24, intitulé: "Loi pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province de Québec".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas

terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par M. Gault.—1. Quels sont les noms des personnes ou les raisons sociales qui, au cours des deux dernières années, ont été condamnées pour vente de liqueurs sans licence et dont les immeubles se trouvent sur l'une des rues suivantes de la cité de Montréal, savoir: avenue Union, avenue du Collège McGill, rues Metcalfe, Drummond, Mansfield et Stanley?

2. Quelques-unes d'elles ont-elles été condamnées plus d'une fois?

3. Quelle a été l'amende, dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Le gouvernement ne croit pas qu'il soit juste ni dans l'intérêt public de donner les détails demandés.

Question par M. Renaud.—1. Combien a coûté, depuis 1927, la confection des chemins dans le comté de Joliette?

2. Combien de milles de chemins ont été faits?

3. Combien ces chemins ont-ils coûté aux municipalités?

4. Combien ces chemins ont-ils coûté au gouvernement?

5. Combien de contrats ont été accordés pour la construction de ces routes?

6. A qui ces contrats ont-ils été accordés?

7. Quel a été le montant de chacun?

8. Les entrepreneurs étaient-ils, dans chaque cas, les plus bas soumissionnaires?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $105,723.11.

2. 51.40 milles.

3. $60,597.80.

4. $45,125.31.

5. Sept.

6. et 7. Alfred Beaudry, $13,294.10 et $2,800.00; Ls Olivier, $6,905.60, $10,000.00 et $2,000.00; Armand Sicard, $1,289.67; Ls Sylvestre, $10,000.00.

8. Comme les contrats ont été accordés par les municipalités, le gouvernement l'ignore.

Question par M. Tremblay.—1. Le gouvernement a-t-il fait enquête pour établir les causes et les responsabilités de l'inondation de mai et juin 1928, au lac Saint-Jean?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été les conclusions de cette enquête?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. A la demande du ministre des Terres et Forêts, les ingénieurs du

Service Hydraulique et de la Commission des Eaux Courantes ont suivi les diverses phases de l'inondation qui s'est produite au printemps de 1928, au Lac Saint-Jean.

2. Ces ingénieurs attribuent cette inondation aux conditions climatériques qui ont prévalu dans cette région, à l'abondance des pluies et de la neige tombées durant l'hiver et le printemps. A ces causes extraordinaires s'ajoutent les conditions naturelles qui existent à la Grande et à la Petite Décharge qui empêchent l'écoulement des eaux du lac en assez grande quantité et assez rapidement pour répondre à l'apport des nombreuses rivières qui coulent dans le Lac Saint-Jean.

Question par M. Tremblay.—1. Y a-t-il des positions d'inspecteurs d'écoles protestantes qui sont actuellement vacantes?

2. Dans l'affirmative, combien et depuis quelle date?

3. Quel salaire est offert pour chacune de ces positions?

4. Quel salaire est payé actuellement à un inspecteur expérimenté?

5. Dans la négative, quand les deux dernières positions ont-elles été remplies et depuis quand étaient-elles vacantes?

6. Quels sont les noms et prénoms de ces inspecteurs et quel est le salaire de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Oui.

2. Deux. Une depuis le 1er janvier 1927; l'autre depuis le 1er septembre 1928.

3. Salaire initial $1600.00 avec augmentation jusqu'à $2,000.00 dans le premier cas et $2,300.00 avec augmentation jusqu'à $2,700.00 dans le cas de l'Inspecteur des "High Schools".

4. $2,000.00 sauf dans le second cas mentionné dans la réponse précédente.

Question par M. Tremblay.—1. L'indemnité annuelle allouée aux inspecteurs d'école pour leurs dépenses de voyages est-elle fixée et la même pour chaque cas?

2. Dans l'affirmative, quel montant est-il alloué?

3. Ce montant est-il trop élevé ou trop minime dans certains cas?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier cet état de choses et de payer à chaque inspecteur ses dépenses réelles?

5. Dans l'affirmative, quand se propose-t-il d'en agir ainsi?

Réponse par l'honorable M. David:

1. L'indemnité annuelle allouée aux inspecteurs d'écoles pour leurs dépenses de voyages a été fixée par arrêté de l'exécutif, le 15 avril 1921.

2. $500.00; excepté les districts de Saguenay et des Iles-de-la-Madeleine.

3. Cette allocation a été, jusqu'à date, reconnue comme suffisante.

4. et 5. A l'étude.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 25, intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

Bill No 34, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

Bill No 63, intitulé: "Loi modifiant la loi de la pêche".

Bill No 74, intitulé: "Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec".

Bill No 84, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec et Chibougamau".

Bill No 135, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

Bill No 143, intitulé: "Loi autorisant l'Association pharmaceutique de Québec à admettre Édouard-K. Laflamme au nombre de ses membres après examen".

Bill No 156, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex-parte*."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant l'article 43 de la Loi des véhicules automobiles".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 37, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

Bill No 54, intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme".

Bill No 158, intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes".
Bill No 164, intitulé: "Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'Instruction publique".
Bill No 169, intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux".
Bill No 171, intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal
Bill No 172, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique concernant la perception des taxes".
Bill No 173, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires".
Bill No 174, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 54) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes", et lesdits amendements sont lus une première fois.
La motion "que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divse et l'adopte.
Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.
La motion "que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.
Les amendements sont, en conséquence, adoptés.
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'Instruction publique", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique concernant la perception des taxes", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements;.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 61) intitulé: "Loi relative aux passages à niveau".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'à compter du premier juillet 1929, une somme de trois cent mille dollars provenant du fonds consolidé du revenu sera affectée à l'exécution, au maintien et à l'entretien d'ouvrages pour éliminer des traverses de voies ferrées à niveau des chemins publics dans la province.

Résolu, 2.—Que les travaux d'élimination de ces traverses à niveau consisteront dans l'élévation ou l'abaissement d'une voie publique au-dessus ou au-dessous d'une voie ferrée, ou dans le détournement de la voie publique ou de la voie ferrée.

Résolu, 3.—Que, pour les fins de ces travaux, le ministre de la voirie sera autorisé à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les immeubles nécessaires ainsi que tous les droits immobiliers, charges, baux à loyer ou baux emphytéotiques, rentes constituées, ou autres droits quelconques affectant ces immeubles, et que les expropriations en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront faites conformément aux dispositions de l'article 22 de la Loi de la voirie (Statuts refondus, 1925, chapitre 91).

Résolu, 4.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à payer à même le fonds consolidé du revenu au ministre de la voirie, jusqu'à concurrence du montant mentionné dans la résolution 1, les sommes nécessaires pour l'exécution le maintien et l'entretien des travaux visés par la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 5.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre de la voirie de faire avec le gouvernement du Canada, la commission des chemins de fer, les compagnies de chemins de fer, les municipalités, personnes, sociétés ou corporations, les contrats et conventions qu'il jugera nécessaires ou utiles à la mise à effet des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 61) intitulé: "Loi relative aux passages à niveau".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 61) intitulé: "Loi relative aux passages à niveau".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 23) intitulé: "Loi de la presse".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'à chaque session de la Législature, il soit alloué à chaque conseiller législatif et à chaque député, autres qu'à ceux qui sont membres du Conseil exécutif et chargés de l'administration d'un département, la somme de trois cents dollars pour frais de déplacement.

Résolu, 2.—Que les dispositions de la résolution 1 s'appliqueront à compter de l'ouverture de la présente session de cette Législature.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Baillargeon,
Bastien.
Bédard,
Bercovitch,
Bernard,
Charbonneau,
Cohen,
Daniel,
David,
Delisle,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Grant,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Wolfe)
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Power,
Rochette,

Dugas,
Farand,
Fortier,
Frigon,
Galipeault,
Gauthier,
Roy,
Saurette,
Smart,
Taschereau,
Thériault,
Vautrin.—38.

CONTRE

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Sauvé.—6.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 22 MARS 1929

Onze heures du matin.

Prière.

Question par M. Tremblay.—Quels sont les endroits de cette province ou la Loi du repos dominical n'est pas observée par des compagnies ou corporations?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le gouvernement ne peut connaître tous les endroits de la province où le repos dominical n'est pas observé mais il est intervenu dans un grand nombre de localités où on lui a signalé des infractions.

Sur la motion de M. Bédard, secondé par M. Cantin, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 124) intitulé: "Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport" a pour effet de favoriser le maintien d'une école et de propager l'enseignement dans cette province, les droits et amendes que les promoteurs de ce bill, savoir les Commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport, ont payés leur soient remboursés, après déduction faite de tous les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 201) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lue une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de mandamus, contre la couronne, ses ministres ou ses officiers".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que la résolution, adoptée hier, le 21 mars courant, par cette Chambre et portant acceptation des amendements du Conseil législatif au bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", soit rescindée".

Ordonné que lesdits amendements soient maintenant pris de nouveau en considération.

La Chambre, en conséquence, prend de nouveau en considération lesdits amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que cette Chambre adopte maintenant les amendements que le Conseil législatif a adoptés au bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", avec les amendements suivants:

1. Le premier alinéa de l'amendement 1 est remplacé par le suivant: "L'article 1 est remplacé par le suivant:"

2. Le dernier alinéa de l'amendement 1 est retranché.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements avec des amendements pour lesquels elle désire leur concours.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 62) intitulé: "Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Attendu que l'instruction agricole, scolaire et post-scolaire, sous ses différentes formes, est essentielle au développement de l'agriculture;

Attendu qu'il y a lieu d'aider davantage au développement de l'instruction agricole;

Qu'il soit en conséquence:

Résolu, 1.—Qu'un montant de cinq cent mille dollars soit affecté à l'instruction agricole, au perfectionnement des écoles d'agriculture, à l'établissement de nouveaux bureaux d'agronomes, à l'établissement de fermes de démonstration, à l'organisation de cours abrégés agricoles et à toutes autres fins d'éducation et de démonstration.

Résolu, 2.—Que ce montant soit payé par le trésorier de la province à même le fonds consolidé du revenu au ministre de l'agriculture sur arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ordonné que la première lecture des résolutions ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. D'après les vérifications et les constatations faites jusqu'à ce jour, a-t-il été rendu un compte fidèle de tous les deniers publics qui ont été employés au bureau de la police provinciale à Montréal avant le 1er juillet 1928?

2. Sinon, quel est le montant des deniers publics dont il n'a pas été rendu un compte fidèle?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. et 2. Des comptes, dûment vérifiés, ont été rendus avant et depuis le 1er juillet 1928.

Question par M. Tremblay.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire un estimé quelconque des pertes dues au maintien du lac Saint-Jean au point 17.5?

2. Dans l'affirmative, quand se propose-t-il de commencer ce travail?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2. Le gouvernement ne croit pas la chose nécessaire, vu le grand nombre de cas qui ont été réglés et que d'autres sont actuellement devant les tribunaux.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Guertin:

Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot "maintenant" et en y ajoutant les mots: "dans six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Cantin,
Duplessis,
Guertin,
Sauvé,
Smart,
Tremblay.—7.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bastien,
Bergeron,
Bernard,
McDonald,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),

Dansereau,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Grant,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Wolfe)
Nicol,
Ouellet,
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Plante,
Power,
Rochette,
Roy,
Samson,
Saurette,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—39.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture des résolutions relatives au bill (No 62) intitulé: "Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole" rapportées du comité plénier, ce jour.

L'honorable M. Nicol propose que lesdites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Et la motion est soumise à la Chambre.

M. Duplessis propose par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants: "Cette Chambre tout en se déclarant prête à voter tous les crédits utiles et nécessaires à l'agriculture, regrette les termes vagues et imprécis de la résolution en discussion et regrette que la dite résolution viole les prérogatives des membres de cette Chambre et les prive du contrôle qu'ils ont le droit et le devoir d'exercer, relativement aux subsides".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Sauvé,
Tremblay.—5.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bastien,
Bergeron,
Cantin,
Dansereau,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Francœur,
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Wolfe),
McDonald,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Ouellet,
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Plante,
Power,
Rochette,
Roy,
Samson,
Smart,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—40.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 62) intitulé: "Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 24) intitulé: "Loi pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.
Ordonné que les résolutions soient rétirées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 24) intitulé: "Loi pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.
Ordonné que le bill soit retiré.

M. Sauvé propose, secondé par M. Duplessis:

Que, vu qu'un des membres du gouvernement a déclaré tenir pour anti-sociale la "loi de pension de vieillesse" et que des juristes consultés par le gouvernement l'ont jugée inconstitutionnelle, cette Chambre est d'avis:

a. Qu'il importe de rechercher et de trouver quel mode il serait possible d'adopter pour protéger nos vieillards indigents, sans injustice et sans affecter la situation économique de la province;

b. Qu'il est opportun de confier l'étude complète de cette question à un comité spécial composé de représentants du gouvernement, de l'opposition, des universités, de l'École des Hautes-Études Commerciales, des unions ouvrières et agricoles;

c. Que ce comité spécial, autorisé à siéger même durant les vacances parlementaires, soit chargé de faire enquête sur les différents systèmes adoptés ou proposés ailleurs, d'en étudier les conséquences et de faire rapport à l'ouverture de la prochaine session de cette législature.

Et la motion étant soumise à la Chambre,

Un débat s'élève.

L'honorable M. Francœur propose par voie d'amendement, secondé par M. Thériault:

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre, satisfaite des déclarations faites par le Gouvernement qu'il étudie le problème de l'aide à la vieillesse pour le solutionner d'une manière satisfaisante, et confiante que son appel au Gouvernement Fédéral, de conférer avec les provinces sera entendu, procède à l'ordre du jour suivant.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bédard,
Bergeron,
Cantin,
Côté,
Delisle,
Desmarais,
McDonald,
Mercier,
Moreau (Lac Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Ouellet,

Dufour,
Dugas,
Francœur,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Paquet,
Perrault,
Piché,
Plante,
Power,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Vautrin.—31.

CONTRE

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Sauvé,
Tremblay.—5.

L'amendement est ainsi adopté.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Question par M. Lafleur.—1. Combien le département des pêcheries a-t-il dépensé: *a*. en 1927; *b*. en 1928 pour la destruction du marsouin dans les eaux de cette province?

2. A qui a été payé ce montant et combien dans chaque cas?

3. Quel est le nombre de marsouins tués ou capturés dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. En 1928, une somme de $1175.00 a été dépensée, non pas tant en vue de détruire le marsouin que d'étudier les meilleurs moyens à prendre soit pour le chasser soit pour le détruire, soit pour l'utiliser au point de vue commercial. Ces études ont été faites sous la direction du Docteur Allan, de l'Université de Harvard, de M. Copley Amory et de MM. Jos. Lizotte et Omer Martin, qui font déjà la pêche aux marsouins à Rivière-Ouelle.

2. Jos. Lizotte, salaire et dépenses: $218.50; Omer Martin, salaire et dépenses: $218.50; Clark Steamships Co., dépenses de voyage de Jos. Lizotte, Omer Martin, Adélard Boudreault et Ernest Marquis: $174.20; F. E. Brown, fusil spécial et lances: $223.50; F. Z. Carver, presse hydraulique, $260.00; Copley Amory pour fusil de douane $80.34.

3. Le département n'a pas eu de rapport à ce sujet.

Question par M. Tremblay.—1. Combien la province a-t-elle perçu de droits de coupe pour le passage de la ligne de transmission du Lac Saint-Jean à Québec?

2. Par qui furent payés ces droits de coupe?
Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. et 2. Aucun.
En vertu du contrat intervenu entre le gouvernement et la compagnie propriétaire de la ligne de transmission, le Ministre des Terres a droit de percevoir des droits de coupe sur les arbres coupés sur le terrain occupé par cette ligne. Le défrichement n'est pas encore entièrement terminé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:
Bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.
Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 208) intitulé: "Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de ses environs."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 207) intitulé: "Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles normales: entretien et réparations pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureaux du gouvernement, Montréal: entretien et réparations pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la loi des établissements industriels, S. R., 1925, ch. 182 pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des bureaux publics (administration de la justice) pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, à cette séance, elle soit ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 25 MARS 1929

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présente un bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Des plaintes ont-elles été faites, verbalement ou par écrit, au département du Procureur-Général à propos des opérations de la "Dominion Financial Corporation, Ltd"?

2. Si oui, de quelle nature et par qui?

3. Qu'a fait le Procureur-Général à la suite de ces plaintes?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui, verbalement et par écrit.

2. Par plusieurs des actionnaires et porteurs d'obligations de la compagnie se plaignant qu'ils étaient exposés à tout perdre.

3. Le gouvernement, sur réception de ces plaintes, à ses frais, a fait prendre une action pour annuler les lettres patentes de la compagnie et la mettre en liquidation. Le gouvernement a réussi dans cette action. La compagnie a interjeté un appel de ce jugement qui a été confirmé par la Cour du Banc du Roi. Dans l'intervalle, la compagnie, sur un vote presqu'unanime de ses actionnaires, a transféré tout son actif à la "Vermont Mortgage Co"., et le gouvernement a soumis à ses avocats l'opportunité de prendre une action pour faire annuler ce transfert.

Question par M. Tremblay.—1. Combien ont coûté (*a*) en salaires; (*b*) en dépenses les agronomes nommés par le gouvernement, en 1926, pour évaluer les dommages aux récoltes au Lac Saint-Jean?

2. Ces frais ont-ils été soldés en entier par la province?

Réponse par l'honorable M. Moreau:

1. (*a*) $5,555.00; (*b*) $1,491.01.

2. Ces frais ont été soldés par le ministère de l'Agriculture en 1926-27 et remboursés par "Duke-Price Power Company, Limited", la même année, tel que convenu.

Question par M. Tremblay.—1. Les pouvoirs hydrauliques de la rivière Péribonka sont-ils concédés ou promis?

2. Si oui, à qui et à quelles conditions?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. Ni concédés ni promis.
2. Réponse donnée par 1.

Question par M. Tremblay.—1. Quelle est la capacité en chevaux-vapeurs des divers pouvoirs de la rivière Péribonka?
2. Y a-t-il des plans d'exploitation possible de ces pouvoirs?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. La Commission des eaux courantes a étudié les principales chutes de la Péribonka et l'estimation de leur capacité ou puissance est donnée dans son 9ème rapport (année 1920) ainsi que des suggestions pour les aménager.
2. La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi a autrefois fait étudier l'aménagement de certaines de ces chutes mais le projet n'a pas été exécuté, la Commission des eaux courantes a aussi fait des études sur ces chutes.

Question par M. Tremblay.—1. Les plans des terrains affectés par le relèvement des eaux du lac Saint-Jean ont-ils tous été déposés entre les mains du gouvernement?
2. A quelle date ont-ils été déposés?
3. Ont-ils tous été acceptés par le gouvernement?
4. Ceux qui ont été acceptés, à quelle date l'ont-ils été?
5. Quels plans ont été refusés et pour quelle raison dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. Oui.
2. Le 7 octobre 1926.
3. Oui.
4. Approuvée par Arrêté du Conseil en date du 17 décembre 1926.
5. Réponse donnée par 3.

Question par M. Tremblay.—Quelle garantie a exigé le gouvernement pour que les propriétaires lésés par le relèvement des eaux du lac Saint-Jean, fussent indemnisés et payés?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
La loi oblige d'imdemniser ceux qui ont subi des dommages et le gouvernement a nommé une commission pour évaluer ces dommages, aux frais de la province.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 50) intitulé: "Loi concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Guertin:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instructions de l'amender en en retranchant l'article 14".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Lafleur,
Sauvé.—5.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bédard,
Bercovitch,
Bernard,
Cantin,
Casgrain,
Cohen,
Côté,
David,
Delisle,
Desmarais,
Drouin,
Fortier,
Francœur,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Laperrière,
Leduc,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Papineau,
Pilon,
Power,
Rochette,
Roy,
Samson,
Taschereau,
Thériault,
Vautrin.—32.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice de Québec".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par M. Tremblay.—1. A quelle date, à qui et à quelles conditions ont été concédés les pouvoirs de la Chute à Caron?

2. Quelles sont les obligations des possesseurs actuels de la Chute-à-Caron envers la province?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2. Le 20 décembre 1899; à M. Thomas L. Wilson; à condition de payer $3,000. au Département; de dépenser $300,000 pour l'aménagement de la chute, dans les quatre ans de la concession, ou de payer une pénalité de $7,000.00 par défaut d'accomplissement. La pénalité a été payée.

Question par M. Tremblay.—A quel niveau de l'échelle actuelle d'étiage, au quai de Roberval, correspond le niveau de "34 pieds au-dessus des basses eaux" dont a parlé l'honorable ministre des Terres et Forêts?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

Lorsque le Ministre des Terres et Forêts a mentionné le chiffre de "34 pieds au-dessus des basses eaux" en parlant du niveau du Lac-St-Jean à certaines époques dans le passé, il empruntait ce chiffre aux rapports officiels faits par des ingénieurs du gouvernement fédéral et reproduits dans:

Rapport général des Travaux Publics, Ottawa, 1868-1882, page 248;

Rapport général des Travaux Publics, Ottawa, 1868-1882, page 349;

Rapport de l'ingénieur-en-chef Jos. Rosa, 27 décembre 1882; annexe No 20, page 656, Rapport des Travaux Publics, Ottawa, 1868-1882;

Rapport de G.-F. Baillargé, député du Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 1868-1882, page 369.

Ces divers documents ne permettent pas d'établir de comparaison exacte avec l'échelle d'étiage du gouvernement.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal".

M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est misé aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice de Québec".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le trésorier de la province pourra, de temps à autre, avancer et payer, à même le fonds consolidé du revenu, sur les certificats du ministre des travaux publics et du travail, les montants requis pour payer, jusqu'à concurrence d'un montant total de deux millions trois cent quinze mille dollars, le coût des travaux nécessaires pour restaurer et améliorer l'ancienne partie du palais de justice du district de Québec, dans la cité de Québec.

Résolu, 2.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, s'il le juge à propos, aux fins de payer tout ou partie du montant ci-des-

sus mentionné, d'autoriser le trésorier de la province à contracter un ou des emprunts n'excédant pas en tout ce montant de deux millions trois cent quinze mille dollars au moyen d'obligations ou de rentes inscrites émises sur le crédit de la province, au lieu du montant de huit cent mille dollars mentionné dans la loi 18 George V, chapitre 3.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ordonné que la première lecture des résolutions ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour aide supplémentaire au comité protestant du conseil de l'instruction publique pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles des beaux-arts de Quebec et de Montréal, 12 Geo. V, ch. 55, s. 12 pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureau des statistiques de Québec, S.R., 1925, ch. 18, arts. 30-37 pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour allocation pour le traitement des tuberculeux pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre continue de siéger après minuit, mardi matin.

Mardi 26 mars 1929.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Question par M. Tremblay.—1. A-t-on payé avec des chèques de la province des indemnités fixées par la Commission du Lac-Saint-Jean?

2. A qui ont été payées ces sommes?

3. A qui les chèques ont-ils été remis pour les porter aux propriétaires indemnisés?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Non.

2. et 3. Le gouvernement l'ignore, car les paiements des indemnités ont été faits par les compagnies tenues à ces indemnités.

Et la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes, s'ajourne à ce jour.

MARDI 26 MARS 1929

Onze heures du matin.

Prière.

Question par M. Houde.—Quels sont les contrats accordés à date par le gouvernement à la compagnie Adélard Deslauriers, Ltée, et quel montant a été payé dans chaque cas, y compris les "extras"?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

Hôtel du Gouvernement, annexe de la rue Ste-Julie, $402,512.84;

Musée de Québec, $417,599.50;

Palais de Justice de Québec, annexe, $229,196.13;

Palais de Justice de Québec, ancienne partie, restauration, $272,800.00.

Question par M. Tremblay.—1. Les sommes qui, d'après la réponse du 22 février 1929, ont été payées à la suite et comme conséquence des inondations du lac Saint-Jean en 1928, depuis le 1er janvier 1928 inclusivement jusqu'à date, ont-elles été payées pour l'inondation de mai et de juin 1928 seulement?

2. Dans la négative, quelles sommes ont été payées par le gouvernement aux victimes de l'inondation de mai et juin 1928 au lac Saint-Jean?

3. A qui ont été payé des dédommagements et quel en a été le montant dans chaque cas?

4. Quelle somme totale a été versée par le gouvernement en rapport avec les dédommagements à être payés aux victimes de l'inondation de mai et juin 1928 au lac Saint-Jean?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. 3. et 4. Voir réponse à la question de M. Duplessis, inscrite aux Journaux de cette Chambre, du 22 février 1929.

Question par M. Tremblay.—1. Le gouvernement a-t-il remis une somme à la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, en dédommagement des pertes subies par le fait de l'exhaussement des eaux du lac Saint-Jean?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a été ainsi payée et à quelle date?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2. Rien.

Question par M. Houde.—Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels l'ordre en conseil No 1030 a été passé le 14 septembre 1928, émettant un mandat spécial au montant de $550,000, dont $360,707.72 auraient été dépensés, pour "restauration et amélioration de la vieille partie du Palais de Justice de Québec", ainsi qu'il appert aux Journaux de l'Assemblée législative, 10 janvier 1929?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Vu que le montant autorisé en vertu de la loi 18 George V, chapitre 3 a été dépensé, il a été jugé nécessaire et dans l'intérêt public d'y ajouter le montant de $550,000.00.

Question par M. Guertin.—1. Le traitement des alcooliques pour lequel le département du procureur général a payé $1500 depuis le 1er juillet 1928, ainsi qu'il appert à la réponse du premier ministre consignée à la page 310 des Procès-Verbaux de la présente session, a-t-il eu d'aussi bons résultats que celui pour lequel le département du procureur général a, d'après les Comptes publics, payé $16,140.00 du 1er juillet 1904 au 30 juin 1928?

2. A qui ces $1500 ont-ils été payés?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Le traitement en question a été recommandé par de hautes autorités et le gouvernement a été satisfait des résultats obtenus.

2. A la compagnie MacKay, Limited'.

L'ordre du jour appelle la première lecture des résolutions relatives au bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice de Québec", rapportées du Comité plénier le lundi 25 mars courant.

L'honorable M. Galipeault propse que les résolutions soient maintenant lues une première fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une première fois.

Ordonné que la seconde lecture des résolutions ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le vendredi 15 mars courant: qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1920, au sujet de l'incendie de la maison de M. Elzéar Côté, à Sainte-Hedwidge, et sur une explosion de dynamite qui eut lieu dans la même maison quelque temps auparavant.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à construire une prison dans le district judiciaire de Chicoutimi, dans la ville de Chicoutimi, suivant les plans et devis approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, à un coût n'excédant pas la somme de deux cent vingt-cinq mille dollars, payable à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Tremblay, il est—

Résolu que tous les contrats, renouvellements de contrats et transports de contrats relatifs à l'exploitation du domaine forestier ou des ressources hydro-électriques de la Couronne devront, désormais, contenir une clause assurant aux journaliers et aux gens de métier qui pourront travailler à la mise en exploitation ou à l'exploitation du dit domaine forestier ou des dites ressources hydro-électriques, le paiement de gages ou de salaires pas moindres que ceux qui sont généralement courants dans la région où s'exécutent les travaux; et que, si quelque condition d'un contrat consenti avant ce jour n'est pas remplie, le gouvernement devra se prévaloir de ce défaut pour insérer une pareille clause dans le dit contrat.

Question par M. Tremblay.—1. Le gouvernement a-t-il fixé un délai à la Cie Duke-Price pour le paiement des indemnités aux propriétaires lésés par le relèvement des eaux du lac Saint-Jean?

2. Dans la négative, pourquoi?

3. Dans l'affirmative, quel délai a été fixé?

4. Ce délai a-t-il été observé dans chaque cas?

5. Si non, quels sont les cas où il n'a pas été respecté et pour quelle raison dans chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Pour les cas où la compagnie Duke-Price n'avait pas déjà acquis les droits riverains affectés par le maintien des eaux du lac Saint-Jean au niveau des hautes eaux, le Gouvernement a nommé une Commission d'arbitrage, telle que déterminée par la loi 17 Geo. V, ch. 9 dont la sentence fixe le montant des indemnités que la compagnie doit payer aux personnes lésées dans le délai de trente jours prescrit à l'article 33.

2. et 3. Réponse donnée par 1.

4. et 5. La Commission du lac Saint-Jean n'a pas encore fait rapport au Gouvernement des cas qu'elle a réglés.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Houde.—1. A quelle date la Cie Adélard Deslauriers, Limitée, a-t-elle déposé, la dernière fois, un sommaire conformément à l'article 187 de la Loi des compagnies de Québec?

2. Quels étaient alors: (*a*) les noms; (*b*) les adresses de ses directeurs?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Le 24 juillet 1928.

2. Adélard Deslauriers, 171, Boulevard Langelier, Québec; J.-Achille Plamondon, 114 rue Richardson, Québec; Arthur Corriveau, 192, Avenue Brown, Québec.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des résolutions relatives au bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice de Québec", rapportées du comité plénier le lundi 26 mars courant.

L'honorable M. Galipeault propose que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

M. Duplessis propose par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

"Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants:

Vu les déclarations faites par le ministre des Travaux Publics et du Travail:

(*a*) qu'une fois restaurée, l'ancienne partie du Palais de justice de Québec aura une capacité de 2,390,906 pieds cubes;

(*b*) que le coût des travaux de restauration et d'amélioration de cette ancienne partie s'élèvera à $2,315,000;

(*c*) que les travaux ont été donnés sans soumission à raison de 12½ pour cent de commission basée sur le prix coûtant;

(*d*) que, pour remplacer les murs qu'on y a conservés, il en aurait coûté environ $1,500,000 de plus;

(*e*) que, outre certains matériaux de démolition qui leur ont été donnés, les entrepreneurs ont reçu $0.40, plus 12½ pour cent, soit $0.45 par heure pour le travail de journaliers qu'ils avaient payés de $0.30 à $0.35;

Cette Chambre tient pour injustifiable cette marge de 30 à 50 pour cent accordée aux entrepreneurs sur les salaires payés par eux à des journaliers, considère comme exorbitant le coût de la restauration et de l'amélioration de l'ancienne partie du Palais de Justice de Québec, et déclare injustifiable la demande de crédit faite par le gouvernement".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—8.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bastien,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bissonnet,
Bullock,
Cantin,
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Daniel,
Dansereau,
David,
Delisle,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Farand,
Frigon,
Galipeault,
Grant,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lortie,
Marchand,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Pilon,
Plante,
Power,
Rochette,
Saurette,
Taschereau,
Thériault,
Turber,
Vautrin.—47.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 99) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Québec".

M. Samson propose que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et la motion est soumise à la Chambre.

M. Duplessis propose par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

"Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

"mais avec l'amendement suivant: le paragraphe No 18 est retranché."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—8.

CONTRE

Messieurs

Authier,
Baillargeon,
Bastien,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bullock,
Cantin,
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Daniel,
Dansereau
David
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
Marchand,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,

Delisle,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Farand,
Gauthier,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Pilon,
Plante,
Poulin,
Power,
Rochette,
Samson,
Taschereau,
Thériault
Thurber.—46.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la moti n principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendement sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législati a apportés au Bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

M. Poulin propose que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et la motion est soumise à la Chambre qui l'adopte.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est soumise à la Chambre.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Guertin:

Que cette Chambre adopte maintenant les amendements mais avec l'amendement suivant:

Ajouter à l'amendement 2, les mots suivants:

"Toutefois les modifications susdites aux bornes des quartiers mentionnés plus haut ne prendront effet qu'après avoir été approuvées dans un referendum, par les électeurs municipaux de la cité de Montréal".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—8.

CONTRE

Messieurs:

Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bissonnet,
Bullock,
Cantin,
Casgrain,
Charbonneau,
Daniel,
Dansereau,
David,
Delisle,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Fortier,
Galipeault,
Gauthier,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemienx (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
Marchand,
Mercier,
Moreau (Lac Saint-Jean),
Nicol,
Papineau.
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Plante,
Poulin,
Power,
Rochette,
Roy,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—43.

L'amendement est ainsi rejeté.

E' la motion principale est de nouveau soumise à la Chambre:

M. Vautrin propose par voie d'amendement, secondé par M. Lemieux (Gaspé):

Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

Mais avec les amendements suivants:

(*a*) dans le paragraphe 1 de l'amendement 15 (page 7) à la quatrième ligne, les mots: "ou sur partie de" soient retranchés;

(*b*) dans le paragraphe 3 de l'amendement 15 (page 7) à la première ligne, les mots: "décidera par règlement de procéder" soient retranchés et remplacés par le mot: "procèdera";

(*c*) dans le même paragraphe les trois dernières lignes soient retranchées et remplacées par l'alinéa suivant:

"Lorsque la cité aura décidé de mettre en force la présente loi, l'immeuble affecté devra être taxé comme un tout, y compris la partie de l'immeuble située au-dessus et au-dessous du trottoir".

Et l'amendement est soumis à la Chambre.

M. Gault propose par voie de sous-amendement, secondé par M. Duplessis:

Que la motion soumise à la Chambre soit modifiée, en en retranchant tous les mots après "mais, avec l'amendement suivant" et en les rem-

plaçant par ce qui suit: "Les paragraphes 1, 2 et 3 de l'amendement No 15 sont retranchés."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et le rejette.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bédard,
Bergeron,
Bouthillier,
Cantin,
Casgrain,
Cohen,
Côté,
Daniel,
Dansereau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Frigon,
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Houde,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
Marchand,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Papineau,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Pilon,
Plante,
Poulin,
Power,
Rochette,
Samson,
Saurette,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tremblay,
Vautrin.—53.

CONTRE

Messieurs:

Bercovitch,
Blain,
Duplessis,
Gault.—4.

L'amendement est ainsi adopté.

Et la motion principale ainsi amendée est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements du Conseil législatif ainsi amendés sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements avec certains amendements pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 208) intitulé: "Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de ses environs."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont les noms des journaux, personnes et compagnies auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure depuis le premier juillet 1928?

2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun: (*a*) pour frais d'impression et de reliure; (*b*) pour frais d'annonces et de publicité; (*c*) pour autres frais divers?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. et 2.—	*a.*	*b* et *c.*
Art & Industrie	$	300.00
Autorité Nouvelle		774.00
Académie Commerciale		40.00
Assoc. des Bouchers de Montréal		30.00
Avenir du Nord		40.04
Association des Débardeurs du port de Montréal		35.00
Action Catholique		36.40
Association des Sports d'hiver, Québec		100.00
Action Sociale		75.00
Abeille, Enr	1,080.88	90.00
Ahern, M.-J		1,050.00
Association des Eleveurs de lapins de la province de Québec		263.25
Barbeau, Jos-D	585.64	
Bonhomme, Rév. Père, J		25.00
Bonne Fermière		45.00
Bulletin de la Ferme	1,326.34	1,307.50
Bulletin de la Chambre de Commerce du district de Montréal		150.00
Bureau of Canadian Resources		750.00
Bernatchez, J.-C	1,149.96	
Bégin, J.-A	1,755.89	
Bourse du Travail		35.00
Beck Press		10.00
Byrne, A.-C		55.00
Bulletin des Iles-de-la-Madeleine		17.46
Canadian Jewish Review		25.00

Canadian Bank Note Co.	250.00	
Caron, Mme Jos.	1,135.85	
Charrier & Dugal	40,611.25	
Chouinard, C.	480.68	
Cie d'Imprimerie Commerciale	12,073.71	
Courrier Sentinelle	244.36	230.00
Chambre de Commerce de Québec		150.00
Chambre de Commerce de Lévis		315.00
Cie de Publication du St-Maurice	125.17	100.00
Cie O. K. de Feuillets Mobiles	1,967.04	
Chronicle Telegraph	9,972.04	186.40
Chabot, L.-G.	66.20	
Cie de Publication de Lévis	17,196.42	
Canadian Ayrhsire Review		188.00
Canada Lumberman		60.00
Cercle Littéraire de l'Université de Montréal (Cercle Colin)		25.00
Chambre de Commerce Française de Montréal		300.00
Conseil des Métiers et du Travail, Montréal		50.00
Canada Unionist		100.00
Canada-Français	3,377.69	95.00
Courrier de la Poste		25.00
Canadian Engineer		60.00
Canadian Forest & Outdoors		115.00
Calendrier Ecclésiastique Illustré de la province de Québec		25.00
Caron, J.-A. Jr	12,344.35	
Congrégation des Frères Maristes		75.66
Canadian Gazette		832.50
Clements, Mrs. Hall-Kane		100.00
Canadian Facts Publishing Co.	24.50	
Canadian Manufacturers' Association		65.00
Clermont, Joseph	25.30	
Conseil Fédéré des Métiers et du Travail		15.00
Courrier de Berthierville	43.48	
Crevier, Lucien	300.00	
Canadian Mining Journal		187.38
Canadian Institute of Mining and Metallurgy		360.00
Crane, M.-J.		15.00
Cercle Saint-Henri de l'A. C. J. C., Montréal		10.00
Deschamps, Ltée	1,471.07	
Dominion Blank Book Co.	1,369.57	
Dawson Bros	23.00	
Dion, J.-A.	4.25	
DeMartigny, Paul		150.00

Désilets, Alph.	814.73	
Etoile du Nord		23.45
Echo du St-Maurice		170.04
Egan, W		50.00
Enseignement secondaire au Canada		138.00
Eagle Publishing Co		25.00
Etudiants en Droit		30.00
Faber, Frs-N	657.46	
Gamache, Charles		25.00
Gendron, J.-B.	9.45	
Groves-Contant, J.-C		37.50
Gendreau, H.-W		25.00
Guaedinger, Wilson, Ltd		125.00
Huntingdon Gleaner	576.35	75.00
Hawkes & Co	128.00	
Hamel & Beaulieu	233.75	
Hamilton Herald		50.00
Irish Publishing Co		25.00
Industrial & Educational Pub. Co		125.00
Institut Agricole d'Oka		175.00
Imprimerie de St-Laurent		25.00
Imprimerie Aubé	1,773.73	
Imprimerie du Peuple	3,313.67	
Imprimerie Française	60.13	
Imprimerie Vincent	3,458.09	
Imprimerie de Jonquière	2.50	
Imprimerie Populaire	101.36	
Imprimerie d'Arthabaska	4.00	26.64
Imprimerie de Formules Légales	21.49	
Imprimerie Modèle	446.60	
Imprimerie Royale	492.95	
Imprimerie Provinciale	45.50	
International Press		84.00
International Railway Pub. Co		408.00
Imprimerie Yamaska	1,781.04	
Imprimerie Générale de Rimouski	116.50	
Kiwanis Club, Québec		30.00
Lemieux, J.-P.	603.75	
Le Mégantie	1,661.28	
Le Soleil	23,365.58	63.00
L'Evènement	6,611.38	3,350.00
Le Bulletin	88.00	421.50
La Tribune	11,878.33	595.95
Le Terroir		60.00
Lebel, Rév. Père Léon		300.00
Le Détaillant		275.00
Lafrance, Victor	6,356.85	
La Patrie	2,377.57	1,083.00

La Riposte		476.00
L'Eclaireur	3,955.80	
Leclerc, W		45.00
Le Soleil	848.83	270.00
La Publicité Canadienne		80.00
La Sentinelle	106.12	40.00
Librairie Beauchemin	190.75	125.00
Labor's Holiday Souvenir		25.00
La Presse		5,372.20
Le Canada	3,683.75	335.80
La Vie Nouvelle		100.00
Leclerc, U		10.00
Le Nouvelliste		762.13
L'Evangile dans la Vie		50.00
Les Affaires		75.00
Le Voyageur du Commerce		150.00
Labelle, J.-H.-A	6.00	
Le Monde Ouvrier		75.00
La Publication	388.60	
Le Bérêt		35.00
Le Devoir		34.30
La Parole	5,122.34	
Learmonth, Wm		278.40
La Forêt et la Ferme		15.00
La Goutte de Lait		25.00
Laflamme, J.-A.-K	25.00	
Lavoie, J.-H	2,329.47	
Le Petit Patriote		25.00
Lithographie du Peuple	3,061.60	
MacLean Publishing Co	790.45	
Montreal Financial Times		250.00
Montreal Herald	795.60	3,468.80
McGill News		100.00
Monetary Times		125.00
Maheux, Georges	405.98	
Ministère de la Voirie	484.62	
Mercantile Printing	3,828.10	
Montreal Labour Council		100.00
Montreal Lithographing Co	2,160.00	
Montreal Star Company		36.90
Mount Royal News & Advertising		7,500.46
Northern Miner		300.00
Nault Z	4,273.78	
Orphelinat Agricole de St-Joseph		12.00
Ormstown Bulletin	33.27	
Poitras, Gaudias	13,217.48	
Progrès de Hull		261.70
Picard, A.-G	70.50	

Petolas, Geo.-M.		900.00
Poulin, Gérard	33.75	
Progrès de Valleyfield	474.00	
Progrès du Saguenay		4.00
Pigeon, A.-P.	4,925.51	
Quebec Engraving Company	962.27	
Quirouet, R.		100.00
Quebec Bonspiel Programme		25.00
Quebec Auto Club		35.00
Québec Minier		130.00
Quebec Monthly Journal		123.07
Revue des Eleveurs		175.00
Rév. Frères, Maristes, Iberville		20.00
Richard, Jérémie	507.75	
Revue Trimestrielle Canadienne		972.50
Rolland & Fils, J.-B.		120.00
Semaine Commerciale	696.04	
Solis, Emile	2.00	
Syndicats catholiques de Québec		20.00
Sherbrooke Record Company		236.55
Strathdee, J.-G.		50.00
St. Maurice Valley Chronicle	331.84	57.60
Semaine Religieuse de Québec		150.00
Smith Printing Co., H.-F.	219.08	
Southam Press	16.44	
Stevens & Co., E.-S.	47.00	
Signs of Canada	15,528.50	
Syndicat des Imprimeurs du Saguenay	55.45	28.82
Secrétariat des Syndicats catholiques		20.00
Société d'Agriculture de Montmagny		16.00
Société d'Agriculture du Lac St-Jean		20.00
Société St-J.-Bte de Limoilou		50.00
Société Anonyme de Publicité		755.00
Société St-J.-Bte de Lévis		25.00
Science Moderne		250.00
Société d'Agriculture de Témiscouata		5.00
Soc. d'Agriculture de Témiscouata (B)		5.00
Société d'Agriculture du comté de Kamouraska		5.00
Soc. d'Agriculture du comté de Frontenac		5.00
Tremblay, Ernest	1,044.05	
The Gazette	23,599.96	684.00
The Spur, New York		100.00

The Forum		56.00
Todd Sales Company	98.50	
Tourist News, Reg'd		160.00
Union des Commis-Epiciers-Montréal		95.00
Université de Montréal		25.00
Union Musicale de Sherbrooke		15.00
Union Nationale Catholique de Québec		15.00
Vade Mecum		10.00

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 2, intitulé: "Loi modifiant la loi de l'*habeas corpus*".

Bill No 9, intitulé: "Loi modifiant la loi de la voirie".

Bill No 40, intitulé: "Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province de Québec et "The Girls' Cottage Industrial School" relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans leur école de réforme et d'industrie".

Bill No 45, intitulé: "Loi prohibant les affiches servant à annoncer des liqueurs alcooliques dans les municipalités autres que les cités et villes."

Bill No 52, intitulé: "Loi permettant l'emploi annuellement d'une somme de un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique."

Bill No 59, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Bill No 65, intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides".

Bill No 178, intitulé: "Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à Sir Louis-Hippolyte LaFontaine".

Bill No 200, intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains de semences".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendements, ses amendements aux amendements faits par le Conseil législatif au bill No 158, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill (No 72), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Cercles agricoles."

Bill (No 73), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la Loi de Cercles agricoles" et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture" et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Bullock, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 76) intitulé: "Loi concernant "The United Theological College, Montreal", a pour effet de favoriser l'instruction et la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés après déduction faite de tous les frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bullock, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 140) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation "The Boy's Home of Montreal," a pour objet l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés après déduction faite de tous frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 208) intitulé: "Loi concernant l'éducation des enfants noi catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de se environs".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 207) intitulé: "Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 68) intitulé: "Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour médecine vétérinaire; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Journal d'agriculture; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour expositions; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour industrie laitière et inspection des fabriques de produits laitiers, S. R., 1925, ch. 63 et 64; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour société d'industrie laitière de la province de Québec, S.R., 1925, ch. 61, et arrêté ministériel No 75, du 24 janvier 1891; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'école de laiterie de la province de Québec St-Hyacinthe, travaux de la ferme et laboratoire officiel de la province de Québec, S.R., 1925, ch. 62; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles d'agriculture; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour économie domestique; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour horticulture; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour aviculture; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour apiculture et industrie du sucre d'érable; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre continue de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 27 mars 1929.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, etc., depuis 1926, entre le gouvernement et toutes personnes au sujet d'octrois pour un chemin dans le rang du Chicot, paroisse de Saint-Eustache.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, depuis 1926 inclusivement, au sujet de la nécessité d'améliorer notre système scolaire.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne depuis 1927 inclusivement, au sujet des principales causes de la tuberculose, ainsi que des moyens de les combattre efficacement et de sévir contre la mortalité infantile.

Sur la motion de M. Blain, secondé par M. Guertin, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance depuis 1929, entre le gouvernement et J.-H. Delisle, de Roberval, et autres personnes, au sujet de la vente des immeubles et biens de Emile Tremblay, cultivateur, de Hébertville, et d'une somme de $300.00 réclamée par le contrôleur du revenu de la province.
Et la Chambre, ayant siégé jusqu'à minuit et vingt minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI 27 MARS 1929

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics".
L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bédard,
Bercovitch,
Bouthillier,
Bullock,
Casgrain,
Cohen,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),

Daniel,
Dansereau,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Galipeault,
Gauthier,
Lamoureux,
Nicol,
Papineau,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Pilon,
Plante,
Power,
Samson,
Saurette,
Taschereau,
Vautrin.—41.

CONTRE

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—8.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Duplessis:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants: "Le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instruction de l'amender en en retranchant les articles 1, 2, 4 et 5".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Gault,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé.—7.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bédard,
Bercovitch,
Bouthillier,
Bullock,
Casgrain,
Cohen,
Dansereau,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Dugas,
Farand,
Fortier,
Francœur,
Frigon,
Galipeault,
Gauthier,
Leduc,
Lemieux (Gaspé),
Lortie,
Marchand,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Piché,
Plante,
Power,
Samson,
Saurette,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Vautrin.—38.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Nicol transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

LOMER GOUIN.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1929, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 27 mars 1929.

(*Document de la session No* 1A).

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu que le message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides, avec le budjet supplémentaire qui, l'accompagne.

Question par M. Tremblay.—1. Des colons ou cultivateurs se sont-ils vu refuser le privilège de couper du bois sur la réserve du canton Racine: *a.* en 1923; *b.* en 1924; *c.* en 1925; *d.* en 1926; *e.* en 1927; *f.* en 1928?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces colons et cultivateurs, et pourquoi dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. La réserve cantonale de Racine n'ayant été créée que le 15 janvier 1925, il n'y a pas eu de coupe faite sur cette réserve avant l'exercice 1925-26.

2. Pour les exercices 1925-26, 1926-27, et 1927-28, aucune demande n'a été refusée.

3. Pour l'exercice 1928-29, huit demandes ont été refusées parcequ'elles avaient été présentées trop tard. Ces demandes ont été faites par: MM. Ls-E. Bergeron; Alfred Lessard; Joseph Raymond; J.-B. Tremblay; Jos. Bouchard; J.-F.-Alf. Bouchard; Adélard Fortin; Jos. Ouellet.

Question par M. Tremblay.—1. Depuis 1923 inclusivement, les coupes illégales de bois ont-elles été faites sur la réserve cantonnale du canton de Racine?

2. Dans l'affirmative, (*a*) par qui; (*b*) à quelle date?

3. Qu'a fait le gouvernement dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. J. & J. Gagnon en juillet 1927; Gagnon & Gaudreault, 37 morceaux grand bois; Lessard & Raymond, en décembre 1928; H. Larouche, en février 1929; E. Lamontagne, en mars 1929.

3. Nous avons perçu les sommes suivants: J. &. J. Gagnon, $5.00; Gagnon & Gaudreault, $18.46; Lessard & Raymond, $10.21 pour la vente de leur bois; A MM. Larouche & Lamontagne nous avons réclamé trois droits de coupe. Leurs bois sont saisis en attendant le règlement de notre réclamation.

Question par M. Tremblay.—1. Qui a obtenu depuis 1927 inclusivement le privilège de couper du bois sur la réserve cantonnale du canton Racine?

2. Quelle est l'occupation ou profession de chacun d'eux?

3. Combien de pieds ont été coupés et quels droits ont été payés à la province dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. 2. et 3.—

Exercice 1926-27: Jos Bouliane, colon, 10,000 p.m.p., $15.00;

Ern. Bouliane, colon, 10,000 p. m. p., $15.00; Orphelinat des Frères Vauvert, 54,000 p. m.p., gratis.

N.-B.—Dans ces trois cas, il s'agit de bois brûlés exploités dans le rang IV du canton de Racine.

Exercice 1927-28: Prosp. Norbert, cultivateur, 10,000 p.m.p., $27.00; Art. Gaudreault, cultivateur, 10,000 p.m.p., $27.00; Jos. Gaudreault, cultivateur, 10,000 p.m.p., $27.00; Jos. Gaudreault, cultivateur, 30 cordes de bois chauffage, $27.00; E. & E. J. Bouliane, colons, 5,000 p.m.p. $7.50.

Exercice 1928-29: Johnny Boulet, colon, 4,000 p.m.p., $10.80; Ed.-E. Lamontagne, colon, 3,000 p.m.p., $8.10; J. Gagnon, colon, 3,000 p.m.p., $8.10; S. Desjardins, Sr., colon, 10,000 p.m.p., $27.00; S. Desjardins, Jr., colon, 10,000 p.m.p., $27.00; F. Tremblay, colon, 10,000 p.m.p., $27.00; H. Tremblay, colon, 10,000 p.m.p., $27.00; J. Guillemette colon, 5,000 p.m.p., $13.50; & A. Lalancette, colon, 10,000 p.m.p., $27.00; Art. Gaudreault, colon, 5,000 p.m.p., $13.50; Antoine Gaudreault, colon, 5,000 p.m.p., $13.50.

Question par M. Tremblay.—1. Combien MM. Gaudreault et Lessard ont-ils coupé de pieds de bois: *a.* en 1927; *b.* en 1928 sur la réserve du canton Racine?

2. Combien ont-ils payé de droits de coupe à la province (*a*) en 1927, (*b*) en 1928?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2.—

Exercice 1927-28: Art. Gaudreault, 10,000 p.m.p., $27.00; Jos. Gaudreault, 15,000 p.m.p., $36.00; Jos. Gaudreault 30 cordes de bois de chauffage, $18.00; Gagnon & Gaudreault 37 morceaux de bois, $18.46.

Exercice 1928-29: Art. Gaudreault, 5,000 p.m.p., $13.50; Ant. Gaudreault, 5,000 p.m.p., $13.50; Lessard & Raymond, 3.580 p.m.p., $10.21.

A une heure M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 6, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*".

Bill No 14, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de *mandamus* contre la couronne, ses ministres ou ses officiers".

Bill No 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi des musées de la province".

Bill No 41, intitulé: "Loi relative à la radiodiffusion en cette province".

Bill No 44, intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

Bill No 61, intitulé: "Loi relative aux passages à niveau".

Bill No 62, intitulé: "Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole."

Bill No 71, intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

Bill No 105, intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay".

Bill No 176, intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal".

Bill No 202, intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, ses amendements aux amendements faits par le Conseil législatif au bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la Charte de la cité de Montréal".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill No 23, intitulé: "Loi de la presse".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 23) intitulé: "Loi de la presse" et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Guertin.—1. Quelle somme a-t-il été payé par le gouvernement, pour des octrois accordés depuis la construction des écoles du 4e et du 16e rang du canton Chabot, paroisse de Saint-Athanase, comté de Kamouraska?

2. Quel octroi a-t-il été payé pour chacune des institutrices qui ont enseigné dans ces écoles?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Impossible de répondre à la question tel que posée.

Question par M. Guertin.—1. Quand le Procureur-Général a-t-il soumis à ses avocats l'opportunité de prendre une action pour faire annuler le transfert de l'actif de la "Dominion Financial Corporation, Limited" à la "Vermount Mortgage Corporation"?

2. Ont-ils fait un rapport?

3. Quel est-il?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. 18 juillet 1928.
2. Un rapport verbal.
3. Qu'ils sont à préparer les procédures à prendre.

Question par M. Blain.—1. A-t-il été collecté des droits de coupe dans le 7ème rang du canton Duvernay, à Landrienne, en 1928?
2. De qui?
3. Pour quel montant?
Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. 2. et 3. Aucun droit de coupe n'a encore été perçu sur les bois coupés par certains colons dans divers rangs de Duvernay et qui ont été saisis à la scierie de la compagnie Lemay où ils avaient été transportés. Les officiers du ministère des Terres et Forêts s'occupent de continuer leur enquête à ce sujet.

Question par M. Blain.—1. La compagnie Lemay de Landrienne a-t-elle coupé des dormants dans le 4ème rang du canton Duvernay en 1928?
2. A-t-elle fait rapport?
3. Quel est le montant des droits de coupe qu'elle a payés?
Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. 2. et. 3. Durant l'hiver 1928-29 des bois ont été coupés dans divers rangs du canton de Duvernay par un certain nombre de colons. Ces bois ont été transportés à la scierie de la Cie Lemay à Landrienne, où ils ont été saisis par les officiers du Ministère des Terres et Forêts. Aucun règlement n'a encore été fait vu l'enquête qui se poursuit à ce sujet.

Sur la motion de M. Blain, secondé par M. Duplessis, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, documents, requêtes, pétitions, etc., entre le gouvernement de cette province et toutes personnes relativement aux traitements des inspecteurs d'écoles de la province.

Sur la motion de M. Authier, secondé par M. Delisle, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance adressée au gouvernement, ou à quelqu'un de ses membres, au sujet des résolutions adoptées par le dernier congrès de colonisation d'Amos, en décembre 1927, concernant l'exportation du bois à papier, la prime de défrichement et le crédit agricole.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 68) intitulé: "Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières".
Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué,
Ordonné que la résolution soit retirée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 67) intitulé: "Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les compagnies."

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.
Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières."

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.
Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion est soumise:

M. Guertin propose par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre est disposée à voter des subsides à Sa Majesté, cependant:

Attendu que le Palais de Justice du district de Hull est dans un état des plus déplorables et que des modifications, des réparations et des améliorations s'imposent depuis plusieurs années;

Attendu que les règles les plus élémentaires de l'hygiène et de la morale y sont quotidiennement violées à cause de l'incurie et de la négligence du gouvernement;

Attendu que des plaintes ont été portées et que des représentations ont été faites, à maintes reprises par le barreau et par les grands jurés des assises criminelles, qui ont cru devoir s'élever contre les conditions qui y sévissent;

Attendu que cette situation est une disgrâce pour notre province et que des journaux, même ceux des autres provinces, l'ont dénoncée et condamnée;

Attendu que dans la répartition des deniers publics, le gouvernement doit agir avec justice pour toutes les parties et tous les comtés de cette province;

Attendu que c'est le devoir de tous les gouvernements d'atténuer le chômage, autant que faire se peut, et que le dit chômage sévit à l'état épidémique dans la cité de Hull à l'heure actuelle;

Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas cru devoir encore, et surtout cet hiver, commencer les travaux nécessaires au Palais

de Justice du district de Hull; elle condamne et censure le gouvernement pour ne pas avoir corrigé cette situation déplorable, injuste et anormale, et ne pas avoir mis fin à un état de choses qui est une disgrâce pour notre province."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—7.

CONTRE

Messieurs

Authier,
Bastien,
Bédard,
Bergeron,
Bernard,
Bouthillier,
Cantin
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Côté,
Dansereau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Dugas,
Fortier,
Francœur,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Perrault,
Piché,
Plante,
Power,
Rochette,
Sauvette,
Taschereau,
Thurber,
Vautrin.—43.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trois cent quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service d'hydroplans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise.

M. Duplessis propse par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre regrette que le gouvernement continue de négliger d'adopter les mesures appropriées pour protéger efficacement nos forêts contre l'incendie, pour assurer la conservation de notre patrimoine forestier et la perception intégrale des droits de coupe, pour prévenir et empêcher la coupe illégale sur le domaine de la Couronne, et que le gouvernement, dans l'affermage des ressources hydro-électriques de la province, ait favorisé la création de monopoles au détriment de la province comme du consommateur.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—7.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bastien,
Bédard,
Bergeron,
Bernard,
Bouthillier,
Cantin,
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Côté,
Dansereau,
Francœur,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
Mercier,
Messier,

David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Dugas,
Fortier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Perrault,
Piché,
Plante,
Taschereau,
Thurber,
Vautrin.—40.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre cent quarante-neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion "que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise.

M. Tremblay propose par voie d'amendement, secondé par M. Houde:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre regrette que le gouvernement ne propose pas de faire amender la loi des Accidents du Travail, suivant les propositions faites par l'opposition, à la dernière session, dans le mois de mars 1928, de manière que:

1. Lorsque l'accident est suivi de mort, une rente égale au ⅔ du salaire annuel de la victime soit payée mensuellement:

a. Au conjoint survivant, lorsqu'il n'y a pas ou qu'il ne survit pas d'enfant de la victime âgé de moins de 16 ans et tant que ce conjoint gardera viduité;

b. Aux enfants de la victime âgés de moins de 16 ans, jusqu'à ce qu'ils aient atteint cet âge et lorsque l'accidenté décède veuf ou lorsque le conjoint survivant décède ou se remarie, avant qu'aucun des dits enfants ait atteint l'âge de 16 ans;

c. Au conjoint survivant tant qu'il gardera viduité et aux enfants de la victime âgés de moins de 16 ans jusqu'à ce que ces enfants aient atteint l'âge de 16 ans, dans la proportion établie par la Commission;

d. Lorsqu'à la mort de la victime, il n'y a ni conjoint, ni enfant survivant, aux ascendants en ligne directe de la victime et à ses descendants en ligne directe, âgés de moins de 16 ans et jusqu'à ce qu'ils aient atteint cet âge mais seulement lorsque la victime en était le principal soutien, le tout dans la proportion établie par la Commission;

2. Les indemnités puissent être augmentées si l'accident est dû à la faute inexcusable du patron ou diminuées si l'accident est dû à la faute inexcusable de l'ouvrier;

3. Le montant maximum du salaire pris comme base de compensation soit $2,000.00 au lieu de $1,500.;

4. Une assurance collective obligatoire, administrée par la Commission des Accidents du Travail soit établie;

5. Le témoignage des médecins et la faculté de l'accidenté de poursuivre son occupation habituelle soient pris en considération et que dans tous les cas d'incapacité permanente, l'indemnité soit payable sous forme de rente mensuelle, la vie durant.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—7.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bastien,
Bergeron,
Bernard,
Bouthillier,
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Côté,
Dansereau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Dugas,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Lapierre,
Leduc,
Lemieux (Wolfe),
Lortie,
Mercier,
Messier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Perrault,
Piché,
Plante,
Taschereau,
Thurber,
Vautrin.—36.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile dans la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 32, intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi".

Bill No 50, intitulé: "Loi concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières".

Bill No 203, intitulé: "Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants".

Bill No 205, intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec".

Bill No 207, intitulé: "Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal".

Bill No 208, intitulé: "Loi concernant l'éducation des enfants non-catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de ses environs."

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Renaud, il est—

Résolu unanimenent que, vu la nécessité: *a.* de protéger l'agriculture par tous les moyens raisonnables; *b.* de procurer aux cultivateurs des marchés où ils puissent obtenir des prix plus rémunérateurs et mieux proportionnés au coût de la production; *c.* d'encourager autant que pos-

sible les meilleurs modes de culture, particulièrement la culture maraîchère et l'industrie des conserves alimentaires, ainsi que les méthodes de classification les plus recommandables; *d.* de rendre plus profitables les octrois accordés aux entreprises agricoles et d'assurer à notre province une prospérité plus générale.

Cette Chambre invite le gouvernement à user de son influence pour que nos produits soient suffisamment protégés contre la concurrence de pays ayant un climat plus avantageux que le nôtre.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour octroi en aide d'un service maritime sur la Côte nord et des Iles de la Madeleine, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service entre les Isles de la Madeleine et Pictou, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour octroi à "The Clarke Steamship Co., Ltd", *re* service hebdomadaire entre Montréal et la Côte de Gaspé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour octroi à la compagnie de navigation Rimouski-Saguenay, *re*: service entre Rimouski et la Côte nord, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour immigration, colonisation et publicité, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille cent quatre-vingt-quatre dollars et vingt-huit centins soit ouvert à Sa Majesté pour frais d'administration (dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-huit mille cinq cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille neuf cent soixante dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour traitements, dépenses

contingentes, etc, (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, S.R., 1925, ch. 10, art. 36 tel que modifié par la loi 16 Geo. V, ch. 14, s. 16 (gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent deux mille neuf cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes (gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.
cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes (gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et des taxes sur les corporations S. R., 1925, ch. 25, 26, 29, et inspections des hôtels, etc., O.C. No. 1965 11 octobre 1928, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour timbres, licences, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour registrateurs: traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour divers en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour agent de la province à Ottawa: traitement, comprenant toutes ses dépenses de voyage et autres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour paiement de l'intérêt pour un an au 17 juin 1930, 3% par année sur $25,000. prix d'achat de la cour à charbon à Québec, acquise pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million quatre cent soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour asiles d'aliénés, y compris le transport de patients des prisons aux asiles et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour octroi au Bulletin de la Ferme; pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six millions deux cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour construction, réparation et entretien des chemins, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre continue de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin.

Jeudi, 28 mars 1929.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes, jeudi matin, s'ajourne à ce jour à dix heures du matin.

JEUDI 28 MARS 1929

Dix heures du matin.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour palais de justice et prisons: entretien et réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à l'agriculture en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législarif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 33, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des Services publics de Québec".

Bill No 204, intitulé: "Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics".

Bill No 206, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 70, intitulé: "Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes".

Bill No 201, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 70) intitulé: "Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes" et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 201), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires" et lesdits amendements sont lus une première fiois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chamfre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se conformer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Guertin propose par voie d'amendement, secondé par M. Blain:

Que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté, insiste sur le droit qu'elle possède de déterminer la nature, le mode, la portée et la durée de ces subsides.

"Elle déplore la coutume suivie par le Gouvernement de demander dans le Budget de certains départements, des montants globaux, sans le moindre détail, laissant ainsi à l'Exécutif la discrétion d'affecter à sa guise les montants ainsi votés, contrairement au principe du contrôle absolu des subsides par les représentants du peuple;

"Elle affirme le droit qu'elle possède de ne voter qu'un budget détaillé, selon la pratique suivie dans les autres parlements britanniques et d'après la lettre et l'esprit de la constitution qui nous régit."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chamfre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—7.

CONTRE

Messieurs:

Bastien,
Bernard,
Cantin,
Casgrain,
Charbonneau,
Cohen,
Côté,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour,
Fortier,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Lahaie,
Lapierre,
Leduc,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean)
Nicol,
Perrault,
Piché,
Plante,
Rochette,
Samson,
Taschereau,
Thurber.—29.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait le rapport suivant:

"Au cours des débats, l'honorable député de Ste-Marie, à la suite d'une déclaration de l'honorable Premier Ministre, a employé les paroles suivantes: "Le Premier-Ministre ment, et il ment sciemment".—J'ai déclaré ses paroles antiparlementaires et l'honorable député de Ste-Marie a refusé de les retirer".

M. l'Orateur invite l'honorable député de Sainte-Marie à retirer ces paroles. Celui-ci refuse, et M. l'Orateur le nomme.

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas dix-neuf mille quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour juges de la Cour des sessions de la paix, constables et messagers à Québec et à Montréal, S.R., 1925, ch. 145, art. 219, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Mercier:

Que la Chambre prolonge maintenant sa présente séance après une heure de l'après-midi, ce jour.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Bergeron,
Bernard,
Cantin,
Casgrain,
Cohen,
Lahaie,
Lapierre,
Leduc,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean)
Nicol,

Côté,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour,
Fortier,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Paquet,
Perrault,
Piché,
Plante,
Power,
Rochette,
Roy,
Taschereau,
Thurber,
Vautrin.—33.

CONTRE

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Houde,
Renaud,
Sauvé,
Tremblay.—7.

La motion est ainsi adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que la présente séance de cette Chambre soit suspendue jusqu'à deux heures et demie de l'après-midi de ce jour.

Deux heures et demie de l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

La motion est soumise à la Chambre.

M. Blain propose par voie d'amendement, secondé par M. Guertin

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre regrette de constater:

1. Qu'ainsi qu'il appert à la Cédule No 24 des Comptes publics de 1925–26, la Législature de Québec avait voté un crédit de $80,000.00 pour faire face, pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1926, aux dépenses de l'administration de la justice dites "Divers";

2. Qu'ainsi qu'il appert au document No 55, que le Secrétaire de la Province a déposé à l'Assemblée législative de Québec le 15 mars 1927, le lieutenant-gouverneur en conseil a, le 18 juin 1926, autorisé l'émission d'un mandat spécial ouvrant un crédit additionnel de $84,808.81, pour faire face, pendant le même exercice, à des dépenses de l'administration de la justice dites "Divers";

3. Qu'ainsi qu'il appert à la Cédule No 24 des Comptes publics de 1925–26, les dépenses de l'administration de la justice payées sous le titre "Divers" ont été de $167,010.25, soit $2,201.44 de plus que les deux crédits ci-dessus mentionnés de $80,000.00, et de $84,808.81;

4. Qu'à la page 159 des Comptes publics de 1925–26, parmi les dépenses mentionnées sous le titre de "Divers-justice", se trouve l'inscription suivante: "Procureur-Général, dépt. du, avance dont compte à rendre, $54,444.04";

5. Qu'ainsi qu'il appert à une réponse du Premier-Ministre, consignée à la page 179 des journaux de l'Assemblée législative de Québec, session de 1927, cette avance de $54,444.04 au département du Procureur-Général sur les crédits destinés à payer les dépenses de l'administration de la justice dites "Divers" pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1926, a été faite au moyen d'un chèque ou mandat émis le 20 août 1926;

6. Qu'ainsi qu'il appert à la même réponse, ce chèque ou mandat de $54,444.04 a été déposé au nom du Procureur-Général le 21 août 1926 au bureau principal de la Caisse d'Economie, au No 21 de la rue St-Jean, à Québec;

7. Qu'ainsi qu'il appert à la Cédule No 40 des Comptes publics de 1925-26, ce chèque ou mandat de $54,444.04 portait le numéro 3446, et est le dernier qui ait été émis par le Trésor, pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1926, pour payer les dépenses encourues pour l'administration de la justice;

8. Qu'ainsi qu'il appert aux réponses du Premier-Ministre, consignées aux pages 104 et 170 des journaux de l'Assemblée législative de Québec, session de 1927, cette somme de $54,444.04 n'a pas été appliquée au paiement des dépenses de l'exercice se terminant le 30 juin 1926, mais vers le 20 août 1926, il a été entendu verbalement entre le Premier-Ministre et le Trésorier de la province qu'elle serait appliquée au paiement des dépenses de l'administration de la justice pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1927;

9. Qu'ainsi qu'il appert à deux réponses du Premier-Ministre, consignées aux Journaux de l'Assemblée législative, du 28 février et du 14 mars 1929, le Procureur-général, à même ladite somme de $54,444.04, a appliqué au paiement des dépenses contingentes des protonotaires, greffiers et shérifs et au paiement des honoraires et déboursés des coroners, $30,046.37 pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1927, et $4,719,73 pendant l'exercice courant;

10. Qu'ainsi qu'il appert à la Cédule No 24 des Comptes publics de 1926–27, et aux États qui se trouvent aux pages 116 à 155 des mêmes comptes publics cette somme de $30,046.27 a été ainsi payée en plus des sommes dont la dépense avait été autorisée par statuts ou par mandats spéciaux pour l'exercice se terminant le 30 juin 1927;

11. Qu'ainsi qu'il appert à une réponse du Premier-Ministre, consignée dans les journaux de cette Chambre du 21 mars courant, cette somme de $30,046.27 a été ainsi payée au moyen de chèques signés par l'assistant-procureur général et tirés sur le fonds de $54,444.04 en dépôt à la Caisse d'Économie;

Et cette Chambre déclare:

1° Que l'avance de $54,444.04 que le trésor a faite au département du Procureur-Général le 20 août 1926, constitue une violation de l'article 7 du chapitre 21 des Statuts refondus de Québec, 1925, qui édicte que "les balances des crédits non entièrement dépensés à la fin d'un exercice sont périmées et doivent être biffées, sauf toutefois les balances des crédits pour l'instruction publique";

2° Que l'entente intervenue en août 1926 pour autoriser le département du Procureur-Général à appliquer au paiement des dépenses de l'administration de la justice, pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1927, une partie des crédits votés pour faire face, pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1926, aux dépenses de l'administration de la justice dites "Divers", constitue une violation du principe constitutionnel qui veut que seule la Législature ait le pouvoir d'accorder les aides et subsides à la Couronne;

3° Que l'emploi de la dite somme de $30,046.27 par le département du Procureur-Général pour payer les dépenses de l'administration de la justice pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1927, constitue:

a. Une violation de l'article 7 du chapitre 21 des Statuts refondus de Québec, 1925, cité plus haut;

b. Une violation de l'article 17 du même chapitre, qui veut que les sommes dépensées soient employées aux fins pour lesquelles elles ont été votées;

c. Une violation de l'article 9 du même chapitre, qui édicte qu'"aucun mandat d'argent n'est émis, excepté sur le certificat de l'auditeur, constatant qu'il y a une autorité législative pour faire la dépense";

d. Une violation du principe constitutionnel qui veut qu'aucune dépense ne soit faite, à moins qu'elle n'ait été autorisée par la Législature;

e. Une violation de l'article 35 du chapitre 20 des dits Statuts refondus, qui édicte qu'"à moins de dispositions spéciales, le paiement des

deniers publics affectés aux besoins de province se fait à même le fonds consolidé du revenu en vertu d'un mandat du lieutenant-gouverneur";

f. Une violation de l'article 36 du même chapitre 20, qui édicte que "toute dépense de deniers publics, sur un mandat du lieutenant-gouverneur, est faite par un chèque officiel tiré sur une banque", et que "ce chèque est signé par le trésorier de la province ou l'assistant-trésorier, et contresigné par l'auditeur de la province" ou son susbstitut;

g. Une violation de l'article 2 de la loi 16 George V, chapitre 1, et de l'article de la loi 17 Georges V, chapitre 1, qui édictent que les dépenses de l'administration de la justice pendant l'exercice finissant le 30 juin 1927, seront payées sur le fonds consolidé des revenus de la province."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Blain,
Duplessis,
Guertin,
Sauvé,
Tremblay.—5.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bastien,
Bergeron,
Bernard,
Cantin,
Côté,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour,
Fortier,
Francœur,
Gagnon (Kamouraska),
Galipeault,
Gauthier,
Grant,
Lahaie,
Lapierre,
Leduc,
Mercier,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Perrault,
Piché,
Plante,
Power,
Rochette,
Roy,
Samson,
Taschereau,
Thurber.—32.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million deux cent soixante-six mille cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour prime, escompte et change (Dette publique); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-neuf mille huit cent cinquante-sept dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S.R., 1925, chap. 3, art. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille trois cent soixante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Bibliothèque de la législature); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour greffier de la couronne en chancellerie et un commis traitements; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements: Bureau du Lieutenant-Gouverneur; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-sept mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes (gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quarante-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles normales; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour nouvelles académies pour les garçons—Octroi spécial aux municipalités scolaires pour encourager la construction et le maintien; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour fonds des écoles élémentaires—(en sus du montant de $325,000.00 autorisé par 16 Geo. V, chap. 43, art. 1); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la littérature et aux beaux-arts—Livres de récompense, reliure, etc; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement (provenant autrefois du fonds des écoles élémentaires); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du mérite scolaire, 18 Geo. V, chap. 46; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles du soir et écoles de coupe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour archives de la province de Québec, pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureau des Statistiques de Québec, S. R., 1925, chap. 18, arts 30-37; pour l'exercice finissant le 30 juin 1922.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour asiles d'aliénés, y compris le transport de patients des prisons aux asiles et autres dépenses contingentes; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour hygiène publique de Québec, S. R., 1925, chap. 186, art. 155; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour entretien de certains édifices publics; pour l'exercice finissant le 39 juin 1929.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc, (Travaux publics); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles normales: entretien et réparations (Travaux publics); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureaux du gouvernement, Montréal: entretien et réparations; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour palais de justice et prisons: entretien et réparations; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi des établissements industriels, S. R., 1925, ch. 182; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à l'agriculture en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour sociétés d'agriculture, S. R., 1925, ch. 54, art. 62 (en sus du montant de $100,000.00 autorisé par le statut), pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour cercles agricoles; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour médecine vétérinaire; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour journal d'agriculture; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour expositions; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour industrie laitière et inspection des fabriques de produits laitiers, S.R., 1925, ch. 63-64; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour école de laiterie de la province de Québec, St-Hyacinthe, travaux de la ferme et laboratoire officiel de la province de Québec, S. R., 1925, ch. 62; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles d'agriculture; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour économie domestique; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour horticulture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour aviculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour apiculture et industrie de sucre d'érable; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour construction, réparation et entretien des chemins; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales (Terres et forêts); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour protection des forêts; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service d'hydroplans (Terres et forêts); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour arpentages (Terres et forêts); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier et inspection des terres; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour pépinière de Berthier: entretien; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour administration, vente et inspection des terres publiques pour fins d'agriculture (Colonisation); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour chemins de colonisation et aide à la colonisation; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour pêche, chasse et pisciculture (Colonisation); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour octroi à l'Association de la Protection de la chasse et de la pêche; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

51. *Résolu* qu'unc rédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour comptes en suspens (Colonisation); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour amélioration et entretien des parcs (Colonisation); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Sheltering Home", Montréal; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Lachine General Hospital"; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour régistrateurs: traitements et dépenses contingentes; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Gazette officielle de Québec"; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour agent général pour la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande—(en sus du montant de $40,000.00 autorisé par 16 Geo. V, ch. 15, art. 2)—(Dépenses à encourir *re* déménagement des bureaux dans nouveau local); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit

ouvert à Sa Majesté pour commission du régime des cours d'eau de Québec, S. R., 1925, ch. 46, arts 75-76—(Construction de piliers, brise-glaces sur la rivière Chaudière); pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Last Post Fund, premier de dix versements annuels; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour fondation Strathcona, octrois: Comité protestant local $641.20; Comité Catholique Provincial, $4,358.80; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour association des maréchaux-ferrants de Québec, pour organiser des cours d'apprentissage; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour maison des Etudiants canadiens, Paris, octroi; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour contribution pour venir en aide aux victimes de l'inondation dans les districts du lac St-Jean; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille neuf cent quarante-cinq dollars et cinq centins soit ouvert à Sa Majesté pour Musée Sir Wilfrid Laurier, à Arthabaska: dépenses *re* restauration; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Monument au Rév. Père Lacombe: octroi au comité d'organisation; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Comité France-Amérique, octrois: Montréal, $1,000.00; Québec, $500.00; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Jeux Olympiques, Amsterdam, 1928: pour défrayer dépenses des représentants canadiens; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Commission des écoles catholiques de Montréal; pour l'exercice finissant le 30 juin 1929.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1929, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $2,255,737.05.

Résolu que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1930, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $19,343,445.08.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions.

Les résolutions sont lues comme suit:

Résolu que pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1929, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $2,255,737.05.

Résolu que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1930, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excedant pas $19,343,445.08.

Les dites résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 19) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1929 et le 30 juin 1930 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill suivant:

Bill No 19, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1929 et le 30 juin 1930, et pour d'autres fins du service public"

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à samedi le 30 mars courant, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

SAMEDI 30 MARS 1929

Onze heures du matin.

A onze heures, le greffier annonce à la Chambre que M. l'Orateur et M. le président des comités sont tous deux absents; puis, après avoir constaté qu'il n'y a que neuf députés présents, savoir: les honorables MM. Taschereau et Mercier, et MM. Delisle, Côté, Thériault, Gagnon (Kamouraska), Grant, Gauthier et Piché, il prononce l'ajournement.

JEUDI 4 AVRIL 1929

Trois heures de l'après-midi.

Sur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

B Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers.
2 Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*.
5 Loi modifiant l'article 53*a* du Code civil.
6 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*.
7 Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile.
8 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
9 Loi modifiant la Loi de la voirie.
14 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de mandamus contre la couronne, ses ministres ou ses officiers.
16 Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés, en ce qui concerne les détenus aliénés.

20 Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec.
22 Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux.
23 Loi de la Presse.
25 Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.
26 Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.
29 Loi autorisant un certain octroi pour l'université de Montréal.
30 Loi modifiant la Loi des travaux publics.
31 Loi modifiant la Loi des musées de la province.
32 Loi modifiant la Loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi.
33 Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics de Québec.
34 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
35 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
36 Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales.
37 Loi modifiant le Code municipal.
38 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
39 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la Province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie.
40 Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province de Québec et "The Girls' Cottage Industrial School" relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans leur école de réforme et d'industrie.
41 Loi relative à la radiodiffusion en cette province.
42 Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.
43 Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse.
44 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
45 Loi prohibant les affiches servant à annoncer des liqueurs alcooliques dans les municipalités autres que les cités et villes.
46 Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs.
47 Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
48 Loi modifiant la Loi des unités sanitaires.
49 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents.
50 Loi concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières.
51 Loi modifiant l'article 404 du Code municipal.

52 Loi permettant l'emploi annuellement d'une somme de un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique.
53 Loi concernant l'emploi de lanternes ou de réflecteurs sur les véhicules à traction animale.
54 Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme.
55 Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs.
56 Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.
57 Loi modifiant la Loi des licences.
59 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
60 Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens.
61 Loi relative aux passages à niveau.
62 Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole.
63 Loi modifiant la Loi de la pêche.
64 Loi modifiant la Loi de la chasse.
65 Loi modifiant la Loi du Parc des Laurentides.
69 Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil.
70 Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes.
71 Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.
72 Loi modifiant la Loi des cercles agricoles.
73 Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.
74 Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec.
75 Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.
77 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examen.
81 Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent-des-Cèdres, adoptée le 28 juin 1928 et autorisant la passation des contrats leur donnant effet.
82 Loi modifiant la charte de "Sherbrooke Trust Company".
84 Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.
88 Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
89 Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines.
91 Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des convalescentes.
95 Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.
99 Loi refondant la charte de la cité de Québec.
100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.

101 Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.
102 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
104 Loi refondant la charte du Séminaire de Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.
105 Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.
106 Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.
108 Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.
109 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
111 Loi concernant l'Hôpital Saint-Georges ("St. George Hospital, Inc.").
112 Loi constituant en corporation l'Ordre de la Très Sainte-Trinité.
113 Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
116 Loi modifiant la charte de "Royal Trust Company".
118 Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.
122 Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire, Limitée".
124 Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.
126 Loi reconnaissant la "Chiesa Christiana Pentecostale" comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.
128 Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la "Manoir Richelieu Company, Limited".
130 Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm.
131 Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low.
132 Loi constituant en corporation "Congregation Beth Joseph".
134 Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.
135 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
136 Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder uue évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la "Howard Smith Paper Mills, Limited".
137 Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la "Ste. Anne Paper Company, Limited".
139 Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.
140 Loi modifiant la loi constituant en corporation "The Boys' Home of Montreal".
141 Loi concernant la succession E.-J. Angers.

142 Loi ratifiant le titre de la "Montreal Trust Company" à une certaine propriété.
143 Loi autorisant l'Association pharmaceutique de Québec à admettre Édouard-K. Laflamme au nombre de ses membres, après examen.
144 Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec.
150 Loi modifiant la Loi des architectes.
151 Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.
152 Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.
156 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*.
157 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit.
158 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
159 Loi modifiant la Loi de l'aide municipal à la protection du public aux traverses de chemin de fer.
160 Loi modifiant l'article 243 du Code municipal.
163 Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins.
164 Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique.
169 Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.
171 Loi modifiant l'article 413 du Code municipal.
172 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes.
173 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.
174 Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.
175 Loi modifiant la Loi du barreau.
176 Loi modifiant l'article 413 du Code municipal.
178 Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à Sir Louis-Hippolyte La Fontaine.
200 Loi modifiant la Loi des grains de semence.
201 Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires.
202 Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière.
203 Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants.
204 Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics.
205 Loi modifiant la Loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec.
206 Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.
207 Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal.
208 Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de ses environs.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

19 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1929 et le 30 juin 1930, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill".

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de clore la deuxième session de la dix-septième Législature de la province de Québec, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Nous sommes encore tous sous le coup de l'émotion profonde que nous a causée la mort subite de sir Lomer Gouin.

Notre province a perdu un de ses fils les plus distingués, et notre pays un de ses meilleurs serviteurs. Les hommages rendus à la mémoire de notre regretté lieutenant-gouverneur l'attestent. Vous pouvez en témoigner avec non moins d'autorité, vous qui avez eu le privilège de le voir à l'œuvre et l'honneur d'être étroitement associé à ses travaux pendant de longues années.

Au moment où je suis appelé à succéder à cet éminent homme d'État et à présider une prorogation des Chambres si tragiquement interrompue, je sens toute l'étendue de la perte qu'a subie notre province. Je m'efforcerai d'être constamment fidèle aux nobles traditions qu'ont si bien maintenues mes distingués prédécesseurs.

Durant la session qui vient de se terminer, vous vous êtes appliqués avec un zèle évident à résoudre les problèmes difficiles que fait surgir le rapide développement de la province de Québec.

Vous avez su promouvoir à la fois l'instruction agricole et le haut enseignement universitaire, et vous avez assuré au service de l'assistance publique une contribution annuelle qui lui permettra de secourir un plus grand nombre d'indigents.

En attribuant une somme de dix-sept millions au parachèvement de nos routes provinciales et régionales, vous avez complété un programme de voirie comportant des avantages incalculables pour nos districts ruraux aussi bien que pour nos villes.

Parmi les nombreuses mesures d'intérêt général que vous avez adoptées, il convient de noter la loi de la presse qui mettra fin à certains abus dont se plaignaient nos journaux.

Il m'est agréable de sanctionner toutes ces lois au nom de Sa Majesté.

Messieurs de l'Assemblée législative

Je vous remercie des crédits que vous avez bien voulu voter pour les différents services publics, et de la façon généreuse dont vous avez augmenté le budget de plusieurs départements qui ont à répondre à de nouveaux besoins.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En prorogeant cette session, je prie la divine Providence de répandre sur notre province d'abondantes bénédictions.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif, dit:

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée; et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

PRÉCIS DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR L'ORATEUR SUR DES QUESTIONS D'ORDRE OU DE RÈGLEMENT

Séance du 5 février 1929.

Un rapport, dès qu'il a été lu, se trouve par là-même reçu, si personne n'a fait d'objection (cf. la note 1 sous l'art. 384 du règlement).

Quand un rapport ne contient pas de recommandation, il n'y a pas lieu de l'adopter (cf. la note 3 sous l'art. 385 du règlement).

Le comité élu auquel un bill public a été renvoyé ne peut le rejeter, la chambre seule possédant ce pouvoir (cf. Bourinot's *Parliamentary Procedure*, 3e éd., p. 660, et Cushing, *Law and Practice of Legislative Assemblies*, Nos 1932 et 1936); et, depuis 1885, le règlement prescrit formellement l'insertion, au feuilleton de la séance suivante, de tout bill public rapporté par un comité élu (cf. l'art. 116 du règlement actuel et l'art. 22 du règlement de 1885).

D'autre part, la coutume s'est établie et il a été de pratique constante et habituelle depuis quarante ans de rejeter à l'occasion, dans les comités élus, les bills publics qui y avaient été renvoyés et de ne pas inscrire au feuilleton, après leur rapport, les bills publics qui avaient été ainsi rejetés.

En présence d'un texte formel du règlement et d'un usage contraire bien établi, il ne reste à l'Orateur qu'à demander des instructions à la chambre (cf. Bourinot's *Parliamentary Procedure*, 3e éd., p. 486, May's *Parliamentary Practice*, 11e éd., pp. 349–350, et Cushing, *Law and Practice of Legislative Assemblies*, No 1757).

Séance du 28 février 1929.

Il est interdit de poser une question qui met directement en cause ou en jeu le nom du lieutenant-gouverneur (cf. May's *Parliamentary Practice*, 11e éd., p. 248).

Il est irrégulier de poser une question en vue d'obtenir des renseignements qui sont confidentiels, par exemple, des renseignements sur les délibérations du cabinet (cf. Todd, *Parliamentary Government in England*, II, pp. 240, 424, et l'art. 579 du règlement).

Les irrégularités d'une partie d'une question vicient la question dans son entier (cf. les art. 144, 572 du règlement).

Séance du 12 mars 1929.

Les affaires du jour, sauf en certains cas, doivent être appelées dans l'ordre suivant lequel elles apparaissent au feuilleton (cf. les art. 122 et 111 du règlement, et Bourinot's *Parliamentary Procedure*, 3e éd., p. 226).

Cette règle peut être suspendue, soit expressément, c'est-à-dire sur motion, à la majorité des voix ou à l'unanimité selon que la motion a été ou n'a pas été régulièrement annoncée, soit même tacitement, c'est-à-dire

du consentement unanime de la chambre, sans qu'aucune motion ait été proposée (cf. les art. 198 et 200 du règlement, ainsi que les notes placées sous ces articles).

La chambre peut aussi, sur motion non annoncée et votée à la majorité des voix, décider de passer à un ordre du jour déterminé (cf. l'art. 188 du règlement).

Lorsque la chambre a disposé de l'affaire ou des affaires qui ont été appelées avant leur tour, elle doit revenir aux articles précédents qui n'ont pas encore été appelés.

Séance du 15 mars 1929.

Les réponses écrites que les ministres donnent aux questions qui leur sont posées par les députés, sont sujettes aux règles qu'il y a lieu d'observer en parlant.

Un ministre peut refuser de répondre à une question; il n'est même pas tenu de donner les raisons de son refus (cf. l'art. 575 du règlement et la note 1 placée sous cet article).

Une certaine latitude est accordée aux ministres qui répondent à des questions qui leur ont été posées (cf. art. 576 du règlement), et il n'appartient pas à l'Orateur de dicter la nature des réponses à donner, ni même de juger de la suffisance d'une réponse (cf. la note 2 sous l'art. 576 du règlement).

Un député ne peut poser une question orale à un ministre, si celui-ci exige que la question soit annoncée suivant les prescriptions de l'article 571 du règlement.

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1929

2e SESSION DE LA 17ième LÉGISLATURE

La session s'ouvre le 8 janvier 1929.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Caron, secondé par M. Cohen.

Les Chambres sont prorogées le 4 avril 1929.

Séances	68
Pétitions présentées relativement à des bills	69
Documents déposés sur le bureau de la Chambre en réponse aux adresses et aux ordres de la Chambre	36
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative	175
Bill présenté en premier lieu au Conseil législatif	1
Bills sanctionnés	156
Avis de questions	227
Avis de motions proposant le vote d'ordres ou d'adresses	34
Séances de comités pléniers consacrées à l'étude de bills	184
Séances du comité des subsides	46
Rapport du comité spécial chargé de choisir les membres des comités permanents	1
Rapports du comité des bills privés en général	17
" " des chemins de fer, etc	2
" " des règlements	14
" " des bills publics en général	25
" " des comptes publics	1
" " des privilèges et élections	1
" " de l'agriculture, de l'immigration, etc	3
" " de l'industrie et du commerce	1
" " de la bibliothèque de la législature	1
" du code municipal	4
" du comité des impressions législatives	1

E. R. ALLEYN,

Greffier des archives.

INDEX

DES

Journaux de l'Assemblée législative

DE QUÉBEC

---

19 GEORGE V, 1929

(VOLUME *LXIII*)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE:—Proposée par M. Caron, secondé par M. Cohen, 10; débat, 10; reprise du débat, 14; 19; 24; 28; 33; 34; 39; 44; 46; point d'ordre, 19; orateur suppléant déclare député hors d'ordre; appel de sa décision, 19; décision maintenue, 20; amend., 39; rejeté, 41; adoption de l'adresse, 46. (Voir DISCOURS DU TRÔNE).

ADRESSES:—(Pour le dépôt de Rapports et de Documents, voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

AFFICHES:—Loi prohibant les—servant à annoncer des liqueurs alcooliques dans les municipalités. (Voir BILLS, *No 45.*)

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION (Comité de l'):—(Voir COMITÉS.)

AGRICULTURE:—

1. Loi accordant un octroi pour l'.— (Voir BILLS, *No 62.*)
2. Loi des cercles agricoles. (Voir BILLS, *No 72.*)
3. Loi des sociétés d'agriculture. (Voir BILLS, *No 73.*)
4. Loi des grains de semence. (Voir BILLS, *No 200.*)
5. Motion (M. Sauvé): que, pour protéger l'agriculture, procurer des marchés, encourager la culture maraîchère, cette Chambre use son influence à cet effet; adoptée, 356.
6. (Voir TUBERCULINE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE:—(Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; ORATEUR; LIEUTENANT-GOUVERNEUR.)

ALIÉNÉS:—Loi des asiles d'—en ce qui concerne les détenus—.(Voir BILLS, *No 16.*)

ANGERS, E.-J.:—Loi concernant la succession—.(Voir BILLS, *No 141.*)

ARBRES:—Loi concernant la protection des—le long des routes.—(Voir BILLS, *No 70.*)

ARCHITECTES:—Loi relative aux—. (Voir BIILS, *No 150.*)

ARONSBERG, SAMUEL JACOB:—Loi changeant le nom de—en celui de Samuel John Dunning.— (Voir BILLS, *No 92.*)

ASILES D'ALIÉNÉS:— (Voir ALIÉNÉS.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—
Se rend auprès du Lieutenant-Gouverneur, à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 149; à la clôture de la session, 373.
Ajourne à un jour ultérieur, 50, 94.
Ajourne à une heure plus tôt que celle fixée par le règlement, 28, 46; à une heure plus tard, 121, 226.
Décide d'avoir trois séances par jour, 255.
Proclamation convoquant l'—, 1.
Siège après minuit, 178, 199, 240.
Ajourne faute de quorum, 373.
Ajourne par respect pour la mémoire du maréchal Foch, 286.
Motion pour prolonger séance adoptée, 362.
Motion de sympathie à la Famille Royale pour guérison du Roi, 7.

ASSISTANCE PUBLIQUE:—
1. Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 8.*)
2. Loi de l'—relativement à l'hospitalisation des indigents.— (Voir BILLS, *No 49.*)
3. Loi permettant l'emploi d'une somme provenant de la vente des liqueurs, pour aider à l'—. (Voir BILLS, *No 52.*)

ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE:— (Voir LAFLAMME.)

AUTOMOBILES:—Voir VÉHICULES—.)

AVOCATS:—(Voir BARREAU.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BARBIERS-COIFFEURS:—Loi concernant l'Association des—. (Voir BILLS, *No 103.*)

BARREAU:—
1. Loi concernant le—et David Léon Cahana. (Voir BILLS, *No 90.*)
2. Loi concernant le—et Antoine-Philias Côté. (Voir BILLS, *No 115.*)
3. Loi relative à l'admission des femmes au—. (Voir BILLS, *No 170.*)
4. Loi modifiant la Loi du Barreau.— (Voir BILLS, *No 175.*)

BEAUDRY, VICTOR:—Loi concernant la succession—. (Voir BILLS, *No 93.*)

BEAUPORT:—Loi mettant l'école Saint-Édouard, à—, sous le contrôle des commissaires de la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 124.*)

BEAUPRÉ:—(Voir ST. ANN PAPER CO.)

BELLECHASSE:—Loi détachant certains lots de Dorchester et les annexant à—et légalisant certains enregistrements de Bellechasse.—(Voir BILLS, *No 43.*)

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE:—
1. (Voir COMITÉS.)
2. Députés nommés par le Conseil législatif pour—, 27; par l'Assemblée—, 27.
3. Rapport du bibliothécaire, déposé, 269.

BILLS:—

B.— Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers. — (M. Thériault), 1ère lect., 2 lect., concours, 297. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 68).

N° 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office.—Présentation (M. Taschereau), 4.

N° 2.—Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus.*—Présentation (M. Taschereau), 18; renvoi à comité, 47; rapporté 65; étude en comité pl., 261; 3e lect., 276. Message du C. L., 340. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 57.)

N° 3.—Loi modifiant la Loi des jurés.—Présentation (M. Taschereau), 18; renvoi à comité, 30; rapporté, 34; 3e lect., 47. Message du C. L., 141. Sanction, 149. (19 Geo. V, c. 53.)

BILLS:—*Suite.*

N° 4.—Loi modifiant la Loi des vues animées.—Présentation (M. Taschereau), 18; renvoi à comité, 48; rapporté, 65; 3e lect., 73. Message du C. L., 141. Sanction, 149. (19 Geo. V, c. 58.)

N° 5.—Loi modifiant l'article 53*a* du Code Civil.—Présentation (M. Taschereau), 18; renv. à comité, 60; rapporté, 95; 3e lect., 146. Message du C. L., 171. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 75.)

N° 6.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de certiorari.—Présentation (M. Taschereau), 18; renv. à comité, 265; rapporté, 278; étude en comité pl., renv. à 6 mois proposé sur motion pour 3e lect., rejeté; 3e lect., 312. Message du C. L., 348. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 85.)

N° 7.—Loi modifiant les articles 1017 et 1018 de Code de procédure civile.—Présentation (M. Taschereau), 18; renv. à comité, 73; rapporté, 240; 3e lect., 258. Message du C. L., 287. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 86.)

N° 8.—Loi amendant la Loi de l'assistance publique de Québec.—Résolution renv. à comité pl., recommandation du L. G., concours, 156. Bill présenté (M. Taschereau), 18; 2e et 3e lect., 184. Message du C. L., 209. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 62.)

N° 9.—Loi modifiant la Loi de la voirie.—Résolution renv. à comité pl., 67; recommandation du L.G., en comité, 235, 236; rapportées, 236; 1ère lect., ordre révoqué, envoyées de nouveau en comité pl., rapportées, 1ère et 2e lect., 244; amend. proposé à la motion pour concours rejeté; résolutions adoptées, 247. Bill présenté (M. Perrault), 29; 2e lect., étude en comité pl., rapporté, 247; 3e lect., 261. Message du C. L., 340. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 32.)

N° 10.—Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.—Présentation (M. David), 32; renv. à comité, 73; rapoprté, 78; 3e lect., 90. Message du C. L., 141. Sanction, 149. (19 Geo. V, c. 49.)

N° 11.—Loi concernant l'abrègement des peines.—Présentation (M. Taschereau), 18; renv. à comité, 30; rapporté, 34; étude en comité pl., amend. rapp., amend. proposé pour renv. de nouveau en com. pl. avec instructions d'amend. rejeté; 3e lect., 127. Message du C. L., 148. Sanction, 149. (19 Geo. V, c. 56.)

N° 12.—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.—Présentation (M. Taschereau), 30; renv. à comité, 48; rapporté, 88; 3e lect., 93. Message du C. L., 141. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 54.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 13.—Loi modifiant la Loi des employés publics.—Présentation (M. Taschereau), 19; renv. à comité, 73; rapporté, 78; 3e lect., 90. Message du C. L., 141. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 17.)

N° 14.—Loi modifiant le Code des procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de mandamus contre la couronne, ses ministres ou ses officiers.—Présentation (M. Taschereau), 18; renv. à comité, 73; rapporté, 237; 3e lect., 310. Message du C. L., 348. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 79.)

N° 15.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.—Présentation (M. Nicol), 27; ordre pour 2e lect. révoqué; bill retiré, 265.

N° 16.—Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés en ce qui concerne les détenus aliénés.—Présentation (M. David), 72; 2e et 3e lect., 165. Message du C. L., 209. Sanction, 373. (19 Geo. V, c. 64.)

N° 17.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite.—Présentation (M. Taschereau), 29; renv. à comité, 88; 3e lect., 93. Message du C. L., 141. Sanction, 150. (19 Geo V. c. 80.)

N° 18.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment.—Présentation (M. Taschereau), 33; renv. à comité, 60; rapporté, 88; 3e lect., 93. Message du C. L., amend., concours, 141. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 82.)

N° 19.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1929 et le 30 juin 1930, et pour d'autres fins du service public.—Présentation (M. Nicol), 2e et 3e lect., 372. Message du C. L., 373. Sanction, 378. (19 Geo. V, c. 1.)

N° 20.—Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin dans le district de Québec. — Résolutions renv. à comité pl., 58; recommandation du L. G., concours, 223. Bill présenté (M. Taschereau), 2e et 3e lect., 225. Message du C. L., 241. Sanction, 374. (19 Geo V, c. 10.)

N° 21.—Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques.—Présentation (M. Taschereau), 32; renv. à comité, 91; rapporté retiré, 237.

N° 22.—Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux.—Présentation (M. Taschereau), 51; renv. à comité, 64; rapporté, 171; 3e lect., 191. Message du C. L., 241. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 73.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 23.—Loi de la Presse.—Présentation (M. Taschereau), 43; 2e lect., étude en comité pl., 3e lect., 307. Message du C. L., amend., concours, 349. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 72.)

N° 24.—Loi pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province de Québec.—Présentation (M. Galipeault), 43. Résolution renv. à comité, pl., 44; en comité, 300. Ordre révoqué, résolution retirée, 314.

N° 25.—Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.—Résolution renv. à comité pl., 44; recommandation du L. G., 1ère lect., 262; concours, 266. Bill présenté (M. Galipeault), 43; 2e lect., étude en comité pl., 3e lect., 267. Message du C. L., 303. Sanction, 374. (19 Geo V, c. 6.)

N° 26.—Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.—Résolution renv. à comité pl., 44; recommandation du L. G., en comité pl., 128, 162; concours, 163. Bill présenté (M. Galipeault), 44; 2e et 3e lect., 164. Message du C. L., 200. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 7.)

N° 29.—Loi autorisant un certain octroi pour l'université de Montréal.—Résolution renv. à comité pl., 90; recommandation du L. G., concours, 208. Bill présenté (M. David), 2e et 3e lect., 209. Message du C. L., 241. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 3.)

N° 30.—Loi amendant la Loi des travaux publics.—Présentation (M. Galipeault), 76; 2e lect., en comité pl., rapporté, 101; débat sur motion pour 3e lect., ajourné, 128; reprise du débat, 3e lect., 145. Message du C. L., 171. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 33.)

N° 31.—Loi modifiant la Loi des musées de la province.—Résolution renv. à comité pl., 134; recommandation du L. G., 1ère lect., 287; 2e lect., concours, 292. Bill présenté (M. Galipeault), 293; 2e et 3e lect., 298. Message du C. L., 348. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 52.)

N° 32.—Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi.—Résolution renv. à comité pl., 78; recommandation du L. G., concours, 327. Bill présenté (M. Galipeault), 2e et 3e lect., 327. Message du C. L., 356. Sanction, 374. (19 Geo V, c. 11.)

N° 33.—Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics de Québec.—Présentation (M. Taschereau), 317; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 344. Message du C. L., 360. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 18.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 34.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.—Présentation (M. Taschereau), 76; renv. à comité, 146; rapporté, 240; 3e lect., 264. Message du C. L., 303. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 69.)

N° 35.—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.—Présentation (M. Perrault), 96; 2e et 3e lect., 135. Message du C. L., 172. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 26.)

N° 36.—Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales.—Présentation (M. Taschereau), 95; renv. à comité, 146; rapporté, 160; 3e lect., 183. Message du C. L., 109. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 94.)

N° 37.—Loi modifiant le Code municipal.—Présentation (M. Taschereau), 96; renv. à comité, 135; rapporté, 143; en comité pl., 181; ordre de 3e lect. révoqué, renvoyé de nouveau en comité pl., 3e lect., 191. Message du C. L., amend., 303; concours, 304. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 88.)

N° 38.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.—Présentation (M. Taschereau), 96; renv. à comité, 135; rapporté, 160; 3e lect., 186. Message du C. L., 209. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 35.)

N° 39.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie.—Résolution renv. à comité pl., 93; recommandation du L. G., concours, 164. Bill présenté (M. Galipeault), 2e lect., 165; 3e lect., 180. Message du C. L., 209. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 12.)

N° 40.—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernent de la province de Québec et The girls' Cottage Industrial School relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans leur école de réforme et d'industrie.—Résolution renv. à comité pl. 93; recommandation du L. G., concours, 270. Bill présenté (M. Galipeault), 2e et 3e lect., 271. Message du C. L., 340. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 13.)

N° 41.—Loi concernant la radiodiffusion en cette province.—Résolution renv. à comité pl., 134; recommandation du L. G., rapporté, 275; concours, 285. Bill présenté (M. Mercier), 88; 2e lect., renvoyé en comité pl., 285; en comité pl., 3e lect., 294. Message du C. L., 348. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 31.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 42.—Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.—Présentation (M. Galipeault), 95; 2e et 3e lect., 147. Message du C. L., 171. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 70.)

N° 43.—Loi détachant certains lots du district électroral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse.—Présentation (M. Taschereau), 122; renv., à comité, 186; rapporté, 193; 3e lect., 217. Message du C. L., 241. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 14.)

N° 44.—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.—Présentation (M. Nicol), 145; 2e lect., en comité pl., 256, 258; 3e lect., 299. Message du C. L., 349. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 21.)

N° 45.—Loi prohibant les affiches servant à annoncer des liqueurs alcooliques dans les municipalités autres que les cités et villes.—Présentation (M. Perrault), 227; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 279. Message du C. L., 340. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 39.)

N° 46.—Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs.—Résolutions renv. à comité pl., 134; recommandation du L. G., en comité pl., 210; en comité, rapportées, concours, 216. Bill présenté (M. David), 122; 2e lect., en comité pl., rapporté, 3e lect., 216. Message du C. L., 241. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 4.)

N° 47.—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.—Présentation (M. David), 122; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 234. Message du C. L., 287. Sanction, 374. (91 Geo. V, c. 59.)

N° 48.—Loi modifiant la Loi des unités sanitaires.—Présentation (M. David), 122; 2e et 3e lect., 165. Message du C. L., 209. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 60.)

N° 49.—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec, relativement à l'hospitalisation des indigents.—Présentation (M. David), 122; 2e et 3e lect., 233. Message du C. L., 241. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 61.)

N° 50.—Loi concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières.—Présentation (M. Moreau, Lac Saint-Jean), 122; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 321. Message du C. L., 356. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 25.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 51.—Loi modifiant l'article 404 du Code municipal de Québec.—Présentation (M. Moreau, Lac Saint-Jean), 122; 2e et 3e lect., 184. Message du C. L., 209. Sanction, 374. (19 Geo. V, c. 90.)-

N° 52.—Loi permettant l'emploi annuellement d'une somme d'un million provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique.—Résolution renv. à comité pl., 159; recommandation du L. G., concours, 271. Bill présenté (M. David), 2e et 3e lect., 272. Message du C. L., 340. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 63.)

N° 53.—Loi concernant l'emploi de réflecteurs sur les vehicules à traction animale.—Présentation (M. Nicol), 158; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 256. Message du C. L., 287. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 38.)

N° 54.—Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme.—Présentation (M. Dillon), 151; renvoi à comité, 186; rapporté, 214; 3e lect., 225. Message du C. L., amend., 303; concours, 304. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 77.)

N° 55.—Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs.—Présentation (M. Taschereau), 158; renv. à comité, 164; rapporté, 171; 3e lect., 183. Message du C. L., 209. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 76.)

N° 56.—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.—Présentation (M. Taschereau), 188; renv., à comité, 209; rapporté, 219; 3e lect., 229. Message du C. L., 272. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 74.)

N° 57.—Loi modifiant la Loi des licences.—Présentation (M. Nicol), 171; 2e lect., en comité pl., rapporté, 3e lect., 215. Message du C. L., 241. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 19.)

N° 59.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.—Résolutions renv. à comité pl., 185; recommandation du L. G., 1ère et 2e lect., 265; concours, 267. Bill présenté (M. Nicol), 179; 2e lect., en comité pl., 268; en comité pl., 3e lect., 269. Message du C. L., 340. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 22.)

N° 60.—Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens.—Résolutions renv. à comité pl., 190; recommandation du L. G., en comité pl., 193; concours, 206. Bill présenté (M. Perrault), 2e et 3e lect., 206. Message du C. L., 241. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 5.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 61.—Loi relative aux passages à niveau.—Résolutions renv. à comité pl., 190; recommandation du L. G., 305; concours, 306. Bill présenté (M. Perrault), 188; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 307. Message du C. L., 349. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 8.)

N° 62.—Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole.—Résolution renv. à comité pl., 233; recommandation du L. G., 1ère lect., 311; 1ère et 2e lect., concours, 313. Bill présenté (M. Nicol), 2e et 3e lect., 314. Message du C. L., 349. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 2.)

N° 63.—Loi modifiant la Loi de la pêche.—Présentation (M. Perrault), 227; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 264. Message du C. L., 303. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 27.)

N° 64.—Loi modifiant la Loi de la chasse.—Présentation (M. Perrault), 227; 2e lect., renv. en comité pl., en comité, 247; 3e lect., 255. Message du C. L., 287. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 29.)

N° 65.—Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides.—Présentation (M. Perrault), 259; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 279. Message du C. L., 340. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 30.)

N° 66.—Loi modifiant l'article 43 de la Loi des véhicules automobiles.—Présentation (M. Nicol), 220; ordre pour 2e lect. révoqué. Bill retiré, 303.

N° 67.—Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les compagnies.—Présentation (M. Taschereau), 226; retiré, 351.

N° 68.—Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières.—Présentation (M. Taschereau), 226. Résolution renv. à comité pl., 261; recommandation du L. G., en comité pl., 342; retirée, 350. Bill retiré, 351.

N° 69.—Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil.—Présentation (M. Taschereau), 227; renv. à comité, 235; rapporté, 237; 3e lect., 256. Message du C. L., 287. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 78.)

N° 70.—Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes.—Présentation (M. Perrault), 227; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 299. Message du C. L., amend., concours, 360. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 71.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 71.—Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.—Résolution renv. à comité pl., 233; recommandation du L. G., 261; concours, 262. Bill présenté (M. David), 262; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 285, Message du C. L., 349. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 51.)

N° 72.—Loi modifiant la Loi des cercles agricoles.—Présentation (M. Moreau, Lac Saint-Jean), 227; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 272; ordre pour 3e lect. révoqué, de nouveau en comité pl., 3e lect., 273. Message du C. L., amend., concours, 341. Sanction, 375. (19 Geo V, c. 24.)

N° 73.—Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.—Présentation (M. Moreau, Lac Saint-Jean), 227; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 272. Message du C. L., amend., concours, 341. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 23.)

N° 74.—Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec.—Présentation (M. Taschereau), 227; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 264. Message du C. L., 303. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 55).

N° 75.—Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.—Petition, 25; rapport, 72. Bill présenté (M. Cohen), 72; renv. à comité , 77; rapporté, 102; 1e lect., 114. Message du C. L., 172. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 156.)

N° 76.—Loi concernant The United Theological College, Montreal.—Pétition, 12; rapport, 22. Bill présenté (M. Bullock), 24; renv., à comité, 30; rapporté, 41; 3e lect., 49. Message du C. L., 89. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 115.) Remboursement des droits, 341.

N° 77.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Paul-Émile Lafiamme au nombre de ses membres, après examen.—Suspension du règl. Pétition lue et reçue, 31; rapporté, 36. Bill présenté (M. Bouthillier), 36; renv. à comité, 45; rapport, 61; 3e lect., 69. Message du C. L., 172. Sanction, 375.(19 Geo. V, c. 149.)

N° 78.—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.—Pétition, 12; rapporté, 22. Bill présenté (M. Cantin), 24; renv. à comité, 31; rapporté, 34; 3e lect., 48. Message du C. L., 89. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 50.)

N° 79.—Loi modifiant la charte de Crown Trust Company.—Pétition, 12; rapport, 22. Bill présenté (M. Bercovitch), 23; renv. à comité,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

30; rapporté ,42; 3e lect., 49. Message du C. L., 89. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 105.)

N° 80.—Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examen.—Pétition, 29; rapport, 35. Bill présenté (M. Lafrenière), 38; renv. à comité, 45; rapporté, 61; 3e lect., 69. Message du C. L., 107. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 148.)

N° 81.—Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet.—Pétition, susp. règl. 51; rapport, 61. Bill présenté (M. Farand), 62; renv. à comité, 70; rapporté, 79; 3e lect., 87. Message du C. L., amend., 220; concours avec amend., 221; concours C. L., 235. Remboursement des droits, 298. Sanction, 375. (19 Geo. V. c. 135.)

N° 82.—Loi modifiant la charte de Sherbrooke Trust Company.—Pétition, 11; rapport, 22. Bill présenté (M. Crépeau), 24; renv. à comité, 34; rapporté, 142; 3e lect., 154. Message du C. L., 220. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 106.)

N° 83.—Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec.—Pétition, 17; rapport 61. Bill présenté (M. Thériault), 62; renv. à comité, 69; rapporté rejeté, 95; réinscrit sur le feuilleton, 190: ordre révoqué, renv. à comité, 196; rapporté rejeté, 240.

N° 84.—Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.—Pétition, 21; rapport, 61. Bill présenté (M. Delisle), 62; renv. à comité, 69; rapporté, 237; motion pour comité pl., en comité, 3e lect., 258. Message du C. L., 303. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 108.)

N° 85.—Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron.—Pétition, 12; rapport 22. Bill présenté (M. Daniel), 24; renv. à comité, 30; rapporté, 34; 3e lect., 48. Message du C. L., amend., concours, 89. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 140.)

N° 86.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie-dentaire.—Pétition, 21; rapport, 42. Bill présenté (M. Bastien), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 65; 3e lect., 75. Message du C. L., 107. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 151.)

N° 87.—Loi concernant le lot No 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville.—Pétition, 13; rapport, 22. Bill présenté (M.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

Plante), 25; renv. à comité, 30; rapporté, 64; 3e lect., 74. Message du C. L., amend., concours, 108. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 129.)

N° 88.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.—Pétition, 13; rapport, 85. Bill présenté (M. Plante), 36; renv. à comité, 45; rapporté, 214; 3e lect., 223. Message du C. L., 249. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 103.)

N° 89.—Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines-Sud.—Pétition, 21; rapport, 35. Bill présenté (M. Fortier), 36; renv. à comité, 45; rapporté, 88; 3e lect., 94. Message du C. L., 172. Remboursement des droits, 260. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 112).

N° 90.—Loi permettant à David Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec.—Pétition, 12; rapport, 22. Bill présenté (M. Bercovitch), 23; renv. à comité, 30; rapporté, 34; 3e lect., 49. Message du C. L., 89. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 146.)

N° 91.—Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des convalescentes.—Pétition, 12; rapport, 22. Bill présenté (M. Plante), 23; renv. à comité, 30; rapporté, 64; 3e lect., 74. Message du C. L., amend., 220; concours, 221. Remboursement des droits, 260. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 113.)

N° 92.—Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning.—Pétition, 12; rapport, 22. Bill présenté (M. Bercovitch), 23; renv. à comité, 30; rapporté, 34; 3e lect., 48. Message du C. L., 89. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 154.)

N° 93.—Loi concernant la succession Victor Beaudry.—Pétition, 17; rapport, 22. Bill présenté (M. Marchand), 24; renv. à comité, 31; rapporté, 82; 3e lect., 91. Message du C. L., 148. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 144.)

N° 94.—Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brebeuf.—Pétition, 13; rapport, 22. Bill présenté (M. Rochette), 23; renv. à comité, 30; rapporté, 65; 3e lect., 74. Message du C. L., amend., concours, 148. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 116.). Remboursement des droits, 248.

N° 95.—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.—Pétition, susp. du règl., 29; rapport, 35. Bill présenté (M. Roy), 37; renv. à comité, 45; rapporté, 65; 3e

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

lect., 75. Message du C. L., 172. Remboursement des droits, 248. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 111.)

N° 96.—Loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.—Pétition, 25; rapport, 35. Bill présenté (M. Dugas) 38; rapporté, 65; 3e lect., 74. Message du C. L., 108. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 128.)

N° 97.—Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland.—Pétition, 13; rapport, 22. Bill présenté (M. Thériault), 23; renv. à comité, 30; rapporté, 34; 3e lect., 48. Message du C. L., 108. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 155.)

N° 98.—Loi modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec.—Pétition, 24; rapport, 35. Bill présenté (M. Thériault), 38; renv. à comité, 45; rapporté, 136; 3e lect., 147. Remboursement des droits, le bill ayant été rejeté par le C. L., 247.

N° 99.—Loi refondant la charte de la cité de Québec.—Pétition 25; rapport, 72. Bill présenté (M. Samson), 72; renv. à comité, 77; rapporté, 167; en comité pl., 177; amend. pour renv. en comité pl. avec instructions de l'amend. rejeté; 3e lect., 181. Message du C. L., amend., 1ère lect., 291; 2e lect., concours, 331. Sanction, 375. (19 Geo. V, c. 95.)

N° 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.—Pétition, 25; rapport, 61. Bill présenté (M. Poulin), 63; renv. à comité, 70; rapporté, 219; en comité pl., 229; en comité pl., rapporté, 234; ordre de 3e lect. révoqué, 3e lect., 238. Message du C. L., amend., 1ère lect., 317; 2e lect., concours sur div., 332. Message du C. L., consentant à amend., 349. Sanction, 375. (19 Geo. V., c. 97.)

N° 101.—Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.—Pétition, 29; rapport, 35. Bill présenté (M. Roy), 37; renv. à comité, 45; rapporté, 82; 3e lect., 91. Message du C. L., amend., 220; concours, 221. Sanction 376. (19 Geo. V, c. 130.)

N° 102.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 25; rapport, susp. du règl., 46. Bill présenté (M. Vautrin), 47; renv. à comité, 59; rapporté, 142; en comité pl., 154; 3e lect., 159. Message du C. L., amend., concours, 241. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 46.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 103.—Loi modifiant la charte de l'Asssociation des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.—Pétition, 17; rapport, 42. Bill présenté (M. Bouchard), 43; renv. à comité, 49; rapporté, 65, en comité pl., le comité se lève, 91. Remboursement des droits, 101.

N° 104.—Loi refondant la charte du séminaire Saint-Charles Borromée de Sherbrooke.—Pétition, 21; rapport, 26. Bill présenté (M. Crépeau), 26; renv. à comité, 30; rapporté, 102; 3e lect., 114. Message du C. L., amend., 220; concours, 222. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 117.)

N° 105.—Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.—Pétition, 25; rapport, 35. Bill présenté (M. Delisle), 37; renv. à comité, 45; rapporté, 238; 3e lect., 284. Message du C. L., 349. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 107.)

N° 106.—Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.—Pétition, 25; rapport, 35. Bill présenté (M. Delisle), 37; renv. à comité, 45; rapporté, 65; 3e lect., 75. Message du C. L., amend., 1ère lect. 166; concours, 213. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 109.)

N° 107.—Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier.—Pétition, 12; rapport, 26. Bill présenté (M. Plante), 26; renv. à comité, 34; rapporté, 78; 3e lect., 86. Message du C. L., 148. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 141.)

N° 108.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.—Pétition, 25; rapport, 35. Bill présenté (M. Vautrin), 36; renv. à comité, 45; rapporté, 78; 3e lect., 87. Message du C. L., 172. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 114.)

N° 109.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.—Pétition, 21; rapport, 26. Bill présenté (M. Marchand), 26; renv. à comité, 30; rapporté, 102; 3e lect., 114. Message du C. L., amend., 1ère lect., 172; concours, 196. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 101.)

N° 111.—Loi concernant St. George Hospital, Inc.—Pétition, 21; rapport, 35; Bill présenté (M. Plante), 36; renv. à comité, 45; rapporté, 60; 3e lect., 68. Message du C. L., amend., concours, 183. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 110.)

N° 112.—Loi constituant en corporation L'Ordre de la Très Sainte-Trinité.—Pétition, 12; rapport, 22. Bill présenté (M. Lafleur), 26; renv. à comité, 30; rapporté, 95; 3e lect., 113. Message du C. L., amend., 183; concours, 184. Remboursement des droits, 228. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 121.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 113.—Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.—Pétition, 25. Bill présenté (M. Bercovitch), 37; renv. à comité 45; rapporté, 107; 3e lect., 114. Message du C. L., amend., 220; concours 222. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 143.)

N° 114.—Loi modifiant la charte de The Soulanges Power Company.—Pétition, 25; rapport, 35. Bill présenté (M. Farand), 37; renv à comité, 45; rapport, retiré, 240. Remboursement des droits, 278.

N° 115.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examen.—Pétition, 29; rapport, 35. Bill présenté (M. Vautrin), 36; renv. à comité, 45; rapporté, 61; 3e lect., 68. Message du C. L., 108. Sanction 150. (19 Geo. V, c. 147.)

N° 116.—Loi modifiant la charte de The Royal Trust Company.—Pétition, 25; rapport, 35. Bill présenté (M. Bercovitch), 37; renv. à comité, 45; rapporté, 142; 3e lect., 154. Message du C. L., 209. Sanction 376. (19 Geo. V, c. 104.)

N° 117.—Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel Archange et en précisant les limites.—Pétition, 21; rapport, 35. Bill présenté (M. Bédard), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 65; 3e lect., 75. Message du C. L., 108. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 102.) Remboursement des droits, 260.

N° 118.—Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.—Pétition, susp. du règl., 29; 32; rapport, 61. Bill présenté (M. Duplessis), 62; renv. à comité, 69; rapporté, 88; 3e lect., 94. Message du C. L. amend., concours, 172. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 99.)

N° 119.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.—Pétition, 12 rapport, 22. Bill présenté (M. Lafleur), 26; renv. à comité, 38; rapporté 64; 3e lect., 75. Message du C. L., 108. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 100.)

N° 120.—Loi autorisant l'adoption de Marie-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry.—Pétition, 12. Bill présenté (M. Bercovitch), 23; renv. à comité, 30; rapporté, 42; 3e lect., 49. Message du C. L., amend., concours, 108. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 153.)

N° 121.—Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites". —Pétition, 21; rapport, 26. Bill présenté (M. Duplessis), 27; renv. à

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

comité, 33; rapporté, 64; 3e lect., 74. Message du C. L., amend., concours, 148. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 124.) Remboursement des droits, 254.

N° 122.—Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire, Limitée".—Pétition, 21; rapport, 26. Bill présenté (M. Duplessis), 27; renv. à comité, 33; rapporté, 65; 3e lect., 75. Message du C. L., amend., 183; concours, 184. Remboursement des droits, 254. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 123.)

N° 123.—Loi constituant en corporation La Villa la Broquerie.—Pétition, 13; rapport, 26. Bill présenté (M. Rochette), 26; renv. à comité, 33; rapporté, 78; 3e lect., 87. Message du C. L., amend., 148; concours, 149. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 122.) Remboursement des droits, 248.

N° 124.—Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.—Pétition, 31; rapport, 61. Bill présenté (M. Bédard), 65; renv. à comité, 77; rapporté, 129; 3e lect., 147. Message du C. L., 209. Remboursement, 309. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 119.)

N° 125.—Loi modifiant la charte de The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada.—Pétition, 21; rapport, 35. Bill présenté (M. Marchand), 38; renv. à comité, 45; rapporté retiré, 171. Remboursement des droits, 228.

N° 126.—Loi reconnaissant la Chiesa Christiana Pentecostale comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.—Pétition, 32; rapport, 42. Bill présenté (M. Bercovitch), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 142; 3e lect., 154. Message du C. L., amend., 220; concours, 221. Remboursement des droits, 254. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 125.)

N° 127.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen.—Pétition, 25; rapport, 42. Bill présenté(M. Cohen), 46; renv. à comité, 50; rapporté, 78; 3e lect., 87. Message du C. L., 148. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 150.)

N° 128.—Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la "Manoir Richelieu Company, Limited".—Pétition, 13; rapport, 22. Bill présenté (M. Rochette), 23; renv. à comité, 30; rapporté, 61; en comité pl., rapporté, 68; 3e lect., 113. Message, amend., 220; concours, 222. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 136.)

N° 129.—Loi ratifiant le titre de Saint Lawrence Paper Mills Company, Limited, à certaine propriété et certain droit.—Pétition, 29;

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

rapport, 35. Bill présenté (M. Rochette), 36; renv. à comité, 45; rapporté, 60; 3e lect., 68. Message du C. L., amend., concours, 108. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 138.)

N° 130.—Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm.—Pétition, susp. du règl., 31; pétitiou lue et reçue, 31; rapport, 62. Bill présenté (M. Lahaie.), 62; renv. à comité, 70; rapporté, 171; 3e lect., 217. Message du C. L., amend., concours, 252. Remboursement des droits add., 260. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 133.)

N° 131.—Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low.—Pétition, susp. du règl., pétition lue et reçue, 31; rapport, 62. Bill présenté (M. Lahaie), 62; renv. à comité, 70; rapporté, 171; 3e lect., 217. Message du C. L., amend., concours, 252. Remboursement de droits add., 260. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 132.)

N° 132.—Loi constituant en corporation Congregation Beth Joseph.—Pétition, 25; rapport, 61. Bill présenté (M. Bercovitch), 63; renv. à comité, 71; rapporté, 88; 3e lect., 94. Message du C. L., amend., 220; concours, 221. Remboursement de droits, 254. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 126.)

N° 133.—Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte.—Pétition, 21; rapport, 35. Bill présenté (M. Papineau), 37; renv. à comité, 45; rapporté, 61; 3e lect., 68. Message du C. L., 108. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 142.)

N° 134.—Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.—Pétition, 25; rapport, 61. Bill présenté (M. Cohen), 62; renv. à comité, 70; rapporté, 81; en comité pl., 91, 93, 106; 3e lect., 134. Message du C. L., amend., 221; concours, 222. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 139.)

N° 135.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.—Pétition, susp. du règl., 78; rapport, 82. Bill présenté (M. Frigon), 88; renv. à comité, 94; rapporté, 230; 3e lect., 239. Message du C. L., 303. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 98.)

N° 136.—Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills, à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes municipales, à la Howard Smith Paper Mills, Limited.—Pétition, 32; rapport susp. du règl., 79. Bill présenté (M. Dugas), 79; renv. à comité, 87; rapporté, 95; 3e lect., 113. Message du C. L., 172. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 134.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 137.—Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la Ste Anne Paper Company, Limited.—Pétition, susp. du règl., 41; rapport, 61. Bill présenté (M. Rochette), 62; renv. à comité, 69; rapporté, 160; 3e lect., 177. Message du C. L., amend., 241; concours, 242. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 131.)

N° 138.—Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121, et 122, de la cité de Québec.—Pétition, susp. du règl., 41, 46. Bill présenté (M. Samson), 47; renv. à comité, 60; rapporté, 81; 3e lect., avec changement au titre: "Loi autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de $3,924,700.00", 91. Message du C. L., amend., 108; concours, 109. Sanction, 150. (19 Geo. V, c. 96.)

N° 139.—Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.—Pétition, susp. du règl., 51; rapport, susp. du règl., 72. Bill présenté (M. Roy), 72; renv. à comité, 77; rapporté, 95. Message du C. L., amend., 183; concours, 184. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 127.)

N° 140.—Loi modifiant la loi constituant en corporation The Boys' Home of Montreal.—Pétition, susp., du règl., 95; rapport, susp. du règl., 107. Bill présenté (M. Bullock), renv. à comité, 115; rapporté, 142; 3e lect., 154. Message du C. L., 241. Remboursement des droits, 341. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 120.)

N° 141.—Loi concernant la succession E.-J. Angers.—Pétition, susp. du règl., 95; rapport, susp. du règl., 129. Bill présenté, susp. du règl. (M. Fortier), 130; renv. à comité, 140; rapporté, 193; 3e lect., 213. Message du C. L., amend., 252; concours, 253. Remboursement de droits add., 280. Sanction, 376. (19 Geo. V, c. 145.)

N° 142.—Loi ratifiant le titre de la Montreal Trust Company à une certaine propriété.—Pétition, susp. du règl., 129; rapport, 167. Bill présenté (M. Cohen), 168; renv. à comité, 188; rapporté, 214; 3e lect., 223. Message du C. L., amend., 252; concours, 253. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 137.)

N° 143.—Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec à admettre Edouard-K. Laflamme au nombre de ses membres, après examen.—Pétition, susp. du règl., 235; rapport, 237. Bill présenté (M. Thériault), 238; 2e et 3e lect., 248. Message du C. L., 303. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 152.)

N° 144.—Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec.—Susp. du règl., (entier); Bill présenté (M. Thériault), 237; 2e lect., en comité

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

pl., 3e lect., 248. Remboursement des droits, 261. Message du C. L., 287. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 118.)

N° 150.—Loi modifiant la Loi des architectes.—Présentation (M. Vautrin), 19; renv. à comité, 38; rapporté, 102; en comité pl., 115; 3e lect., 134. Message du C. L., amend., 252; concours, 253. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 67.)

N° 151.—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Duplessis), 32; renv. à comité, 38; rapporté, 42; 3e lect., 47. Message du C. L., amend., 252; concours, 253. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 84.)

N° 152.—Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Duplessis), 32; renv. à comité, 38; rapporté, 42; 3e lect., 47. Message du C. L., 249. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 87.)

N° 153.—Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Duplessis), 32; renv. à comité, 38; rapporté rejeté, 42.

N° 154.—Loi modifiant l'article 140 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Duplessis), 32; renv. à comité, 38; rapporté rejeté, 42.

N° 155.—Loi modifiant l'article 162 du Code municipal.—Présentation (M. Bouchard), 76; renv. à comité, 90; rapporté, 107; 3e lect., 134.

N° 156.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et ex parte.—Présentation (M. Côté), 76; renv. à comité, 126; rapporté, 129; 3e lect., 140. Message du C. L., 303. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 83.)

N° 157.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit.—Présentation (M. Thériault), 82; renv. à comité, 103; rapporté, 107; en comité pl., 115; rapporté, 126; 3e lect., 154. Message du C. L., 249. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 81.)

N° 158.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.—Présentation (M. Bouchard), renv. à comité, 103; rapporté, 129; 3e lect., 180. Message du C. L., amend., concours, 304. Ordre du jeudi 21 mars portant acceptation des amend. du C. L. rescindé; de nouveau en comité pl., concours avec amend., 310; amend. de l'Assemblée aux amend, du C. L., concours par le C. L., 340. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 34.)

N° 159.—Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer.—Présentation (M. Bouchard),

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

92; renv. à comité, 103; rapporté, 129; 3e lect., 155. Message du C. L., amend., 252; concours, 253. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 40.)

N° 160.—Loi modifiant l'article 243 du Code municipal.—Présentation (M. Bouchard), 92; renv. à comité, 112; rapporté, 143; 3e lect., 180. Message du C. L., amend., 252; concours, 253. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 89.)

N° 161.—Loi abolisant les rentes seigneuriales.—Présentation (M. Bouchard), débat sur motion de 2e lect. ajourné, 112; reprise du débat; Bill retiré, 181.

N° 162.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligilibité.—Présentation (M. Tremblay), 96; renv. à 6 mois à la motion de 2e lect. adopté, 168.

N° 163.—Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins.—Présentation (M. Daniel), 96; renv. à comité, 127; rapporté, 136; 3e lect., 155. Message du C. L., 249. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 15.)

N° 164.—Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique.—Présentation (M. Thurber), 122; renv. à comité, 155; rapporté, 160; 3e lect., 180. Message du C. L., amend., concours, 304. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 43.)

N° 165.—Loi modifiant l'article 85 au Code civil.—Présentation (M. Casgrain), 143; renv. à comité, 193; rapporté retiré, 214.

N° 166.—Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Casgrain), 143; renv. à comité, 193; rapporté, 214; 3e lect., 223.

N° 168.—Loi amendant le Code municipal relativement à la cassation des règlements, résolutions et autres procédures municipales.—Présentation (M. Dugas), 168; renv. à comité, 196; rapporté rejeté, 200.

N° 169.—Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.—Présentation (M. Dugas), 168; renv. à comité, 196; rapporté, 200; 3e lect., 215. Message du C. L., 304. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 37.)

N° 170.—Loi modifiant la Loi du barreau relativement à l'admission des femmes à l'étude et à la pratique du droit.—Présentation (M. Thériault), 226; renv. à comité, 297.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 171.—Loi modifiant l'article 413 du Code municipal.—Présentation (M. Thurber), 188; renv. à comité, 193; rapporté, 240; 3e lect., 254. Message du C. L., amend., 304; concours, 305. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 91).

N° 172.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes.—Présentation (M. Dugas), 188; renv. à comité, 194; rapporté, 220; en comité pl., 228; 3e lect., 234. Message du C. L., amend., 304; concours, 305. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 44.)

N° 173.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.—Présentation (M. Dugas), 188; renv. à comité, 194; rapporté, 220; 3e lect., 234. Message du C. L., amend., 304; concours, 305. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 36.)

N° 174.—Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.—Présentation (M. Dugas), 188; renv. à comité, 194; rapporté, 220; 3e lect., 234. Message du C. L., amend., 304; concours, 305. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 93.)

N° 175.—Loi modifiant la Loi du barreau.—Présentation (M. Dugas), 188; renv. à comité, 196; rapporté, 200; 3e lect., 215. Message du C. L., 249. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 66.)

N° 176.—Loi modifiant l'article 413 du Code municipal.—Présentation (M. Rochette), 319; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 323. Message du C. L., 377. (19 Geo. V, c. 92.)

N° 177.—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile relativement aux sommes et pensions données à titre d'aliments.—Présentation (M. Thériault), 227; renv. à comité, 240; rapporté rejeté, 240.

N° 178.—Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à Sir Louis-Hippolyte La Fontaine.—Présentation (M. Vautrin), 287; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 297. Message du C. L., 340. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 42.)

N° 200.—Loi modifiant la Loi des grains de semence.—Présentation (M. Moreau, Lac Saint-Jean), 241; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 273. Message du C. L., 340. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 41.)

N° 201.—Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires.—Présentation (M. Perrault), 274; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 310; Message du C. L., amend., concours, 360. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 28).

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

N° 202.—Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière.—Résolution renv. à comité pl., 261; recommandation du L. G., concours, rapportée, 277; 1ère et 2e lect., concours, 278. Bill présenté (M. Nicol), 259; 2e lect., en comité pl., rapporté, 279; 3e lect., 284. Message du C. L., 349. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 65.)

N° 203.—Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants.—Présentation (M. Nicol), 259; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 286. Message du C. L., 356. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 45.)

N° 204.—Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics.—Résolutions renv. à comité pl., 275; recommandation du L. G., concours, 299. Bill présenté (M. Taschereau), 1ère ,2e et 3e lect., 300. Message du C. L., 360. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 20.)

N° 205.—Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec.—Résolutions renv. à comité, 278; recommandation du L. G., en comité pl., 322; rapportées, 323; 1ère lect., 326; 2e lect., concours, 329. Bill présenté, 2e et 3e lect., 330. Message du C. L., 356. (19 Geo. V, c. 9.)

N° 206.—Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.—Résolution renv. à comité pl., 292; recommandation du L. G., concours, 307. Bill présenté (M. Taschereau), 2e et 3e lect., 308. Message du C. L., 360. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 16.)

N° 207.—Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal.—Présentation (M. David), 317; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 342. Message du C. L., 356. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 47.)

N° 208.—Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et des environs.—Présentation (M. David), 317; renv. en comité pl., 335; 3e lect., 341. Message du C. L., 356. Sanction, 377. (19 Geo. V, c. 48.)

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—
Présentation d'un bill *pro forma*, avant la prise en considération du discours du trône, 4.
Deuxième lecture, renvoi à comité, 30, 33, 38.
Deuxième lecture sur division, renv. à comité, 48, 51.
Délais pour présentation de Pétitions et de Bills prolongé, 167.
Ordre révoqué, renv. à comité, 196.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—*Suite.*

Deuxième lecture, renvoi à comité plénier, étude en comité plénier, rapporté, 3e lecture, 135, 147.
Débat sur motion de 2e lect., ajourné, 112.
Comité, faisant l'étude d'un bill, se lève, 91.
Deuxième lecture remise à 6 mois, 168.
Ordre de 2e lect., revoqué, bill retiré, 303.
Deuxième lect., renv. à comité pl., 335.
Débat sur motion de 2e lect., ajourné, 128.
Rapport d'un comité qu'un bill a été rejeté, 42, 95.
Rapport d'un comité qu'un bill a été retiré, 171, 181, 240.
Rapport du comité plénier que le travail avance, 91, 94.
Bill réinscrit sur le feuilleton, 190.
Troisième lecture remise, 68, 101.
Ordre de 3e lect., revoqué, 273.
Ordre de 3e lect., pour la prochaine séance révoqué, 236.
Renvoi à 6 mois proposé à la 3e lecture., rejeté, 312.
Adoption avec célérité, 206, 209, 272.
Remboursement des droits, 101, 228.
Remboursement des droits additionnels, 248.
Résolutions retirées et bill retiré, 350.
Suspension du règlement quant à pétition et présentation de bill, 130.
Suspension du règlement; pétition présentée, lue et reçue et Bill présenté, 237.
Adoption des amend., du C. L. revoquée et amend. amendés, 310.
Décisions de l'Orateur *re* bills (Voir ORATEUR.)
Titre d'un bill modifié, 91.
Sanction, 149, 373.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BILLS PUBLICS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BON-PASTEUR (Montréal):—Loi relative aux Dames religieuses de Notre-Dame de charité du—concernant la garde des enfants et écoles de réforme et d'industrie.— (Voir BILLS, *No 39.*)

BOYS' HOME OF MONTREAL:—Loi concernant The—. (Voir BILLS, *No 140.*)

BUDGET:—(Voir SUBSIDES; MANDATS SPÉCIAUX.)

BUREAU DES COMMISSAIRES DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 78.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CADASTRE:—(Voir SAINT-LAURENT.)

CAHANA, DAVID LÉON:—Loi concernant—et le Barreau.—(Voir BILLS, *No 90.*)

CARON, LOUIS-PHILIPPE—Loi validant un acte de vente consenti à dame—. (Voir BILLS, *no 85.*)

CERCLES AGRICOLES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 72.*)

CERTIORARI:—Loi relatve aux brefs de prohibition et de—. (Voir BILLS, *No 6.*)

CHAMBRE DES NOTAIRES:—Loi concernant la—et Lucien Trempe.—(Voir BILLS, *No 80.*)

CHARLEBOIS, ARSÈNE:—Loi concernant le Collège des chirurgiens-dentistes et—. (Voir BILLS, *No 86.*)

CHASSE:—Loi de la—. (Voir BILLS, *No 64.*)

CHEMINS DE FER:—(Voir COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER.)

CHEMINS DE FER ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

CHICOUTIMI:—
1. Loi concernant la prison de—. (Voir BILLS, *No 32.*)
2. Loi concernant le port de—. (Voir BILLS, *No 106.*)

CHIESA CHRISTIANA PENTECOSTALE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 126.*)

CHIMISTES PROFESSIONNELS:—Loi concernant l'Association des—. (Voir BILLS, *No 98.*)

CIMETIÈRE:—Loi remplaçant la Loi des compagnies de—. (Voir BILLS *No 202.*)

CISTERCIENS:—Loi concernant un octroi de terre aux Religieux—. (Voir BILLS, *No 60.*)

CITÉS ET VILLES:—
1. Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 38.*)
2. Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 158.*)
3. Loi modifiant la Loi des—relativement aux taxes municipales et scolaires.—(Voir BILLS, *No 173.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CODE CIVIL:—

1. Loi modifiant l'art. 53*a* du—. (Voir BILLS, *No 5.*)
2. Loi modifiant le— relativement à certains droits de la femme.— (Voir BILLS, *No 54.*)
3. Loi modifiant l'art. 121 du— concernant le mariage de certains mineurs.— (Voir BILLS, *No 55.*)
4. Loi modifiant l'art. 981*o* du —. (Voir BILLS, *No 69.*)
5. Loi modifiant l'art. 85 du—. (Voir BILLS, *No 165.*)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—

1. Loi modifiant le— relativement aux brefs de prohibition et de certiorari—. (Voir BILLS, *No 6.*)
2. Loi modifiant les art. 1017 et 1018 du—. (Voir BILLS, *No 7.*)
3. Loi modifiant le— relativement aux procédures d'injonction ou de mandamus contre la couronne—. (Voir BILLS, *No 14.*)
4. Loi modifiant le—relativement à la plaidoirie écrite—. (Voir BILLS, *No 17.*)
5. Loi modifiant le—relativement à la prestation du serment—. (Voir BILLS, *No 18.*)
6. Loi modifiant l'art. 599 du—. (Voir BILLS, *No 151.*)
7. Loi modifiant l'art. 1143 du—. Voir BILLS, *No 152.*)
8. Loi modifiant l'art. 716 du—. (Voir BILLS, *No 153.*)
9. Loi modifiant l'art. 140 du—. (Voir BILLS, *No 154.*)
10. Loi modifiant le—relativement à l'enquête et audition dans les causes par défaut et ex parte—. (Voir BILLS, *No 156.*)
11. Loi modifiant le—relativement à l'inscription en droit—. (Voir BILLS, *No 157.*)
12. Loi modifiant l'art. 94 du—. (Voir BILLS, *No 166.*)
13. Loi modifiant l'art. 599 du—relativement aux sommes et pensions à titre d'aliments—. (Voir BILLS, *No 177.*)

CODE MUNICIPAL:—

1. Loi modifiant l'art. 404 du—. (Voir BILLS, *No 51.*)
2. Loi modifiant le—. (Voir BILLS, *No 37.*)
3. Loi modifiant l'art. 162 du—. (Voir BILLS, *No 155.*)
4. Loi modifiant l'art. 243 du—. (Voir BILLS, *No 160.*)
5. Loi amendant le—relativement à la cessation des règlements et procédures municipales—. (Voir BILLS, *No 168.*)
6. Loi modifiant l'art. 413 du—. (Voir BILLS, *No 171.*)
7. Loi modifiant le—relativement au paiement des taxes municipales et scolaires—. (Voir BILLS, *No 174.*)
8. Loi modifiant l'art. 412 du—. (Voir BILLS, *No 176.*)

COLLÈGE DES CHIRURGIENS-DENTISTES:—

Loi concernant le—et Arsène Charlebois—. (Voir BILLS, *No 86.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS:—
1. Loi concernant le — et Paul-Émile Laflamme—. (Voir BILLS, *No 77.*)
2. Loi concernant le—et Euclide Mathieu—. (Voir BILLS, *No 127.*)

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF:—
Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 94.*)

COLLÈGES CLASSIQUES:—
Loi des subventions aux—. (Voir BILLS, *No 71.*)

COMITÉS:—
Comités permanents, institués, 6.
Comité spécial nommé et chargé de préparer la liste des membres des différents comités permanents, 7; rapport, 8; concours, 9.
Noms des députés composant les comités permanents, 8.
Agriculture, immigration et colonisation:—1er rapport, 14; 2e, diverses recommandations, 42; 3e, diverses recommandations, 249.
Bibliothèque:—Comité mixte de la—nommé par l'Assemblée, 27; par le Conseil, 27.
Bills privés en général:—1er rapport, 13; 2e, 34; 3e, 41; 4e, 61; 5e, 64; 6e, 78; 7e, 81; 8e, 88; 9e, 95; 10e, 102; 11e, 129; 12e, 142; 13e, 166; 14e, 214; 15e, 219; 16e, 230; 17e, 240. Nom ajouté à la liste, 36.
Bills publics en général:—1er rapport, 13; 2e, 34; 3e, 42; 4e, 60; 5e, 65; 6e, 73; 7e, 82; 8e, 88; 9e, 95; 10e, 102; 11e, 107; 12e, 129; 13e, 136; 14e, 142; 15e, 160; 16e, 171; 17e, 193; 18e, 200; 19e, 214; 20e, 219; 21e, 237; 22e, 240; 23e, 278.
Chemins de fer et autres moyens de communication:—1er rapoprt, 14; 2e, 237.
Code municipal:—1er rapport, 14; 2e, 107; 3e, 143; 4e, 240.
Comptes publics:—1er rapport, 21.
Impressions législatives:—Comité mixte des—et nommé par l'Assemblée, 28, par le Conseil, 63.
Industrie et commerces:—Premier rapport, 14; 2e, 22; 3e, 25.
Privilèges et élections:—1er rapport, 13.
Règlements:—1er rapport, 14; 2e ,22; 3e, 25; 4e, 35; 5e, 41; 6e, 46; 7e, 61; 8e, 72; 9e, 79; 10e, 82; 11e, 107; 12e, 129; 13e, 167; 14e, 237.
Comité rapporte progrès, 177.
Comité recommandant de prolonger délais pour réception de rapports des comités permanents, 41, 42.
Comité fait rapport qu'un bill a été retiré, 171, 214.
Comité recommande que le Règlement soit suspendu en ce qui concerne les avis, 46, 72.
Comité plénier se lève sans faire de rapport, 91.
Comité rejette un bill, 42, 95, 200.
Membres ajoutés à des comités, 36.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—
1. Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 102.*)
2. Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal—. (Voir BILLS *No 207.*)
3. Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et des environs—. (Voir BILLS, *No 208.*)

COMMISSION DES ÉCOLES PROTESTANTES:—
Loi concernant l'éducation des enfants non protestants de Montréal —. (Voir BILLS, *No 208.*)

COMMISSION DES LIQUEURS:—(Voir LIQUEURS ALCOOLIQUES).

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 33.*)

COMMISSION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 88.*)

COMPAGNIES:—
1. Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les—. (Voir BILLS, *No 67.*)
2. (Voir CORPORATIONS.)

COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER:—
1. Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec et Chibougamau—. (Voir BILLS, *No 84.*)
2. Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.—(Voir BILLS, *No 105.*)

COMPAGNIES DE CIMETIÈRE:—(Voir CIMETIÈRE.)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU PORT DE CHICOUTIMI:—
Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 106.*)

COMPTABLES AGRÉÉS:—
Loi concernant la Société des—. (Voir BILLS, *No 83.*)

COMPTES PUBLICS:—(Voir COMITÉS.)

COMTE, JEAN DE LA CROIX-JOSEPH:—
Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de—. (Voir BILLS, *No 133.*)

CONGREGATION BETH JOSEPH:—
Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 132.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CONSEIL LÉGISLATIF:—
1. *Messages au Conseil:*
Désignant les députés qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 27; des impressions, 28.
Amend. du C. L. à un bill accepté par l'Assemblée, avec amend., 221; adopté par le C. L., 235, 340.
2. *Messages du Conseil:*
Désignant les conseillers qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 27; des impressions, 63.
Communiquant un bill originé au C. L. et demandant concours de l'Assemblée, 268.
Acceptant des amendements de l'Assemblée aux amend. du C. L. à un bill, 235, 349.
Adoptant des bills de l'Assemblée législative, avec ou sans amendements, 89, 107, 141, 148, 166, 171, 172, 183, 200, 209, 220, 241, 249, 252, 272, 287; 303, 317, 340, 341; 348, 349, 356, 360.

CONVICTIONS SOMMAIRES:—
Loi des—. (Voir BILLS, *No 74.*)

CORPORATIONS:—
1. Loi concernant les pouvoirs spéciaux de certaines—. (Voir BILLS, *No 34.*)
2. Loi relative à des acquisitions et aliénations par les—et les gens de mainmorte—. (Voir BILLS, *No 56.*)
3. (Voir COMPAGNIES.)

CORPORATIONS MUNICIPALES:—Loi concernant les dettes et les emprunts municipaux—. (Voir BILLS, *No 169.*)

CÔTÉ, ANTOINE-PHILIAS:—
Loi concernant le Barreau et—. (Voir BILLS, *No 115.*)

CROWN TRUST CO:—
Loi relative à—. (Voir BILLS, *No 79.*)

CULTURE MARAÎCHÈRE:—(Voir AGRICULTURE.)

DAVIE & SONS, GEORGE-T.:—(Voir LAUZON.)

DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—380.

DENHOLM:—
Loi concernant le canton—. (Voir BILLS, *No 130.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DENTISTES:—(Voir COLLÈGE DES CHIRURGIENS.)

DÉPENSES DE VOYAGE:—(Voir LOI DE LA LÉGISLATURE.)

DÉPUTES:—
Les—prêtent serment et prennent séance, 7.
Un—est nommé Orateur pour la journée seulement, 219.
Un—retire ses paroles, 213.
Un—est "nommé" par l'Orateur, 362.

DETTES ET EMPRUNTS MUNICIPAUX:—
Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 169.*)

DISCOURS DU TRÔNE:—A l'ouverture de la session, 4; à la clôture de la session, 378; motion pour prise en considération du—, 6.—(Voir ADRESSE EN RÉPONSE AU—.)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—

Affaires municipales:—
1. Rapport du ministre des—1927-28. Déposé, 7. (*No 30.*)
2. (Voir *Statistiques; Corpérations municipales.*)

Agriculture:—1. Rapport du ministre de l'—1927-28. Déposé, 7. (*No 3.*)
2. (Voir *Lotbinière; Société d'Agriculture; Congrès de Colonisation; Mauvaises herbes; Pyrale du maïs.*)

Annuaire statistique:—L.—de 1928. Deposé, 9. (*No 19.*)

Archiviste:—Rapport de l'—pour 1927-28. Déposé, 136. (*No 17.*)

Assistance publique:—
1. Rapport du directeur de—pour 1928. Déposé, 10. (*No 10.*)
2. (Voir *Bédard.*)

Auditeur de la province:—(Voir *Mandats spéciaux.*)

Barrage du Témiscouata:—Correspondance depuis 1925, au sujet du —. Ordonné, 239.

Bédard, M.:—Correspondance depuis 1928 concernant l'admission d'un—à l'Institut de Saint-Damien, Bellechasse, en vertu de la Loi de l'Assistance publique. Ordonné, 286.

Bergeron, M. l'abbé:—Correspondance au sujet de l'établissement de colons ou du rapatriement, depuis 1927. Ordonné, 59; déposé, 82. (*No 42.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Bibliothèque de la législature:—Rapport de 1928. Déposé, 269. (*No 27.*)

Bilodeau, M. l'abbé:—Correspondance *re* rapatriement des États-Unis, depuis 1927. Ordonné, 59; déposé, 82. (*No 43.*)

Bourret, J.-A.-O.:—(Voir *Roy.*)

Budget:—Des dépenses pour 1929 et 1930. Déposé, 51, 346. (*Nos 1 et 1a.*) (Voir SUBSIDES.)

Caron, Gilbert:—Correspondance au sujet de la route Gaspé, à Grande Vallée, depuis 1925. Ordonné, 58; déposé, 200. (*No 49.*)

Cautionnements:—État des—fournis par les officiers publics, du 10 janvier 1928 au 8 janvier 1929. Déposé, 10. (*No 15.*)

Chanvre:—Correspondance depuis 1926 au sujet de la culture du—; ordonné, 159; déposé, 222. (*No 51.*)

Chemins:—(Voir *Routes; Colonisation; Chicot.*)

Chemins de Colonisation:—
1. Correspondance relativement à un—entre St-Paul du Buton et St-Fabien, ainsi qu'à une soumission des citoyens de Bellechasse. Ordonné, 205.
2. (Voir *Legault.*)

Chemin de fer:—(Voir *Compagnies de—.*)

Chemins améliorés:—Etat d'émontrant municipalités ayant—non encore entretenus; longueur de—, etc. Ordonné, 151; déposé, 151. (*No 46.*)

Chicot (rang):—Correspondance, depuis 1926, au sujet d'octrois pour chemin dans—, paroisse Sainte-Eustache. Ordonné, 343.

Cidre de pommes:—Correspondance depuis 1926, concernant la fabrication du—. Ordonné, 286.

Colonisation:—
1. Rapport du ministre de la—, des mines et des pêcheries, pour 1927-28. Déposé 7. (*No 7.*)
2. (Voir *Bergeron; Congrès de—; Dumont; Graines de semences; Legault; Primes de défrichement.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Commission des Eaux courantes:—Rapport annuel de la—, de 1928. Déposé, 217. (*No 22.*)

Commission des liqueurs:—Septième rapport annuel de la—. Déposé, 65. (*No 38.*)

Commission des services publics:—Dix-neuvième rapport annuel de la—, pour 1928. Déposé, 9. (*No 26.*)

Compagnies:—(Voir *Fidéicommissaires.*)
COMPAGNIES D'ASSURANCE (D.S.) vol 61-I
Compagnies de chemin de fer:—
1. Rapports des—pour l'année expirée le 31 décembre 1927, article 4, chapitre 31, S. R. Q., 1925. Déposé, 28. (*No 13.*)
2. Statistiques des—au 31 déc. 1927, art. 187, c. 230, S. R. Q., 1925. Déposé, 28. (*No 14.*)

Comptes publics:—État des—pour l'exercice finissant le 30 juin 1928. Déposé, 33. (*No 2.*)

Concessions forestières:—État démontrant noms de ceux qui ont payé prime de transfert de—, depuis 1918 à 1921 incl. Ordonné, 284; déposé, 284. (*No 53.*)

Congrès de Colonisation:—
1. Correspondance au sujet du—d'Amos, en décembre 1927, concernant le bois à papier, prime de défrichement et crédit agricole. Ordonné, 350.
2. Copies de rapports, etc., au sujet du—,à Amos, en 1927. Déposé, 71. (*No 40.*)

Corporations municipales:—Liste des—, 1928-1929. Déposé, 10. (*No 31.*)

Corporations scolaires:—État financier des—pour l'année finissant le 30 juin 1927. Déposé, 10. (*No 9.*)

Côté, Elzéar:—Correspondance, depuis 1920, au sujet de l'incendie maison d'—, à Sainte-Hedwidge, et explosions dynamite. Débat, 264. Ordonné, 327.

Défrichement:—(Voir *Primes de—.*)

Démographie:—(Voir *Hygiène.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Dimanche:—(Voir *Observance du—.*)

Drainage des terres:—Correspondance depuis 1925, au sujet du—dans nos vieilles paroisses. Ordonné, 285.

Dumont, Joseph:—État indiquant à qui une somme de $200,000. aurait été payée, à—pour chemins de colonisation en Abitibi; en 1927-28; conducteur, ou entrepreneur. Ordonné, 136; déposé, 136. (*No 45.*)

Eaux courantes:—(Voir *Commission des—.*)

École technique (Verdun):—Correspondance concernant une—. Ordonné, 205.

Écoles:—(Voir *Système scolaire; Instruction publique; Corporations scolaires.*)

Enseignement:—Statistique de l'—pour 1927-28. Déposé, 10. (*No 33.*)

Entrepôts frigorifiques:—(Voir *Pêcheries.*)

Établissements pénitentiaires:—(Voir *Statistiques.*)

Fidéicommissaires:—Etats de comptes annuels des compagnies de —année finissant 31 décembre 1927. Déposé, 38. (*No 36.*)

Gaspé, (route):—(Voir *Caron.*)

Gibier, (protection du):—(Voir *Pêcheries.*)

Graines de semences:—État indiquant somme affectée à distribution des—aux colons, curés, missionnaires, colons, quantité. Ordonné, 54; déposé, 54. (*No 37.*)

Grande Vallée:—(Voir *Caron.*)

Hygiène:—Sixième rapport annuel du Service provincial d'—, 1927-28, et de la Démographie pour 1927. Déposé, 136. (*No 18.*)

Imprimeur du roi:—Rapport de l'—. Présenté, 11. (*No 20.*)

Inspecteurs d'écoles:—Correspondance relativement aux traitements des—. Ordonné, 350.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Institutions d'assistance:—(Voir *Statistiques.*)

Instruction publique:—
1. Rapport du Surintendant de l'—pour 1927-28. Déposé, 10. (*No 8.*)
2. État financier du surintendant de l'—pour 1928. Déposé, 10. (*No 11.*)
3. État financier des Corporations Scolaires pour 1927. Déposé, 10. (*No 9.*)
4. (Voir *Inspecteurs d'écoles.*)

Jasmin, Dr. J.-S.:—Correspondance, depuis 1927, avec le—et autres, relativement à la tuberculose chez les animaux et à la tuberculine. Ordonné, 238.

Jean, Joseph-Arthur:—Correspondance relative à—comme arbitre entre municipalité comté Terrebonne et celle Deux-Montagnes, au sujet nouvelle route. Ordonné, 101; déposé, 160. (*No 47.*)

Labrador:—Correspondance avec Québec et Ottawa au sujet du—depuis 1919. Ordonné, 59.

Lachute-Saint-Jovite:—Correspondance au sujet de la route—, depuis 1923. Ordonné, 58; déposé, 82. (*No 41.*)

Legault, A.-A.:—Correspondance avec—, de Maniwaki, du 1er juin au 1er octobre 1928, au sujet de subventions provinciales pour ponts, chemins et travaux de colonisation, dans comté Hull. Ordonné, 215; déposé, 274. (*No 52.*)

Lin:—Correspondance depuis 1925 relativement à la culture du—. Ordonné, 254.

Liqueurs:—(Voir *Commission des*—.)

Lotbinière, comté:—Correspondance par Sociétés d'Agriculture, Cercles Agricoles, Cercle de l'U. C. C., concernant la division du comté au point de vue agronomique. Déposé, 71. (*No 39.*)

Mandats spéciaux:—État des—, suiv. art. 10, c. 21, S. R. Q., 1925. Déposé, 15. (*No 35.*)

Mauvaises herbes:—Correspondance depuis 1925 au sujet des—. Ordonné, 228.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Mines et pêcheries:—(Voir *Colonisation.*)

Municipalités:—(Voir *Affaires municipales; Statistiques; Routes; Corporations municipales.*)

Nominations:—(Voir *Service civil.*)

Observance du dimanche:—Correspondance depuis 1924, se rapportant à l'—. Ordonné, 215.

Officiers publics:—(Voir *Cautionnements; Service civil; Nominations dans le service civil.*)

Ours:—Correspondance, depuis 1926, concernant dommages causés par les—; la prime pour l'abatage des—. Ordonné, 239.

Palais de justice (Montréal):—(Voir *Rochon.*)

Palais de Justice (Québec):—Correspondance, listes de payes, concernant le—. Ordonné, 298.

Pêcheries maritimes et intérieures:—
1. Documents, etc., au sujet de l'établissement de coopératives, d'entrepôts frigorifiques, etc., sur la côte Nord, et—, et protection du gibier.—Ordonné, 239.
2. (Voir *Poisson.*)

Pensions de vieillesse:—Correspondance avec M. Heenan, ministre du travail, relativement aux—, depuis 1927. Débat, 104, 140. Ordonné, 194.

Poisson:—
1. Correspondance, depuis 1928, concernant les engins destructeurs de— dans la Baie de Carillon. Ordonné, 286.
2. (Voir *Pêcheries.*)

Primes de défrichement:—État donnant montant dépensé, 1928, pour—; colons; acres d'abatis. Ordonné, 123; déposé, 123. (*No 44.*)

Pyrale de maïs:—Correspondance depuis 1926, au sujet de la maladie—. Ordonné, 177.

Rapatriement:—(Voir *Bergeron; Bilodeau.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Renard:—Correspondance, depuis 1928, concernant la chasse au—. Ordonné, 286.

Rivière Saint-Pierre:—Correspondance au sujet de creusage dans—, à Saint-Hermas et à Saint-André d'Argenteuil, depuis 1923. Ordonné, 59; déposé, 200. (*No 50.*)

Rochon, William:—Correspondance au sujet de travaux d'électriciens dans l'annexe du palais de justice, Montréal, de M.— Ordonné, 229.

Routes:—État démontrant, depuis la Loi des bons chemins 1912, les contrats donnés relativement aux—; dans chaque cas, le nom de l'entrepreneur, la date et le prix du contrat, la route, etc. Ordonné, 296; déposé, 296. (*No 54.*)
(Voir *Jean; Lachute-Saint-Jovite; Chemins.*)

Roy, Gustave:—Correspondance concernant le Dr J.-A.-O. Bourret, la destitution de M.—, comme juge de paix. Ordonné, 239.

Secrétaire et régistraire:—Rapport du—1927-28. Déposé, 9. (*No 6.*)

Service civil:—Rapport du Conseil exécutif *re* nominations dans le—. Déposé, 11. (*No 12.*)

Société d'Agriculture des Deux-Montagnes:—Correspondance au sujet de la—, depuis 1920. Ordonné, 59; déposé, 160. (*No 48.*)

Services publics:—(Voir *Commission des—.*)

Sociétés de secours mutuels:—Rapport sur les—1928 (opérations de 1927). Déposé, 130. (*No 16.*)

Statistiques:—1. Municipales pour 1927. Déposé, 10. (*No 34.*)
2. Des Établissements pénitentiaires pour 1927. Déposé, 10. (*No 24.*)
3. Des Institutions d'assistance, année 1927. Déposé, 10. (*No 32.*)
4. Judiciaires pour 1927. Déposé, 10. (*No 25.*)
5. Annuaire Statistique, 1928. Déposé, 9. (*No 19.*)
6. De l'Enseignement pour 1927-28. Déposé, 10. (*No 33.*)
7. Des Compagnies de chemin de fer, 1927. Déposé, 28. (*No 14.*)

Statuts:—(Voir *Imprimeur du roi.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Système Scolaire:—Correspondance, depuis 1926, au sujet d'améliorer—. Ordonné, 344.

Taxe sur le revenu:—Correspondance, depuis 1921, au sujet de l'abolition—. Ordonné, 159.

Terres et forêts:—Rapport du ministre des—pour l'année 1928. Déposé, 38. (*No 5.*)
2. (Voir *Concessions forestières.*)

Travaux publics:—Rapport général du ministère des—et du travail, 1928. Déposé, 20. (*No 4.*)

Tremblay, Émile:—Correspondance, depuis 1929, avec J.-H. Delisle, et autres, au sujet de la vente des immeubles et biens de— et d'une somme de $300 réclamée par le contrôleur du revenu. Ordonné, 344.

Tuberculose:—Correspondance, depuis 1927, au sujet des causes de la— et moyens de combattre mortalité infantile. Ordonné, 344. (Voir *Jasmin.*)

Verdun:—(Voir *École technique.*)

Voirie:—
1. Rapport du ministre de la—, 1928. Déposé, 7. (*No 21.*)
2. (Voir *Routes.*)

DOMAINE FORESTIER:—(Voir FORÊTS.)

DORCHESTER:—(Voir BELLECHASSE.)

DROITS DE LA FEMME:—(Voir FEMMES.)

DUNNING, SAMUEL JOHN:—(Voir ARONSBERG.)

ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—(Voir COMMISSION DES—.)

ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 78.*)

ÉCOLES PROTESTANTES:—1. Loi concernant les—de Montréal—. (Voir BILLS, *No 10.*)
2. (Voir COMMISSION DES—.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ÉDUCATION DES ENFANTS:—Loi concernant l'— non catholiques et non protestants de la cité de Montréal et des environs.—(Voir BILLS, *No 208.*)

ÉLECTIONS:—Certificats d'— de Québec-Est, Ils-de-la-Madeleine et Montréal-Sainte-Marie, 3, 4.

EMPLOYÉS PUBLICS:—Loi des—(Voir BILLS, *No 13.*)

ENREGISTREMENT:—(Voir BELLECHASSE.)

EXPROPRIATION:—
Loi accordant le droit d'—aux hôpitaux.—(Voir BILLS, *No 22.*)

FABRIQUES:—(Voir PAROISSES ET—.)

FEMMES:—
1. Loi relative à certains droits de la femme.—(Voir BILLS, *No 54.*)
2. Loi concernant le barreau et l'admission des—à l'étude et à la pratique du droit.—(Voir BILLS, *No 170.*)
3. (Voir LOI ÉLECTORALE.)

FERLAND, PHILIAS:—
Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de—. (Voir BILLS, *No 97.*)

FOCH, LE MARECHAL:—
La Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire du—, 286.

FONCTIONNAIRES:—(Voir EMPLOYÉS PUBLICS.)

FORÊTS:—
1. Motion (M. Guertin), que tous contrats, etc., relatifs à l'exploitation du domaine forestier ou des ressources hydro-électriques de la Couronne devront contenir une clause assurant aux journaliers salaires et gages courants; adoptée, 328.
2. (Voir INGÉNIEURS FORESTIERS.—)

GENS DE MAINMORTE:—(Voir CORPORATIONS.)

GEORGE V.:—
La Chambre exprime le bonheur qu'elle ressent, avec la population de la prov., de ce que Dieu ait bien voulu épargner la vie de notre Gracieux Souverain—, et transmet message à la Famille Royale pour lui dire sympathie dans ces heures d'angoisse, 7.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

GILLET, ALFRED JOHN:—(Voir SÉNÉCAL.)

GIRLS' COTTAGE INDUSTRIAL SCHOOL:—Loi concernant The—relativement à la garde des enfants du sexe féminin dans leur école de réforme et d'industrie—. (Voir BILLS, *No 40.*)

GRAINS DE SEMENCE:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, No *200.*)

GREFFIER DE LA CHAMBRE:—Informe la Chambre que l'Orateur et le président des comités sont tous deux absents, 219.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—Émet brefs d'élection; Certificats d'élection de députés, 2, 3.

HABEAS CORPUS:—Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 2.*)

HÔPITAL GUAY DE SAINT-JOSEPH-DE-LÉVIS:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 95.*)

HÔPITAL DE SAINT-JOSEPH DE THETFORD MINES SUD:—Loi relative à l'—. (Voir BILLS, *No 89.*)

HÔPITAL SAINT-JOSEPH DES CONVALESCENTES:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 91.*)

HÔPITAL "ST. GEORGE HOSPITAL":—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 111.*)

HÔPITAUX:—Loi accordant le droit d'expropriation aux —. (Voir BILLS *No 22.*)

HOWARD SMITH PAPER MILLS, LTD:—Loi concernant le conseil de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills et la—.(Voir BILLS, *No 136.*)

HYDRO-ÉLECTRIQUE:—(Voir FORÊTS.)

HYGIÈNE PUBLIQUE:—
1. Loi de—. (Voir BILLS, *No 47.*)
2. Loi des unités sanitaires.—(Voir BILLS, *No 48.*)

IMPRESSIONS LÉGISLATIVES (Comité des)—(Voir COMITÉS.)

INDIGENTS:—(Voir ASSISTANCE PUBLIQUE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

INDUSTRIE LAITIÈRE:—(Voir TUBERCULINE.)

INGÉNIEURS FORESTIERS:—Loi concernant les— (Voir BILLS, *B.*)

INJONCTION OU MANDAMUS:—Loi relative aux procédures par voie d'— contre la couronne—. (Voir BILLS, *No 14.*)

INSTRUCTION AGRICOLE:—
1. Loi accordant un octroi pour promouvoir l'—. (Voir BILLS, *No 62.*)
2. (Voir AGRICULTURE.)

INSTRUCTION DES ENFANTS:—Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants.—(Voir BILLS, *No 203.*)

INSTRUCTION PUBLIQUE:—
1. Loi concernant les écoles protestantes de Montréal.—(Voir BILLS, *No 10.*)
2. Loi autorisant un octroi pour l'université de Montréal.—(Voir BILLS, *No 29.*)
3. Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs.—(Voir BILLS, *No 46.*)
4. Loi des subventions aux collèges classiques.—(Voir BILLS *No 71.*)
5. Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal. —(Voir BILLS, *No 102.*)
6. Loi modifiant l'art. 248 de la Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 164.*)
7. Loi modifiant la Loi de l'—concernant la perception des taxes.— (Voir BILLS, *No 172.*)
8. Loi des cités et villes relativement aux taxes scolaires.—(Voir BILLS, *No 173*).
9 Loi concernant les classes spéciales pour certains enfants.— (Voir BILLS, *No 203.*)
10. Loi des obligations scolaires de Montréal.—(Voir BILLS, *No 207.*)
11. Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques et non protestants de Montréal.—(Voir BILLS, *No 208.*)

JOURNAUX:—Loi de la Presse. (Voir BILLS, *No 23.*)

JURÉS:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 3.*)

LA FONTAINE, SIR LOUIS-HIPPOLYTE:—Loi autorisant les corporations à l'érection d'un monument à—. (Voir BILLS, *No 178.*)

LACHINE:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 109.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

LAFLAMME, ÉDOUARD-K.:—Loi concernant l'Association pharmaceutique et—. (Voir BILLS, *No 143.*)

LAFLAMME, PAUL-ÉMILE:—Loi concernant le Collège des médecins et chirurgiens et—. (Voir BILLS, *No 77.*)

LA PRESSE:—Loi de—. (Voir BILLS, *No 23.*)

LAUZON:—Loi concernant la ville de—et George T. Davie & Sons.—(Voir BILLS, *No 101.*)

LÉGISLATURE:—Loi de la—concernant dépenses de voyages. (Voir BILLS, *No 206.*)

LÉVIS:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 139.*)

LICENCES:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 57.*)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—
Discours du—à l'ouverture de la session, 4; à la clôture de la session, 378; motion pour adresse en réponse au discours du trône, débat, 10, 14, 19, 24. 33, 34, 39, 41, 44, 46; adoptée, 46. Amend. rejeté, 39.
Requiert la présence des députés dans la salle des séances du Conseil, à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 149; à la clôture de la session, 373.
Transmission du rapport de l'imprimeur du Roi, 11.
Transmission du budget, 51; du budget supplémentaire, 346.
Transmission de rapports concernant certaines nominations dans le service civil, 11.
Proroge les Chambres, 378.

LIQUEURS ALCOOLIQUES:—
1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 15.*)
2. Loi prohibant les affiches servant à annoncer des—. (Voir BILLS *No 45.*)
3. Loi permettant l'emploi d'une somme provenant de la vente des —pour aider à l'assistance publique.—(Voir BILLS, *No 52.*)
4. Loi des—. (Voir BILLS, *No 59.*)

LOI 18 GEO. V, c. 3:—
Loi modifiant la— concernant le palais de justice du district de Québec.—(Voir BILLS, *No 205.*)

LOI 18 GEO. V, c. 4:—
Loi concernant la prison de Chicoutimi.—(Voir BILLS, *No 32.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

Loi de la chasse:—
Loi modifiant la—. (Voir Bills, *No 64.*)

Loi de la Législature:—
Loi—concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.—(Voir Bills, *No 206.*)

Loi de la pêche:—
1. Loi—. (Voir Bills, *No 63.*)
2. Loi modifiant la—relativement aux passes migratoires.—(Voir Bills, *No. 201.*)

Loi des cités et villes:—(Voir Cités et villes.)

Loi des licences:—Loi modifiant la—. (Voir Bills, *No 57.*)

Loi des liqueurs alcooliques:—(Voir Liqueurs alcooliques.)

Loi des mines:—Loi amendant la—de Québec. (Voir Bills. *No 35.*)

Loi du barreau:—(Voir Barreau.)

Loi électorale de québec:—Loi—relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité. (Voir Bills, *No 162.*)

Low:—
Loi concernant le canton de—. (Voir Bills, *No 131.*)

Maison Sainte-Claire, limitée:—
Loi concernant la—. (Voir Bills, *No 122.*)

Maladies cryptogamiques:—(Voir Protection des plantes.)

Mandamus:—(Voir Injonction.)

Mandats spéciaux:—Dépôt, 15.

Manoir Richelieu Co., Ltd:—
Loi concernant les commissaires d'écoles de la Pointe-au-Pic et le conseil dudit Village, et—. (Voir Bills, *No 128.*)

Mariage de mineurs:—
Loi concernant le—. (Voir Bills, *No 55.*)

Masson, Joseph:—
Loi concernant la succession de feu l'honorable—. (Voir Bills, *No 113.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions"

MATHIEU, EUCLIDE:—
Loi concernant le Collège des médecins et chirurgiens et—. (Voir BILLS, *No 127.*)

MÉDECINS:—(Voir COLLÈGE DES—.)

MINES:—Loi concernant les—de Québec. (Voir BILLS, *No 35.*)

MONIALES CARMÉLITES:—
Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 121.*)

MONTCALM—Loi détachant des lots du district de—et les annexant au canton Wolfe, dans le district de Terrebonne. (Voir BILLS, *No 163.*)

MONTRÉAL, CITÉ DE:—
1. Loi modifiant la charte de la—. (Voir BILLS, *No 100.*)
2. Loi des obligations scolaires de—. (Voir BILLS, *No 207.*)
3. Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de—. (Voir BILLS, *No 208.*)

MONTRÉAL-SAINTE-MARIE:—(Voir GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE; ÉLECTIONS; ORATEUR.)

MONTREAL TRUST CO.—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 142.*)

MOTIONS SPÉCIALES:—(Voir: PENSION DE VIEILLESSE; TUBERCULINE; FORÊTS; AGRICULTURE.)

MUSÉES DE LA PROVINCE:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 31.*)

NOTAIRES:—
1. (Voir CHAMBRE DES—.)
2. Loi concernant la—et Lucien Trempe. (Voir BILLS, *No 80.*)

OFFICIERS PUBLICS:—
1. Loi du pourcentage sur les honoraires de certains—. (Voir BILLS, *No 204.*)
2. (Voir EMPLOYÉS PUBLICS.)

ORATEUR:—
Donne lecture du discours du trône prononcé à l'ouverture de la session, 4.
Donne sa décision sur des questions d'ordre, 72, 172, 173, 213, 230, 250.
Prend point d'ordre en délibéré, 168, 242; rend sa décision, 79, 172, 173, 213, 230, 250.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ORATEUR:—*Suite.*

Précis des décisions de l'—. 380.
Dépose le rapport du bibliothécaire, 269.
Appel de la décision de l'—maintenue, 19.
Ajourne la Chambre sans qu'il y ait motion à cet effet, 268, 274.
Informe la Chambre qu'il a adressé au greffier de la Couronne mandats enjoignant brefs d'élection Iles-de-la-Madeleine et Québec-Est, 2.
Informe qu'il a reçu certificats d'élection de députés, 2.
Invite le député de Montréal-Sainte-Marie à retirer les paroles qu'il a prononcées au cours d'une séance du comité des subsides; le député se rend à cette demande, 213.
Nomme un député, 362.
Un député est élu—pour la journée, 219.
L'—invite la Chambre à discuter un *question* inscrite sur le Feuilleton; ajourne sa décision, 168, 173;
Orateur-suppléant. (Voir PRÉSIDENT DES COMITÉS.)

ORDRES DE LA CHAMBRE:—
Ordre rescindé, 236;
Ordre révoqué, 181, 196.
Ordre révoqué et bill retiré, 265.

ORDRES DU JOUR:—
1. Ordonnant le dépôt de documents sur le bureau de la Chambre. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)
2. A l'effet de procéder à l'—, 315.
3. Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

ORDRE DE LA TRÈS SAINTE-TRINITÉ:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 112.*)

PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 12.*)

PALAIS DE JUSTICE, QUÉBEC:—Loi conernant le—. (Voir BILLS, *No 205.*)

PARC DES LAURENTIDES:—Loi du—. (Voir BILLS, *No 65.*)

PAROISSES ET FABRIQUES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 21.*)

PASSAGES A NIVEAU:—
1. Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 61.*)
2. Loi concernant la protection du public et les traverses de chemin de fer.—(Voir BILLS, *No 159.*)

PASSES MIGRATOIRES:—(Voir LOI DE LA PÊCHE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

PÊCHE:—(Voir LOI DE LA—.)

PEINES:—
Loi concernant l'abrègement des—. (Voir BILLS, *No 11.*)

PENSION DE VIEILLESSE:—
Motion (M. Sauvé): que, vu qu'un des membres du gouv. a déclaré tenir pour anti-sociale la loi de—et que des juristes consultés l'ont jugée inconstitutionnelle, cette Chambre est d'avis de rechercher à protéger vieillards indigents; qu'il soit opportun d'étudier différents ssytèmes, etc., 315. Amend. à l'effet de procéder à l'ordre du jour suivant; amend. adopté, 316. Motion ainsi amendée adoptée, 316.

PÉPINIÈRES:—(Voir —PROTECTION DES PLANTES.)

PHARMACIENS:—(Voir LAFLAMME).

PLAIDOIRIE ÉCRITE:—
Loi relative à la—. (Voir BILLS, *No 17.*)

POINTE-AU-PIC:—(Voir MANOIR RICHELIEU.)

POINTS D'ORDRE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

POIRIER, FERDINAND:—
Loi concernant la vente d'un immeuble faite par la succession de—à Léontine Lacroix.—(Voir BILLS, *No 107.*)

PONT DE QUÉBEC:—
Loi concernant un chemin carrossable sur le—. (Voir BILLS, *No 25.*)

PONT SCOTT:—
Loi concernant le—sur la rivière Saint-Charles.—(Voir BILLS, *No 26.*)

PORT DE CHICOUTIMI:—(Voir COMPAGNIE DU—.)

PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—(Voir ORATEUR.)

PRÉSIDENT DES COMITÉS:—
1. Le—décide qu'un député est hors d'ordre attendu qu'il lit son discours, 19; appel de sa décision 19; décision maintenue, 20.
2. Le—fait rapport à la Chambre qu'un point d'ordre a été soulevé en comité des subsides, à l'effet qu'un député désirant présenter une résolution pour condamner la manière dont devrait être votée la rés. 110 du Budget, et que lui (le—) a rendu décision donnant raison au député ayant soulevé le point d'ordre; appel de sa décision est fait, 170; décision maintenue, 170.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

PRÉSIDENT DES COMITÉS:—*Suite.*

3. Le—fait rapport à la Chambre, qu'en séance du comité des subsides, le député de Montréal-Sainte-Marie a affirmé que le premier ministre interprétait la loi comme il l'entendait et que lui (le—) avait noté ces paroles. L'Orateur invite le député à retirer ses paroles. Le député se rend à cette demande, 213.
4. Le—fait rapport à la Chambre, qu'en séance du comité des subsides, un député s'est servi d'un langage anti-parlementaire à l'égard du premier ministre et qu'il a refusé de retirer ses paroles. L'Orateur invite le député à retirer ses paroles, et sur son refus, il le "nomme", 362.
5. (Voir QUESTIONS D'ORDRE; ORATEUR.)

PRISON (CHICOUTIMI):—
Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 32.*)

PRISON (QUÉBEC):—
Loi concernant la—pour les personnes du sexe féminin.—(Voir BILLS, *No 20.*)

PRISONS:—(Voir PALAIS DE JUSTICE ET—.)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

PROCÉDURE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

PROCLAMATION:—Convoquant la Législature, I.

PROTECTION DES PLANTES:—
Loi concernant la—contre les insectes et maladies cryptogamiques, et régissant le commerce des produits de pépinières.—(Voir BILLS, *No 50.*)

QUÉBEC, CITÉ DE:—Loi modifiant la charte de la—.(Voir BILLS, *Nos 99* et *138.*)

QUÉBEC & CHIBOUGAMAU (Cie):—
Loi concernant la Compagnie de chemin de fer—. (Voir BILLS, *No 84.*)

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—

Abitibi Southern Ry:—Les plans du ch. de f.—devant relier Amos à Maniwaki et Mont-Laurier ont-ils été soumis; tracé; terres traversées; cantons, etc., 144.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Accidents du Travail:—A quelle date la Loi de la commission des— est entrée en vigueur; président, commissaires, secrétaire, personnel, attributions, salaires, nominations, à quelle étude appartenaient les avocats, cas soumis, etc., 210.

Actif disponible:—Quels étaient le passif et l'actif disponible de la province, le 31 décembre 1928, 197.

Administration de la justice:—1. Le dépt. du procureur général a-t-il dépensé les $54,444.04 appliquées au paiement de—(comptes publics 1925-26, page 159); à quelles fins; a-t-il rendu compte au Trésorier; 174; 2. Quels sont les items des pages 131 et autres des comptes publics 1926–27 payées à même les $54,444.04 que le dépt. du Procureur gén. a reçus en 1925–26 qui devaient être appliqués aux dépenses de l'—, 242; 3. Quand a été voté mandat spécial de $84,808.81 (p. 115 Comptes publics 1925–26 vis-à-vis item "Divers", cédule No 24) relativement à l'—. 274; 4. Qui a signé les chèques destinés à payer les $30,046.27 mentionnées dans la rép. du premier ministre, Journaux de la Chambre, 14 mars 1929; sur quels dépôts ont été tirés ces chèques, 291; 5. (Voir *Mandats spéciaux.*)

Affaires municipales:—1. Combien payé à la prov. par municipalités en rapport avec les—, depuis l'organisation du dépt. des—jusqu'au 1er jan. 1928, depuis 1er jan. 1928 au 1er jan. 1929, 97; 2. Quelles ont été les dépenses du dépt. des—depuis son organisation jusqu'au 31 déc. 1928, 151.

Agriculteurs:—Combien y avait-il d'—dans la prov. en 1927 et en 1928, 130.

Agriculture:—1. Quelle somme a coûté le service des publications du ministère de l'—depuis 1923 jusqu'au 1er jan. 1929; pancartes "mangez plus de crème à la glace", 185; 2. (Voir *Fins agricoles; Prêts aux cultivateurs; Terres en exploitation; Terres ensemencées, Tuberculine; Mandats*).

Amiesite Asphalt Ltd:—1. A quelle date la Cie—a-t-elle déposé dernière fois un sommaire conformément à l'art. 187 de la Loi des Cies; noms et adresses des directeurs, 280; 2. (Voir *Bons chemins.*)

Annonces:—(Voir *Journaux.*)

Anti-Dumping Act:—(Voir *Produits maraîchers.*)

Appartements Lafontaine, Ltée:—Quand la cie Les—a-t-elle été incorporée; noms des directeurs provisoires, directeurs du dernier rapport, 176.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Arrêtés en conseil:—Combien d'—adoptés en 1928; sont-ils tous approuvés par L. G.; ont-ils été tous soumis à l'app. des ministres en conseil, 168. L'Orateur dit que la question lui paraît irrégulière; invite les députés à discuter; un débat s'élève; décision ajournée, 168; Orateur la déclare irrégulière, 172.

Arvida:—1. Quel est le nom du maire d'—, Chicoutimi; nationalité; échevins, 133; 2. Quel était le nom du maire d'—, Chicoutimi, lors de son incorporation; nationalité; échevins, 161; 3. Quand le maire actuel d'—a-t-il été élu; échevins, entrée en fonctions, 161; 4. Par qui le maire d'—et celui de Racine, Chicoutimi, ont-ils été élus, en 1928; échevins ou conseillers, 228.

Batiscan:—(Voir *Pont de*—.)

Beauharnois Light, Heat & Power Co.:—1. Un dépôt de $500,000 a-t-il été fait par la—au gouv.; date et forme du dépôt, 205. 2. Qui a conduit négociations avec gouv. au nom de la—, pour obtenir contrats, baux, etc.; derniers rapports de la—; noms des directeurs, 206. 3. Y a-t-il eu correspondance entre Québec et Ottawa, au sujet d'odres en conseils, contrats, etc., accordés à la—, 206. 4. Qui a représenté la—aux contrats; résolutions annexées; date, objet, légalité, cie régulièrement constituée, 207. 5. Un bail a-t-il été consentie à la—pour certaines propriétés, date, durée, prix, conditions, ordres en conseil, 207. 6. Un ordre en conseil a-t-il été passé accordant droits et privilèges à la—; date, à quelle fin, par qui, copies de cet ordre ont-elles été adressées à Ottawa, 208.

Bélanger, Pierre:—M.—à qui il a été payé $38,588.10 pour l'ouverture du chemin de colonisation; Branche nord du ruisseau Berry, canton Lemieux, Gaspé, agissait-il comme entrepreneur; contrat, soumissions, 138.

Billots:—(Voir *Mesurement des*—.)

Bons chemins:—1. Depuis mise en vigueur de la Loi des—, 1912, combien de contrats ont été accordés à Quinlan, Robertson & Janin, Ltée; dates, prix, routes, matériaux, 232. 2. Contrats accordés à McUrban Asphalt Co., mêmes questions, 232. 3. Contrats accordés à l'Amiesite Asphalte, Ltd, mêmes questions, 232. 4. (Voir *Voirie; Routes.*)

Bordeaux:—(Voir *Prison de*—.)

Bourses:—1. Des—ont-elles été octroyées à des élèves, à des professeurs pour suivre des cours ou compléter leurs études en dehors de la

QUESTIONS:—*Suite.*

prov. ailleurs qu'à Paris; en vertu de quelle loi; montant global de dépenses; 189. 2. Quels sont les élèves à qui il a été octroyé des—pour aller suivre des cours add. à Paris, en vertu de 10 Geo. V, c. 9, depuis rép. du 8 fév. 1928, à date; quels professeurs; dates, genres d'études, 189. 3. Depuis 1er janv. 1920, à combien d'élèves, professeurs, a-t-il été octroyé des—pour suivre des cours à Paris, en vertu de 10 Geo. V, c. 9; cours terminé; carrières; élèves et professeurs de la prov. et étrangers, 192. 4. Parmi les élèves, professeurs, qui ont suivi des cours à Paris, en vertu de 10 Geo. V, c. 9, combien ont des positions du gouv. prov.; noms, salaires, occupations; 200.

Caisse d'Économie de N.-D. de Québec:—A quel nom étaient en dépôt à la—les $75,000 (comptes publics 1925-26; comptes p. 1926-27; les $65,000 et les $6,925.54, comptes p. 1927-28, 244.

Calendriers:—Concernant les—imprimés par Terres et Forêts; coût, 66.

Canadiens des États-Unis:—(Voir *Rapatriement.*)

Cantonniers: — Quelle somme a coûté chacun des congrès des—de la voirie;date des congrès; nombre de—présents, 296.

Champs de démonstration:—(Voir *Fermes de—.*)

Chantiers de bois:—Concernant le nombre d'enfants âgés de moins de 16 ans, dans—, 89.

Charges sur le revenu:—(Voir *Mandats.*)

Chemins (comté de Joliette):—Combien a coûté depuis 1927 confection des—; milles; coût aux municipalités, au gouv., contrats; entrepreneurs, 301.

Chemins améliorés d'une façon permanente:—Qu'a coûté (*a*) au gouvernement, (*b*) aux municipalités la construction des 10,531 milles de—; combien ont été refaits; réfection, entretien, 104.

Chemins de colonisation:—(Voir *Soucy et Carette.*)

Chute à Caron:— A quelle date, à qui, conditions, ont été concédés pouvoirs de la—; obligations des possesseurs, 322.

Cidre de pommes:—Concernant la fabrication du—et des coopératives qui auraient été établies, 54.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Cités et villes:—Concernant le nombre de règlements soumis par des municipalités au L. G. en conseil, depuis 1927, en vertu de l'art. 423 de la loi des—; désavoués; somme payée au gouverneur pour ces règlements, 56.

Colonisation:—1. Concernant le nombre d'acres destinées à la—dans comté Hull, qui ne sont pas encore en lots de ferme; celles en lots de ferme; lots vendus depuis 1913 par agents des Terres; primes de défrichement, colons qui ont abandonné depuis 1913, dans le dit comté, 123. 2. Voir *Bélanger, Desjardins & Gauthier; Fortin; Maisons ou granges pour colons; Mandats spéciaux; Soucy et Carette.*)

Commission d'arbitrage: (Voir *Lac Saint-Jean*).

Commission des Accidents du Travail:—(Voir *Accidents du—.*)

Commission des liqueurs:—1. Combien la—a-t-elle dépensé pour le compte du gouv. depuis qu'elle existe; travaux, constructions, 83. 2. Concernant montant total provenant des ventes de la—du 1er mai 1927 à 1928, de 1928 à 1929; montant perçu par elle des brasseries, mêmes périodes; des tavernes, d'hôtels, restaurants, clubs, mêmes périodes; amendes perçues, saisies; 83. 3. Concernant les permis de tavernes donnés dans cité de Montréal, 1928; cité de Québec; reste de la prov., transports de tavernes; clubs licenciés, 84. 4. Concernant les dépenses, recettes du restaurant de la—(Pied du Courant) du 1er mai 1927 à 1928, 1er mai 1928, à date, 84, 5. Quelle quantité de liqueurs a été vendue, chaque mois, en 1928, à Valleyfield, Hull, Sherbrooke, Saint-Jean, Joliette, Trois-Rivières, 142. 6. Quel est le montant provenant des ventes de la—, comté de Hull, chaque année, depuis sa création; montant rapporté par les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc.; des amendes; des saisies, même comté, mêmes dates, 151. 7. Quel est le montant total provenant des ventes de la—, dans la ville de Hull, chaque année, depuis création de la—; montant rapporté par les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, dans comté de Hull, même période; amendes et saisies dans le district de Hull, même période, 175. 8. (Voir *Vente des liqueurs sans licence; Loi des liqueurs.*)

Conserves alimentaires:—(Voir *Fermes de démonstration.*)

Contributions scolaires:—Concernant le pourcentage des—payées par les contribuables, par le gouvernement: *a.* en 1926-27 et 1927-28, 84.

Coopérative Fédérée de Québec:—1. Jusqu'à concurrence de quelle somme le gouv. a-t-il garanti obligations de la—, 144. 2. La—paie-t-elle

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

taxe au gouv., lesquelles, dates; 185; 3. A la cité de Montréal; même question, 186. 4. (Voir *Martin.*)

Corporations scolaires:—1. Concernant le montant exigé par le gouvernement de chacune des—, autorisées à faire des emprunts en 1927-28 jusqu'à concurrence de $2,236,390; 97. 2. Quel montant exigé par le gouv. des—de Hull (comté) autorisées à emprunts en 1927-28, 101.

Courses:—(Voir *Licences*).

Crédit Municipal, Ltée:—Quand Le—a-t-il été incorporé; noms des directeurs provisoires; directeurs lors du dernier rapport, 176.

Crème à la glace:—Le gouv. distribue-t-il des cartes enseignant qu'une pinte de—contient certaines quantités de substance nutritive, avis de médecins, etc., 83.

Desjardins & Gauthier:—MM.—à qui il aurait été payé, en 1928, $52,517.27 pour chemin de colonisation Angliers-Rouyn, entre l'Orignal, canton Boischatel, et lac Opasatica, agissaient-ils comme entrepreneurs; contrats, soumissions, 132.

Deslauriers, Adélard, Ltée:—1. Quels sont les contrats accordés à date par le gouv. à la cie—,quel montant payé dans chaque cas, y compris les "extras", 325. 2. A quelle date la Cie—a-t-elle déposé la dernière fois un sommaire conformément à l'art. 187 de la Loi des Cies; noms, adresses des directeurs, 329.

Dimanche:—Quels sont les endroits de cette prov. où la Loi du repos domincial n'est pas observée par des cies ou corp., 309.

Dominion Financial Corp. Ltd:—1. Des plaintes ont-elles été faites à propos de la—; nature, par qui; qu'a fait le Procureur général, 319. 2. Quand la procureur général a-t-il soumis à ses avocats l'opportunité de prendre une action pour annuler le transfert de la—à la *Vermont Mortgage Corp.*; rapport; 349. 3. La Cie—a-t-elle fait rapport suivant Loi des Cies, pour 1925, 1926, 1927, 260.

Droits du pauvre:—1. Quels ont été les—perçus dans toute la prov. en 1927–28; dans cité de Montréal, dans toute la prov. en vertu de S. VI, ch. 189, vol. III S. Refondus, 1925, art. 49,—144. 2. (Voir *Licences.*)

Duke-Price Co.:—(Voir *Lac Saint-Jean.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Dumont, Jos.:—1. M.—à qui il aurait été payé $23,252.81 pour l'entretien du chemin de colonisation Rouyn-Macamic, en 1927, agissait-il comme entrepreneur, contrat, soumission, etc., 139. 2. $4,804.03 pour ouverture de la route entre les lots 47 et 48, Desmeloizes, agissait-il comme entrepreneur, etc., 139.

Écoles:—(Voir *Contributions scolaires; Corporations scolaires; Institutrices; Saint-Athanase.*)

École des Beaux-Arts (*Montréal*):—Qu'ont couté à date, terrain, construction, réparations, aménagement de l'—; depuis rép. du 15 fév. 1927, d'autres réparations ont-elles été faites; lesquelles, 144.

École des hautes études (*Montréal*):—Qu'ont couté à date le terrain, la construction, les réparations et l'aménagement de l'—; depuis rép. du 15 fév. 1928, d'autres réparations ont-elles été faites; lesquelles, 189.

École industrielle d'Huberdeau:—Le gouv. est-il propriétaire de l'—; direction; subventions, admission des enfants; conditions, 63.

Émigration:—Concernant le nombre de personnes, de familles qui ont quitté Lac Saint-Jean de 1924 à 1928; destination, 58.

Emprunts temporaires:—Combien d'—le gouv. a-t-il contractés en 1927–28, date, somme; même question pour six premiers mois de l'exercice en cours, 280.

Enfants:—(Voir *Chantiers.*)

Épreuve de la tuberculine:—1. Concernant le nombre de médecins vétérinaires employés pour faire subir l'—en 1928; noms et adresses, paroisses, nombre d'animaux, 109. 2. (Voir *Agriculture.*)

Femmes:—(Voir *Salaires minimum des—.*)

Fermes de démonstration (*Hull*):—1. Concernant le nombre , la location, les propriétaires des—, 82. 2. Combien le gouv. a-t-il dépensé pour—pendant les six premiers mois de l'exercice en cours; combien pour champs de—; pour vergers de—; pour industrie des conserves, 102. 3. Combien y a-t-il à date de—et qu'ont-elles coûté; combien établies depuis réponse du 1er fév. 1928; propriétaires, paroisses, comtés, 103.

Fins agricoles:—1. Quelle somme dépensées pour—, dans les six premiers mois de l'exercice en cours, 103. 2. (Voir *Agriculture.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Forces hydrauliques:—(Voir *Loi 16 Geo. V, c. 26.*)

Fortin, Joachim:—M.—à qui il aurait été payé $20,130.89 pour chemin colonisation Angliers-Rouyn, depuis Rouyn, et $57,606.98 pour gravier jusqu'à rivière Destor, agissait-il comme entrepreneur; contrats, soumission, 138.

Galipeault:—(Voir *Pont*—.)

Gouvernement civil:—(Voir *Mandats.*)

Grande et Petite Décharge (Lac Saint-Jean):—1. Un contrat est-il intervenu avec "Quebec Development" ou autres, relativement à des écluses ou pouvoirs d'eau—, 130. 2. Combien a été payé à date, à la prov. par "Quebec Development" et "Duke Price" relativement à des pouvoirs d'eau de la—, 131. 3. Le gouv. a-t-il donné ordre, en 1928, de fermer les écluses de—; reconstruction; coût, conditions, 131. 4. Combien a été payé à date par la prov. au sujet des povoirs d'eau de—, en dommages, frais de voyages des ingénieurs, salaires des commissaires, autres causes, 153. 5. De combien la gorge la—a-t-elle été agrandie; vitesse du courant, avant la construction des barrages de l'Ile Maligne et Petite Décharge; vitesse actuelle, 166.

Greffe de la paix à Montréal:—Concernant le nombre des employés du—, qui bénéficient de l'assurance-groupe, 96.

Huberdeau:—(Voir *École industrielle d'*—.)

Hull:—Concernant le montant qu'a rapporté en recettes brutes l'adm. de la justice dans district de—, chaque année, depuis 1908, coût de l'ad., 67. 2. Voir *Commission des liqueurs; Corporations scolaires; Fermes de démonstration; Legault; Licences; Municipalités; Prison de*—.)

Hull-Maniwaki:—A qui contrat de la route—, canton Wakefield, a-t-il été accordé; conditions; coût, plaintes, 66.

Hygiène:—(Voir *Mandats.*)

Immigration:—1. Concernant la somme totale dépensée depuis le 30 juin 1928 pour l'—, 54. 2. Concernant les noms, adresses, salaires, dépenses de tous les agents d'—à l'emploi du gouvernement, durant les 2 dernières années, aux États-Unis, sur le continent européen; noms des compagnies qui ont agi comme agents d'—, 63.

Industries principales:—1. Concernant valeur totale des 40—, en 1927, en 1928, 57. 2. Pour quelles raisons le premier ministre a-t-il

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

répondu (page 57): "Le gouvernement essaiera de répondre quand on lui aura dit quelles sont les 40—"; comment le gouv. ignorait-il, quand l'Annuaire Statistique, 1928, donne un tableau des Statistiques concernant les—. 242; rép. 242; Point d'ordre, 242; l'Orateur prend question en délibéré, 242; point d'ordre rejeté, 250.

Inondation:—(Voir *Lac Saint-Jean.*)

Inspecteurs d'écoles:—1. Sont-ils inscrits au fonds de pension accordée aux employés civils; depuis quand, 152. 2. L'indemnité annuelle des—pour dépenses de voyages est-elle fixée la même pour chaque cas; montant alloué; le gouv. a-t-il intention de modifier, 302.

Inspecteurs d'écoles protestantes:—Y a-t-il des positions d'—vacantes; combien, salaire; deux dernières positions, noms des—, 302.

Institutrices:—Quelle a été la moyenne des salaires des—, écoles élémentaires, en 1926-27; 1927-28; moyenne dans chacun des comtés, mêmes périodes, 137.

Instruction publique:—(Voir *Mandats*).

Jardiniers-Maraîchers:—Quelle somme accordée à l'Association des—; produits classifiés à St-Martin en 1927 et 1928, 92.

Joanisse, Palma:—En quelle année M.—, de Maniwaki, a-t-il été nommé juge de paix; quelle recommandation; quand démis; plaintes; remplaçant, 251.

Journaux:—Quels sont les noms des—, personnes ou compagnies auxquels le gouv. a payé des frais d'annonces, publicité, impression, reliure, depuis 1er juil. 1928; combien, 335.

Justice:—(Voir *Administration de la—.*)

Lac Saint-Jean:—1. Concernant la commission d'arbitrage pour établir dommages aux riverains; Mgr Allard en fait-il partie, 57. 2. Concernant le nombre de personnes ayant quitté le—de 1924 à 1928; 58. 3. Le gouv. a-t-il fait estimé des pertes dues au maintien du—au point 17.5; date de l'estimé et résultats, 149. 4. A la suite des inondations du—, en 1928, le gouv. a-t-il payé pour dommages à certains propriétaires de meubles ou d'immeubles; montants payés; personnes, corporations, etc., 152. 5. Quelles sommes ont été payées par le gouv. aux victimes de l'inondation de mai et juin 1928 au—; à qui, quel montant; somme totale payée, 153. 6. Le gouv. a-t-il fait enquête pour établir

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

causes et responsabilités de l'inondation de mai et juin 1928 au—; conclusion de l'enquête, 301. 7. Le gouv. a-t-il intention de faire estimé des pertes dues au maintien du—au point 17.5; quand commence ce travail, 312.8. Combien la prov. a-t-elle perçu de droits de coupe pour le passage de la ligne de transmission du—à Québec, 316. 9. Combien ont coûté en salaires, en dépenses, les agronomes nommés par le gouv., en 1926, pour évaluer dommages aux récoltes au—; frais ont-ils été soldés, 319. 10. Les plans des terrains affectés par le relèvement des eaux du—ont-ils tous été déposés; date; acceptés ou refusés, 320. 11. Quelle garantie a exigé le gouv. pour que les propriétaires lésés par le relèvement des eaux du—fussent indemnisés, 320. 12. A quel niveau de l'échelle actuelle d'étiage, au quai de Roberval, correspond le niveau de "34 pieds au-dessus des basses eaux" dont a parlé l'honorable ministre des Terres et forêts, 322. 13. A-t-on payé avec des chèques les indemnités fixées par la Commission du—; à qui; à qui les chèques ont-ils été remis, 325. 14. Les sommes qui, d'après rép. du 22 fév. 1929, ont été payées à la suite des inondations du—en 1928, depuis 1er jan. 1928, à date, ont-elles été payées pour celle de mai et juin 1928 seulement; quelle somme pour celle-ci; à qui, montant, 325. 15. Le gouv. a-t-il remis une somme à la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, *re* pertes par exhaussement du—; somme payée, date, 326. 16. Le gouv. a-t-il fixé un délai à la Cie Duke-Price pour paiement des indemnités aux propriétaires lésés par le relèvement du—; pourquoi, délai, etc., 328. 17. A quelle date et combien de pouces l'échelle hydrométrique du quai de Roberval a-t-elle été déplacée; le gouv. exerce-t-il surveillance sur l'échelle du niveau du—, 131. 18. (Voir *Grande et Petite Décharge.*)

Lafleur, Jos.—Un citoyen—, de Hull, a-t-il fait des représentations pour se faire rembourser une somme supposée volée; quelle décision, 65.

Lanctôt, Charles:—Y a-t-il eu depuis 11 fév. 1927, règlement de compte entre le gouv. et M.—, au sujet d'un voyage à Londres, en 1926; a-t-il été remboursé des sommes au gouv. sur les $3,000 avancés à M.—en sus d'autres dépenses payées au C.P.R. et à la Cunard S.C., 174.

Landrienne:—1. A-t-il été collecté des droits de coupe dans le 7e rang, canton Duvernay, à—, en 1928; de qui; montant, 350. 2. La Cie Lemay,—a-t-elle coupé des dormants dans le 4e rang, canton Duvernay, en 1928, 350.

Legault, A.-A.:—M.—, avocat de Maniwaki, a-t-il agi comme juge de paix en 1926 et 1927, alors maire; a-t-il remis amendes perçues; plaintes; patronage, dans comté de Hull; 251.

Législation:—(Voir *Mandats.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

"Le Soleil":—1. Est-il vrai que—détiendrait de la Commission des accidents du travail le privilège exclusif d'imprimer formules utilisées; directeurs de la cie; 125. 2. A quelle date—a-t-il déposé pour la dernière fois un sommaire conformément à l'art. 187 de la loi des compagnies de Québec; noms des directeurs; était-il autorisé à imprimer formules de la commission des accidents du travail, 177. 3. Combien a-t-il été payé à—pour version française des rapports de la Commission de refonte des Statuts et pour celle des Statuts refondus et Index et supp. en sus des $37,780.20 qu'il a reçus avant 16 mars 1926 et des $45,041.25 qu'il a reçus du 16 mars 1926 au 8 mars 1927; sommes qu'il réclame en plus, 292, 4. (Voir *Journaux.*)

Licences:—1. Concernant les droits perçus en 1927–28, dans cité de Montréal, dans toute la prov. pour—des lieux d'amusements, de pistes de courses, appareils pour paris ou gageures, 81. 2. Quels droits perçus en 1927–28, comté de Hull, pour—lieux d'amusements, pistes de courses, paris ou gageures, etc., 100.

Lieux d'amusements:—(Voir *Licences.*)

Liqueurs:—(Voir *Commission des—.*)

Loi 10 Geo. V, c. 9:—(Voir *Bourses.*)

Loi 16 Geo. V, ch. 26, art. 5:—Des contrats ont-ils été dénoncés aux Terres et forêts en vertu de—; noms et adresses des sociétés ou corporations; total des forces hydrauliques dont l'exportation est permise, 244.

Loi 16, Geo. V, c. 55:—1. Quels sont les revenus bruts de la prov. provenant de la—(*a*) depuis son entrée en vigueur jusqu'au 1er jan. 1928, (*b*) depuis le 1er jan. 1928 à 1929, 130. 2. Quels sont les revenus nets provenant de la—depuis son entrée en vigueur jusqu'au 1er jan. 1928 et de cette date au 1er jan. 1929, 143.

Loi des bons chemins:—(voir *Bons chemins; Voirie.*)

Loi des liqueurs:—1. Combien a coûté en 1927-28 la mise en vigueur de la—du 1er mai 1928 au 1er jan. 1929; montant dépensé pour détectives et causes; montant payé aux avocats de la commission des—, mêmes dates, 143. 2. (Voir *Commission des liqueurs.*)

Loi du repos dominical:—(Voir *Dimanche.*)

Lois pénales:—Concernant les amendes et frais perçus dans district de Hull, pour infraction aux—, depuis 1918. L'hon. Premier ministre

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

déclare que le gouv. refuse rép. les renseignements étant trop considérables, 140.

Lorrain, D.-D:——(Voir *Police provinciale.*)

Maisons ou granges pour colons:—Concernant le montant avancé par le gouvernement aux colons pour bâtir—, en 1927 et 1928, 56.

Mandats spéciaux:—1. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis pour:
$10,500 au service "Gouvernement civil", (comptes publics, 1928), 281.
$30,000 au service "Législation", (comptes publics, 1928), 281.
$80,000 au service "Colonisation, etc," (comptes publics, 1928), 282.
$171,852 au service "Terres et Forêts," (comptes publics, 1928), 282.
$160,200 au service "Voirie", (comptes publics, 1928,) 282.
$300,000 au service "Agriculture", (comptes publics, 1928), 282
$11,000 au service "Travail", (comptes publics, 1928), 282.
$102,500 au service "Travaux publics", (comptes publics, 1928), 283.
$7,000 au service "Hygiène", (comptes publics, 1928), 283
$2,000 au service "Charges sur le revenu", (comptes publics, 1928), 283.
$47,500 au service "Instruction publique", (écoles du soir incluses), (comptes publics, 1928), 283.
$300,000 au service "Administration de la Justice", (comptes publics, 1928), 284.
2. Quel est chacun des cas de nécessité urgente pour lesquels l'ordre en conseil No 1030 a été passé le 14 sept. 1928,—de $550,000 dont $360,707.72 auraient été dépensés pour "restauration et amélioration de la vieille partie du Palais de justice de Québec" (Journaux de la Chambre, 10 janvier 1929), 326.

Maniwaki-Montcerf:—Le gouv. a-t-il fait estimés du coût de réparations et gravelage aux routes—et Bois-Franc; total; conditions, "International Paper" et "Gatineau Power" ont-elles été invitées à contribuer; 125.

Marsouin:—Combien le dépt. des pêcheries a-t-il dépensé en 1927 et 1928 pour destruction du—; montant et à qui, nombre des—tués ou capturés, 316.

Martin, Georges-A.:—A-t-il été remercié de ses services comme gérant de la Coopérative Fédérée, succursale de Waterloo; raisons; 133.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

McKay, J. M.:—Depuis la mort du Dr—le dépt. du procureur général a-t-il continué à faire donner des traitements aux alcooliques; par qui; 180. (Voir *Traitement des alcooliques.*)

McLoed, D. P.:—Le ministre de la voirie a-t-il acheté du gravier d'un—, de Gould, en 1926, 27, 28; prix; est-il payé; 145.

McUrban Alphalt Co.:—1. A quelle date—a-t-elle déposé la dernière fois un sommaire conformément à l'art. 187 de la Loi des Cies; noms et adresses des directeurs, 280. 2. (Voir *Bons chemins.*)

Médecins vétérinaires:—(Voir *Epreuve de la tuberculine.*)

Mesurage du bois:—Combien d'experts du Service Forestier font partie de la commission chargée d'étudier le—et tarif de cubage; noms; président et secrétaire, date de la commission, date des travaux, 175.

Mesurement des billots:—Le gouv. a-t-il fini de reviser la table de —; quelle conclusion; depuis quand à l'étude, 89.

Mines:—Concernant la valeur de la production minière en 1928 dans la province; place occupée au Canada, 57.

Moisie et Sept-Isles:—Quel montant versé en 1928 par la Voirie pour route reliant—; contremaître, salaires; 126.

Montreal Crushed Stone Co.:—A quelle date—a-t-elle déposé la dernière fois un sommaire conformément à l'art. 187 de la Loi des Cies; noms et adresses des directeurs, 281.

Municipalités:—1. Quel montant a exigé le gouv. de chacune des—autorisées à emprunts en 1927-28 jusqu'à concurrence de $28,824,781,—98. 2. Combien de—n'ont pas payé intérêts dus en vertu Loi des bons chemins, de 1923 à 1928; noms et comtés des—, 99. 3. Quel montant exigé par le gouv. des—du comté de Hull autorisées à emprunts en 1927-28, 101. 4. (Voir *Affaires municipales.*)

Musée (Québec):—Un contrat a-t-il été accordé pour—, à qui, quand, montant, date, somme totale payée, etc., 258.

Ouvriers:—(Voir *Salaires minimum.*)

Paiements:—(Voir *Recettes.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Palais de Justice (Montréal):—Coût à date des travaux de l'annexe du—; depuis 28 avril 1923 y a-t-il eu d'autres contrats; montants; ameublement, 77.

Palais de justice (Québec):—A quelle date précise ont été commencés travaux reconstruction et réparation du—; travaux qui d'après rép. du 16 fév. 1928, devaient être terminés en sept. 1928 sont-ils terminés; coût, 273.

Paris ou gageures:—(Voir *Licences.*)

Passif et actif disponible:—Quels étaient le—, 31 déc. 1928, 197.

Pêcheries:—Concernant la valeur de la production des—de notre province, 1926, 27, 28; place occupée au Canada, 57.

Péribonka (rivière):—1. Les pouvoirs hydrauliques de la—sont-ils concédés ou promis; à qui, conditions, 319. 2. Quelle est la capacité en c. v. des divers pouvoirs de la—; plans d'exploitation, 320.

Pistes de courses:—(Voir *Licences.*)

Police provinciale à Montréal:—1. Quel est le montant employé au bureau de la—, avant 1er juil. 1928, dont il n'a pas été rendu compte suivant les presc. de l'art. 35, ch. 20 des S. R. 1925, 179. 2. Une enquête sur la—a-t-elle été faite depuis 1927; date; rapport, 190. 3. M. D.-D. Lorrain a-t-il donné sa démission comme chef de la—à Montréal; démission volontaire ou non, 190. 4. Sur les $24,000 (d'après comptes publics 1927-28, p. 145) qui paraissent payées à D.-D. Lorrain, détectives et constables pour "dépenses de voyages, etc", quelle somme a été payée pour dépenses de voyages, d'investigations, d'arrestations, transports de prisonniers, 238. 5. M. D.-D. Lorrain avait-il donné caution conformément à l'art. 63, ch. 168, S. R. Q., date, somme, 238. 6. A quelles dates D.-D. Lorrain a-t-il été à l'emploi de la prov., quelles positions; avant quelle était sa profession, 275. 7. A-t-il été rendu compte des deniers publics employés au bureau de la—à Montréal avant le 1er juil. 1928; si non quel montant dont il n'a pas été rendu compte, 311.

Ponts:—1. Quel est pourcentage des contributions des municipalités et du gouv. pour—subventionés pour chacune des années de 1907-08 à 1927-28; 201. 2. Quels sont les—(d'après Rapport Travaux publics, 1928, page 96) ont été construits en 1926-27; municipalités et comtés; coût des 49—; contribution des municipalités et du gouv., 201. 3. Quels sont les—(d'après même rapport) construits en 1927-28, subv. par gouv. dans quels comtés et municipalités; coût de 56—; contributions, 202. 4.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Quels sont les 59—(d'après Rapport Travaux publics, 1928) étaient en construction au 1er juil. 1928; coût contributions; actuellement terminés, 203.

Ponts de péage:—Combien a rapporté pour 1928 chacun des—, propriété du gouv., 77.

Pont Batiscan:—Concernant les revenus brut du—depuis son ouverture au 1er jan. 1928; depuis 1er jan. 1928 à 1929, 71; concernant les revenus nets pour mêmes périodes, 71.

Pont Galipeault:—Quels revenus bruts du—(*a*) depuis l'ouverture jusqu'au 1er jan. 1928, (*b*) depuis 1er jan. 1928 au 1er jan. 1929, revenus nets, mêmes dates; 124.

Pont Taché:—Quelle est la part payée par la prov. pour réfection de la partie détruite du—; qui doit payer le reste; coût total, 124.

Pont Taschereau:—Quels revenus bruts du—(*a*) depuis l'ouverture jusqu'au 1er janv. 1928, (*b*) depuis 1er janv. 1928 au 1er janv. 1929; revenus nets, mêmes dates; 124.

Pouvoirs hydrauliques:—(Voir *Péribonka; Loi 16 Geo. V, c. 26.*)

Prêts aux cultivateurs:—Quand le gouv. se propose-t-il de mettre à exécution la loi autorisant des—, 158.

Prison de Bordeaux:—1. Coût à date du terrain, constructions, réparations, aménagement de la—, 90. 2. Nombre des employés de la—, qui bénéficient de l'assurance-groupe, 96.

Prison de Hull:—Concernant les plans de modifications qui seraient faits à la—, 60.

Procureur général:—(Voir (*Administration de la justice; Lanctôt.*)

Production minière:—(Voir *Mines.*)

Produits maraîchers:—Concernant correspondance au sujet d'une loi "Anti-Dumping Act" et tarif saisonnier protégeant nos—, 56.

Publicité:—(Voir *Journaux.*)

Question à laquelle réponse est refusée, 140. *Questions déclarées irrégulières,* 172, 174.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Quinlan, Robertson & Janin, Ltée:—1. A quelle date—a-t-elle déposé la dernière fois un sommaire conformément à l'art. 187 de la Loi des Cies; noms, adresses des directeurs, 280. 2. (Voir *Bons chemins.*)

Racine (ville):—1. Quel est le nom du maire actuel de la ville de—, Chicoutimi, nationalité, échevins, 133. 2. Quel était le nom du maire de la ville de—, Chicoutimi, lors de son incorporation; nationalité, échevins; 161. 3. Quand le maire actuel de—a-t-il été élu; entrée en fonctions, échevins; 161. 4. (Voir *Arvida.*)

Racine (canton):—1. Des colons ou cultivateurs ont-ils eu refus de couper bois sur réserve du—de 1923 à 1928; lesquels, pourquoi, 347. 2. Depuis 1923, des coupes illégales ont-elles été faites sur—, par qui, date, 347. 3. Qui a obtenu depuis 1927 le privilège de couper du bois sur—; occupation; combien de pieds coupés, droits, 347. 4. Combien MM. Gaudreault et Lessard ont-ils coupé de bois en 1927, 1928 sur—; droits de coupes payés, mêmes années, 348.

Radio:—Le gouv. a-t-il soumis au fédéral son projet d'établir un poste de—; 67.

Rapatriement:—Concernant le nombre de canadiens des États-Unis sont revenus en 1928; nombre de familles; endroits où ils sont établis; dans l'agriculture, l'industrie ou ouvriers, 52.

Recettes:—A quels chiffres se sont élevés les—ordinaires et les paiements ordinaires et extraordinaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours; recettes et paiements de toutes sortes, même période, 197.

Refonte des statuts:—(Voir *Statuts.*)

Repos dominical:—(Voir *Dimanche.*)

Restaurant de la Commission des liqueurs:—(Voir *Commission des—.*)

Route Édouard VII:—Est-ce l'intention du gouv. d'élargir la—, entre Laprairie et Saint-Lambert; les propriétaires d'immeubles ont-ils offert du terrain, 176.

Route entre Laprairie et le nouveau pont:—Est-ce l'intention du gouv. d'ouvrir une nouvelle route entre—, jusqu'à Montréal; coût; propriétaires accorderont-ils un passage gratuit, 176.

Routes:—(Voir *Chemins; Voirie; Hull-Maniwaki.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Saint-Athanase:—Quelle somme payée pour octrois depuis la construction des écoles du 4e et 16e rang du canton Chabot,—, comté Kamouraska; octroi pour chacune des institutrices, 349.

Saint-Hyacinthe:—Concernant la taxe que—a payée au gouvernement pour les $250,000 empruntées pour travaux, en 1927 et 1928, 56.

Saint-Maurice Lumber Co.:—1. Combien The—a-t-elle payé à la prov. comme droits, en 1925, au sujet de l'adoption du bill No 140 amendant sa charte, 145. 2. Quelle étendue du domaine de la Couronne The—possédait-elle le 1er mars 1925 à titre de concessionnaire de coupes de bois, à titre de premier acquéreur, etc., 160.

Salaires minimum:—Quand le gouv. a-t-il intention de donner suite aux demandes des ouvriers *re* fixation de—, tel annoncé dans discours du Trône; échelle; journaliers, corps de métiers, industries, 244.

Salaires minimums des femmes:—A quelle date la Commission *re*—a-t-elle été nommée; président, salaire, dépenses; coût; industries, cités et villes; 194.

Séances du cabinet:—Combien de—entre clôture dernière session et l'ouverture de la présente; nombre d'arrêtés; 173; l'Orateur déclare question irrégulière, 174.

Sept-Isles—Montant dépensé en 1928 par gouv. pour reconstruction d'une salle publique à—; contremaître, salaire; 126.

Shawinigan Falls:—Concernant la taxe que—a payée au gouvernement pour les $109,000 empruntée en 1928, 56.

Soucy et Carette:—Combien de milles de chemins MM.—ont construits; pour quels départements; dans quels comtés et municipalités; soumissions, pourcentage, coût, 124.

Statuts:—1. La refonte des—est-elle terminée; dépenses sont-elles toutes payées, réclamations pendantes; somme totale payée pour impression, reliure, salaires, 179. 2. (Voir *"Le Soleil."*)

Taché:—(Voir *Pont*—.)

Tarif de cubage:—(Voir *Mesurage du bois.*)

Taschereau:—(Voir *Pont*—.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Terres de la couronne:—Concernant ce qu'à rapporté en 1927-28 chacune des sources de revenus des—, apparaisant aux Comptes Publics, 1927-28, 124.

Terres en exploitation:—Concernant la valeur moyenne par acre des —, en 1928, 130.

Terres ensemencées:—Combien d'acres de terre ont été ensemencées dans la province, en 1928, 130.

Terres et forêts:—(Voir *Calendriers; Loi Geo. V, c. 26; Mandats Spéciaux; Racine, canton.*)

Traitement des alcooliques:—1. Combien le dépt. du procureur général a-t-il payé pour—depuis 1er juil. 1928; quels résultats a donné le—pour lequel le dépt a payé $126,140 du 1er juil 1924 au 30 juin 1928, 291. 2. Le—pour lequel le dépt. de procureur général a payé $1500 depuis 1er juil. 1928 a-t-il eu aussi bons résultats que celui pour lequel il a payé $16,140, du 1er juil. 1904 au 30 juin 1928; à qui payés, 326.

Travail:—(Voir *Accident du—; Mandats spéciaux.*)

Travaux publics:—(Voir *Mandats.*)

Tuberculine:—1. Le gouv. a-t-il reçu, depuis 1er jan. 1926, des demandes d'adoption d'une loi indemnisant les cultivateurs dont les troupeaux sont abattus à la suite d'épreuves à la—; quels comtés; personnes, sociétés qui ont adressé ces demandes, 185. 2. (Voir *Épreuve de la—; Médecins vétérinaires.*)

Unités sanitaires:—Combien y a-t-il d'—; combien d'établies depuis rép. du 21 fév. 1928; nombre de membres de chacune; traitement, 132.

Valois, Pierre:—Est-il à l'emploi du gouv., attributions, 76.

Véhicules-automobiles:—Concernant le montant des amendes perçues en vertu de la loi des—en 1927-28 et premiers 6 mois de d'exercice en cours; nombre d'employés de la voirie chargés de veiller à l'observance de cette loi; combien d'automobilistes arrêtés; combien de licences, de certificats enlevés, 105.

Vente de liqueurs sans licence:—Quels sont noms des personnes ou raisons sociales qui, au cours des deux dernières années, ont été condamnées pour—, à Montréal, sur l'une des rues: Union, Collège McGill, Metcalf, Drummond, Mansfield, Stanley, 301.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Vergers de démonstration:—(Voir *Fermes de*—.)

Vermont Mortgage Corp. Ltd:—1. La Cie—a-t-elle fait rapport suivant Loi des Cies, pour 1925, 1926 et 1927, quand, directeurs, 259.—2. (Voir *Dominion Financial Corp.*)

Voirie:—1. Concernant somme totale reçue du gouv. conservateur d'Ottawa de 1912 à 1917, du gouv. unioniste de 1917 à 1921, du gouv. libéral depuis 1921, 66. 2. Concernant les municipalités auxquelles des lettres d'avocat ont été envoyées au sujet de travaux de—; somme globale représentant les réclamations du gouv.; poursuites; noms des avocats, 104. 3. (Voir *Cantonniers; Bons chemins; Chemins améliorés, McLoed; Maniwaki-Montcerf; Moisie et Sept Isles; Route Éd. VII; Route entre Laprairie et nouveau pont; Véhicules-automobiles; Mandats spéciaux.*)

QUESTIONS D'ORDRE:

Le rapport d'un comité permanent où il est dit que certains bills sont rejetés, (rapport qui est lu mais non adopté,) n'a pas lieu d'être adopté, puisqu'il ne contenait aucune recommandation. Les bills n'ayant pas été inscrits sur le feuilleton de la séance suivante, objection a été soulevée qu'un comité permanent n'a pas le pouvoir de rejeter un bill dont la Chambre a voté la 2e lect. L'orateur décide qu'un comité élu ne peut pas, malgré la coutume, agir ainsi; en conséquence, il décide, (si l'on croit la chose opportune,) de soumettre la question à la Chambre, aux fins d'établir si l'on devra à l'avenir se conformer à l'art. 116 du règlement, 79.

L'Orateur décide: qu'une Question "est irrégulière (May, 11e édition, p. 248): "no question can be put which brings the name of the soverign or the influence of the Crown. . ." parce qu'elle tend à obtenir des renseignements confidentiels sur les délibérations du cabinet, etc., 172.

L'Orateur attire l'attention de la Chambre sur une "question" inscrite au feuilleton, laquelle dans son opinion est irrégulière, et invite la Chambre à discuter le point d'ordre. L'Orateur ajourne sa décision, 168. Rend sa décision: question est irrégulière, 172, 173.

Le président des comités rend décision: que le député de Montréal-Sainte-Marie, ayant affirmé que le premier ministre interprète la loi comme il l'entend, est hors d'ordre, et qu'il (le président) a noté ces paroles. L'Orateur invite le député à retirer les dites paroles. Le député les retire, 213.

Point d'ordre est soulevé: que les affaires inscrites sur le feuilleton devraient être appelées dans l'ordre qui leur est assigné. L'O-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS D'ORDRE:—*Suite.*

rateur exprime son opinion: que l'ordre du feuilleton doit être suivi, mais qu'il y a des exceptions à cette règle:
1° Lorsqu'une heure particulière a été fixée pour une affaire;
2° pour les affaires du gouv;
3° à la reprise de la séance, après la suspension de six heures, la Chambre peut décider de passer à une ou plusieurs affaires, 230.

Point d'ordre soulevé: que la réponse à une "question" est irrégulière. L'Orateur prend point d'ordre en délibéré, 242; il décide qu'une certaine latitude est donnée aux ministres de la couronne dans la réponse aux questions, et que cette latitude n'a pas été dépassée; point d'ordre renvoyé, 250.

Point d'ordre soulevé: qu'un député enfreint l'art. 245 du règl. en lisant son discours, maintenu; appel, décision maintenue, 19. (Voir PRÉSIDENT DES COMITÉS.)

RADIODIFFUSION:—
Loi concernant la—en cette province.—(Voir BILLS, *No 41.*)

RASMINSKY, SAMUEL HIRAM:—
Loi permettant à—de changer son nom en celui de Rost.—(Voir BILLS, *No 75.*)

RÉFLECTEURS:—
Loi concernant l'emploi de—sur les véhicules à traction animale.—(Voir BILLS, *No. 55*)

RÈGLEMENTS (Comité des):—(Voir COMITÉS; QUESTIONS D'ORDRE.)

RELIGIEUX CISTERCIENS:—(Voir CISTERCIENS.)

RENTES SEIGNEURIALES:—
Loi abolissant les—. (Voir BILLS, *No 161.*)

ROBERVAL-SAGUENAY:—
Loi concernant la Cie de Chemin de fer—. (Voir BILLS, *No 105.*)

ROST:—(Voir RASMINSKY.)

ROUTES:—(Voir ARBRES.)

ROYAL TRUST CO.:— Loi concernant The—. (Voir BILLS, *No 116.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE CRABTREE MILLS:—(Voir HOWARD SMITH.)

SAINT-CHARLES BORROMÉE DE SHERBROOKE:—Loi concernant le séminaire—. (Voir BILLS, *No 104.*)

SAINTE-CLAIRE:—(Voir MAISON.)

SAINT-ÉDOUARD:—(Voir BEAUPORT.)

SAINT-JOSEPH DE SOULANGES:—Loi concernant la municipalité de—et les commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres. (Voir BILLS, *No 81.*)

SAINT-LAURENT (QUARTIER):—Loi concernant le lot numéro 235 du—, Montréal. (Voir BILLS, *No 134.*)

SAINT-LAURENT DES CÈDRES:—(Voir SAINT-JOSEPH DE SOULANGES.)

SAINT-MICHEL-ARCHANGE:—Loi annexant certains immeubles à la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 117.*)

SAINTE-THÉRÈSE DE BLAINVILLE:—Loi concernant le lot No 831 de la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 87.*)

ST. ANN PAPER CO. LTD.:—Loi concernant le conseil et les commissaires d'écoles de Beaupré et la—. (Voir BILLS, *No 137.*)

ST. GEORGE HOSPITAL, INC.:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 111.*)

ST. LAWRENCE PAPER MILLS, LTD.:—Loi concernant la—. (Voir BILLS *No 129.*)

SANCTION DES BILLS:—149, 373.

SÉMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMÉE:—Loi concernant le—de Sherbrooke. (Voir BILLS, *No 104.*)

SEIGNEURIES:—(Voir RENTES SEIGNEURIALES.)

SÉNÉCAL, MARIE-THÉRÈSE:—Loi autorisant l'adoption de—par Alfred John Gillet et son épouse, Clare Beaudry. (Voir BILLS, *No 120.*)

SERMENTS:—
1. Loi relative à la prestation des—d'office. (Voir BILLS, *No 1.*)
2. Loi relative à la prestation du serment. (Voir BILLS, *No 18.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SERVICES PUBLICS:—(Voir COMMISSION DES—.)

SHERBROOKE TRUST CO.:—Loi modifiant la charte de—. (Voir BILLS, *No 82.*)

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE:—(Voir BILLS, *No 73.*)

SOULANGES POWER CO.:—Loi concernant The—. (Voir BILLS, *No 114*)

SUBSIDES:—
Dépôt du budget de l'exercice 1930 et renvoi à comité des—, 51. (*No 1.*)
Dépôt du budget supplémentaire pour 1929, et renvoi à comité des—, 346. (*No 1a.*)
État des comptes publics, 1927-28, 33. (*No 2.*)
Constitution du comité des—, 46.
Motion pour formation du comité des—, 58; reprise du débat, 58, 68, 81, 84; motion adoptée, 84.
Formation du comité des—, 86, 106, 113, 115, 135, 140, 147, 156, 159, 170, 171, 178, 186, 191, 196, 199, 210, 213, 217, 218, 288, 318, 324, 341, 342, 352, 354, 356, 357, 359, 362, 363, 367.
Résolutions rapportées, 86, 106, 113, 140, 147, 157, 159, 167, 178, 187, 192, 199, 225, 229, 318, 324, 343, 352, 354, 356, 359, 362, 371.
Résolutions adoptées, 86, 106, 113, 121, 141, 148, 158, 159, 167, 178, 187, 192, 199, 210, 214, 219, 226, 230, 318, 324, 343, 353, 354, 356, 359, 362, 376.
Bill octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour 1929 et 1930. (Voir BILLS, *No 19.*)
Amendements proposés à la motion pour aller en subsides et rejetés:
1. (*M. Guertin*)—Que le gouv., ne fait pas répartition équitable des droits sur les successions; refuse d'accorder aux municipalités une part de revenu des licences d'automobiles, des liqueurs; refuse aux épiciers la vente des vins, etc., 84.
2. (*M. Guertin*)—Que le gouv., n'a pas cru devoir commencer les travaux du Palais de justice de Hull, qui est dans un état déplorable, et que des plaintes ont été souvent portées par le barreau et les grands jurés, 351.
3. (*M. Duplessis*)—Que le gouv. néglige d'adopter les mesures pour protéger les forêts contre l'incendie, d'empêcher la coupe illégale du bois, favorise les monopoles, etc., 353.
4. (*M. Tremblay*)—Que le gouv. n'amende pas la loi des accidents du travail, de façon que si la mort suit l'accident une rente égale au 2-3 du salaire soit payée; que l'indemnité soit augmentée si l'accident est due à la faute inexcusable du patron, etc., 354.
5. (*M. Guertin*)—Que le gouv. demande dans le Budget des montants globaux, sans donner de détails, laissant ainsi à l'Exécutif

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SUBSIDES:—*Suite.*

la discrétion d'affecter à sa guise les montants ainsi votés, contrairement aux principes du contrôle absolu des subsides par les représentants du peuple, 361.

6. (*M. Blain*—Que le gouv. a émis divers mandats spéciaux pour des montants plus élevés que ceux votés, constituant ainsi une violation à la constitution, etc., 364.

SUFFRAGE FÉMININ:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

SYNDICATS PROFESSIONNELS:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 42.*)

TAXES:—

1. Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales. (Voir BILLS, *No 36.*)
2. (Voir CITÉS ET VILLES.)
3. (Voir INSTRUCTION PUBLIQUE.)

TERREBONNE:—

1. Loi concernant le conseil de la ville de—. (Voir BILLS, *No 96.*)
2. (Voir MONTCALM.)

TITLE GUARANTEE AND TRUST CORP.:—

Loi concernant The—. (Voir BILLS, *No 125.*)

TREMPE, LUCIEN:—

Loi concernant la Chambre des notaires et—. (Voir BILLS, *No 80.*)

TRAVAUX PUBLICS:—(Voir BILLS, *No 30.*)

TRAVERSES DE CHEMIN DE FER:—

Loi concernant l'aide municipale à la protection du public aux—. (Voir BILLS, *No 159.*) (Voir PASSAGES A NIVEAU.)

TROIS-RIVIÈRES:—

1. Loi concernant la cité des Trois-Rivières et certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908.—(Voir BILLS, *No 118.*)
2. Loi concernant la cité des—. (Voir BILLS, *No 135.*)

TUBERCULINE:—

Motion (M. Sauvé) que le gouv. devrait accorder indemnité pour troupeau abattu à la suite d'épreuve à la—; adopté, 298.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

UNITED THEOLOGICAL COLLEGE:—
Loi concernant The—, Montréal. (Voir BILLS, *No 76.*)

UNITÉS SANITAIRES:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 48.*)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:—
1. Loi autorisant un octroi pour l'—. (Voir BILLS, *No 29.*)
2. Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 108.*)

UNIVERSITÉ MCGILL:—
Loi autorisant un octroi à l'—, pour la formation des instituteurs.—(Voir BILLS, *No 46.*)

URSULINES DE QUÉBEC:—
Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 144.*)

UTILITÉS PUBLIQUES:—(Voir COMMISSION DES SERVICES PUBLICS.)

VALEURS MOBILIÈRES:—
Loi pour prévenir la fraude dans les transactions de—. (Voir BILLS, *No 68.*)

VÉHICULES AUTOMOBILES:—
1. Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 44.*)
2. Loi modifiant l'art. 43 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 66.*)

VÉHICULES A TRACTION ANIMALE:—(Voir RÉFLECTEURS.)

VENTES D'IMMEUBLES:—(Voir TAXES MUNICIPALES.)

VERDUN:—Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 119.*)

VILLA LA BROQUERIE:—
Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 123.*)

VILLES:—(Voir CITÉS ET—.)

VOIES ET MOYENS:—
1. Constitution du comité des—, 46; formation en comité des—, 371; rapport de résolutions, concours, 372.
2. (Voir BILLS, *No 19.*)

VOIRIE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 9.*)

VOTE DES FEMMES:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

VUES ANIMÉES:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 4.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".